Le Monde

Les 50 ans de la Sécurité sociale
Cahier spécial pages I à VIII

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15767 – 7 F – JEUDI 5 OCTOBRE 1995 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La nouvelle aide aux personnes âgées pourrait créer 50 000 à 70 000 emplois

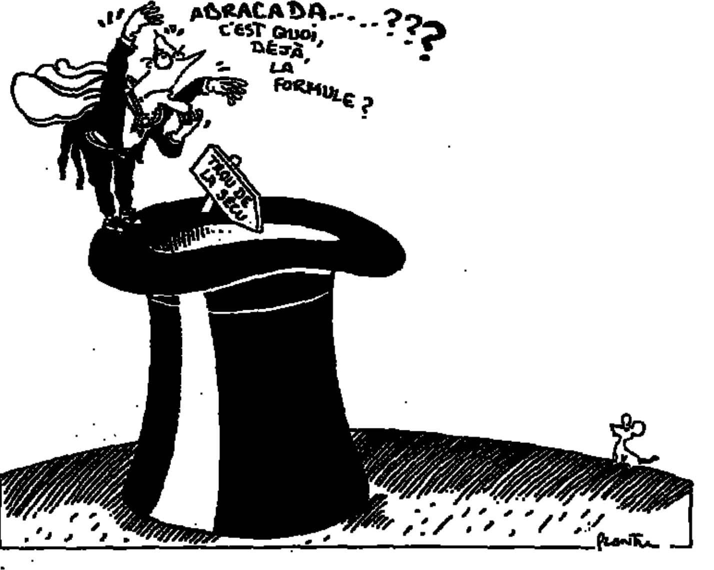
M. Chirac célèbre les 50 ans d'une Sécurité sociale gravement déficitaire

LE CONSEIL des ministres a adopté, mercredi 4 octobre, le *projet de loi sur la « prestation autonomie »*. Son entrée en vigueur le 1er janvier 1996 permettra aux personnes âgées dépendantes de *plus de soixante ans*, vivant à domicile, de percevoir une allocation d'un montant maximum de 4 300 francs par mois si elles ont un revenu net fiscal inférieur à 9 250 francs. Cette prestation sera *étendue le 1er juillet 1997* aux personnes hébergées dans un établissement de soins.

Après dix ans d'atermoiements, les *pouvoirs publics* reconnaissent ainsi l'existence d'un nouveau risque social, qui ira croissant avec le vieillissement de la population. Le coût de cette prise en charge atteindra 20 milliards de francs en année pleine. Il sera supporté à hauteur de 9 milliards de francs par les départements, le reste étant financé, selon le premier ministre, par une *« contribution sur l'ensemble des revenus »*, qui devrait être la CSG. Cette prestation ne sera pas versée en espèces, mais sous la forme de « chèques-autonomie » afin que les sommes aillent bien à l'aide aux personnes âgées. Le gouvernement en attend la création de 50 000 à 70 000 emplois de services dans les années qui viennent.

Le principe même d'une telle allocation, instaurée en Allemagne au début de cette année, fait l'objet d'un large consensus dans la classe politique. En revanche, le gouvernement doit faire face à deux reproches. Les quelque 230 000 personnes âgées dépendantes hébergées dans des établissements devront attendre dix-huit mois pour en bénéficier. De plus, sa décision d'en confier la gestion aux conseils généraux a suscité l'opposition très vive des associations, des syndicats et des responsables des caisses nationales du régime général de sécurité sociale des salariés.

L'instauration de la prestation autonomie coïncide avec le 50e anniversaire de la Sécurité sociale, créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945. En clôturant un colloque qui se tenait mercredi à la Sorbonne à Paris, le président de la République devait rappeler les acquis de cette grande réforme sociale voulue par le général de Gaulle et préparée par le Conseil national de la Résistance. Avec 180 milliards de francs de déficit pour le seul régime des salariés sur la période 1994-1996, la « Sécu » est aujourd'hui placée devant une alternative : la réforme ou la faillite.



Lire pages 6 et 7 ainsi que notre cahier spécial sur le cinquantenaire de la Sécurité sociale

Les Etats-Unis divisés après l'acquittement surprise d'O. J. Simpson

LE PRÉSIDENT Bill Clinton a appelé, mardi 3 octobre, ses concitoyens à *« respecter »* leur système judiciaire après l'acquittement de la vedette noire du football américain, O. J. Simpson, accusé du meurtre de son ex-femme et d'un ami de celle-ci.

Ce verdict, de même que la publication de plusieurs ouvrages provocateurs, rouvre néanmoins la douloureuse question raciale (dans les rangs de la police notamment) et remet en cause certains des fondements de la justice américaine.

Dans sa première déclaration d'homme libre, lue par son fils, O. J. Simpson, *« soulagé »*, s'est fixé comme *« premier objectif de retrouver le ou les tueurs qui ont massacré »* son ex-femme et l'ami de celle-ci. *« Je ne peux qu'espérer qu'un jour (...) les gens comprendront que je n'ai tué personne, que je ne l'ai ni voulu ni pu »*. Environ 70 % des Américains blancs ne le croient pas, tandis que la même proportion d'Américains noirs sont convaincus de son innocence.

Lire page 2 ainsi que notre éditorial page 17

Des militaires français « rétablissent l'ordre » aux Comores

*« **LES FORCES FRANÇAISES** sont en train de permettre de rétablir l'ordre des choses sur place »*, a indiqué, mercredi 4 octobre, sur RFI, M. de Charette. Le ministre des affaires étrangères a précisé que cette intervention répondait *« à l'appel du premier ministre comorien »*, qui a annoncé la formation d'un *« gouvernement d'union nationale »* en sa qualité de *« suppléant du président de la République »*, prisonnier des auteurs du putsch.

Mercredi dans la matinée, les combats ont fait au moins deux morts et plusieurs blessés graves, dont des mercenaires français, lors de la prise de contrôle par les forces françaises de deux aéroports et du périmètre de l'ambassade de France. Retranché dans un camp militaire, Bob Denard, le chef des mercenaires, a affirmé qu'il n'était *« pas question de déposer les armes »* mais qu'il était prêt à *« discuter »*.

Lire page 34

New York « bénit » la venue du pape

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Lorsqu'il songe à la venue du pape, le très catholique maire de New York, Rudolph Giuliani, ne peut s'empêcher de voir un monceau de dollars se déverser sur sa ville. La visite de Jean Paul II aux Etats-Unis, qui débute mercredi 4 octobre, est certes une « bénédiction » *pour les soixante millions de catholiques américains*, mais elle est aussi une affaire financièrement *juteuse pour le premier magistrat* d'une municipalité qui souffre d'une faillite chronique. Avant même de faire le compte de l'augmentation du chiffre d'affaires des hôtels et des restaurants, *« New York va récolter environ 200 millions de dollars* [1 milliard de francs] *de publicité gratuite »* !

La franchise de M. Giuliani est rafraîchissante, sans être isolée : bien d'autres New-Yorkais se félicitent sans complexe des considérables retombées commerciales de l'événement. Robert Villani est de ceux-là : il est l'heureux PDG de Robbi Promotional Advertising, la société qui a été sélectionnée par les autorités ecclésiatiques pour fabriquer et vendre vingt-trois souvenirs officiels du séjour du souverain pontife. Grâce à ce contrat d'exclusivité, M. Villani va inonder les foules qui se presseront au Giants Stadium de Newark et à Central Park de plus d'un million de montres, *médailles*, tee-shirts, casquettes de base-ball, cartes de téléphone, calendriers, chopes à café, *sacs fourre-tout, mouchoirs, boutons*, fanions et pin's, le tout à l'effigie de Jean Paul II.

Grâce à Robbi Promotional, les fidèles pourront en outre se désaltérer en achetant quelque *700 000 bouteilles* d'eau minérale arborant les armes du Vatican. Dans ce climat de « papalmania » qui a saisi New York, l'Eglise espère aussi rentrer un peu dans ses frais. Car la visite du pape, même pour la riche Eglise américaine, coûte cher. A elle seule, la messe de Central Park représente une facture de 2 millions de dollars (10 millions de francs).

Heureusement, plusieurs possibilités s'offrent aux diocèses : d'abord un pourcentage (on parle de 20 %) sur les ventes des gadgets officiellement estampillés, parmi lesquels une vidéo commémorative de la visite papale. Ensuite, la générosité – un peu sollicitée – des fidèles. Les quelque cinq millions de catholiques de l'agglomération de New York, par exemple, doivent se partager 283 000 billets, souvent à la suite d'un tirage au sort. Il a donc été demandé aux plus riches de faire un effort : ceux qui ont accepté de faire un don d'au *moins 10 000 dollars [50 000 francs] pour faire* partie de la Société du rosaire de Jean Paul II *sont quasiment assurés d'obtenir une place* pour l'office qui se déroulera à la cathédrale Saint-Patrick, *sur la Ve Avenue.*

Quant aux retardataires qui veulent conserver à la fois l'image et le son de cette visite mémorable, il leur reste à « surfer » sur Internet : outre que les archidiocèses de Newark et Baltimore ont fourni au « réseau des réseaux » une foule d'informations sur la visite papale, plusieurs temps forts du séjour de Jean Paul II aux Etats-Unis seront transmis en temps réel sur le Net.

Laurent Zecchini

Les démons de la guerre d'Espagne



KEN LOACH

À *CINQUANTE-NEUF ANS*, Ken Loach demeure l'observateur le plus attentif de la société britannique, dont il détaille et dénonce les travers et les tares depuis près de trente années, aussi bien dans ses documentaires télévisés que dans les fictions qu'il réalise pour le cinéma (*Family Life, Raining Stones...*). Cette fois-ci, pourtant, il s'est tourné vers le passé et a situé dans l'Espagne de 1937 l'action de son nouveau film, *Land and Freedom* (Terre et liberté), histoire d'un jeune chômeur de Liverpool parti combattre le franquisme et dont le groupe, composé de trotskistes et d'anarchistes, est écrasé par les troupes républicaines aux ordres de Moscou, qui combattaient jusque-là à ses côtés. L'histoire d'une trahison, donc, qui a laissé en Espagne des stigmates, preuve que les démons de la guerre civile ne sont pas tous morts. Le cinéaste s'apprête maintenant à partir pour le Nicaragua, où il tournera *Carla's Song*.

Lire page 27

Le futur précaire de la Bosnie

RICHARD HOLBROOKE piétine. *Au terme de près de sept semaines* de patientes navettes entre Belgrade, Zagreb et Sarajevo, le sous-secrétaire d'Etat américain a certes obtenu un accord sur quelques grands principes devant servir de base à un futur règlement pour la Bosnie et, même si la négociation devient de plus en plus difficile, personne ne lui a encore délibérément tourné le dos. Mais l'émissaire américain reconnaît qu'il est encore très loin du compte.

Non seulement, en effet, bien des questions ardues restent à négocier, mais le processus de paix lui-même semble très précaire ces jours-ci. M. Holbrooke ne parvient pas à obtenir des belligérants l'accord de cessez-le-feu, qui est un préalable indispensable à l'ouverture de véritables négociations directes. Il devait s'y essayer de nouveau, mercredi 4 octobre à Sarajevo, après plusieurs tentatives infructueuses. Les forces serbes, qui ne veulent apparemment pas rester *sur leurs cuisantes défaites* de ces dernières semaines, ont repris *ici et là du service. Surtout*, l'armée gouvernementale bosniaque ne se décide pas, en dépit des pressions de Washington, à déposer les armes dans le nord du pays, et elle s'est livrée, à la veille de la venue de l'émissaire américain, à quelques provoca*tions aux abords de la capitale.* Tout se passe comme si les autorités *de Sarajevo, grisées par* leurs récentes victoires, n'étaient plus vraiment disposées à accepter le type de paix que leur proposent les Occidentaux ; comme si ce qu'elles voulaient, c'était tout simplement... la Bosnie.

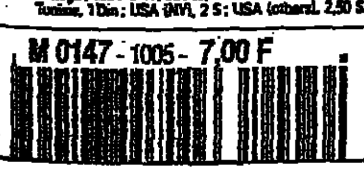
Le règlement que M. Holbrooke s'efforce actuellement de faire accepter ne garantit pas que la Bosnie unitaire renaîtra un jour de ses décombres. Il ne garantit pas davantage que le parti actuellement au pouvoir à Sarajevo pourra la contrôler.

Le négociateur américain a beau dire et redire que l'unité du pays sera préservée, il a beau en avoir fait accepter le principe par toutes les parties, c'est un bien étrange Etat qui, élément par élément, émerge des négociations. Les responsables américains eux-mêmes en conviennent : *« Ce ne sera pas un modèle de modernisme ni d'efficacité institutionnelle »*, dit l'un d'eux. Le plan sur lequel travaille M. Holbrooke prévoit que le futur Etat bosniaque sera composé de deux entités (l'une croato-musulmane, l'autre serbe).

Claire Tréan

Lire la suite page 17


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



PROCÈS A l'issue d'un procès fleuve, qui a duré près d'un an, O.J. Simpson, l'ancienne star du football américain, a été déclaré non coupable du double meurtre de son ex-femme et de l'un de ses amis. Selon les observateurs, ce verdict équivaut à une condamnation de la police de Los Angeles, déjà mise en cause il y a trois ans lors de l'acquittement de quatre policiers blancs coupables du lynchage d'un Noir. ● LA QUESTION RACIALE, selon le choix fait par la défense d'O.J. Simpson, a été au cœur des débats et des délibérations des jurés. ● LA DÉMESURE du procès, les moyens financiers mis en œuvre par O.J. Simpson pour assurer sa défense posent également la question des limites du système judiciaire, qui s'y est *« effondré »*, selon Jeffrey Abramson, professeur de droit à l'université Brandeis (Massachusetts). *(Lire également notre éditorial page 17.)*

Los Angeles troublée et divisée par l'acquittement d'O.J. Simpson

Le verdict, ressenti comme une gifle par la population blanche, relance le débat sur le racisme, la violence conjugale, le rôle de la police et le fonctionnement de la justice aux États-Unis

LOS ANGELES
de nos envoyées spéciales

Que peuvent comprendre deux enfants de dix et sept ans, Sidney et Justin Simpson, au verdict rendu mardi 3 octobre à Los Angeles ? Leur mère, Nicole, une beauté blonde californienne pleine de vie, a été sauvagement assassinée il y a quinze mois devant sa porte, alors qu'ils dormaient paisiblement à l'étage supérieur. Depuis son enterrement, ils n'ont pas revu leur père, O. J. Simpson, idole noire du football américain, puisqu'il était en prison, accusé d'avoir tué Nicole et l'un de ses amis, Ron Goldman. Aujourd'hui, acquitté par un jury de dix femmes et deux hommes, « O. J. » est un homme libre, il a regagné sa propriété du quartier huppé de Brentwood et entend récupérer ses enfants.

Les habitants de Los Angeles, dont le coeur bat depuis neuf mois d'une manière presque obsessive au rythme de ce procès que l'Amérique a surnommé le *« procès du siècle »*, tentaient, mardi 3 octobre, de comprendre un verdict qui a surpris tout le monde par sa rapidité : deux heures et demie à peine de délibérations. Troublée et divisée par l'acquittement d'O. J. Simpson, la population de Los Angeles n'en a pas moins réagi avec calme à l'annonce du verdict. L'émotion qui a éclaté dans le tribunal à la lecture du verdict – sanglots de la sœur de Ron Goldman, larmes de joie de la famille de l'accusé, grandes claques données dans le dos d'O. J. Simpson par son principal avocat, Johnnie Cochran, poing gauche lancé en l'air par l'un des jurés, un homme noir – a été remarquablement contenue à l'extérieur. A 10 heures locales, lors de la lecture du verdict, on entendait une mouche voler dans un des cafés de la ville où s'étaient massés devant la télévision ceux qui ne pouvaient la regarder chez eux. Lorsque la greffière a prononcé les mots fatidiques *« non coupable »*, un *« Ah ! »* de stupeur a parcouru l'assistance, essentiellement blanche, puis le silence est retombé. Ni exclamations ni commentaires, tout au plus un *« J'ai honte »* à peine audible murmuré par un consommateur.

« SOAP OPERA »

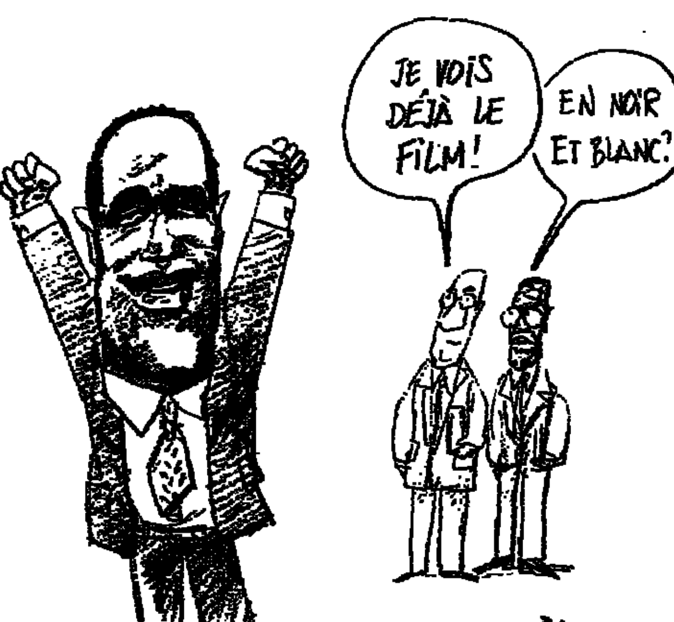
L'heure était grave : Los Angeles avait momentanément oublié tous les aspects cocasses ou tragi-comiques de ce procès-fleuve et sa galerie de personnages, du flamboyant au grotesque, qui en avaient fait au fil des mois le *« soap opera »* le plus populaire des petits écrans américains. L'heure était grave parce que, avant même que les jurés, enfin libres eux aussi après un an passé au secret, n'aient eu l'occasion de s'en expliquer, ce verdict claquait comme une gifle à la figure de la population blanche de Los Angeles : si la défense a réussi à insinuer dans l'esprit du jury ce fameux doute qui empêche de condamner un suspect que tant de preuves matérielles accablaient, c'est parce qu'elle a su prouver au grand jour l'incompétence, et surtout le racisme, de la police de Los Angeles, responsable de l'enquête.

Trois ans après les graves émeutes qui saluèrent dans plusieurs quartiers de Los Angeles l'acquittement par un jury blanc des policiers qui avaient passé à tabac l'automobiliste noir Rodney King, le fossé racial paraît toujours aussi profond : cette fois, c'est un jury majoritairement noir (neuf sur douze) et féminin (dix femmes, deux hommes) qui a acquitté un accusé noir. *« Le facteur racial joue un rôle partout aux Etats-Unis »*, a simplement commenté Johnnie Cochran après le verdict.

A South Central, le quartier noir d'où étaient parties ces émeutes, ce mardi 3 octobre fut un jour sans fièvre ni triomphalisme. A la First American Methodist Episcopal Church, une église noire dont émanèrent à l'époque des appels au calme, le Révérend Vernon Robinson affirme qu'un verdict de culpabilité n'aurait pas pour autant provoqué des explosions de colère à South Central : *« La communauté noire*, souligne-t-il, *était aussi bien représentée dans le jury que parmi les avocats de la défense et de l'accusation. »*

Et puis, ajoute-t-il doucement, laissant entendre que le champion de football n'était plus depuis bien longtemps l'enfant des ghettos, *« même s'il avait gardé la peau noire à l'extérieur, O. J., à l'intérieur, s'identifiait à la communauté blanche »* au sein de laquelle il vivait, *« comme s'il avait subi une opération »* ; il était *« de l'autre côté »*. O. J. Simpson, renchérit un autre pasteur, le révérend Jackson, *« a été jugé par ses pairs : un jury d'hommes, de femmes, de Noirs, de Blancs, d'Hispaniques »*.

Brentwood, le quartier de la grande bourgeoisie où vit O. J. Simpson, aux confins de Beverley Hills, voisinage de domaines protégés par des sociétés de gardiennage privées où l'on circule en Porsche, Jaguar ou Bentley, est envahi par les équipes de télévision et par la police qui tient les badauds à distance. Depuis des hélicoptères au bruit assourdissant, les chaînes de télévision essaient de « violer » la liberté toute neuve que savoure O. J. derrière ses murs bien gardés. A côté d'une poignée de manifestantes dénonçant la violence conjugale, dont Nicole Simpson fut régulièrement victime, une voisine regrette que le parquet *« ait raté la formidable occasion qu'il avait de faire condamner O. J. Simpson. Mais le jury s'est exprimé et nous devons respecter sa décision. Ce n'est pas le jury qui est en cause, ce sont les flics »*, ajoute-t-elle. Quant à son encombrant voisin, la rumeur dit déjà qu'il va quitter le quartier.



Que sera l'avenir d'O. J. Simpson dont, selon un sondage réalisé mardi 3 octobre par CNN, 56 % des Américains désapprouvent l'acquittement ? Son statut de héros national étant sérieusement terni, il a surtout songé ces derniers mois, dit-on, aux nombreux moyens de regarnir sa fortune pour finir de payer sa très coûteuse et pléthorique équipe d'avocats. Mais O. J. est déjà un personnage presque secondaire dans un douloureux épisode qui laisse à l'ensemble des Américains, au-delà de Los Angeles, une série de questions au goût amer, non seulement sur les divisions raciales mais aussi sur un système judiciaire face auquel, à l'évidence, mieux vaut être riche et célèbre que pauvre et inconnu. *« Le procès est fini, mais le chapitre n'est pas clos*, relève le révérend Jackson. *Il nous faut maintenant nous atteler à l'énorme problème de la violence conjugale, et au* « problème Fuhrman », *celui du racisme et de la police»*.

Sylvie Kauffmann et Claudine Mulard

Une affaire démesurée

Le procès O. J. Simpson, qualifié de procès du siècle, peut se résumer en quelques chiffres qui témoignent de sa démesure.

- ● Coût estimé pour le contribuable de Los Angeles : 45 millions de francs.
- ● Coût estimé pour la défense : autant, voire plus (entre 80 000 et 160 000 francs par jour).
- ● Compte-rendu des audiences : plus de 50 000 pages.
- ● Journalistes accrédités : plus d'un millier.
- ● Jours écoulés depuis le début de la sélection des jurés : 370.
- ● Premier tirage du livre d'O. J. Simpson *Je veux vous dire* : 500 000 exemplaires.
- ● Retransmissions télévisées : entre le 1er janvier et le 22 septembre, les chaînes ABC, CBS et NBC ont consacré 1 392 heures au procès et 762 heures à la guerre en Bosnie.

Jeffrey Abramson, professeur de droit à Brandeis (Massachusetts)

« La grande leçon de ce procès, c'est que l'argent peut acheter la justice »

LOS ANGELES
de notre envoyée spéciale

Professeur de droit et de sciences politiques à l'université Brandeis, dans le Massachusetts, Jeffrey Abramson a publié l'an dernier un livre, *We, the Jury* (Harper Collins), une vibrante défense du système du jury tel qu'il est pratiqué aux Etats-Unis. Dans un entretien accordé au *Monde*, il livre son analyse de l'acquittement d'O. J. Simpson.

« A vos yeux, O. J. Simpson était-il innocent ou coupable ?

– Des montagnes de preuves le désignaient comme coupable. Mais que peut faire un jury lorsque l'accusation, dans son réquisitoire, admet que son principal témoin à charge est le pire des racistes ? Ce verdict sera difficile à expliquer à une grande partie de la population, car même si elle a révélé le racisme d'un policier, la défense n'a pas été en mesure d'expliquer comment, par exemple, des cheveux de l'accusé avaient été retrouvés sur le corps de Ron Goldman.

– Faut-il réformer le système du jury ?

– Ce verdict va entamer la foi dans le système du jury, mais c'est tout le processus judiciaire qui s'est effondré ici. Le jury n'a pas réussi à surmonter l'obstacle de l'introduction du racisme, il a été pris en otage par son dégoût de la police. Il doit y avoir un moyen d'éviter qu'un procès ne dégénère en référendum sur les relations raciales. Peut-être les juges américains devraient-ils s'inspirer de l'expérience européenne, être plus interventionnistes.

– Pourquoi ce procès a-t-il dégénéré ?

– La faute en incombe prioritairement à la police de Los Angeles et à ses enquêteurs. La présence des caméras de télévision a, d'autre part, amené les avocats, de la défense et de l'accusation, à se donner en spectacle, et a contraint le juge à mettre les jurés au secret pendant un an, ce qui a été une source de tensions et de conflits au sein du jury.

– A-t-on désormais la preuve qu'il y a une justice pour les riches et une autre pour les pauvres ?

– C'est la grande leçon de ce procès, celle qu'on a le plus négligée : l'argent peut acheter la justice. Les moyens mis en œuvre par l'accusé pour sa défense ont conduit le parquet à dépenser aussi des sommes énormes. Ce procès a coûté 9 millions de dollars au contribuable californien ! C'est extravagant. Aucun procès ne vaut cet argent. Il faut empêcher cette dérive, en limitant par exemple le nombre de témoins que l'on peut appeler à la barre.

– Qu'est-ce qui a été déterminant, l'argent ou le facteur racial ?

– On a eu une combinaison fatale des deux. Si le facteur racial s'est retrouvé au cœur du procès, c'est parce que la défense a eu les moyens de l'y amener, en réussissant, grâce à ses détectives privés, à mettre la main sur les enregistrements racistes du policier Mark Fuhrman. D'autres Noirs sont en prison à cause de Mark Fuhrman, mais ceux-là n'ont pas eu les moyens de révéler son racisme. »

Propos recueillis par Sylvie Kauffmann

Les États-Unis s'interrogent sur la persistance du racisme

LOS ANGELES
de notre envoyée spéciale



ANALYSE

Comme un mauvais souvenir qui refuse de s'évanouir, le problème racial ne cesse de ressurgir dans la conscience collective des Américains, de préférence au moment où ils essaient de se convaincre qu'il n'existe plus. Un livre qui sent le soufre, un article provocateur dans une revue, le racisme virulent d'un policier blanc au procès d'une star noire et la perspective d'un général noir à la Maison Blanche provoquent ces jours-ci aux Etats-Unis une nouvelle poussée de fièvre sur un front douloureusement familier.

Pour une bonne part, le malaise vient de la remise en cause d'un postulat en vigueur depuis une trentaine d'années, selon lequel les inégalités raciales résultent d'injustices passées et, à ce titre, justifient réparation, notamment sous forme de programmes de traitement préférentiel, connus sous le nom de *affirmative action*.

Le livre par lequel le scandale arrive, depuis sa sortie en librairie à la mi-septembre, va très loin dans cette remise en cause : intitulé *La Fin du racisme* (*The End of Racism - Principles for a Multiracial Society*, The Free Press, New York), il accuse la gauche américaine d'avoir délibérément gonflé l'histoire et la persistance du racisme par intérêt idéologique : car la gauche, soutient l'auteur du livre, Dinesh D'Souza, refuse d'expliquer les problèmes de la communauté noire autrement que par le racisme.

Aveuglée par le *« relativisme culturel »* qui place toutes les cultures – la noire et la blanche, par exemple – sur un pied d'égalité, la gauche, affirme Dinesh D'Souza, a ignoré les différences *« pathologiques et culturelles »* façonnées par l'expérience historique noire, qui sont en réalité à la source des inégalités raciales. Circonstance aggravante, par sa foi dans l'autorité de l'Etat plutôt que dans le libéralisme pour régler les problèmes raciaux, cette même gauche a créé un état de dépendance chez les Noirs américains. Autrement dit, résume M. D'Souza (l'étoile montante, âgé de trente-quatre ans, d'un institut de recherche conservateur, l'American Enterprise Institute), l'ennemi des Noirs, ce n'est pas le racisme, mais la gauche : *« Ce n'est pas le racisme, mais l'antiracisme. »*

Avec un tirage initial de 100 000 exemplaires, *The End of Racism* vise la liste des best-sellers, tout comme *The Bell Curve* (*La Courbe en cloche*) de Murray et Herrnstein – paru il y a un an chez le même éditeur –, qui établissait un lien entre le quotient intellectuel et les facteurs raciaux ou héréditaires, une thèse que réfute d'ailleurs D'Souza. Né à Bombay et naturalisé américain, Dinesh D'Souza a beau se draper dans la légitimité de l'homme de couleur, il n'en suscite pas moins une volée de réactions indignées – *« un des livres le plus effrayants de ces dernières années »*, écrit *Time Magazine*.

Le pays subit une nouvelle poussée de fièvre sur un front douloureusement familier

Il ne recule devant rien. L'esclavage ? Un problème de droit du travail plus que de droits de l'homme ; un phénomène qui a eu le mérite de *« placer des Africains dans l'orbite de la civilisation moderne, de telle sorte que les générations suivantes sont plus libres et plus prospères que leurs familles d'origine en Afrique »*. La ségrégation ? Un excès de paternalisme de la part de *« l'élite au pouvoir dans le sud, qui cherchait à protéger les Noirs »*. Les droits civiques ? Un mouvement louable au départ, oeuvrant pour une société *« incolore »* où Blancs et Noirs seraient traités de la même manière, mais qui a mal tourné puisqu'il a donné naissance à l'*affirmative action*.

D'Souza préconise d'abolir non seulement l'*affirmative action*, mais aussi la législation des droits civiques de 1964, qui interdit la discrimination à l'emploi ; il recommande de laisser les Noirs se prendre enfin en main, sans chaperons. Bien que partageant cette dernière idée, deux intellectuels conservateurs noirs associés à l'*American Enterprise Institute*, Robert Woodson et Glenn Loury, viennent d'en démissionner pour protester contre le livre *« dégradant »* de D'Souza. Le *New York Times* dénonce l'opprobre jeté sur le mouvement des droits civiques, qui fut *« l'élan d'inspiration morale de notre génération, le moment où notre pays a montré qu'il était encore capable de progrès moral »*.

Pour le *New Yorker*, le magazine de l'intelligentsia, D'Souza ne raconte que la moitié de l'histoire : l'échec *« de la croisade de la gauche moderne et du Parti démocrate, entreprise dans les années 60, pour mettre fin à la pauvreté et à la discrimination raciale »* (qui permit pourtant à une importante classe moyenne noire d'émerger) ; mais il passe sous silence *« la tragédie du conservatisme moderne, républicain »*, qui s'est servi du facteur racial pour diviser la société et a laissé croître le sous-prolétariat noir.

Enfonçant le clou, l'hebdomadaire de centre gauche *The New Republic* vient de publier une longue enquête sur la *« politique de diversification ethnique »* à la rédaction du *Washington Post* qui a provoqué des remous bien au-delà de ce quotidien : l'auteur y fait état, témoignages à l'appui, d'une *« hostilité croissante à l'*affirmative action *»* et à la politique de recrutement agressif de journalistes noirs, hispaniques et femmes, qui aurait amené la direction depuis neuf ans à baisser le niveau qualitatif des embauches.

Aussitôt contestée par la direction du *Post*, cette enquête a touché une corde ultra-sensible dans les rédactions américaines qui se débattent toutes, plus ou moins discrètement, avec ce problème. Le plus grave, critique *Newsweek*, est que, au lieu d'essayer de montrer comment on peut à la fois avoir un journal de qualité et ethniquement diversifié, *The New Republic « présente ces deux exigences comme incompatibles »*.

Ces deux controverses montrent toute la complexité de la tâche pour les partisans, de plus en plus nombreux dans les classes moyennes noires, d'une révision profonde du système de lutte contre la discrimination raciale héritée des années 60, qui tend à perpétuer le statut de victime. Les outrances d'un D'Souza leur font d'autant plus de tort qu'ils savent tous que le racisme n'a pas disparu.

Lorsque le riche avocat noir Johnnie Cochran, celui qui a réussi à transformer le procès Simpson en procès de relations raciales, a fait écouter les bandes magnétiques sur lesquelles l'un des enquêteurs, Mark Fuhrman, se livrait à un violent délire raciste, l'Amérique blanche a été choquée. Elle croyait que cela n'existait plus. Pour Johnnie Cochran, au contraire, *« la voix de Mark Fuhrman synthétisait tout ce que nous savions »*.

Dans une atmosphère aussi lourde, le général Colin Powell, dont les mémoires pulvérisent actuellement les records de ventes, est accueilli comme un souffle d'air frais. Il est la preuve vivante que l'*affirmative action* peut réussir, il encourage les Noirs à surmonter la culture de l'échec, mais il ne propose pas d'abandonner ceux des ghettos à leur sort. Pour les Noirs des classes moyennes, il représente l'espoir ; pour les Blancs, la bonne conscience ; partout on le pousse à se présenter à l'élection présidentielle l'an prochain. Il y a longtemps que l'Amérique n'avait pas eu aussi envie d'un leader qui la rassemble.

S. K.

O.J. Simpson

Etats-Unis

(Massachusetts)

peut acheter la justi…

Le président macédonien est grièvement blessé dans un attentat à Skopje

Il a réussi à préserver son pays des conflits dans l'ex-Yougoslavie

Alors que les *négociations* entre la Macédoine et la Grèce débutaient à Athènes en vue de normaliser les relations entre les deux pays, le président macédonien, Kiro Gligorov, a été gravement blessé, mardi 3 octobre, à Skopje, dans un attentat à la voiture piégée. Cet ancien apparatchik du régime titiste dirige un pays mosaïque, dans un environnement particulièrement agité.

À PREMIÈRE VUE, le personnage paraît falot, avec sa chevelure grise soigneusement peignée, ses costumes étriqués, son exquise politesse et son air effacé. En fait, c'est un redoutable politicien, l'un des hommes politiques les plus habiles de l'ex-Yougoslavie. Son principal titre de gloire est *éloquent* ; il surpasse tous ceux qu'il a pu glaner au sein de l'appareil titiste, dont il a gravi tous les échelons : Kiro Gligorov, à soixante-dix-huit ans, est le seul de tous les dirigeants de l'ancienne fédération à avoir su, jusqu'à présent, préserver sa République, la Macédoine, de la guerre. Et ce, en dépit d'une situation intérieure ainsi que d'un environnement régional qui font de ce petit Etat aux ressources frisant le néant l'une des régions les plus explosives d'Europe.

Cette qualité explique les réactions internationales qu'a sucitées l'attentat dont le président Gligorov a été victime, mardi 3 octobre à Skopje. Ainsi, la France a-t-elle fait part de son *« émotion »* et immédiatement dépêché sur place une équipe médicale. Même les adversaires d'une Macédoine indépendante, comme les Grecs, ont exprimé leur *« horreur »*. Quant à Jelio Jelev, président d'une Bulgarie qui a refusé de reconnaître le peuple macédonien, il a manifesté *« [son] indignation, [son] inquiétude et [sa] compassion »*.

LA QUESTION ALBANAISE

C'est que tout désigne la Macédoine, fragile construction que M. Gligorov a pu maintenir debout, comme étant une Bosnie potentielle, avec, en plus, l'assurance d'une conflagration régionale en cas de conflit intérieur. *Tous les ingrédients sont là pour inquiéter :* un cocktail d'ethnies vivant sans harmonie, avec notamment une forte minorité albanaise face à une majorité macédonienne slave au comportement souvent dominateur, certains voisins aux tentations déstabilisatrices (comme l'Albanie, à entendre nombre d'officiels macédoniens), un conflit avec la Grèce voisine qui cherche à l'asphyxier, *des relations ambiguës avec la Serbie ; bref tout ce* qu'il faut pour *provoquer une explosion*, que quelques centaines de « casques bleus », essentiellement américains, sont chargés de prévenir.

Or Kiro Gligorov a réussi, contrairement à ses homologues slovène, croate, bosniaque, serbe et monténégrin, à éviter tous les écueils qui se sont accumulés depuis l'éclatement de la Fédération yougoslave, en 1991. Il a, en premier lieu, négocié un retrait pacifique de l'armée serbo-fédérale de Macédoine avec une facilité apparente, telle que certains, à Skopje, *lui ont longtemps prêté des intentions troubles vis-à-vis de la Serbie* de Slobodan Milosevic. En deuxième lieu, Kiro Gligorov a su contenir la poussée initiale de l'extrême droite nationaliste, vainqueur des élections législatives de 1990 et soupçonnée d'être largement infiltrée par les Bulgares. Il a surtout évité que son pays ne devienne le théâtre d'un conflit ouvert entre la minorité albanaise et la majorité slave. Un tel conflit, s'il éclatait, entraînerait assurément une réaction de l'Albanie et, partant, d'une Serbie elle-même en butte à un *« problème albanais »* au Kosovo voisin. Le président Gligorov a, d'autre part, maintenu en vie sa République, la plus pauvre de l'ex-Yougoslavie, en dépit du blocus économique que lui inflige la Grèce, opposée à ce que Skopje utilise une appellation – Macédoine – qu'Athènes considère comme relevant exclusivement du patrimoine hellène.

Coïncidence (un mot *qui n'a pas tellement cours dans les Balkans*) ? *L'attentat commis contre Kiro Gligorov survient* alors que Skopje pouvait enfin envisager une amélioration de sa situation sur le plan international. Ainsi le président macédonien venait d'être reçu à Belgrade par Slobodan Milosevic. Mieux, le 13 septembre, la Macédoine et la Grèce étaient parvenues, sous la houlette de Washington, à un accord laissant espérer une prochaine réconciliation. Art du compromis, Kiro Gligorov avait accepté de changer le drapeau national, une des conditions posées par Athènes pour lever son embargo. *Une normalisation des relations gréco-macédoniennes aurait pour première conséquence* d'apporter une bouffée salutaire d'oxygène en Macédoine, alors que la situation économique désastreuse ne fait qu'accroître les risques de conflits internes, sociaux et ethniques.

Les conséquences de l'attentat de mardi sont d'autant plus inquiétantes que, si un problème de succession devait se poser dans l'immédiat, on voit mal comment il *pourrait être résolu sans crise*, tant la *personnalité de Kiro Gligorov* domine, de très loin, la scène politique locale. Très peu de politiciens, en Macédoine, peuvent se targuer de posséder la popularité, les capacités et l'expérience qui ont permis à M. Gligorov d'assurer « en douceur » l'indépendance du pays, puis de maintenir vaille que vaille la paix civile, et de débloquer une situation extérieure qui paraissait, il y a peu encore, totalement dans l'impasse. La région ne manque pas, en revanche, d'extrémistes ou d'opportunistes susceptibles de trouver un terreau favorable à leurs ambitions – *personnelles ou nationalistes* –, *quitte à entraîner de dangereux* bouleversements régionaux.

Yves Heller

Kiro Gligorov opéré d'urgence

L'état de santé de Kiro Gligorov était jugé *« stable »*, mardi 3 octobre dans la soirée, au terme d'une opération de plusieurs heures. Un bulletin médical diffusé par la télévision macédonienne précisait que les chirurgiens avaient réussi à extraire tous les éclats de métal qui avaient atteint le cerveau du président et provoqué une hémorragie cérébrale. Selon le directeur de la télévision, Sasa Ordanoski, le président a néanmoins perdu son œil droit. Mercredi matin, il se trouvait en salle de soins intensifs à la clinique de la faculté de médecine de Skopje.

Kiro Gligorov avait été grièvement blessé mardi matin dans un attentat à la voiture piégée au moment où la limousine présidentielle passait devant l'hôtel Bristol dans le centre-ville. Le chauffeur du président a été tué sur le coup, son garde du corps grièvement blessé, et plusieurs passants ont également subi des lésions graves. Selon Radio-Free-Europe, des membres des services antiterroristes américains sont arrivés à Skopje pour enquêter sur cet attentat, qui, mercredi matin, n'avait toujours pas été revendiqué.

Serbes et Croates signent un accord de principe sur la Slavonie orientale

Une « menace » supprimée, selon Washington

LE GOUVERNEMENT CROATE et les représentants des Serbes sécessionnistes de Croatie ont conclu, mardi 3 octobre, un accord de principe concernant la Slavonie orientale, seule zone de Croatie encore aux mains des séparatistes serbes. Le négociateur américain, Richard Holbrooke, a estimé que la signature de ce compromis avait supprimé *« une menace »* pour les efforts de paix des Etats-Unis dans la région. L'accord – qui doit encore être finalisé – prévoit l'instauration d'une période de transition pendant laquelle les Serbes seront associés à la gestion de cette région sous l'égide de l'ONU. Le porte-parole du département d'Etat américain, Nicholas Burns, a précisé qu'*« à terme »* il était prévu que la Slavonie orientale *« fasse partie de la Croatie »*.

Croates et séparatistes Serbes doivent poursuivre leurs négociations, et se rencontreront dès lundi à l'ambassade des Etats-Unis à Zagreb pour discuter notamment de la durée de la période de transition. *« Les Croates ont parlé d'un an, et les Serbes de cinq ans, cela doit être discuté »*, a précisé M. Holbrooke.

En évoquant le statut définitif de la Slavonie orientale, qui doit être décidé à l'issue de cette période, le chef de cabinet de la présidence croate, Hrvoje Sarinic, a rejeté l'idée qu'il puisse être soumis à référendum : *« Il est hors de question qu'il y ait un quelconque référendum ou une autonomie de cette région »*, a-t-il affirmé.

Les Etats-Unis ont par ailleurs annoncé qu'ils armeront et formeront l'armée gouvernementale bosniaque après la conclusion d'un accord de paix, a affirmé, mardi, le secrétaire à la défense William Perry. Une force de maintien de la paix de l'OTAN, qui pourrait comprendre une cinquantaine de milliers d'hommes, restera en Bosnie tant que le gouvernement bosniaque ne sera pas assez fort pour se défendre, a-t-il précisé, lors de sa conférence de presse. De son côté, le secrétaire d'Etat Warren Christopher a déclaré au quotidien *Los Angeles Times* que s'il y avait *« un accord de paix sans que les Etats-Unis participent à son application*, [il pensait] *que ce serait la fin de l'OTAN »*.

La France a pour sa part souhaité qu'un haut représentant de l'ONU soit chargé de *« superviser »* en ex-Yougoslavie l'action de la force multinationale qui serait dirigée par l'OTAN pour garantir les efforts de paix, a déclaré mardi le ministre de la défense Charles Millon. Le ministre n'a pas précisé comment devrait s'exercer ce contrôle d'un responsable de l'ONU sur l'OTAN, mais cette formule ne devrait pas signifier un retour au système de « la double clé », que Paris a rejeté et qui a longtemps paralysé toute action militaire des occidentaux en Bosnie. – *(AFP, Reuter.)*

Budget « maastrichtien » en Belgique

BRUXELLES
de notre correspondant

Le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, a présenté, mardi 3 octobre à la Chambre, un budget d'austérité qu'il justifie par les contraintes de l'adhésion à l'Union monétaire européenne. Celle-ci, a-t-il dit, est *« d'une importance capitale pour la Belgique »*, pays commerçant si imbriqué avec ses voisins que *« tout isolement pourrait lui être fatal »*.

Les mesures, qui seront approuvées jeudi par la majorité gouvernementale socialiste et sociale-chrétienne, visent à ramener le déficit des finances publiques à 3 % du PIB dès 1996. En réduction progressive, ce déficit était de l'ordre de 7 % au début de la décennie. Le seuil de 3 % doit permettre d'amorcer une réduction structurelle du volume de la dette (9 500 milliards de francs belges, environ 1 585 milliards de francs français) et de faire face au coût croissant du vieillissement démographique.

HAUSSE DE LA TVA

Tout en se défendant d'avoir le *« fétichisme des 3 % »*, M. Dehaene a réaffirmé sa volonté de maintenir la Belgique dans le peloton de tête des pays en règle avec les normes européennes. Pour cela, il a décidé une diminution de 1,7 % des dépenses de l'Etat, en dehors du service de la dette. Il prévoit que les recettes atteindront 2 440 milliards de francs belges (406 milliards de FF), soit une hausse de 130 milliards (21 milliards de FF) par rapport à 1995. Ce sera possible au prix d'une augmentation de la TVA et des accises sur certains biens et produits, notamment l'essence. Préconisée par Philippe Maystadt, ministre social-chrétien des finances, la cotisation sociale généralisée sur le modèle français n'a pas été retenue dans le dispositif gouvernemental.

Jean de la Guérivière

Le pape devrait se prononcer pour un renforcement de l'autorité de l'ONU

L'activité internationale du Vatican est parfois controversée

TROIS MOIS après la signature, en février 1929, des accords du Latran, Mussolini déclarait à la Chambre italienne : *« Nous n'avons pas ressuscité le pouvoir temporel du pape. Nous lui avons laissé un territoire suffisant pour en ensevelir le cadavre. »* Aujourd'hui, non seulement le cadavre bouge encore, mais le contraste n'a jamais été si grand entre la superficie de ce micro-Etat du Vatican (44 hectares), sa souveraineté *« quasi symbolique »*, comme disait Paul VI, et le statut international dont se prévaut la papauté. Le discours que Jean Paul II doit prononcer devant les Nations unies, jeudi 5 octobre, en sera une nouvelle démonstration. Le pape y abordera tous les thèmes relatifs à la paix, au désarmement, à la justice, à la solidarité internationale et devrait se prononcer pour un renforcement du rôle de l'ONU. Cette visite marquera aussi, presque jour pour jour, le trentième anniversaire du célèbre discours que, le 6 octobre 1965, son prédécesseur Paul VI avait prononcé devant l'ONU et dont les derniers mots ressemblaient à un cri : *« Jamais plus la guerre. Jamais plus. »* Cette intervention marquait l'entrée sur la scène internationale d'un Etat ne disposant, depuis 1954, que d'un siège d'observateur permanent de l'ONU – comme la Suisse, l'OUA ou la Ligue arabe –, mais dont le rayonnement va bien au-delà et commence même à être contesté.

C'est à Helsinki en 1975, à la faveur de la première Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) que le Vatican devait consolider cette position. Pour la première fois, il était autorisé à participer de plein droit à une conférence internationale de caractère politique, se joignant à la troisième « corbeille » qui traitait des droits de l'homme. La délégation du Saint-Siège prenait alors soin de préciser qu'elle ne pouvait pas être confondue avec *« une entité uniquement européenne »* et représentait une Eglise présente dans le monde entier. Le Vatican a signé l'Acte final d'Helsinki et est devenu membre permanent de l'OSCE.

Il n'allait pas en rester là. Jean Paul II se sert de l'ONU comme d'une tribune pour y développer ses idées en matière d'éthique, de procréation, de démographie (aux conférences de Mexico en 1984 et du Caire en 1994), de condition féminine (Pékin 1995). L'activisme des délégués du Saint-Siège dans les différentes conférences ou agences (Unesco, FAO, OMS) éveille la curiosité ou le soupçon. A Pékin comme au Caire, on a entendu des experts s'étonner de la place prise par le Vatican, jugée exorbitante, eu égard à un statut d'observateur permanent, qui lui donne un droit de parole égal aux autres, mais ne l'autorise pas à prendre part aux votes. Le Vatican répond qu'il ne force la main de personne, pas même aux Etats à forte population catholique.

Paul VI recommandait à ses représentants à l'ONU d'être à la fois *« attentifs »* et *« discrets »*. Ce n'est bien sûr pas le style de Jean Paul II. Mais en jouant pleinement son rôle à l'ONU, en s'associant même à des conventions internationales, le Saint-Siège s'inscrit dans une tradition qui remonte à la fin du XIXe siècle, quand le pape Léon XIII était sollicité d'intervenir dans des conflits internationaux ou, dans les années 70, quand le Vatican devint médiateur du contentieux frontalier opposant l'Argentine et le Chili sur le canal de Beagle.

Sa voix se fait entendre aussi *dans un tout autre contexte international. A l'époque de la guerre froide*, les débats de l'ONU laissaient peu de place aux questions éthiques et aux porte-parole religieux. Depuis 1989, ceux-ci sont présents dans toutes les discussions sur la démographie, la santé, le développement, le respect de la vie ou la paix. A cet égard, les convergences, au Caire et à Pékin, entre les positions du Saint-Siège et de certains pays islamiques sur le contrôle des naissances ou la condition féminine n'ont pas manqué d'inquiéter. Cette diplomatie parallèle des porte-parole religieux souligne toutefois la crise des repères éthiques qui orientent les relations internationales.

Henri Tincq

La quatrième visite aux Etats-Unis

C'est le quatrième voyage aux Etats-Unis que Jean Paul II devait commencer, mercredi 4 octobre, après ceux de 1979 (Boston, New York), de 1987 (Miami, Los Angeles, San Francisco, Detroit) et de 1993 à Denver pour la Journée mondiale de la jeunesse. Sa première étape sera pour Newark (New Jersey), où le pape devait avoir un entretien avec le président Clinton.

Il se rendra ensuite jeudi 5 à New York, au siège des Nations unies, l'étape principale de ce voyage du cinquantenaire de l'ONU, d'abord prévu en octobre 1994, mais annulé au dernier moment par le pape pour raisons de santé. Comme le 2 octobre 1979, il y prononcera un grand discours devant l'assemblée générale. Ensuite, jusqu'au lundi 8, dans une Eglise catholique soumise à de fortes contestations, Jean Paul II visitera les diocèses de New York, de Brooklyn et de Baltimore. A New York, il présidera un rassemblement à Central Park samedi 7 octobre et aura des entretiens avec les représentants d'autres Eglises, des communautés juive et musulmane.

Les différentes réponses des pays maghrébins à la menace islamiste

Jacques Chirac doit se rendre jeudi et vendredi en Tunisie, où, sous couvert de lutte contre le fondamentalisme musulman, le président Ben Ali a fait taire toute contestation

Après s'être rendu, à la fin de juillet, au Maroc, Jacques Chirac doit visiter, jeudi 5 et vendredi 6 octobre, la Tunisie, où le successeur de Habib Bourguiba, le président Zine el Abidine Ben Ali, a engagé une lutte sans merci contre les islamistes, au point d'avoir réussi à étouffer toute contestation. Le président français entend profiter de ce déplacement pour tenter, comme on le dit à Paris dans les milieux officiels, d'« endormir des contentieux irritants » et de « donner plus de chaleur » aux relations entre les deux pays. En Algérie, le président Liamine Zeroual cherche à utiliser l'élection présidentielle du 16 novembre, dont il est le grand favori, pour entamer une recomposition du paysage politique et se trouver de « bons » interlocuteurs intégristes avec lesquels il puisse engager le dialogue. Quant aux fondamentalistes marocains, s'ils évitent d'apparaître trop bruyamment sur le devant de la scène locale, ils n'en continuent pas moins de travailler en profondeur sur le terrain, notamment à l'intérieur des universités.

TOUT AVAIT si bien commencé ! Dès sa prise de pouvoir, le 7 novembre 1987, après la destitution de Habib Bourguiba pour « sénilité », Zine el Abidine Ben Ali, qui reçoit Jacques Chirac, jeudi 5 et vendredi 6 octobre, à Tunis, s'était engagé à *« ouvrir le dialogue avec tous les opposants sans exclusive »*, à condition qu'ils se plient aux lois en vigueur. Les islamistes se dirent alors prêts à lui *« tendre la main »*.

Entre janvier et novembre 1988, l'« homme du changement » libérait militants et sympathisants du Mouvement de la tendance islamique (MTI) dont le président, Rached Ghannouchi, sitôt sorti de prison, l'assurait de sa confiance et donnait mission à l'un de ses adjoints de participer à la rédaction d'un « pacte national », code de bonne conduite qui devait régir la vie politique. Mieux encore, le chef de l'Etat et l'« émir » se rencontraient, au moins à deux reprises, au Palais de Carthage.

A TUNIS : 30 % DES SUFFRAGES

La loi interdisant aux partis politiques de se référer à la religion ou à la race, le MTI se transformait en Mouvement de la renaissance (Ennahdha). Les délais prévus pour une légalisation ne lui permettant pas de présenter, sous sa nouvelle étiquette, des candidats aux élections législatives d'avril 1989, Ennahdha décidait de patronner des listes « indépendantes ».

Face au tout puissant Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) et aux six formations de l'opposition légale, il remportait un beau succès : 13 % des suffrages à l'échelle nationale et jusqu'à 30 % à Tunis. Il n'en protestait pas moins contre un scrutin émaillé d'irrégularités. Un mois plus tard, M. Ghannouchi prenait la route de l'exil qui l'a aujourd'hui conduit en Grande-Bretagne.

Peu après, un nouveau refus était opposé à la reconnaissance du courant religieux. Les islamistes accusaient désormais ouvertement le régime de vouloir à tout prix maintenir un système de parti unique. A la rentrée scolaire, Ennahdha réclamait la démission du ministre de l'éducation, Mohamed Charfi, soupçonné d'être entré en *« guerre contre l'islam et ses valeurs »*, lui reprochant d'avoir remanié les manuels, qui faisaient la part trop belle aux thèses intégristes, et remis en vigueur une circulaire qui interdisait le port du voile dans les établissements scolaires. La réplique du pouvoir ne se fit pas attendre : interpellations, révocations d'imams et d'enseignants, mutations de fonctionnaires, licenciements d'anciens condamnés, etc. Ce climat de tension devait déboucher sur une agitation à l'université où les étudiants islamistes imposaient leur loi, elle fut suivie d'arrestations et de suppressions de sursis militaires.

Le succès du Front islamiste du salut (FIS), lors des élections locales de juin 1990 en Algérie, poussait le gouvernement à réprimer plus durement encore la contestation religieuse. Mais, à la faveur de la guerre du Golfe, les intégristes s'employèrent à faire dégénérer les manifestations populaires en affrontements avec les forces de l'ordre.

Le 17 février 1991, à Tunis, un commando incendiait une permanence du RCD. Les deux gardiens étaient brûlés vifs. Le gouvernement imputait ce *« crime planifié »* à Ennahdha. M. Ghannouchi le justifiait implicitement, estimant que *« cette violence répondait à la violence »* du pouvoir. La très grande majorité de la population désapprouvait la dérive sanglante des islamistes et se montra de plus en plus indifférente à la répression qui s'abattait sur eux.

Ces réactions incitèrent le gouvernement à choisir sans état d'âme la politique du tout sécuritaire. Des rafles se soldaient alors par l'arrestation de quelques milliers de personnes. A la fin de mai 1991, le ministre de l'intérieur annonçait la découverte d'*« un complot terroriste, fomenté par Ennahdha pour établir en Tunisie un régime confessionnel théocratique »*, et la mise sous les verrous de ses trois cents principaux organisateurs, parmi lesquels des policiers, des douaniers et une cinquantaine de militaires.

En décembre 1991, le succès du FIS au premier tour des élections législatives incitait le pouvoir à redoubler d'ardeur. Pendant l'été 1992, s'ouvrait, devant deux tribunaux militaires de Tunis, le procès du « complot », au terme d'une procédure entâchée d'irrégularités. Evitant l'irréparable, les juges prononçaient quarante-six peines de travaux forcés à perpétuité, principalement à l'encontre de M. Ghannouchi et de ses adjoints en fuite.

DOUBLE LANGAGE

Aujourd'hui, les dirigeants tunisiens répètent à l'envi que le dossier est définitivement clos. A les en croire, si danger il y a, il ne peut venir que de l'extérieur, c'est-à-dire de là où sont réfugiés les chefs d'Ennahdha : entre autres, Soudan, Grande-Bretagne, Etats-Unis. C'est oublier un peu vite que ce mouvement a su, à plusieurs reprises, se réorganiser dans la clandestinité à l'intérieur même du pays.

Quoi qu'il en soit, M. Ben Ali, cet ancien « cyrard » qui fut, pendant seize ans, à la tête des services de la sécurité militaire, a pu réaliser autour de sa personne le « consensus » dont il rêvait. Il réussit, pour le moment, à le maintenir au prix de graves entorses aux principes de la démocratie et des droits de l'homme dont il se targue pourtant d'être le garant. Dans son rapport 1995, Amnesty International évalue à *« plus de deux mille »* le nombre des prisonniers politiques.

Faible et divisée, l'opposition se plie aux contraintes qui lui sont imposées et a accepté sans maugréer, lors des élections législatives de mars 1995, les 19 sièges de députés – sur 144 – que le pouvoir lui a réservés. Les intellectuels préfèrent se taire plutôt que de risquer de perdre leur emploi, d'être victimes de tracasseries ou de se voir retirer leur passeport. Les journaux locaux sont strictement contrôlés. Les émissions de France 2 sont de plus en plus chichement diffusées, celles de la télévision italienne, RAI Uno, ont été purement et simplement supprimées. La Tunisie vit à l'heure du « politiquement correct »...

Pour couper court à toute contestation, M. Ben Ali qui, lors de l'élection présidentielle du 20 mars 1994, avait rassemblé, sous son nom, 99,91 % des suffrages exprimés, ne se prive pas de tirer argument des bons résultats économiques – depuis 1990, la croissance a été en moyenne supérieur à 6 % par an – dont bénéficie une large partie de la population, plus préoccupée par son bien-être qu'attentive à la chose politique.

M. Ben Ali a-t-il sincèrement cherché à composer avec le courant religieux ? Apparemment non. Passés maîtres dans l'art du double langage, les islamistes ne semblent pas non plus avoir joué franc jeu avec le régime. Derrière les murailles que ses dirigeants ont élevées pour la protéger du « péril vert », la Tunisie ne jouit peut-être pas d'une tranquillité à toute épreuve.

Jacques de Barrin

La mise au pas des médias

Dans une lettre ouverte à Jacques Chirac, Reporters sans frontières (RSF), qui vient de se voir refuser par les autorités tunisiennes l'envoi d'une mission d'enquête sur place, attire l'attention sur les *« graves atteintes à liberté de la presse »* commises dans ce pays, où *« trois journalistes sont actuellement emprisonnés pour des délits d'opinion »*. Selon RSF, la presse locale *« est victime, depuis 1989, d'une sévère mise au pas (...), au point qu'aujourd'hui il n'existe plus de presse libre en Tunisie »*.

***« Cette politique de « muselage » de la presse s'est concrétisée par des cas de censure, des interdictions de parution, des licenciements de journalistes « mal-pensants » et la prise de contrôle de certains titres »*, écrit RSF, qui dénonce aussi les *« tracasseries »* et des *« entraves à leur libre circulation »* dont font l'objet *« la presse et les médias étrangers »*. RSF stigmatise enfin la décision du gouvernement de *« restreindre l'installation d'antennes paraboliques individuelles, désormais soumise à une autorisation formelle du ministère des communications »*.**

Le pouvoir algérien veut recomposer le paysage politique

À QUELQUES SEMAINES du premier tour – le 16 novembre – de l'élection présidentielle, décidée contre vents et marées par la nomenklatura militaire, le président de l'Etat, le général Liamine Zéroual, aura réussi à placer ce projet sur le devant de la scène politique du pays, reléguant artificiellement les préoccupations sécuritaires au second plan.

Rejeté par la majeure partie de l'opposition et par les islamistes, avalisé du bout des lèvres par certains courants de l'armée, accueilli avec circonspection par la population, le scrutin doit apporter une légitimité, jusqu'alors introuvable, au régime issu de la révolution de palais de janvier 1992. Il est surtout, dans l'esprit de ses promoteurs, la pierre angulaire d'une stratégie qui devrait aboutir à terme, après des élections législatives et communales, à une recomposition du paysage politique – d'où seraient exclus les islamistes radicaux – susceptible de conforter les desseins que les hommes au pouvoir nourrissent pour l'Algérie.

Comme il fallait s'y attendre – les groupes islamistes armés avaient fait savoir à maintes reprises qu'ils feraient tout pour l'empêcher –, le processus électoral a fait monter la violence de plusieurs crans : assassinats de civils et attentats à l'explosif se sont multipliés ces dernières semaines. Personne ne doute que ces actions « terroristes » iront *crescendo* jusqu'en novembre. Cette situation place les électeurs potentiels face à un cruel dilemme : aller voter et s'exposer aux représailles possibles des islamistes, ou s'abstenir et passer aux yeux des autorités pour des sympathisants de l'ex-Front islamique du salut (FIS).

IMPLOSION DU FLN ?

Mais c'est surtout du côté des formations politiques de l'opposition que l'élection présidentielle a suscité des remous. Les partis, coauteurs du « contrat national » signé, en janvier, à Rome, se sont opposés, tous ensemble dans un premier temps, à cette élection, estimant que le retour à la paix civile était l'indispensable préalable à tout recours aux urnes. Logique avec elle-même, la direction nationale du Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït-Ahmed a appelé à un boycottage du scrutin. Mais les militants du FFS respecteront-ils la consigne, d'autant qu'une partie conteste vivement la démarche faite à Rome et que le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), formation rivale, n'entend pas bouder les urnes ?

Le Front de libération nationale (FLN), l'autre « locomotive » de la réunion de Rome, parrainée par la communauté catholique de Sant'Egidio, a arrêté une position beaucoup plus nuancée, à l'aune de ses profondes divisions internes. L'ancien parti unique a décidé, en effet, de mettre en oeuvre une « panoplie de mesures » allant de l'abstention dans certaines régions au vote « blanc » dans d'autres. Solution de compromis péniblement élaborée à l'issue d'une session houleuse de son comité central, au cours de laquelle la ligne du secrétaire général Abdelhamid Mehri a été vivement attaquée.

Plusieurs membres du bureau politique – et non des moindres – ont ainsi rejeté, *« dans la forme et le fond »*, le « contrat national » de Rome et ont dénié que ce document oblige le parti *« à en respecter les clauses, auprès de ses partenaires »*. En outre, plusieurs organisations de masse, liées au FLN, ont fait bande à part. C'est ainsi que l'Organisation nationale des anciens combattants (moudjahidins), l'Organisation nationale des enfants des martyrs de la guerre (Chouhada) et l'Union nationale des femmes algériennes ont décidé de soutenir la candidature de M. Zéroual. Dès lors, le travail de sape du pouvoir pour faire éclater la coalition hétérogène réunie à Rome aurait-il, en partie, porté ses fruits ?

Selon certains observateurs, le scrutin présidentiel risque de précipiter l'implosion d'un FLN déjà quasiment *« grabataire »*. Ce cas de figure ne déplairait pas au président Zéroual à qui l'on prêterait, au sein du sérail, l'intention, s'il est élu comme tout porte à le croire, d'utiliser l'appareil rénové du parti moribond pour se doter d'un instrument capable de lui apporter une base politique... Avec pour contrepoids d'autres formations plus ou moins indépendantes, allant des islamistes modérés aux « républicains » dans un paysage politique « new look », avalisé par la nomenklatura militaire...

La rumeur en Algérie – et même en France, dans des milieux autorisés – assure que les résultats du scrutin ont déjà été *« quantifiés »* par le pouvoir. Vrai ? faux ? C'est dire le peu de cas que font les Algériens de la crédibilité de cette élection. En attendant l'avis officiel du Conseil constitutionnel, outre le président Zéroual qui apparaît favori, seuls quatre candidats pourraient briguer le suffrage des électeurs : Mahfoud Nahnah (Mouvement de la société islamique-Hamas), Saïd Sadi (RCD), Redha Malek (Alliance nationale républicaine) et Noureddine Boukrouh (Parti du renouveau algérien). L'administration en aurait aidé certains à recueillir les 75 000 signatures de parrainage.

Peut-être pourrait-on alors voir, dans ses personnalités, les partenaires privilégiés d'un pouvoir qui chercherait, une fois passée l'échéance présidentielle, une solution politique à la crise avec à la clef, à plus ou moins long terme, d'inévitables négociations avec les islamistes.

Ali Habib

■ **Le rédacteur en chef du quotidien arabophone *El Khabar*,** Omar Ouartilan, a été assassiné par balles, mardi 3 octobre, dans le centre d'Alger, près de la Maison de la presse, une ancienne caserne qui sert de siège à la plupart des journaux. La mort de M. Ouartilan porte à quarante-trois le nombre de journalistes tués, depuis mai 1993. – *(AFP)*

Les fondamentalistes marocains, à la scène comme à la ville

OUJDA
de notre envoyée spéciale

« Prenez le théâtre de Beckett : il n'est jamais clair sur l'issue. Nous, si. Dans nos spectacles, on donne toujours une réponse aux problèmes, une réponse qui est la loi de Dieu, la réponse islamique », assène calmement Houmad Elmoussaoui, fondateur, en 1987, de l'association « de théâtre et d'art » Essalam (la Paix). Malgré l'heure matinale, la terrasse du café est bondée. Rien que des hommes. A quelques rues de là, le cinéma Royal annonce deux films de série B, *Georgina, nonne perverse* et *Lady dragon*, affiches croustillantes à la clé. Ici comme ailleurs, pudibonderie et vulgarité font bon ménage.

L'islam, *« comme les autres visions du monde »*, doit investir *« tous les champs d'expression possibles »* pour faire *« passer son message »*, ajoute le jeune metteur en scène. C'est à l'époque où il était étudiant en physique-chimie, à l'université d'Oujda – une ville d'environ 800 000 habitants, située à quelques kilomètres de la frontière algérienne – que lui est venue l'idée de créer son association. Réceptionniste dans un hôtel, pour gagner sa vie, il n'en continue pas moins à monter des spectacles. Ses thèmes favoris : *« l'injustice, l'inégalité, la corruption, tout ce qui fait la souffrance du peuple musulman »*.

A l'instar d'Essalam, plusieurs dizaines d'associations culturelles islamiques ont vu le jour, depuis ces dix dernières années. Islamiques ou islamistes ? *« Intégristes, islamistes, fondamentalistes, ce sont des mots inventés par l'Occident ! »*, rétorque Houmad. Contrairement à l'Algérie, où la mouvance islamiste a longtemps bénéficié de la complaisance du pouvoir, le Maroc – où le roi a le titre de commandeur des croyants – a su très vite prévenir toute éventuelle dérive, en renforçant, de manière drastique, le contrôle des lieux de prière. *« Les mosquées ont été verrouillées, dès 1984*, rappelle l'universitaire Mohamed Tozy. *Les seuls espaces d'expression à peu près libres, ce sont les universités. Les premières « semaines culturelles » organisées dans les facs par des étudiants islamistes datent de 1979 : soirées poétiques, conférences, expositions de livres, ventes d'objets islamiques (foulards, parfums, etc.), tout cela a toujours bien marché sur les campus. »*

« LE RÔLE DU CORPS »

La singularité du théâtre islamique, explique Houmad, concerne *« le rôle du corps »*. Celui des femmes, s'entend. *« Les règles islamiques veulent que l'on respecte une certaine décence*, souligne-t-il. *Nous nous sommes demandé si une femme pouvait ou non être présente sur scène. On a répondu oui, à condition qu'elle apparaisse voilée. »* Du coup, les rôles de femmes non voilées – fille « de mauvaise vie » ou créature impie – sont joués par des hommes. La différence est aussi dans la salle, celle du vieux cinéma le Paris où Houmad et sa troupe présentent le plus souvent leurs pièces : le balcon est réservé aux femmes, l'orchestre aux hommes.

En matière de répertoire, le jeune homme cite parmi ses auteurs préférés l'écrivain local Mohamed Meskine, aujourd'hui disparu, et qui traîna longtemps une sulfureuse réputation d'athée, ou son contemporain Omar Derouich, pourtant grand amoureux de Beckett. Sans oublier le dramaturge algérien Abdelkader Alloula, assassiné en mars 1994, à Oran, et dont Houmad a vu et *« beaucoup aimé »* plusieurs spectacles, présentés à Oujda.

« Les gens du FIS, ce ne sont pas des vrais musulmans ! », s'exclame Nadia, une jeune institutrice au voile impeccablement noué. Elle, n'est jamais allée au théâtre. Son tapis de prière lui suffit. *« Ici, on a toujours vécu selon les règles du Coran. En Algérie, c'est différent, c'est pour ça qu'ils ont des problèmes »*, estime-t-elle. Pourtant, Nadia ne nourrit guère d'illusions sur l'état de la société marocaine. Le quartier populaire où elle habite avec sa famille, et les faubourgs miséreux où elle a longtemps enseigné, l'ont mise à bonne école. *« C'est chacun pour soi et Dieu pour tous*, soupire-t-elle. *Il n'y a qu'au moment de l'Aïd el Kébir* (commémoration du sacrifice d'Abraham) – *que les riches partagent le mouton avec les pauvres. La solidarité, c'est surtout au sein de la famille. »*.

A l'en croire, les seuls qui font preuve de *« vraie charité islamique »* se trouvent parmi les étudiants. *« Ils ont fait une caisse pour financer les plus nécessiteux d'entre eux, les aider à trouver un logement ou à acheter des livres »*, commente-t-elle. Phénomène qui se répète dans toutes les universités du royaume. A Oujda, la cité universitaire des filles est l'objet, dit-on, de toutes les attentions : les jeunes islamistes y auraient instauré une sorte de « police des moeurs », qui veille à ce que ni garçon ni alcool ne franchisse la porte d'entrée.

LA BATAILLE DES CAMPUS

Banalisé, l'islamisme estudiantin ne provoque plus, en tout cas, de rixes sanglantes avec les « frontistes », militants d'extrême gauche, comme en 1991, à Oujda et à Fès. Les « barbus » auraient-ils gagné, par défaut, la bataille des campus ? *« Jusqu'à l'an dernier, toute manifestation islamiste se terminait en bagarre. Cette année, pour la première fois, personne n'a réagi »*, assure un enseignant fassi. *« Quand j'ai pris mes fonctions à Oujda, les filles voilées étaient archiminoritaires. Aujourd'hui, c'est l'inverse »*, renchérit un professeur de droit.

Les récentes élections universitaires ont largement confirmé cette tendance, une nette majorité se dégageant en faveur du vote islamiste. Chez les étudiants, l'influence du cheikh Abdessalam Yacine, fondateur du mouvement Justice et Bienfaisance, en résidence surveillée depuis décembre 1989 à Salé, reste prédominante. Chez les enseignants, celle d'Abdelilah Benkirane, dirigeant du mouvement Réforme et Renouveau, demeurerait la plus sensible. Trois autres groupes, celui de Mustapha Ramid, dirigeant de la revue *Essawa* (l'Eveil), celui des étudiants d'*El Jisr* (le Pont) et celui des militants d'*Arrabita* (l'Alliance) auraient acquis une popularité non négligeable, surtout à Casablanca et à Rabat.

L'islamisme marocain, maintenu sous haute surveillance, n'a pourtant pas réussi sa percée sur la scène politique. Le pouvoir royal y veille, main de fer dans gant de velours. Les partis issus du mouvement nationaliste aussi, jaloux de leurs prérogatives. Restent les amphis universitaires et les tréteaux de la culture. *« Ce qui prévaut, dans la société marocaine, relève plus de l'islamité latente que de l'islamisme : le « passage à l'acte » militant reste encore minoritaire*, souligne M. Tozy. *Cette religiosité très forte de la société, pour qui l'observance des règles les plus strictes ne pose pas problème, est peut-être la forme de défense la plus efficace contre les extrémismes. »*

Catherine Simon

Le Sénat russe veut un référendum sur l'union avec la Biélorussie

MOSCOU. Après avoir adopté, mardi 3 octobre, une loi définissant le champ d'application du référendum, la Chambre haute du Parlement russe a appelé Boris Eltsine à poser *« la question d'un approfondissement de l'intégration économique et politique entre la Russie et la Biélorussie ».* Cette recommandation, adoptée par une large majorité de sénateurs, a été qualifiée par les partisans d'une restauration de l'URSS de *« premier pas »* dans cette direction. En mai dernier, les Biélorusses s'étaient déjà prononcés en faveur d'une telle intégration. Combattue par certains Russes qui y voient un fardeau économique supplémentaire, l'idée de répondre aux avances biélorusses pourrait, en modifiant la donne institutionnelle actuelle, conduire à un report de l'élection présidentielle prévue en juin 1996. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **GRANDE-BRETAGNE : le chef du Parti travailliste, Tony Blair,** et son ministre des affaires étrangères fantôme, Robin Cook, ont réaffirmé, mardi 3 octobre, lors de la conférence annuelle du Labour à Brighton, leur attachement à l'Europe. *« L'Europe est vitale pour nos intérêts. Etre mis sur la touche sans aucune influence ne constitue pas une trahison de l'Europe, mais de la Grande-Bretagne »,* a indiqué M. Blair. – *(Corresp.)*

■ **HONGRIE : le chancelier allemand Helmut Kohl** a annoncé, lundi 2 octobre, à l'issue d'une rencontre avec le premier ministre hongrois, Gyula Horn, l'attribution par l'Allemagne d'un crédit de 500 millions de deutschemarks à la Hongrie afin que celle-ci rénove ses infrastructures. – *(AFP)*

■ **BULGARIE : la centrale nucléaire de Kozlodoui** a été autorisée, mardi 3 octobre, à remettre en marche la tranche 1, qui était arrêtée depuis huit mois pour travaux. Le redémarrage, qui prendra encore quelques jours avant d'ultimes vérifications, rencontre l'opposition déclarée du G 7 et fait actuellement l'objet d'un audit de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). – *(AFP)*.

■ **RUSSIE : une centaine de cas de poliomyélite** ont été enregistrés cet été en Tchétchénie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Cette organisation ainsi que l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ont indiqué que l'intervention russe avait empêché la tenue d'une campagne de vaccination dans la République indépendantiste. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : les Américains victimes à leur insu des expériences** d'irradiation menées par l'administration fédérale durant la guerre froide seront indemnisés, a annoncé, mardi 3 octobre, le président Clinton. Le chef de la Maison Blanche a présenté ses excuses aux victimes et à leurs familles au nom du gouvernement fédéral. Il a relevé qu'un des cas les plus scandaleux était celui de dix-huit personnes qui s'étaient vu injecter du plutonium sans le savoir. – *(Reuter.)*

■ **CUBA : le président Fidel Castro** est attendu à la fin du mois d'octobre à New York pour un sommet lié au cinquantenaire de l'ONU, ont annoncé, mardi 3 octobre, les Nations unies. Pour l'instant, le numéro un cubain n'a pas demandé de visa et le gouvernement n'a *« aucune obligation légale précise »* de lui en fournir un, a précisé le département d'État. – *(AFP.)*

■ **HAÏTI : un ancien officier supérieur de l'armée,** le général de brigade Henri-Max Mayard, quarante-six ans, a été tué, mardi 3 octobre, par un commando d'inconnus qui a pris la fuite. Non revendiqué, l'assassinat a été condamné par le président Jean-Bertrand Aristide. Depuis son retour au pouvoir, une vingtaine de militaires ont été tués de la sorte. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE : 350 islamistes « repentis »** *devraient être libérés,* jeudi 5 octobre, à l'occasion de l'anniversaire de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, a-t-on appris de source policière. Depuis deux ans, les autorités ont relâché près d'un millier de *« repentis »* à l'occasion de différentes fêtes. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **LIBYE : le colonel Mouammar Kadhafi** devait rendre visite, mercredi 4 octobre, aux centaines de Palestiniens qu'il a expulsés de son pays et qui vivent dans un camp de tentes installé en lisière de l'Egypte. Selon un communiqué de l'ambassade de Libye au Caire, le numéro un libyen a prévu de réunir, au poste-frontière de Missaed, une conférence de presse. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **SIERRA LEONE : une tentative de putsch aurait été déjouée** dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 octobre, a annoncé la junte au pouvoir à Freetown. Six officiers auraient été arrêtés et deux autres seraient en fuite. L'armée sierra-léonaise a affirmé contrôler la situation dans la capitale. Au sud du pays, dans la région de Bo, de violents combats opposent l'armée et ses auxiliaires sud-africains à la rébellion du Front révolutionnaire uni (FRU). – *(Reuter.)*

ASIE

■ **SRI-LANKA : l'armée a assuré avoir tué 200 rebelles** lors de l'offensive qu'elle mène depuis le 1er octobre dans la péninsule de Jaffna, au nord du pays, contre le LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul). La radio clandestine de cette organisation a déclaré que 5 000 civils ont fui la région d'Achchuveli, où les combats se poursuivent. – *(AFP, Reuter.)*

ÉCONOMIE

■ **RUSSIE : un projet de loi sur l'exploitation d'hydrocarbures** associant les Russes aux compagnies étrangères a été rejeté, mardi 3 octobre, par le Conseil de la Fédération, l'une des deux Chambres du Parlement. Adopté en juin par l'autre Chambre, la Douma, le texte devra être examiné par une commission de conciliation. Un regain d'activité de l'industrie pétrolière russe est attendu d'un accord sur le partage de la production de gaz et de pétrole. – *(Reuter.)*

■ **La Russie risque de connaître cette année sa pire récolte de céréales** depuis trente ans, a déclaré, mardi 3 octobre, le ministre russe de l'agriculture, Alexandre Nazartchouk. La production devrait atteindre 65 à 66 millions de tonnes en 1995, contre 81,3 millions de tonnes en 1994. Il faut remonter à 1965 pour trouver un résultat aussi médiocre. – *(Reuter.)*

■ **ZONE FRANC :** au cours de la réunion semestrielle des ministres des finances de la zone franc, mardi 3 octobre à Bamako (Mali), le ministre français de la coopération, Jacques Godfrain, a demandé à ses interlocuteurs de *« montrer l'efficacité de l'aide qui leur est accordée »* au titre de l'aide publique au développement (APD). *« Seule l'augmentation de l'efficacité de l'aide peut permettre de défendre des volumes importants de contributions »* des bailleurs de fonds multilatéraux, a précisé le ministre. – *(AFP.)*

Bill Clinton oppose son veto au Congrès pour la troisième fois

WASHINGTON. Bill Clinton a mis son veto, mardi 3 octobre, à un texte de loi sur le financement des activités du Congrès pendant l'année fiscale 1996. *« Je ne pense pas que le Congrès devrait s'occuper de ses propres affaires avant de s'occuper des affaires du peuple »,* a fait savoir le président. C'est la troisième fois depuis le début de son mandat que Bill Clinton a recours à son droit de veto. Il avait déjà rejeté en juin une réduction des dépenses et l'Etat et, en août, la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie. – *(AFP.)*

Les fissures de Mururoa ne présentent aucun danger selon le ministère de la défense

L'ancien ministre Jean-Pierre Chevènement reconnaît leur existence avant 1980

Le ministère de la défense et le Commissariat à l'énergie atomique contestent les informations publiées par *Le Monde* du 3 octobre quant à la fissuration possible des atolls de Mururoa et de Fangataufa où sont réalisés les essais nucléaires français. De son côté, l'ancien ministre de la défense Jean-Pierre Chevènement a reconnu mercredi l'existence de fissures en 1980, comme le montrait la carte que nous avons publiée.

LE MINISTÈRE de la défense a réagi vivement, mardi 3 octobre, aux informations que nous avons publiées (*Le Monde* du 3 octobre) à propos de la fissuration possible des atolls de Mururoa et de Fangataufa. La carte de Mururoa qui accompagnait ces informations et dont nous affirmions qu'elle émanait des services de la base militaire, est qualifiée de *« montage cartographique ».* Pour le ministère de la défense, *« le fait de présenter l'atoll de Mururoa comme menacé de fissuration relève de la parfaite mauvaise foi et de la volonté délibérée de tromper. Toutes les expertises réalisées depuis plus de dix ans démontrent que la structure de l'atoll de Mururoa comme de celui de Fangataufa, n'est en rien menacée par les effets des expérimentations ».*

De son côté, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) réaffirme que les tirs ne peuvent provoquer de fissures susceptibles d'entraîner des fuites radioactives. Les spécialistes du CEA précisent cependant qu'*« après les premiers essais souterrains effectués dans le récif de Mururoa lui-même, il y a eu des fissures, nous l'avons dit depuis longtemps. Il n'y en a plus depuis que les tirs ont lieu au milieu du lagon ».* Rappelons à ce propos que la carte que nous avons publiée date de juin 1980. Elle révèle la présence de fissures, au moment où les essais se déroulaient dans le récif (depuis 1981, ils sont effectués dans le basalte du lagon, sous la mer). La carte indique d'ailleurs l'emplacement des puits sur le récif. Pour le CEA, il n'y a de toute façon aucun danger : même si, *« par un phénomène inimaginable »,* une cavité s'ouvrait, *« la radioactivité resterait piégée à 99,5 % dans les roches et dans les laves ».* Le ministère de la défense adopte une position identique en dénonçant *« le caractère fantaisiste des arguments avancés ».*

De son côté, Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre socialiste de la défense, a reconnu mercredi sur Europe 1 l'existence de fissures mais a affirmé que, depuis 1980, *« on n'a pas observé d'aggravation de la situation ». « Depuis 1980,* a-t-il ajouté, *date à laquelle on s'est aperçu qu'il y a eu un certain nombre de fissures, elles ont été repérées et on surveille leur évolution. »*

Le mouvement écologiste Greenpeace a réagi de son côté en indiquant que cela causait *« un sérieux accroc à la crédibilité de la France et à sa prétendue approche scientifique du problème de la sécurité de ces atolls ».*

COMMENTAIRE

CONFIRMATIONS

Les réactions officielles aux informations du Monde appellent deux types de remarques.

D'abord sur le document cartographique que nous avons publié et dont nous réaffirmons l'authenticité. Nous avons évidemment reproduit le document lui-même, sans nous livrer *à la moindre retouche ou correction.* L'histoire de cette carte *n'a rien de* mystérieux. Elle a été élaborée en 1980 par les services de la base militaire de Mururoa afin d'indiquer à son personnel les zones interdites à la circulation. Un souci de rigueur a fait *figurer sur le document l'emplacement des fissures existant à cette* époque. C'est ce qui lui confère son caractère polémique. Cette carte – à propos de laquelle on parle aujourd'hui de *« propagande de Greenpeace »* – est d'ailleurs connue en Polynésie depuis plusieurs années, sans que Greenpeace en soit à l'origine. Elle est parvenue au gouvernement territorial de l'époque par l'intermédiaire d'un employé polynésien de la base qui a été licencié pour cette « fuite ».

Ensuite sur le fond du débat de la *« fracturation »* possible de l'atoll. Tout en reconnaissant l'existence de fissures, le ministère de la défense *comme le CEA réaffirment l'innocuité* des essais en raison des précautions prises et de la structure géologique de l'atoll. Nous avons largement donné place à cette argumentation en citant longuement le directeur du laboratoire de détection et de géophysique du CEA, Yves Caristan. En revanche, l'évocation par le ministère de la défense, à l'appui de cette thèse, de *« toutes les expertises réalisées depuis plus de dix ans »* ne relève pas d'une information exacte. Aucune expertise indépendante n'a eu lieu sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa, hormis les missions Tazieff, Atkinson et Cousteau. Mais celles-ci, tout comme la mission envoyée récemment par l'Union européenne, *n'ont pas été autorisées à* vérifier la structure sous-marine des atolls comme elles l'ont reconnu elles-mêmes. D'autre part, de nombreux scientifiques reconnus internationalement pour ne pas travailler de manière *« fantaisiste »* ont émis l'hypothèse d'une fissuration du socle.

Ce débat, extrêmement important quant à ses conséquences écologiques, pourrait être sereinement tranché si le gouvernement français acceptait qu'une mission scientifique internationale puisse mener une enquête complète, en totale indépendance, à Mururoa et Fangataufa.

Jean-Paul Besset

Dialogue de sourds entre la présidence et l'opposition ivoiriennes

ABIDJAN
correspondance

Une rencontre entre le président Henri Konan Bédié et les dirigeants de l'opposition, organisée, mardi 3 octobre, pour apaiser la violence préélectorale en Côte-d'Ivoire, n'a servi qu'à confirmer l'incompatibilité des thèses en présence à moins de trois semaines du premier tour de l'élection présidentielle. Au lendemain des manifestations politiques les plus violentes que le pays ait connues, et alors que les deux principaux partis de l'opposition appellent au *« boycottage actif »* du prochain scrutin, le chef de l'Etat a élargi le tête-à-tête prévu avec les responsables de l'opposition, en invitant des délégations des 89 partis politiques.

« Je ne reviendrai pas sur le code électoral », a annoncé d'entrée de jeu M. Bédié, inflexible sur le maintien en l'état de ce texte dont les manifestants demandent l'abrogation, estimant qu'il ne garantit pas des élections *« claires et transparentes »* et empêche notamment la candidature du principal rival potentiel du président, l'ancien premier ministre Alassane Ouattara.

Pendant plus de quatre heures, les dirigeants des partis politiques ont développé leurs arguments devant le chef de l'Etat, qui les recevait dans sa résidence du quartier de Cocody, sans que le dialogue réussisse à s'engager. Les deux principaux responsables de l'opposition, Laurent Gbagbo, du Front populaire ivoirien (FPI), et Djeny Kobina, du Rassemblement des républicains (RDR), partisan d'Alassane Ouattara, ont participé à la rencontre.

FIN DE NON-RECEVOIR

« Que ceux qui ne sont pas candidats, de grâce, ne troublent pas le processus », a lancé M. Bédié à l'adresse des chefs de l'opposition, qui continuent, depuis dix jours, de braver l'interdiction de manifester sur la voie publique pendant toute la période électorale en cours. *« J'espère bien être compris, cette fois-ci. Sinon, nous entrerons dans une période que ne souhaitent pas les Ivoiriens »,* a ajouté le président.

Les dirigeants du FPI et du RDR ont répondu à la fin de non-recevoir du chef de l'Etat en organisant un rassemblement commun dans le quartier populaire de Treichville.

Au cours de celui-ci, M. Gbagbo qui fut l'unique candidat d'opposition en 1990, lors de la première élection présidentielle pluraliste de l'histoire du pays, a annoncé qu'il renonçait à se présenter. En brandissant son dossier de candidat, il a renvoyé sur le gouvernement la responsabilité des violents affrontements du lundi 2 octobre, qui ont fait, officiellement, trois morts, sept selon l'opposition. *« Même si la folie s'était emparée de moi et que j'aie déposé ma candidature,* a-t-il déclaré, *j'aurais retiré ça, aujourd'hui. Je ne fais pas de la politique pour que les gens meurent, pour que les gendarmes nous tuent. »*

François Picard

VIEILLESSE Le conseil des ministres a approuvé, mercredi 4 octobre, le projet de prestation d'autonomie présenté par Colette Codaccioni, ministre de la solidarité entre les générations. Alain Juppé avait arbitré, le 18 septembre, en faveur d'une aide mensuelle pouvant être versée dès soixante ans et cogérée par l'Etat et les départements. ● LE NOMBRE de personnes âgées dépendantes ne cesse d'augmenter. Cependant, l'espérance de vie sans incapacité augmente elle aussi : elle atteint aujourd'hui 63,8 ans pour les hommes et 68,5 ans pour les femmes. ● LES FAMILLES prennent en charge, davantage qu'on ne le croit parfois, leurs ascendants. Deux personnes âgées dépendantes sur trois restent à domicile. Leurs proches souffrent d'un manque d'aide et sont souvent placés, à cet égard, dans une situation d'isolement moral *(lire page 7)*.

La prestation autonomie favorisera le maintien à domicile

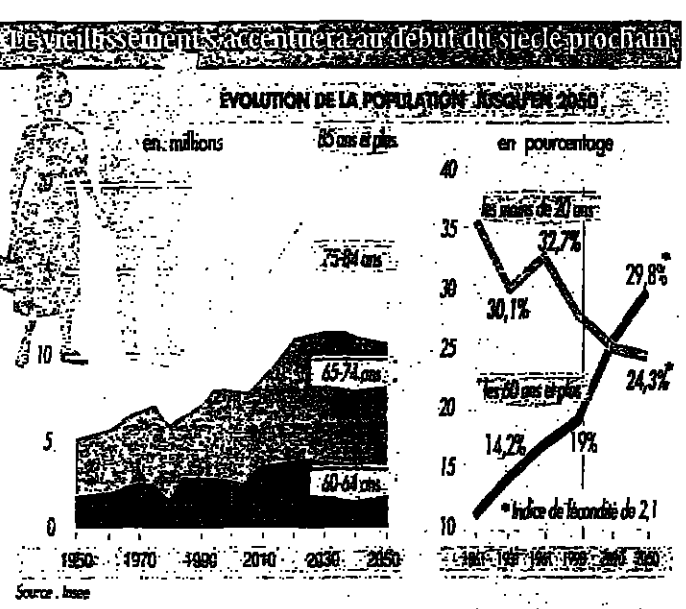
L'Etat et les départements cofinanceront cette aide mensuelle, de 4 300 francs maximum, gérée par les conseils généraux. Une fois adoptée par le Parlement, elle permettra, à partir du 1er janvier 1996, de rémunérer les aides individuelles

LE MINISTRE de la solidarité entre les générations, Colette Codaccioni, a présenté, mercredi 4 octobre, au conseil des ministres, le projet de loi sur la prestation d'autonomie en faveur des personnes dépendantes âgées de plus de soixante ans. Le texte sera soumis au Sénat courant octobre, puis à l'Assemblée nationale, avant d'entrer en vigueur le 1er janvier 1996. Alain Juppé, qui en avait dévoilé les grandes lignes au cours d'un déplacement en Haute-Loire (*Le Monde* du 19 septembre), n'avait pas caché – un rien emphatique – qu'il y voyait l'une des « *grandes conquêtes sociales* » de cette fin de siècle.

De fait, après dix ans d'atermoiements, ponctués par trois rapports officiels, un projet de loi mort-né en 1992 et une expérimentation lancée dans douze départements en 1995, la France va rejoindre les pays qui, comme l'Allemagne (au terme de vingt ans de polémiques), ont finalement reconnu le phénomène de la dépendance à sa juste dimension : un risque social dont l'importance et le coût financier iront croissants dans les années à venir.

M. Juppé a précisé qu'il s'agira d'une « *prestation légale de solidarité nationale* ». Autrement dit, toutes les personnes ayant un certain degré de dépendance et certaines ressources y auront droit. Cette précision n'est pas indifférente. Actuellement, de nombreux conseils généraux refusent ou retirent de manière arbitraire – et au mépris du droit – l'allocation compensatrice à ceux qui sont hébergés en maison de retraite. Le gouvernement a prévu la création d'un « observatoire de la dépendance », réunissant les départements, les caisses de sécurité sociale et les associations de personnes âgées, qui veillera à ce qu'une égalité de traitement soit respectée sur l'ensemble du territoire.

L'allocation, versée à partir de soixante ans, sera d'un montant maximum de 4 300 francs par mois. Cette somme est censée couvrir les frais occasionnés par les diverses aides à domicile, hors dépenses médicales remboursées par l'assurance-maladie. Elle sera modulée selon le degré de dépendance des bénéficiaires et déterminée dans le cadre d'un plan d'aide à la personne, établi par une équipe médico-sociale sur la base d'une grille nationale d'évaluation de la dépendance.



20 MILLIARDS DE FRANCS

Pour limiter son coût (20 milliards de francs en année pleine), l'allocation sera soumise à des conditions de ressources. Selon les données fournies par Matignon, seules les personnes disposant d'une revenu net mensuel inférieur à 9 250 francs (y compris la prestation) y auront droit. Ce plafond de ressources est plus élevé que celui qui est en vigueur pour l'allocation compensatrice (7 600 francs).

La prestation d'autonomie intéressera dès le 1er janvier 1996 les quelque quatre cent mille personnes dépendantes vivant à domicile. Celles qui sont hébergées en maison de retraite (environ deux cent trente mille) devront attendre le 1er juillet 1997 pour en bénéficier. M. Juppé a justifié ce double traitement, très critiqué par les syndicats regroupant les maisons pour personnes âgées, par « *la nécessité d'adapter la tarification des établissements au financement des dépenses de dépendance* ». Il s'est engagé, en attendant, à ce qu'une personne vivant chez elle garde le bénéfice de son allocation quand elle entre dans une structure collective.

La nouvelle prestation ne sera pas versée en espèces. Les pouvoirs publics veulent ainsi éviter qu'elle soit détournée de son objectif, comme c'est souvent le cas pour l'allocation compensatrice lorsqu'elle est versée sur un compte-épargne ou distribuée à des proches. Toutefois, la nouvelle aide pourra servir à rémunérer un membre de la famille qui se met au service de la personne âgée, à condition que ce proche ne perçoive pas déjà une retraite.

Les personnes âgées qui recourent directement aux services d'une aide à domicile la paieront avec l'équivalent du chèque-service, lancé en décembre 1994, ce qui leur évitera de faire les démarches administratives imposées à tout employeur. Celles qui passent par une association n'auront pas à payer leurs employés, puisque c'est le département qui rémunérera directement l'association d'aide à domicile. Quant aux personnes hébergées en maison de retraite, l'essentiel de leur prestation sera versée à l'établissement par un système de tiers payant. Le projet prévoit que les enfants des bénéficiaires de la nouvelle prestation ne seront pas soumis à l'obligation alimentaire pour leurs parents. En revanche, le gouvernement propose qu'il y ait récupération sur succession au-dessus d'un certain plafond.

CRÉATION D'EMPLOIS

La prestation aura deux sources de financement : l'allocation compensatrice pour tierce personne et les aides actuellement versées, de manière très sélective, par les départements (9 milliards de francs par an) ; et une « *contribution sur l'ensemble des revenus* », selon l'expression de M. Juppé, qui sera probablement la CSG. La part à la charge de l'Etat (10 milliards de francs) n'est toujours pas financée, mais elle transitera par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), créé en 1994 pour prendre en charge des dépenses de retraite relevant de la solidarité (cotisation des chômeurs, des étudiants, des détenus, etc.). Les associations et les syndicats de salariés estiment que la dépendance est un cinquième risque (après la retraite, la maladie, la famille, les accidents du travail), et qu'il aurait dû être pris en charge et géré par la « Sécu ». En dépit de leur opposition résolue, le gouvernement a décidé d'en confier la gestion aux départements. « *J'ai fait le choix d'un maître d'œuvre clairement désigné*, a expliqué M. Juppé. *Je n'ai pas souhaité (...) créer, en quelque sorte, une administration spécifique de la dépendance* [ni] *des instances de codécision, dont toute notre expérience montre qu'elles ne peuvent fonctionner efficacement.* » Le gouvernement veut éviter les lourdeurs administratives du RMI, dénoncées dans le rapport de la Cour des comptes *(lire p. 10)*. Les conseils généraux devront néanmoins passer des conventions de coopération avec les caisses d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse.

Avec cette réforme, évaluée fin 1998, le gouvernement affiche un double objectif : maintenir le plus grand nombre de personnes à domicile ; créer de cinquante mille à soixante-dix mille emplois par le développement des offres de services qui leur seront faites. Le premier objectif ne sera pas difficile à atteindre. Le second est, en revanche, plus ambitieux. Environ soixante-dix mille personnes (dont beaucoup à temps partiel) travaillent dans les associations de soins et de services à domicile regroupées au sein de l'Unassad. Doubler leur nombre sera difficile.

Dans la mesure où un parent de la personne dépendante pourra se faire rémunérer sous forme de « chèques-autonomie » pour l'aide qu'il lui apporte, le nouveau dispositif ne fera que salarier des bénévoles et ne devrait donc pas faire beaucoup reculer le chômage.

Jean-Michel Bezat

Conditions de ressources

La nouvelle prestation d'autonomie sera plus avantageuse que l'actuelle allocation compensatrice pour tierce personne, versée par les conseils généraux. Selon les calculs effectués par le ministère de la solidarité entre les générations, une personne lourdement dépendante ayant un revenu net fiscal de 4 680 francs par mois (après déduction des 10 % et 20 %), touche aujourd'hui une allocation qui ne dépasse pas 2 920 francs en raison d'un plafond de ressources fixé à 7 600 francs.

Ce plafond mensuel a été relevé à 9 250 francs de revenus net fiscal (prestation autonomie de 4 300 francs incluse). Dans le nouveau système, une personne ayant 4 680 francs par mois pourra bénéficier du total de l'allocation, lui procurant un revenu mensuel net de 8 980 francs. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont décidé qu'au-delà d'un certain niveau d'héritage, il y aura récupération sur succession. Selon les experts gouvernementaux, cette récupération interviendra au-delà de 250 000 francs. Toutes les dispositions financières seront précisées dans les décrets que le gouvernement prendra après le vote du Parlement.

Les exemples européens

● **L'Allemagne** dispose, depuis le 1er janvier 1995, d'une prestation dépendance obligatoire, financée par un prélèvement de 1 % sur les salaires et par la suppression d'un jour férié. Coût pour les salariés : environ 1 700 francs par an. 90 milliards de francs seront ainsi collectés pour aider quelque un million six cent mille personnes âgées. Le montant de la prestation variera de 2 250 francs par mois à 12 000 francs (pour des cas exceptionnels).

● **L'Autriche** a adopté, par une loi fédérale datant de 1993, une législation unique pour la couverture du risque dépendance.

● **Les Pays-Bas** ont créé une allocation dès 1968, financée par des cotisations et gérée en étroite collaboration avec l'assurance-maladie. Des commissions déterminent régulièrement si les soins aux personnes dépendantes doivent être délivrés en établissement ou à domicile. Au-delà d'un certain niveau de dépenses, la personne doit prendre une assurance complémentaire ou utiliser ses propres moyens.

● **La Belgique** verse, dans le cadre de l'assurance-maladie, des montants forfaitaires aux établissements et aux services de soins à domicile. Quand les ressources de la personne ne peuvent couvrir les dépendances, l'aide sociale intervient. Ses frais peuvent être récupérés auprès de la famille du bénéficiaire.

● **La Grande-Bretagne** a privilégié le maintien à domicile. Un peu plus d'un million de bénévoles aident les personnes âgées. La famille reste au coeur du dispositif, soutenue par une logistique publique (soins à domicile, hébergement temporaire, etc.). Les soins sont gratuits. Le montant des aides à la vie courante dépend des ressources des personnes.

Geneviève Laroque, présidente de la Fondation nationale de gérontologie

« Le nombre de gens âgés et très âgés explose »

LA PRÉSIDENTE de la Fondation nationale de gérontologie, Geneviève Laroque, est une femme petite, rousse, à l'accent parisien et à la cigarette vissée aux lèvres. Elle a dirigé les établissements de long séjour au sein de l'Assistance publique de Paris dans les années 70, au moment où l'on a commencé à fermer les hospices, et mène un combat sans relâche pour la reconnaissance de la dignité des personnes âgées.

« Comment définiriez-vous la dépendance ?

– C'est le fait d'avoir besoin d'une institution, d'une personne ou d'une chose pour des besoins réels ou idéels sans lesquels on ne peut vivre correctement. Tout le monde est dépendant. Cependant, depuis quelques années, on utilise ce terme pour qualifier la situation d'une personne qui a besoin d'une aide humaine pour survivre décemment. On peut être dépendant physiquement et indépendant mentalement. A l'inverse, une personne peut être physiquement valide mais n'avoir jamais atteint ou avoir perdu sa capacité de décision.

» L'écrasante majorité des personnes âgées est autonome et indépendante. Une partie d'entre elles, le plus souvent très âgée, a besoin de l'aide d'un tiers pour un certain nombre d'activités. D'autres, en raison de maladies ou de séquelles de maladie, peuvent perdre leur autonomie ou leur indépendance physique. Lorsqu'on évoque la prestation autonomie, on désigne les aides dont ces personnes ont besoin pour survivre décemment.

» Si on estime qu'une vieille dame est dépendante dès lors qu'elle ne peut plus monter sur un tabouret pour faire ses carreaux, alors plus d'un million et demi de personnes sont dépendantes. Si on considère seulement les personnes qui sont confinées au lit ou au fauteuil et celles qui ont besoin de quelqu'un pour s'habiller, se lever, faire leur toilette, on arrive autour de 600 000 personnes. Mais il y a beaucoup de gens qui se situent entre ces deux cas de figure, qui ne peuvent sortir seuls de peur de tomber, ou ne peuvent assurer leurs tâches domestiques.

– Pourquoi est-ce un problème si lourd pour notre société, alors que les études démographiques prévoyaient depuis longtemps que le nombre de personnes très âgées allait augmenter ?

– Toutes les sociétés ont eu à gérer des gens âgés fragilisés. Mais c'est un problème nouveau pour des raisons numériques. Le nombre de personnes survivant après 60 ans n'a cessé d'augmenter, plus vite que l'augmentation de la population. Donc, en pourcentage et en valeur absolue, le nombre de gens très âgés augmente. Cela fait longtemps qu'on le sait, et on s'est même organisé. La réglementation relative à l'aide ménagère date de plus de quarante ans. Elle est accordée à des gens qu'il faut soutenir dans leur quotidien. L'allocation compensatrice existe depuis 1977. En 1975, on a prévu la disparition architecturale et administrative des hospices, presque achevée aujourd'hui. Il reste moins de 10 000 lits à transformer encore sur un total de près de 300 000 il y a vingt ans. Au même moment, on a créé le long séjour à l'hôpital pour permettre de mieux accueillir les personnes dépendantes sans les mettre totalement à la charge de l'assurance-maladie. Aujourd'hui, plus de 70 000 places de long séjour sont disponibles.

> « On peut être dépendant physiquement et indépendant mentalement »

» Avec l'allocation autonomie, on fait passer dans une problématique grand public quelque chose qui est perçu et connu depuis plus de vingt ans. On a sans doute raison d'agir ainsi afin de faire mieux accepter les logiques de financement. J'ai eu très peur, lorsqu'on a commencé à évoquer une allocation spécifique pour les personnes âgées, que la situation ne leur devienne plus défavorable qu'aujourd'hui. Cela ne semble pas être le cas.

– Malgré ces prévisions, chacun paraît préoccupé. Est-ce seulement dû à un problème de nombre ?

– Oui, car le nombre de personnes âgées et très âgées explose. Les gens nés en 1890 ont vécu beaucoup plus longtemps que leurs prédécesseurs. Cela a été atténué par la guerre de 1914. Dans les années 30, on a eu une baisse de la natalité considérable. Ce qui fait que les sexagénaires d'aujourd'hui appartiennent à des classes creuses. On a donc un petit souffle devant nous. Car les baby-boomers – ceux nés entre 1942 et 1965 – n'arriveront au grand âge que dans vingt à quarante ans. Mais ils ont des parents âgés.

» Il y a quinze ans, les professionnels se sont émerveillés de voir les dortoirs de quarante lits disparaître au profit de chambres de quatre lits. Aujourd'hui, ils se demandent comment transformer ces mêmes chambres de quatre lits en chambres individuelles. Quant aux enfants des personnes âgées dépendantes, ils ne supportent plus la médiocrité, tout comme les gens vieux, abîmés mais pas gâteux. Le gâteux silencieux et sans famille est un « très bon client ». Il ne gêne personne, ne revendique rien...

– Le choix fait par le gouvernement de maintenir à domicile les personnes âgées vous semble-t-il pertinent ?

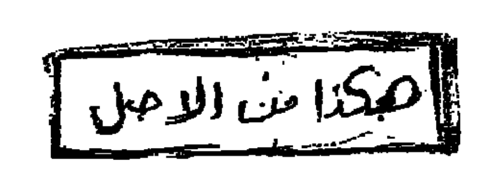
– Aujourd'hui, ne viennent en établissement que les invalides. Et encore, deux invalides sur trois sont chez eux ou dans leur famille, même si la famille n'est pas la seule à s'en occuper. La majorité des personnes âgées souhaitent rester chez elles. Je considère que le meilleur moyen d'aider ces familles est de faire comme si elles n'existaient pas. C'est-à-dire que l'ouverture de droits ne doit pas être liée à leur présence ou à leur absence.

» Que l'allocation dépendance ne prenne pas en compte la présence d'une fille ou d'un conjoint auprès de la personne dépendante rentre dans cette logique. Sinon, on ne soulagera pas les aidants, qui seront tellement sollicités qu'ils ne pourront rien faire d'autre. Actuellement, nous avons des épouses et des enfants de malades d'Alzheimer qui n'ont plus un instant de libre. Cette maladie est la pire, la plus lourde à porter avec les démences séniles qui touchent 25 % des gens après 85 ans.

– Pour l'essentiel, la politique mise en œuvre en direction des personnes âgées porte sur les services. Pourra-t-on encore éluder longtemps la question de leurs droits ?

– A la Fondation nationale de gérontologie, nous avons établi en 1987 la charte de la personne âgée dépendante. Elle n'a qu'une valeur d'incitation, mais je suis sûre qu'elle a été utile. L'invention des conseils d'établissement des maisons de retraite a été méprisée au début. Mais les usagers étant représentés par eux-mêmes ou par leur famille, cela a donné une plate-forme d'expression, et une certaine transparence. Il y a quinze ans, parler de projet de vie pour un établissement était risible. C'est devenu commun. »

Propos recueillis par Michèle Aulagnon





L'accueil dans les établissements spécialisés reste encore très inégal

C'EST UN BÂTIMENT austère dont l'architecture massive trahit ses trente ans d'existence. A Saint-Maur (Val-de-Marne), la maison de retraite intercommunale de l'Abbaye accueille aujourd'hui plus de deux cents personnes. La plupart d'entre elles ont entre quatre-vingt-sept et quatre-vingt-quinze ans et les plus valides déambulent dans de larges couloirs. Cet établissement n'est pas tout à fait semblable aux autres. Il y a sept ans, le directeur, Pascal Champvert, qui préside aussi l'Adehpa (Association des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées) a décidé de donner la parole aux usagers. Une révolution dans le monde des maisons de retraite, où beaucoup de structures s'accommodent fort bien de pensionnaires muets. Les premières réunions n'ont attiré qu'une poignée de personnes. Aujourd'hui, ils sont plus de soixante-dix à faire partie du conseil des résidents. Les rendez-vous mensuels se sont imposés comme des moments forts de la vie de l'établissement. Mme Jarry, quatre-vingt-dix-huit ans, l'oeil pétillant et les cheveux blancs très court, est une des plus assidues : *« Cela nous permet de dire ce qui ne va pas »*, explique cette vieille dame qui se déplace en fauteuil roulant et vit ici depuis dix ans.

« En ce qui concerne les personnes âgées, le meilleur côtoie le pire, souligne le docteur Renée Sebag-Lanoë, qui dirige le service de gérontologie et de soins palliatifs de l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif, en banlieue parisienne. *Certains établissements publics ou privés sont formidables. D'autres sont un véritable scandale. »* Entrée en gériatrie en 1977, dans ce même hôpital, le docteur Sebag-Lanoë mesure le chemin parcouru. *« A l'époque, c'était un autre monde, un lieu de rejet et de pauvreté. C'était l'hospice. Les conditions d'hospitalisation étaient terribles, les malades n'avaient pas droit à la moindre dignité. Pour le personnel, y être affecté était une brimade. »* Désormais, son service de cent trente-sept lits est, dit-elle, *« sorti de la honte »* et chacun travaille sur une prise en charge globale de la personne. Mais ce médecin se bat encore contre le manque de moyens, contre le fait que la gériatrie n'est pas jugée prioritaire par rapport aux demandes de services plus pointus de l'hôpital.

Dans le 13e arrondissement de Paris, en plein quartier chinois, rien ne distingue la porte de droite, au premier étage, d'un autre appartement. C'est pourtant là que vivent, dans une ambiance chaleureuse, dix personnes âgées, certaines dépendantes, d'autres non, dans une toute petite structure à échelle humaine gérée par une association de quartier.

La maison de retraite de Saint-Maur, le service de gérontologie de l'hôpital Paul-Brousse ou l'appartement du 13e arrondissement offrent des modes de prise en charge très différents. Tous sont onéreux : dans la maison de retraite de Saint-Maur, les personnes âgées déboursent 11 000 francs par mois ; dans le service hospitalier de long séjour, la famille paie environ 14 000 francs mensuels, comme dans l'appartement du 13e arrondissement. L'obligation alimentaire contraint les enfants et parfois les petits-enfants à payer la pension de leur ascendant. Si l'argent manque, l'aide sociale intervient. Mais en retour l'Etat ponctionnera une partie de l'héritage.

Cette manne financière liée à la dépendance a aiguisé les appétits. Le docteur Denis Labayle, chef de service dans un hôpital parisien, a publié au printemps un livre *La vie devant nous* (Éditions du Seuil), dans lequel il crie son indignation. *« Tout se rencontre,* écrit le docteur Labayle. *Du très cher infâme au très cher luxueux, du très confortable au prix modéré. »* Car il n'y a pas de lien entre le prix demandé et la qualité de l'accueil fourni. Il dénonce le secteur public comme le secteur privé. Entre les services vitrines de l'Assistance publique de Paris, qui masquent la grande misère des autres où les personnes âgées sont traitées à la chaîne et les canines gourmandes des femmes de médecins qui ouvrent leur propre établissement, afin de prendre leur part de gâteau, le tableau est terrifiant. Il suggère des solutions simples, comme la fermeture des établissements les plus scandaleux ou la formation en gérontologie des personnes intervenant auprès des personnes âgées.

M. A.

Les personnes âgées dépendantes

25 % — 25 % — 50 % — 233 — 180

Dans un premier ... pourront ...

La prise en charge des personnes âgées en Europe repose d'abord sur la famille

Une étude souligne le manque d'information sur la gérontologie

Le désengagement des familles à l'égard des personnes âgées dépendantes est une idée reçue, si l'on en croit une enquête menée dans l'Union européenne, en 1993, alors qu'elle ne comptait que douze membres, par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

LE STÉRÉOTYPE du désengagement familial à l'égard des personnes les plus âgées et les plus dépendantes est largement répandu. Les familles se désintéresseraient de leurs ascendants, entend-on. Les vieillards, abandonnés par les leurs, délaissés par leur entourage, oubliés de leurs voisins, iraient mourir seuls dans des établissements sordides ou, pis encore, s'éteindraient dans la solitude de leur appartement jusqu'à ce qu'un commerçant de quartier donne l'alerte.

Ancrée dans les esprits, cette conviction ne repose sur aucune réalité, et tous ceux qui sont en contact avec les personnes très âgées – personnel médical, aides à domicile, chercheurs – ont la preuve du contraire. *« Quand on me parle de désengagement familial, je sors un kalachnikov »*, lance Geneviève Laroque, présidente de la Fondation nationale de gérontologie.

MONTÉE DÉMOGRAPHIQUE

« Les familles sont plus que présentes, souvent en grande souffrance », confirme le docteur Sebag-Lanoë, qui dirige un service de gérontologie et de soins palliatifs à l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif, en banlieue parisienne. *« Nulle part en Europe, la conviction très fortement établie et très répandue au sein du grand public du désinvestissement familial à l'égard des ascendants n'est fondée sur la réalité »*, conclut une enquête de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, menée en 1993 dans les douze pays qui constituaient alors l'Union européenne.

Selon cette étude, le rôle des familles auprès des personnes âgées est fondamental dans tous les pays, que l'Etat ait développé une politique de prise en charge des vieillards, comme au Danemark, ou que rien ne soit prévu, comme en Grèce. En France, 77 % des personnes les plus dépendantes vivent à domicile, et cela n'est possible que parce que l'entourage contribue largement à leur prise en charge, indique-t-on au ministère de la solidarité entre les générations.

La plupart des pays membres se sont laissé surprendre par la montée démographique du grand âge. Les services d'aide à domicile sont saturés lorsqu'ils existent. Les établissements souffrent d'une mauvaise image et parfois d'une qualité insuffisante.

Face à ces lacunes, qui prend le relais ? *« La famille et la famille seule »*, répond le Centre de liaison, d'étude, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées (CLEIRPA), qui a réalisé la synthèse de l'étude européenne. *« La famille s'adapte à toutes les circonstances et les difficultés, elle œuvre dans le silence et souvent dans la misère morale, sinon matérielle. Qu'un pays soit ancré dans le modèle de la famille traditionnelle ou qu'il ait adopté la famille dite moderne, elle fait face là où l'Etat est défaillant »*.

*Mais le terme générique de famille est trop large pour comprendre comment les plus âgés sont soutenus au quotidien. L'enquête souligne qu'on connaît mal les aidants. La majorité d'entre eux sont des conjoints, hommes ou femmes. Mais, parmi les descendants, la prédominance féminine – fille et, dans une moindre mesure, belle-fille – s'impose partout. La durée de la prise en charge est très longue. Environ la moitié des personnes dépendantes étaient aidées depuis cinq ans au moment de l'enquête, mais pour combien de temps encore ? Pour le quart des aidants en Grande-Bretagne, l'entreprise dure depuis plus de dix ans. Et la charge ne cesse qu'avec la mort de la personne âgée.

ÉVITER L'ENTRÉE EN INSTITUTION

A la question « comment devient-on aidant ? », l'enquête répond qu'il s'agit, le plus souvent, d'un non-choix. Lorsque le processus est lent et lié à la perte progressive d'autonomie de la personne âgée, les débuts sont difficiles, voire impossibles à dater : on est devenu aidant sans s'en être aperçu, sans en avoir fait le choix et sans se rendre compte de ce que cela implique comme investissement. Lorsque la prise en charge est liée à un événement – maladie, accident ou veuvage –, la décision est souvent prise sans qu'une solution alternative soit envisagée.

L'une des motivations les plus souvent avancées est la volonté d'éviter l'entrée en institution. *« Le placement génère même à long terme honte et culpabilisation et est vécu comme un abandon ou un échec »*, conclut l'étude. Les aidants paraissent animés d'un certain jusqu'au-boutisme. *« On ira jusqu'à ce que ce ne soit plus possible »*, entend-on dans les douze pays. Les limites exprimées sont assez unanimement la démence sénile et l'incontinence. Avant cette extrémité, la prise en charge d'une personne âgée dépendante est très lourde.

Les restrictions du temps libre sont difficiles à vivre : *« Il a envahi ma vie »*, dit un aidant en Allemagne. *« C'est une corde au cou »*, reprend un autre en écho aux Pays-Bas. Quels que soient les choix, la vie de famille est perturbée, surtout lorsque l'aidant principal est un descendant. Ses propres relations conjugales *« en sont inévitablement affectées »*, indique l'enquête. *« L'absence de conflit entre conjoints, entre frères et sœurs, entre parents et enfants est rare »*, note l'enquête.

Un phénomène fait l'unanimité, la tendance des aidants, conjoints et descendants, à somatiser : surmenage, fatigue, douleurs dorsales, épuisement physique et mental, affaiblissement, nervosité, irritabilité, anxiété, insomnies et état dépressif sont *« les fidèles compagnons »* des aidants. Les relations avec la personne âgée dépendante s'en ressentent : *« Une fois, j'ai giflé mon père*, ont entendu dire les enquêteurs français, *je n'en pouvais plus, il m'exaspérait, après je n'ai fait que pleurer, pleurer... de honte. Le pire, c'était quand il m'a pris la main pour me dire qu'il comprenait. »*

L'étude souligne le manque d'information sur les aides dont souffrent les aidants. Ils ignorent ce que signifie concrètement le mot dépendance. Ils se plaignent de l'ignorance des médecins généralistes en matière de gérontologie et de supports d'aide. Enfin, *« le besoin d'aides est grand, et l'équilibre dans la Communauté entre l'offre et la demande n'a pas été trouvé. »* Le Danemark en serait le plus proche.

Le rapport indique qu'il conviendrait de développer les systèmes d'aides à domicile, de permettre aux aidants d'être temporairement relevés de leur fonction et de trouver un certain réconfort à l'extérieur, *« pour éviter que la situation ne se transforme en une sale affaire de solitude à deux, aidant et aidé menant une vie vide et insatisfaisante »*.

M. A.

« Douceur et énergie », les deux vertus de l'aide ménagère

ROUEN
de notre envoyée spéciale

Onze heures sonnent. Derrière la fenêtre de sa petite maison proprette de la campagne normande, près de Rouen, Antoinette, quatre-vingt-cinq ans, installée dans son fauteuil roulant, attend. Au travers de l'autre fenêtre de la cuisine, Jules, son mari, à peine plus âgé qu'elle, regarde un agneau téter sa mère. Près d'eux, Nathalie, trente et un ans, prépare le déjeuner. Trente heures par semaine, elle repasse, cuisine, lave, ou désherbe le parterre de fleurs. Amputée d'une jambe, Antoinette n'est plus en mesure d'assumer les tâches ménagères. Jules *« ne tient plus très fort sur ses jambes »*. Sa vue a beaucoup baissé, et il souffre de dépression. En plus de leur fille Yvette, cinquante-huit ans, quatre personnes se relayent quotidiennement auprès de M. et Mme Lemarchand, qui déboursent pour cela quelque 15 000 francs par mois et joignent les deux bouts avec les versements de leur mutuelle et leurs économies.

Si Nathalie débarrasse le couple du souci de prévoir et d'ordonner, elle les oblige cependant à réfléchir à ce qu'ils aimeraient manger. La mission de l'aide ménagère ? Faire preuve d'initiative sans paraître autoritaire, *« être douce et énergique à la fois »*, répond Nathalie, qui, comme la plupart de ses collègues, a souhaité retrouver une activité professionnelle une fois sa progéniture élevée. Elle sait que, désormais, elle s'occupera de M. et Mme Lemarchand jusqu'à *« la préparation pour le dernier départ »*. Elle pallie de son mieux les pertes de motricité de chacun, essaie de réveiller l'appétit de Jules, incite Antoinette à continuer de regarder le journal télévisé. De la toilette aux démarches administratives, elle préserve au mieux l'autonomie de ses clients. *« Si on n'aime pas les personnes âgées, c'est un métier qu'on ne peut pas faire »*, résume-t-elle.

« Depuis quelque temps, les cas sont de plus en plus lourds »

Les aides ménagères savent que s'occuper d'une personne dépendante, qui ne supporte pas forcément très bien sa déchéance physique, n'est pas toujours une tâche facile. Un « client » de quatre-vingt-huit ans accueillait Monique tantôt avec un fusil, tantôt par des *« propositions malsaines »*. Un jour, un grand-père a porté plainte contre Nadine parce qu'il était persuadé qu'elle lui avait volé un yaourt et son code d'accès à Canal Plus. Quand le courant ne passe pas bien, on leur reproche un retard de cinq minutes, un coup de sonnette mal tiré. *« Depuis quelque temps, les cas sont de plus en plus lourds »*, remarque Yves Jeangeorges, le responsable administratif de l'Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Seine-Maritime. Le réseau d'aides à domicile de l'ADMR – elles sont 1 500, pour une demande qui a doublé en cinq ans dans le département – prend de l'âge. La rudesse de la tâche rebute plus d'une jeune femme, qui compte bien souvent ne trouver dans l'aide à domicile qu'une occupation professionnelle provisoire. Les nécessités économiques ont pris le pas sur la vocation. Le Cafad (certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile) n'est pas encore très répandu, mais des stages de formation permettent à celles qui persévèrent de parfaire leur connaissance du troisième âge, par des cours de diététique, de psychologie ou de manipulation des personnes alitées.

L'ADMR voit arriver la prestation autonomie avec quelque méfiance. Les bénévoles redoutent qu'elle soit dispensée en nature : la tentation du bas de laine n'a pas disparu et l'impact sur l'emploi ne serait pas garanti. En outre, l'expérience montre que la personne âgée redoute les formalités administratives liées à son statut d'employeur. Moyennant une commission, l'ADMR les décharge de leurs relations avec l'Urssaf, les caisses de retraite ou les mutuelles. Quelle que soit l'évolution de la législation, l'association, qui dispose d'un réseau lui permettant de remplacer en quelques heures toute personne faisant défection, sait qu'elle restera irremplaçable pour Antoinette et Jules, qui n'auront pas à changer leurs habitudes.

Aude Dassonville

Jean Arthuis est contraint de se séparer d'un collaborateur suspect de « séguinisme »

La direction du Trésor va, en outre, changer de titulaire

Le conseil des ministres devait régler, mercredi 4 octobre, un conflit qui, depuis plusieurs semaines, met Bercy en ébullition. Alors que Jean Arthuis souhaitait garder à son côté Jacques Reiller, un de ses conseillers, soupçonné d'idées « séguinistes », Alain Juppé a obtenu qu'il réintègre la préfectorale. Jean Lemierre, directeur de cabinet du ministre de l'économie, deviendra directeur du Trésor.

LE « PSYCHODRAME » qui agite depuis plusieurs semaines le ministère de l'économie, des finances et du Plan touche à sa fin. Le conseil des ministres devait, mercredi 4 octobre, en rédiger l'épilogue. Il a, en effet, offert une « porte de sortie » honorable à deux des protagonistes de cette affaire : le principal conseiller de Jean Arthuis, Jacques Reiller, devient préfet du Territoire-de-Belfort ; et Jean Lemierre, l'actuel directeur du cabinet du ministre, est nommé directeur du Trésor, en remplacement de Christian Noyer qui dirigera le cabinet de M. Arthuis.

Cet ultime rebondissement permet, avec le recul, de mieux comprendre un conflit qui a donné lieu à plusieurs *quiproquo* (*Le Monde* daté 1er et 2 octobre). Initialement, l'affaire semblait se résumer à une épreuve de force, somme toute assez banale, entre l'Hôtel Matignon et Bercy : promu ministre des finances, M. Arthuis voulait apparemment se débarrasser de M. Lemierre, déjà en fonction à l'époque de son prédécesseur, et imposer à un premier ministre réticent la présence dans son cabinet de certains de ses conseillers qui travaillaient auparavant avec lui. Alain Juppé ne pouvant se permettre, après l'éviction d'Alain Madelin, d'ouvrir une crise avec son nouveau ministre des finances, ce dernier avait de bonnes raisons d'utiliser cette faille pour assurer son autorité.

L'histoire a une explication inattendue, qui tient à la personnalité de M. Reiller, l'un des plus proches collaborateur du ministre. Directeur du cabinet de M. Arthuis lorsque celui-ci était au ministère du développement économique et du Plan, M. Reiller défend, en écononomie, des thèses très proches de celles de Philippe Séguin. C'est lui, voici trois mois, qui a présenté Henri Guaino, un ancien collaborateur de M. Séguin, à M. Arthuis, et qui a pris une part dans sa nomination au poste de commissaire au Plan.

Les collaborateurs du premier ministre se sont inquiétés de la présence de tenants de « l'autre politique » dans l'entourage direct du ministre des finances. Dans le cas de M. Guaino, qui est l'un des inspirateurs du discours-programme prononcé à la porte de Versailles par Jacques Chirac le 17 février et dont la nomination au Plan était souhaitée par le chef de l'Etat, ils ont dû s'incliner. Dans le cas de M. Reiller, en revanche, ils n'ont pas souhaité qu'il figure dans le cabinet de M. Arthuis, avec rang de conseiller, de peur que cela ne fasse trop de « vagues ».

C'est là la véritable origine du conflit. Grand serviteur de l'Etat, réputé pour son intégrité, M. Lemierre a été pris dans une tourmente qui lui était, à l'origine, étrangère, M. Arthuis faisant savoir à Matignon qu'il souhaitait se passer de ses services. Directeur général des impôts jusqu'en juillet, M. Lemierre avait longuement hésité à abandonner ce poste pour devenir directeur de cabinet de M. Madelin, et il a fallu que de nombreuses pressions, jusqu'au plus haut niveau, s'exercent sur lui pour qu'il cède. Alors qu'on l'a souvent présenté comme l'« œil de Matignon » au sein de Bercy, il est, en realité, devenu la victime d'un conflit politique dont l'enjeu dépassait largement sa personne.

La décision du conseil des ministres peut donc être interprétée comme un échec pour M. Arthuis. Alors que le ministre des finances tenait à garder M. Reiller à ses côtés, ce dernier retourne dans son corps d'orginie, la préfectorale. Actuellement sous-préfet, il devait être nommé préfet de l'austère Territoire-de-Belfort. Dans sa sécheresse, cette décision est un clin d'œil, puisque la personnalité politique dominante du département est Jean-Pierre Chevènement, un autre ténor de « l'autre politique », version gauche.

Le revers, pour M. Arthuis, est d'autant plus sévère qu'il devra continuer à travailler avec M. Lemierre. Après que celui-ci eut refusé la présidence de la Commission des opérations de Bourse et qu'on eut, ici où là, pensé pour lui à La Poste, il devait être nommé directeur du Trésor, l'une des plus prestigieuses administrations de Bercy. L'actuel directeur du Trésor, Chritian Noyer, qui fut brièvement directeur du cabinet de l'ancien ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, deviendra pour sa part directeur du cabinet de M. Arthuis.

L'histoire n'a donc rien d'anecdotique puisqu'elle éclaire d'un jour nouveau la personnalité du ministre des finances. Certes, il ne peut pas être taxé de « séguinisme » occulte, car, dans son département, la Mayenne, il a mené en 1992 une campagne en faveur du oui au traité de Maastricht ; mais il est tout aussi difficile de le ranger dans les rangs des « orthodoxes ». Quoique M. Arthuis s'en soit défendu à l'époque, son rapport sur les « délocalisations et l'emploi », rédigé à l'automne 1993, a souvent été présenté comme un libelle de tonalité « hétérodoxe ». La bataille menée – et perdue – par M. Arthuis confirme cette impression.

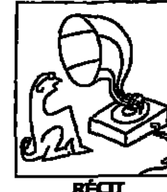
Olivier Biffaud et Laurent Mauduit

Mutations parmi les préfets de région

Le conseil des ministres devait procéder, mercredi 4 octobre, à un mouvement préfectoral englobant plusieurs préfets de région. Le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, Madhi Hacène, âgé de soixante-quatre ans, devait être placé hors cadre et remplacé par Alain Ohrel, préfet de la région Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique depuis six ans, soit une période relativement longue pour un préfet. M. Ohrel devait lui-même être remplacé par Charles-Noël Hardy, préfet du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault, en poste depuis octobre 1993. Outre la nomination de Jacques Reiller, jeune sous-préfet et collaborateur de Jean Arthuis, qui devait réintégrer le corps préfectoral dans le Territoire de Belfort, où il va remplacer Louis Montchovet, le conseil des ministre devait placer le préfet des Landes, Philippe Martin, en position hors cadre et le remplacer par un sous-préfet, Dominique Dubois, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne.

La rentrée des parlementaires, ou du bonheur d'être député

HEUREUX QUI, comme Nicolas Sarkozy, revient à l'Assemblée nationale. On emprunterait volontiers, à propos de l'ancien ministre du budget, le mot cruel d'un socialiste, qui évoquait la courte « traversée du désert » de Lionel Jospin : « *Dans son cas, mieux vaudrait parler de traversée du bac à sable...* » Celle de Nicolas Sarkozy a duré cinq mois. Cinq mois, dans une vie, ce n'est pas très long. Et pourtant ! En entrant, mardi 3 octobre, dans la salle des Quatre-Colonnes du Palais-Bourbon, où l'attendait une nuée de caméras et de micros, le nouveau député des Hauts-de-Seine n'a pu celer son bonheur : « *Qu'est-ce que ça fait plaisir ! Vous m'avez manqué, messieurs...* », a-t-il lancé à l'adresse des cameramen.


RÉCIT

Heureux qui, comme un socialiste, retrouve la fierté de l'être. Salle des Quatre-Colonnes, toujours, les flashes crépitent, les micros se tendent, les caméras s'allument. « *Ça doit être pour Balladur...* », soupire, résigné, un élu du PS. « *Mais non*, corrige sa voisine, *pour une fois, c'est pour nous : c'est Fabius !* »

Heureux ils sont, et ils se le disent. Au groupe RPR de l'Assemblée nationale, qui accueillait, à l'occasion de cette première réunion de session, mercredi matin, l'ancien premier ministre, Edouard Balladur, et ses fidèles, « *tous les gaullistes étaient contents de se retrouver* », a affirmé leur président, Michel Péricard. « *Finalement, on s'aime bien tous* », a-t-il ajouté, en précisant, pour mémoire, que « *les balladuriens ont cessé d'exister au soir du premier tour de l'élection présidentielle* ». Réduit d'office à sa plus simple expression, le rival défait de Jacques Chirac à l'élection présidentielle a tout de même eu droit à une ovation à son entrée. Modeste, il est allé s'asseoir au fond de la salle, où l'a rejoint Nicolas Sarkozy. L'ancien ministre du budget, qui siégera à la commission des finances, avait glissé quelques instants auparavant à son président : « *Tu peux compter sur moi. Demande-moi, si tu veux, d'aller au charbon...* » Ces civilités passées, on est revenu à des choses moins drôles. Les députés RPR, a rapporté M. Péricard, « *approuvent point par point* » la politique gouvernementale, mais ils peinent à faire partager leur enthousiasme à l'opinion. C'est la faute à la « *lisibilité* ». Le pays est un peu analphabète, en ce moment, et il faudrait l'aider, car « *tout n'est pas bien expliqué et compris* », a indiqué M. Péricard. Mieux que d'autres, Jean de Lipkowski a exprimé ce malaise devant Alain Juppé, venu défendre son calendrier. « *Juppéiste acharné* », comme il se décrit lui-même, l'ancien ministre du général de Gaulle s'est exclamé : « *En t'écoutant, je note que le gouvernement fait beaucoup. Le problème, c'est que l'opinion pense qu'il ne fait rien.* » Les députés néogaullistes ont donc exprimé le voeu que le premier ministre « *redise les finalités de l'organisation générale* », selon la formule limpide de M. Péricard. Alain Juppé les a entendus et s'est engagé à reprendre le cours à la première leçon, dès le 7 octobre, à l'occasion des journées parlementaires du RPR.

Heureux, on l'était aussi au groupe communiste, même si ces derniers partagent avec les néogaullistes quelques problèmes de « lisibilité ». L'« *opposition constructive* » n'est plus ; vive « *l'esprit combatif* » contre la droite !

Heureux, on l'était encore chez les socialistes. Enfin presque. N'eût été ce rappel de temps que l'on croyait oubliés, avec les confessions de l'ancien député PS, Jean-Pierre Destrade, mis en examen pour escroquerie, qui accuse son parti et, plus particulièrement, son ancien trésorier, Henri Emmanuelli, d'avoir continué à bénéficier de commissions occultes après la loi de 1990. Présent dans la matinée à la réunion de son groupe, M. Emmanuelli a, de lui-même, souhaité s'exprimer sur le sujet devant ses collègues pour démentir les accusations dont il est l'objet. Après son intervention, personne n'a jugé utile de poursuivre ce débat douloureux.

De la journée de mercredi, les socialistes ne voulaient retenir qu'une chose : l'élection de Laurent Fabius à leur tête, comme signe d'une pugnacité retrouvée de leur groupe. En bon petit soldat, Martin Malvy, qui avait eu l'obligeance de céder sa place à l'ancien premier ministre, s'est déclaré « *très heureux* » de lui passer le relais, ajoutant que « *l'occasion était idéale* ».

Nicolas Sarkozy aux cameramans : « Qu'est-ce que ça fait plaisir ! Vous m'avez manqué, messieurs... »

A l'ouverture de la séance des questions au gouvernement, désormais bihebdomadaire, tout ce petit monde s'est retrouvé dans l'hémicycle. Longtemps, Edouard Balladur est resté seul à son banc. S'avisant de cette situation un peu gênante, un député de Seine-et-Marne, Jean-Claude Mignon (RPR), qui l'avait soutenu pendant la campagne présidentielle, est venu lui faire un brin de conversation. Il a ensuite été remplacé par Ladislas Poniatowski, porte-parole du Parti républicain, préposé à la critique sans nuances du gouvernement d'Alain Juppé. Tout à sa nouvelle fonction, les deux mains posées bien à plat sur son pupitre, l'ancien premier ministre a distillé chichement ses applaudissements : à Alain Juppé, répondant à une question sur la mort de Khaled Kelkal et affirmant que les gendarmes avaient agi « *en état de légitime défense* » ; à Jean Puech, ministre de la fonction publique, qui a défendu les fonctionnaires ; à Hervé de Charette, qui s'est livré à un violent réquisitoire contre Greenpeace.

Mais pas à Philippe Vasseur. En réponse à l'indignation toute départementale d'un député de la Drôme, Georges Durand (UDF), venu dénoncer, preuve juteuse en main, l'importation des kiwis de Nouvelle-Zélande, « *sans parler des tomates et des pommes* », le ministre de l'agriculture s'est enflammé à son tour, provoquant l'hilarité sur tous les bancs. « *Il faut réconcilier nos concitoyens avec la nature*, a tonné M. Vasseur. *Ne pas chercher à manger de la fraise à Noël, ni du kiwi en octobre.* » Bien sûr, « *le gouvernement ne va pas se lancer dans une politique de rétorsion* », maraîchère ou autre, vis-à-vis de la Nouvelle-Zélande. Cependant, qu'on se le tienne pour dit : « *A titre personnel, quand, chez moi, on va acheter du kiwi, on n'achète pas du kiwi de Nouvelle-Zélande. A bon entendeur, salut !* », a lancé le ministre, brandissant le fruit que lui avait offert M. Durand.

Au rang des bienheureux, il ne faudrait pas oublier deux députés. Le premier d'entre eux, président de l'Assemblée nationale, et le petit dernier, élu de dix jours, Jean-Jacques Filleul, « tombeur » socialiste inattendu de Bernard Debré, ancien ministre balladurien. Philippe Séguin présidait avec un ravissement non feint cette nouvelle séance de questions au gouvernement, imposée à des ministres qui s'en seraient bien passés. Le président de l'Assemblée avait même exigé du ministre chargé des relations avec le Parlement, Roger Romani, qu'il lui fournisse les noms des ministres qui ne pourraient honorer cette séance et les raisons, circonstanciées, de leur absence.

Jean-Jacques Filleul, lui, savourait une volupté plus candide. Laurent Fabius lui avait fait, en guise d'accueil, l'honneur de le laisser poser la première question du groupe socialiste sur la reprise des essais nucléaires. La réplique cinglante du ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette – « *Vos propos sont irresponsables !* » – n'entame pas sa sérénité. Mieux : il en redemande. Au début de la soirée, alors que l'ordre du jour s'achève sur un débat relatif à l'accession à la propriété, M. Filleul est quasiment le seul député socialiste en séance. D'un coup d'œil, il vérifie l'heure de son train sur son billet SNCF, mais il attendra poliment la fin du débat pour aller raconter, ailleurs, sa journée de bonheur.

Récit de la séquence France

M. Fabius président du groupe socialiste de l'Assemblée

LAURENT FABIUS, député socialiste de Seine-Maritime, ancien premier ministre et ancien président de l'Assemblée nationale entre 1988 et 1992, a été élu, mardi 3 octobre, à l'unanimité, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Il succède à Martin Malvy, député du Lot, qui avait annoncé sa démission, dimanche 1er octobre. Jean-Pierre Balligand, député de l'Aisne, a indiqué que dès que Lionel Jospin, qui n'est plus député, serait premier secrétaire du PS, après la convention nationale du 14 octobre, il assisterait aux réunions.

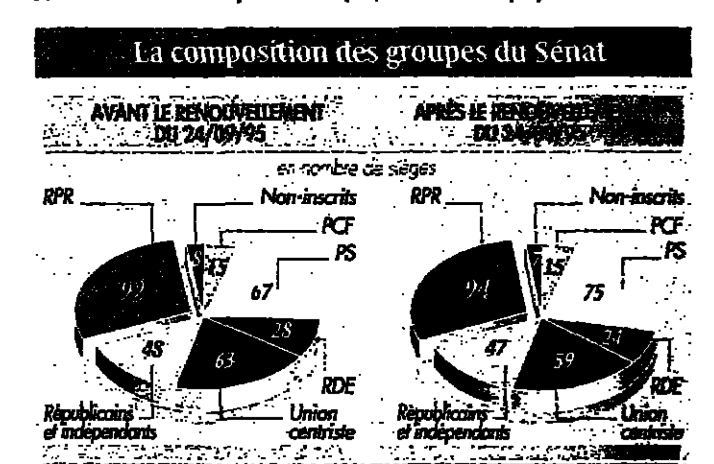
PARLEMENT

DÉPÊCHES

■ **COUR DES COMPTES : Pierre Joxe, premier** président de la Cour des comptes, a déposé, mardi 3 octobre, à l'Assemblée nationale, le rapport annuel de la Cour des comptes. Devant les députés, M. Joxe a souligné que la Cour des comptes y fait des propositions destinées à « *améliorer les conditions de préparation et d'exécution des lois de finances* », notamment pour « *limiter le recours aux mesures dites de régulation budgétaire* ».

■ **PROPRIÉTÉ : une vingtaine de députés** ont assisté, mardi 3 octobre, à l'Assemblée nationale, au débat sans vote sur la réforme de l'accession à la propriété. Ils ont accueilli, sans enthousiasme, les explications de Pierre-André Périssol, ministre du logement. Georges Mesmin (UDF, Paris) a même qualifié de « *fausse bonne idée* » les nouvelles dispositions du « prêt à taux zéro », craignant que le gouvernement soit « *rapidement obligé, pour des raisons budgétaires, de contingenter ces prêts* ».

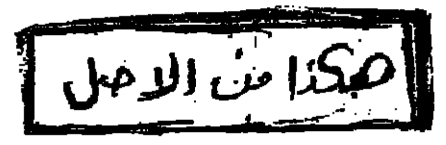
■ **SÉNAT : les sénateurs devaient élire, mercredi 4 octobre, les six vice-**présidents et les trois questeurs du Palais du Luxembourg. Trois postes de vice-président sont vacants, du fait des départs ou des échecs de MM. Chamant (RPR), Chinaud (Rép. et ind.) et Cartigny (RDE). Ils devraient être remplacés par Henri de Raincourt (Rép. et ind., Yonne), Paul Girod (RDE, Aisne) et Jacques Valade (RPR, Gironde), qui avait retiré sa candidature à la mairie de Bordeaux pour laisser le champ libre à M. Juppé. Jacques Bialski, questeur socialiste, devrait être remplacé par l'ancien ministre François Autain (PS, Loire-Atlantique).



L'opposition de gauche compte désormais 96 sénateurs, dont 75 socialistes, 15 communistes, républicains et citoyens, grâce au renfort de Paul Loridant (MDC, Essonne), et 6 radicaux de gauche inscrits au groupe du Rassemblement démocratique et européen (RDE). La majorité de droite compte 225 sénateurs : aux 94 RPR s'ajoutent 124 UDF, répartis dans trois groupes – 59 à l'Union centriste, 47 à l'Union des républicains et des indépendants et 18 au groupe charnière du RDE –, et 7 non-inscrits.

M. Marchais vole au secours de son successeur

GEORGES MARCHAIS s'est longuement expliqué, mardi 3 octobre, dans les couloirs du Palais-Bourbon, sur le rejet, par les parlementaires communistes, de la formule « *opposition constructive* » (*Le Monde* daté 1er-2 octobre). Sans attendre la réunion, les 5 et 6 octobre, du comité national du PCF, l'ancien secrétaire général a assuré que cela ne constituait pas un désavoeu pour son successeur, Robert Hue, auquel le bureau national a, du reste, apporté son soutien, lundi matin, « *à l'unanimité* ».





Les centristes parisiens se déchirent

Opposants à Jean Tiberi ou proches de Jacques Chirac, les CDS de l'Hôtel de Ville rêvent de Jacques Toubon

« MA CANDIDATURE se voulait une candidature d'alerte. Je suis, en effet, convaincu que si on ne change pas nos comportements, la majorité risque de perdre la Ville de Paris », se justifiait, mardi 3 octobre lors d'une conférence de presse, Jean-Charles de Vincenti, conseiller de Paris (CDS), qui a conduit une liste indépendante de celle de la majorité RPR-UDF-CNI aux élections sénatoriales.

Cette incartade lui a déjà valu deux sanctions. Jeudi 28 septembre, Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, lui a retiré sa délégation d'adjoint chargé de la jeunesse. La veille, il avait été exclu par le bureau politique du CDS. Après l'affaire Roger Chinaud (PR) exclu de la liste des sénatoriales, cette dernière est révélatrice des difficultés de l'UDF parisienne.

Au CDS, on explique la démarche de M. de Vincenti par le dépit qu'il a pu ressentir du fait qu'on lui a préféré Jean-Dominique Giuliani, directeur de cabinet de René Monory, pour figurer sur la liste des sénatoriales. *« Pas du tout »*, répond M. de Vincenti, qui affirme que sa décision de présenter une liste est la conséquence du mauvais score de la majorité lors des élections municipales. Selon lui, les objectifs de son programme – exigence morale et transparence, solidarité active, démocratie de participation – attestent de sa volonté de changer les mœurs de la vie politique parisienne.

RÉNOVATION

Le choix de ses colistiers, membres du CDS, écologistes de Génération Ecologie ou des Verts et représentants d'associations, va dans le sens du développement *« d'un pôle centriste de renouveau, une sorte de préfiguration du grand centre que souhaite François Bayrou, président du CDS »*, explique M. de Vincenti. Pourtant, c'est apparemment une autre stratégie qu'a choisi de soutenir le CDS parisien. *« Je ne souhaite pas que le CDS ait une image de dissidence. Dans les débats, je défendrai des propositions qui vont dans le sens de l'ouverture et de la rénovation »*, explique Claude Goasguen, ministre de la réforme de l'Etat, conseiller de Paris et proche de Jacques Chirac. En réalité, les démarches de M. de Vincenti et de M. Goasguen, si elles n'empruntent pas les mêmes chemins, tendent vers un même objectif.

« ISOLER LE CLAN CORSE »

Il s'agit de profiter de la nouvelle configuration parisienne, de la baisse d'influence du RPR et des mini-crises qui traversent l'UDF pour tenter de constituer un « pôle » centriste qui, à terme, pourrait servir à Jacques Toubon pour ravir la mairie à Jean Tiberi.

« C'est une manière d'isoler le clan corse », commente un édile qui fait allusion à Jean Tiberi, Roger Romani et Jacques Dominati. De tout côté en effet, la grogne est réelle contre les pratiques de certains élus, dont beaucoup estiment que ce sont elles qui ont coûté des suffrages à la majorité. Ce n'est pas le cambriolage du bureau de M. de Vincenti, mercredi 27 septembre, constaté par huissier, qui calmera ces rumeurs.

Le plus contesté est Jacques Dominati, premier adjoint au maire et président de l'UDF-Paris. Les couloirs de l'Hôtel de Ville bruissent du *« shadow cabinet »* qu'il aurait constitué, notamment avec les collaborateurs de la mairie du 3e arrondissement. Ses pratiques commencent à déranger certains élus.

Françoise Chirot

Les villes d'Ile-de-France sont rattrapées par la spéculation immobilière

Le rapport de la Cour des comptes souligne les inconvénients des sociétés d'économie mixte

La Cour des comptes a rendu public, mercredi 4 octobre, son rapport annuel. Il égrène les erreurs de gestion des administrations de l'Etat ou des collectivités locales. Celui de cette année insiste sur les difficultés des communes qui ont mal maîtrisé leur urbanisme en faisant trop confiance aux sociétés d'économie mixte, ce qui leur fait perdre la direction des opérations tout en les laissant gérer les pertes.

LE PIÈGE de la frénésie s'est refermé sur de nombreux élus. Le rapport annuel de la Cour des comptes, rendu public mercredi 4 octobre, confirme, dans son chapitre consacré aux sociétés d'économie mixte communales d'aménagement en Ile-de-France, que l'effondrement du marché immobilier a coûté très cher à ceux qui ont cru, dans les années 80, développer leur commune à moindre coût. Certains, dont les erreurs de gestion constituent l'armature du rapport, y ont perdu leur mairie, et leurs successeurs tentent de sortir de l'impasse financière dans laquelle des sociétés d'économie mixte (SEM) au bord de la faillite conduisent les finances communales.

Boulogne-Billancourt et Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) sont les symboles les plus criants de cette décadence immobilière. Les immeubles rutilants et les sièges sociaux prestigieux ne font plus illusion, dissimulant mal les bureaux vides et les chantiers en panne. Les électeurs ne s'y sont pas trompés, en sanctionnant Paul Graziani, ancien président du conseil général des Hauts-de-Seine et sénateur RPR, comme Patrick Balkany, qui, depuis qu'il avait pris aux communistes, en 1983, la ville de Levallois-Perret, avait connu une rapide ascension en devenant conseiller général, puis député (RPR) et président de l'office départemental d'HLM des Hauts-de-Seine.

En 1983, explique la Cour des comptes, la loi a rapproché le statut des SEM de celui des sociétés commerciales. De 1985 à 1990, le législateur a supprimé la procédure d'agrément pour la construction des bureaux « en blanc », c'est-à-dire non affectés lors du permis de construire. Enfin, en 1987, le gouvernement présentait un plan de relance foncière pour l'Ile-de-France. Dans ce contexte, la souplesse des SEM en a fait un outil d'aménagement idéal pour les communes.

MAÎTRISER L'URBANISME

Mais des erreurs de gestion, comme la priorité accordée aux bureaux, aisément réparables sur un marché florissant, sont devenues lourdes de conséquences avec la crise. Au-delà de l'échec retentissant de la Société d'aménagement de Boulogne-Billancourt (SA2B) et de la quasi-faillite de la Société d'économie mixte d'aménagement, de rénovation et d'équipement de Levallois-Perret (Semarelp), la Cour des comptes conclut *« que c'est l'outil même de la société d'économie mixte qui appelle réflexion »*, dans la mesure où *« il s'accompagne en effet le plus souvent de la prise en charge, par les collectivités, de l'essentiel des risques des opérations d'aménagement, situation d'autant plus dangereuse qu'elle est moins transparente »*.

Une des dérives soulignées par la Cour des comptes est la perte de maîtrise, par la ville, de son urbanisme, en raison de *« l'engagement limité ou ambigu »* de ses partenaires privés dans la SEM. De facilités financières en plans de redressement, les investisseurs et autres promoteurs, *« quoique faiblement engagés dans le capital social, s'assurent la maîtrise de fait de la SEM »*, dont la commune devra assumer les pertes d'une façon ou d'une autre. Le rapport cite à ce titre la Société d'économie mixte Courbevoie-Danton (Semcodan), bien que la ville soit finalement parvenue à rééquilibrer les risques à la faveur d'une révision, à la baisse, de son urbanisation. A Boulogne-Billancourt, le nouveau maire, Jean-Pierre Fourcade, sénateur (PR), choisit délibérément de racheter les créances détenues par les investisseurs sur la SA2B pour reprendre la maitrise de son centre-ville, en panne depuis quatre ans. Mettant à profit ses contacts personnels avec les dirigeants des banques et des groupes immobiliers, il est parvenu, cet été, à ramener ces créances à 350 millions de francs, couvertes par un emprunt de 325 millions de francs qu'il compte rembourser en deux ans, par la vente des terrains dont il est désormais seul propriétaire. Cette opération évite une augmentation du taux d'endettement de la commune, qui, bien qu'il ne place pas la ville parmi les plus mal loties, a grimpé en flèche ces dernières années. *« Si une SEM fait la synergie entre une collectivité et les investisseurs, elle reste à mes yeux un outil valable »*, estime M. Fourcade.

A Levallois-Perret, Olivier de Chazeaux (RPR) n'envisage pas de dissoudre la Semarelp, citée comme exemple d'un détournement de son objet initial, dans la mesure où elle s'est transformée en promoteur immobilier, par le jeu des filialisations et du portage des opérations non commercialisées. *« Je ne crois pas que la position simultanée de maire, d'aménageur et de promoteur immobilier soit tenable, en raison des intérêts contradictoires qui sont en jeu »*, analyse le successeur de M. Balkany. *« Mais la ville n'a pas terminé son aménagement et il n'est pas question de se priver d'un outil techniquement performant »*, continue-t-il, en expliquant qu'il a pu renégocier certaines petites opérations immobilières, en privilégiant les logements sur les bureaux.

Si le cas de Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, n'est pas évoqué par la Cour des comptes, le nouveau maire socialiste, Claude Dilain, est lui aussi victime des erreurs de la Société d'économie mixte du Nord-Est parisien (Seminep), dont il a obtenu le redressement judiciaire, ce qui lui donne six mois pour renégocier la dette et mettre en vente le parc social (trois cent dix logements) d'une ville structurellement incapable de faire face à son endettement sans se défaire de son patrimoine immobilier.

Pascale Sauvage

Marchés publics et amendes

En annexe du document de la Cour des comptes est présenté le rapport de la Cour de discipline budgétaire et financière, une juridiction chargée de statuer sur les manquements ou irrégularités constatés chez certains ordonnateurs de dépenses publiques. La Cour a statué sur quatre affaires en 1994 dont deux concernaient les marchés publics. Le président et le directeur d'une société d'économie mixte, dont le capital était majoritairement détenu par une commune, ont été condamnés à des amendes pour avoir fait des versements injustifiés à une société de presse.

Dans un autre cas, c'est le directeur de l'hôpital d'Albi (Tarn), qui avait fait effectuer des travaux de rénovation excessifs sans avoir respecté la procédure des marchés, qui a été sanctionné. La Cour de discipline a enfin infligé une amende au PDG et au directeur du comité du tourisme de la Gironde pour paiement irrégulier d'une dépense publicitaire.

La politique de la ville entre flou et lenteur

EN SE PENCHANT pour la première fois sur la politique de la ville, la Cour des comptes pouvait difficilement tomber plus juste. A l'heure où les banlieues et leur évolution suscitent de multiples inquiétudes, elle met au jour tout un éventail de dysfonctionnements : des lignes budgétaires floues aux subventions désespérément tardives, des maitres d'ouvrage introuvables aux actions interrompues sans bilan ni explication.

Sur le terrain, d'abord, les pouvoirs publics peinent à définir de véritables priorités. Ainsi, après avoir tout misé sur des opérations urbaines et de réhabilitation, les contrats passés entre l'Etat et les villes s'attachent aujourd'hui à intervenir en matière d'emploi, de prévention de la délinquance, de culture. Toutefois, cette évolution entraine le financement d'actions dont le rapport avec la lutte contre l'exclusion *« est fréquemment assez lâche »*, constate la Cour des comptes. C'est la réalisation d'un conservatoire de musique ou la mise en valeur des vestiges du baptistère de Clovis à Reims ; ou encore la réalisation d'un nouvel hôpital ou de foyers pour les personnes agées à Mantes-la-Jolie... Et le rapport d'estimer que *« la part des inscriptions financières consacrée à l'insertion et au développement social* stricto sensu *apparait partout minoritaire : au mieux, elle approche 20 %, mais dans la moitié des cas elle ne dépasse pas 5 % du montant des crédits inscrits aux contrats »*.

RADIOS POUR POLICIERS

La procédure des contrats de ville n'est pas seule en cause. Lorsqu'ils gèrent seuls leurs affaires, certains services de l'Etat n'hésitent pas à utiliser des crédits spécifiques pour *« compenser l'insuffisance des crédits d'équipement de droits communs »*. La politique de la ville a ainsi permis aux policiers des Bouches-du-Rhône d'acquérir quatre-vingts cyclomoteurs, des radios portatives ou des vêtements de protection.

Enregistré à la base, ce flou se retrouve au sommet. L'examen détaillé de l'*« effort financier de l'Etat »* consacré à la politique de la ville (8,2 milliards en 1995) est à cet égard édifiant. La Cour s'étonne par exemple de découvrir que la totalité des crédits de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie entrent dans cette enveloppe *« comme si ces politiques n'étaient conduites que dans les seuls quartiers de la géographie prioritaire »*.

De même, la résorption de l'habitat insalubre ou le financement des agences d'urbanisme sont intégralement classés « ville ». Pour la Cour, une prise en compte rigoureuse des crédits véritablement identifiés *« conduirait vraisemblablement à minorer de beaucoup les montants affichés »*.

Mais il y a sans doute plus grave. Le retard enregistré dans la mise en place des moyens d'investissement mais surtout de fonctionnement met en péril la vie de certaines associations *« qui exercent une véritable mission de service public »*. Nombre de petites structures impliquées dans les opérations « prévention-été » doivent par exemple attendre novembre ou décembre pour être payées. En 1994, le budget prévoyait pourtant de dégager à leur profit une enveloppe de 403 millions de francs. Mais le 30 juin de la même année, explique la Cour, 5 millions, soit 1,2 %, avaient été affectés.

Nathaniel Herzberg

La fraude au RMI s'élèverait à près de 2 milliards de francs

PARMI toutes les catégories de dépenses publiques, le revenu minimum d'insertion (RMI) est sans doute celle qui a connu la plus forte progression : + 14 % à + 18 % en moyenne annuelle. Les bénéficiaires ont plus que doublé en cinq ans.

Début 1995, quelque 908 000 titulaires (dont 105 000 dans les DOM-TOM), soit près de 1,8 million de personnes avec les conjoints ou enfants à charge, recevaient cette prestation qui « pèse », pour les finances de l'Etat et des départements, 32 milliards de francs.

On comprend dans ces conditions que les magistrats de la Cour des comptes aient voulu savoir si cette mesure sociale avait atteint ses objectifs. A partir d'enquêtes dans vingt départements, la juridiction financière constate que *« le double dispositif conçu pour le service de l'allocation et pour la promotion des actions d'insertion n'est pas encore parfaitement maitrisé »*. Selon les départements, la densité des allocataires peut varier du simple au triple en fonction du taux de chômage local.

La Cour relève une anomalie : *« Le RMI semble servir, de plus en plus, de dispositif d'accueil de jeunes adultes en attente du premier emploi ou de chômeurs qui ont épuisé leurs droits à indemnisation, alors que, à l'origine, le système était conçu comme le moyen de combler, en faveur des exclus, les failles du système de protection sociale. »*

BUREAUCRATIE

Les structures administratives sont trop complexes, ce qui provoque lourdeur, hétérogénéité et insuffisante articulation entre les différentes procédures. La Cour constate aussi des délais de traitement trop longs entre la date de dépôt de la demande et la mise en paiement effectif de la somme : de dix-sept à... quatre-vingt-cinq jours.

Quant à la couverture des dépenses de soins, elle est *« compliquée à l'extrême »*.

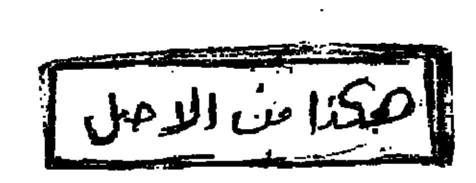
Le volet « insertion » du RMI, lui non plus, ne fonctionne pas correctement. Il faut, d'abord, que le préfet et le président du conseil général, codirigeants de cette politique, aient signé une convention, ce qui n'était pas le cas, en 1993, dans dix des vingt départements étudiés. Les opérations d'insertion ne peuvent commencer qu'après la réunion du conseil départemental d'insertion où siègent, dans certains cas, quatre-vingts, voire quatre-vingt-quinze, personnes.

De conseil départemental en commission locale et en « cellule d'appui », la mise en place du RMI aura sécrété une bureaucratie pléthorique. Les magistrats souhaitent que les contrôles des allocataires et des prestations versées soient, à l'avenir, beaucoup plus rigoureux car on s'aperçoit que certaines personnes dissimulent d'autres ressources spécifiques qu'elles peuvent recevoir par ailleurs. La récupération des sommes indûment versées pourrait rapporter quelque 2 milliards de francs au Trésor, assure la Cour des comptes.

Que deviennent les RMistes au stade du contrat d'insertion professionnelle et après ? *« Il n'est pas possible, actuellement, d'assurer le suivi individuel des bénéficiaires. Les fichiers ne conservent par leur trace en mémoire, à la suite des observations de la Commission nationale informatique et libertés »*, regrette la Cour.

Un même bénéficiaire peut sortir quelques mois du dispositif, échouer dans l'insertion proposée et revenir dans le circuit sans qu'il s'agisse d'un nouvel allocataire. Globalement, le taux d'accès à l'emploi et à la formation – un allocataire sur trois, à peine, parvient à se placer dans les rouages de l'économie – ne progresse guère depuis 1990.

F. Gr.







MESURES POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Vous n'avez jamais eu autant de bonnes raisons d'embaucher un jeune.

DONNER AUX ENTREPRISES LES MOYENS D'AGIR EN FAVEUR DE L'EMPLOI, c'est le sens des premières mesures décidées par le gouvernement. Ainsi, pour faciliter l'accès rapide des jeunes à un emploi stable, **L'AIDE AU PREMIER EMPLOI** est renforcée. Elle concerne les jeunes sans diplôme ou sans qualification et les jeunes diplômés depuis 3 mois sans emploi.

Quels sont ses avantages? Pour les jeunes sans qualification, la prime atteint désormais 2 000 F par mois, versée pendant 9 mois pour toute première embauche d'au moins un an en contrat à durée déterminée, ou à durée indéterminée.

Pour les jeunes diplômés elle est de 2 000 F par mois, et ce pendant 9 mois, pour toute embauche d'un jeune sans emploi depuis trois mois et de 3 000 F par mois pour toute embauche d'un jeune pour un poste à l'étranger, valable elle aussi pendant 9 mois. Le contrat de travail doit être à durée indéterminée ou à durée déterminée de 18 mois.

L'APPRENTISSAGE permet, également, d'insérer les jeunes dans l'entreprise. La prime à l'employeur passe de 7 000 F à 10 000 F par apprenti jusqu'au 31 décembre 1995.

LES GUICHETS INITIATIVE EMPLOI permettent aux employeurs de recueillir en un lieu unique toutes les informations sur les aides à l'emploi. Ils sont ouverts pour la plupart dans les agences locales de l'ANPE ou dans les chambres consulaires départementales. 3615 Emploi, ALLO EMPLOI 36 67 45 67* et INFO EMPLOI 47 87 01 01 sont également disponibles pour répondre à vos questions et orienter vos recherches.



* 1,49 F la minute.

MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA PARTICIPATION • SECRETARIAT D'ETAT POUR L'EMPLOI

TERRORISME Le premier ministre a affirmé, mardi 3 octobre à la tribune de l'Assemblée nationale, que les gendarmes qui avaient tué Khaled Kelkal étaient en *« état de légitime défense »*. *« Il a été abattu par des gendarmes sur lesquels il tirait et qui se trouvaient face à lui en état de légitime défense »*, a-t-il noté. ● APRÈS LA DIFFUSION, par la chaîne de télévision M 6, d'une bande-son où l'on entend crier *« Finis-le ! Finis-le ! »*, une enquête administrative sur le déroulement de la fusillade a pourtant été ordonnée par le directeur général de la gendarmerie nationale, Patrice Maynial. Les premiers résulats de l'enquête montrent que Khaled Kelkal a été tué de onze balles par les gendarmes du peloton parachutiste. ● LE COMPLICE DE KHALED KELKAL, Karim Koussa, a été mis en examen, mardi 4 octobre, par le juge d'instruction parisien Laurence Le Vert.

M. Juppé invoque la légitime défense après la mort de Khaled Kelkal

Sans attendre les conclusions de l'enquête de gendarmerie, le premier ministre a justifié le comportement des gendarmes du peloton parachutiste. Selon les premières constatations, le jeune fugitif a été mortellement touché par onze balles

MALGRÉ l'existence d'une bande-son, enregistrée par la chaîne de télévision M 6 pendant la fusillade entre les gendarmes et Khaled Kelkal, où l'on entend une voix crier *« Finis-le ! Finis-le ! »*, Alain Juppé a affirmé, mardi 3 octobre, à la tribune de l'Assemblée nationale, que les gendarmes de l'EPIGN avaient agi en état de *« légitime défense »*. Selon le premier ministre, qui s'exprimait lors de la séance de questions au gouvernement, Khaled Kelkal, qui avait *« choisi la violence et qui en a payé le prix »*, a été *« abattu par des gendarmes sur lesquels il tirait et qui se trouvaient face à lui en état de légitime défense »*. *« On va jusqu'à parler d'assassinat délibéré,* a noté M. Juppé. *Il ne m'appartient pas de me prononcer sur le déroulement de l'enquête : toutefois, il m'appartient d'affirmer que je ne laisserai pas des gendarmes ou des policiers sans défense quand on leur tire dessus. »* Le premier ministre a assuré que *« nous aurions préféré prendre Kelkal vivant »*.

Le directeur général de la gendarmerie nationale, Patrice Maynial, a pourtant demandé au lieutenant-colonel Gilles Janvier, commandant du groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale, d'instruire une enquête administrative sur le déroulement de la fusillade (*Le Monde* du 4 octobre). La chaîne de télévision M 6 avait en effet reconnu avoir supprimé, dans le reportage sur la mort de Khaled Kelkal, la séquence dans laquelle on entendait *« Finis-le ! Finis-le ! »*. Cette déclaration pourrait remettre en cause la thèse de la légitime défense avancée par le procureur de la République de Lyon, puis par le ministre de l'intérieur.

ONZE BALLES

Les premiers résultats de l'enquête indiquent que Khaled Kelkal a été tué de onze balles par les gendarmes du peloton parachutiste. Les deux premiers projectiles – des balles Brenneke qui servent pour la chasse au sanglier – ont atteint le jeune Algérien à la jambe et à la main, la dernière balle l'a touché à la tête. Le corps de Khaled Kelkal se trouve actuellement à l'Institut médico-légal de Lyon. Le juge d'instruction antiterroriste parisien Laurence Le Vert a délivré à la famille un permis d'inhumer et la levée du corps pourrait avoir lieu dans les jours qui viennent.

Karim Koussa, le jeune Algérien qui avait protégé la fuite de Khaled Kelkal lors de la fusillade du col de Malval (Rhône), a été mis en examen mardi 3 octobre par le juge Le Vert. Grièvement blessé lors de l'intervention des gendarmes qui recherchaient Khaled Kelkal, Karim Koussa, qui est originaire de Vaulx-en-Velin, a été transféré une heure avant l'arrivée de M[me] Le Vert du service de réanimation au service médical carcéral de l'hôpital Jules-Courmont. Ce dernier service est situé dans l'enceinte du centre hospitalier universitaire (CHU) de Lyon-sud.

Défendu par le cabinet de M[e] Jacques Vergès, le complice de Khaled Kelkal a été mis en examen pour *« tentative de meurtre sur personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions, infraction à la législation sur les armes et les munitions et association de malfaiteurs en vue de préparer un acte de terrorisme »*. Laurence Le Vert, qui est restée une heure et demie à l'hôpital, n'a cependant pas pu entendre Karim Koussa, en raison de la gravité de son état de santé. *« Il est vraisemblable que, dans l'état où il se trouve, il ne pourra être entendu avant deux ou trois semaines,* a noté l'un de ses avocats, M[e] Philippe Pétillault. *Son état de conscience est assez altéré. »* Selon M[e] Jean-Félix Luciani, autre avocat de Karim Koussa, le jeune homme devrait subir prochainement une nouvelle opération. Tous les projectiles n'auraient pas été extraits lors des précédentes opérations.

Le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), Jean-Claude Bouvier, a regretté, mardi, le décès de Khaled Kelkal, un *« témoin essentiel dans une procédure où l'on n'a pas énormément d'éléments »*. *« Je crois que l'on pouvait attendre de gendarmes extrêmement entraînés une confrontation qui ne se solde pas forcément par la mort,* a-t-il estimé. *Il était par terre, il était blessé, il n'avait pas à sa disposition un armement qui lui permette de tenir longtemps, il était à terrain découvert et il n'avait pas d'otages. Ne pouvait-on pas envisager une autre issue ? »*

Mardi, le grand mufti de Lyon, Abdelhamid Shirane, a, pour sa part, lancé un appel au *« calme et au respect de la République »* aux jeunes de la région lyonnaise en leur demandant de ne pas *« se laisser entraîner par certains dans des violences qui ne pourraient servir que les détracteurs de la communauté musulmane »*. Le grand mufti a également appelé les médias *« à ne pas exacerber les sensibilités »* des jeunes et à *« ne pas utiliser leur désespérance pour donner une image négative »* de l'islam et de sa communauté.

Anne Chemin

« J'ai clairement entendu Khaled Kelkal hurler »

Un témoin, qui n'est pas journaliste, a pu assister de bout en bout à la fusillade du vendredi 29 septembre. *« J'ai d'abord entendu des voitures s'arrêter sur le parking,* dit-il. *Je suis allé voir ce qui se passait et, au moment où j'arrivais, j'ai entendu le premier coup de feu, mais j'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'un pétard. Puis, tout est allé très vite et je n'ai pas immédiatement compris ce qui se passait. Ça tirait dans tous les sens, mais j'ai clairement entendu Khaled Kelkal hurler et juste après un gendarme crier* « Halte au feu ! ». *A ce moment-là, le jeune est tombé, les balles ont cessé de siffler, puis, très vite, la fusillade a repris. Quand tout s'est arrêté je me suis approché. J'ai eu très peur, j'ai tout vu et pourtant, aujourd'hui, je n'arrive plus à me souvenir de tous les détails. C'est que je veux oublier ces instants terribles. »*

COMMENTAIRE

EMPRESSEMENT

Alain Juppé a donc tranché. Les parachutistes de l'EPIGN ont agi *« en état de légitime défense »* face à Khaled Kelkal, abattu vendredi 29 septembre de onze balles. Dès lundi, Michel Rocard concluait également à la légitime défense, ajoutant qu'il ne fallait pas *« faire un procès aux policiers »*. Une fois de plus, le traditionnel soutien des responsables politiques aux forces de sécurité est réaffirmé avec précipitation.

Non que celles-ci doivent être automatiquement placées sous les feux du soupçon, voire de l'accusation. Mais, en l'occurrence, de graves questions demeurent sur la façon dont a été « neutralisé » Khaled Kelkal. L'EPIGN, un corps d'élite rompu à ce type d'intervention, n'avait-il d'autre choix que de tuer le jeune homme ? La fusillade a-t-elle donné lieu à une faute, comme peut le laisser penser une partie – non diffusée – d'un reportage de M 6 où l'on entend cette terrible injonction : *« Finis-le ! »*.

Dès lundi, le directeur général de la gendarmerie nationale décidait l'ouverture d'une enquête administrative visant à répondre sans ambiguïté à la question : les militaires ont-ils sciemment abattu le jeune homme ? Cette initiative prise par la gendarmerie elle-même est à même de mettre fin à une polémique grandissante qui, par ricochets, peut nuire à l'ensemble des forces antiterroristes et rejeter dans la violence une certaine jeunesse des banlieues. En devançant les conclusions de l'enquête et en accusant ceux qui s'interrogent de manifester *« plus d'égards à celui qui viole les lois qu'à celui qui les défend »*, le premier ministre fait preuve d'autant de maladresse que d'empressement.

François Bonnet

Les témoignages des journalistes sur les lieux

LYON
de notre bureau régional

Que s'est-il passé pendant les quelques minutes qui ont précédé la mort de Khaled Kelkal ? Dans quelles conditions et par qui a été prononcée à deux reprises l'injonction *« Finis-le ! »*, enregistrée par un caméraman de M 6 ? La chaîne a décidé de ne pas diffuser ces quelques dizaines de secondes de reportage, jugeant que cette séquence comportait de nombreuses ambiguïtés (*Le Monde* du 4 octobre). Un photographe et des journalistes présents sur les lieux ou arrivés juste après la fusillade ont fait pour *Le Monde* le récit de ces quelques minutes.

Vendredi 29 septembre, après avoir reçu un coup de téléphone signalant la présence d'un jeune homme ressemblant à Khaled Kelkal devant l'arrêt de bus Vaugneray-gare, huit membres de l'EPIGN, accompagnés de trois gendarmes de la brigade de Vaugneray, prennent deux Overland pour se rendre sur les lieux, immédiatement suivis par la voiture de France 2 et par celle d'un photographe de l'agence Sygma. Le photographe raconte :

« Je me trouvais comme d'autres journalistes au QG de la gendarmerie. J'ai pris ma voiture avec un caméraman de M 6 et nous avons suivi les voitures de gendarmerie. Une voiture de France 2 nous suivait. Nous sommes passés devant l'Abribus où se trouvait Kelkal, seul, debout, de l'autre côté de la chaussée. Je pense qu'il ne nous a pas vus. En revanche, il a vu les voitures de gendarmerie qui se sont garées juste en face de lui. Après être passé devant l'Abribus, je me suis garé vingt mètres plus loin, également sur la chaussée opposée. J'ai regardé dans mon rétroviseur mais il faisait nuit. Kelkal était juste éclairé par un lampadaire.

» Des gendarmes sont sortis de la voiture, j'ai entendu des mots, je ne peux dire lesquels ni d'où ils venaient. J'ai entendu un cri. J'ai vu dans le rétroviseur, comme dans un flash, Kelkal sortir son arme avant le moindre coup de feu, mais je ne voyais pas les gendarmes. Comme j'étais dans l'axe de ce qui s'annonçait comme une fusillade, je me suis aussitôt couché dans la voiture pour me protéger et changer mes films. Je n'ai donc pas vu les échanges de coup de feu ni qui a tiré le premier. J'ai entendu une vingtaine de coups de feu en une quarantaine de secondes. Puis, quelqu'un a crié « Halte au feu ! ». *J'attendais la fin de la fusillade pour sortir de la voiture et prendre des photos.*

» Quand j'ai à nouveau regardé, j'ai vu les gendarmes se diriger vers Kelkal, qui gisait sur le ventre. Ils l'ont retourné. Kelkal tenait encore son pistolet. Un gendarme lui a donné un coup de pied dans la main pour, je pense, lui enlever l'arme. Le caméraman de M 6 était assis à côté de moi dans la voiture. Après les premiers coups de feu, il est sorti, protégé par le véhicule, et a filmé. Je ne sais pas à quel stade de la fusillade il a commencé à filmer. »

Laurent Guisset, le caméraman de M 6-Lyon qui était dans la voiture du photographe *« ne souhaite pas être consulté sur cette histoire »*.

PANIQUE

De son côté, Michèle Fines, envoyée spéciale de France 2, raconte : *« J'ai vu les 4X4 des gendarmes s'arrêter sur un parking. A ce moment-là j'ai regardé sur la droite et j'ai aperçu à l'arrêt de bus un jeune homme de type maghrébin. J'ai compris ce qui se passait lorsque j'ai vu que le jeune homme en question était habillé en treillis. J'ai immédiatement essayé de faire fonctionner notre caméra, mais les batteries étaient à plat. Très vite, Khaled Kelkal a sorti son arme et a tiré en direction des gendarmes qui ont riposté. J'ai jeté un œil sur la voiture du photographe, ses occupants s'étaient couchés. J'en ai fait autant et je n'ai donc pas vu le déroulement intégral de l'échange de coups de feu. Je n'ai entendu que le bruit des détonations et des cris. Je n'ai pas entendu* « Finis-le ! Finis-le ! »*, mais tout le monde était paniqué. Pendant un court moment de répit, un gendarme a crié :* « Il bouge encore. » *Puis j'ai à nouveau tenté de faire redémarrer la caméra. C'est à ce moment-là que le caméraman de M 6 a tourné les images où on voit Khaled Kelkal au sol, penché sur le côté, tirant sur un gendarme en face de lui sur le même trottoir. »*

Nicole Guyard, journaliste au bureau lyonnais de Radio-France, est arrivée peu après la fusillade. *« Je me suis garée dans un renfoncement, du côté de l'Hôtel du parc. C'est alors que j'ai vu le corps de Khaled Kelkal. A ce moment-là, on envisage en une seconde toutes les hypothèses. J'ai d'abord cru qu'il avait été froidement abattu. Mes confrères de M 6 et de Sygma m'ont expliqué la scène avec tous les détails : Khaled Kelkal avait tiré le premier et les gendarmes n'avaient fait que se défendre. J'ai eu la conviction qu'ils n'avaient pas sciemment tué Kelkal quand, un peu plus tard,* Jean-Marie Deleau [correspondant de TF 1 à Lyon] *a raconté que, quasiment au même moment, alors qu'il se trouvait avec d'autres gendarmes qui ratissaient un champ de maïs voisin, il avait entendu l'un d'eux rappeler à ses collègues :* « N'oubliez pas les sommations d'usage ».

Un peu plus tard, Maurice Fusier, également journaliste à Radio-France, arrive à son tour sur les lieux. *« Ça sentait encore la poudre,* se souvient-il. *Une dizaine de gendarmes mobiles, accroupis ou cachés derrière des murs, recherchaient d'éventuels complices de Khaled Kelkal. J'ai également le souvenir très précis de la présence d'un sac de sport de couleur noire à côté du corps. Les gendarmes ont attendu que les artificiers arrivent. Le sac contenait de petites choses, un couteau, une carte... »*

M. G.

Le départ précipité outre-mer du GIGN a placé les gendarmes parachutistes en première ligne

L'INTERVENTION de la gendarmerie – notamment de l'escadron parachutiste, dont un peloton s'est retrouvé face à Khaled Kelkal – dans les monts du Lyonnais a été organisée par le commandement du groupement de gendarmerie du Rhône dans le cadre d'une opération de police judiciaire. Au niveau du département, le colonel Elie Arnault, le « patron » du groupement à Lyon, a estimé avoir besoin de renforts. C'est à ce titre – et avec l'accord de son supérieur, le général de division André Lorant, à la tête de la circonscription de gendarmerie au niveau du préfet de zone –, que trois formations se sont agrégées aux gendarmes départementaux et mobiles déjà sur place : deux groupes (douze à quinze gendarmes chacun) qui relèvent du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) et un peloton (une trentaine d'hommes) appartenant à l'escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale (EPIGN). L'escadron a d'abord été engagé pour la vérification d'un renseignement lié à *« la recherche d'une personne »*. Khaled Kelkal.

Composé de moins de cent trente officiers et sous-officiers, l'EPIGN dépend – avec d'autres unités comme le GIGN – du groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale (GSIGN), commandé par le lieutenant-colonel Gilles Janvier. C'est une formation de gendarmes mobiles spécialisés, qui ont l'habitude de s'entraîner et d'opérer avec le GIGN et qui sont souvent engagés en soutien ou en renfort des unités du GSIGN. Ce fut le cas, par exemple, en décembre 1994, à Marseille, quand des gendarmes parachutistes sont intervenus aux côtés du GIGN pour libérer des passagers d'un avion d'Air France pris en otage à Alger.

D'une manière générale, l'EPIGN peut être appelé à assurer des missions d'observation ou de renseignement dans le cadre de la lutte contre la criminalité ou le terrorisme, la protection des intérêts français à l'étranger (postes diplomatiques et ressortissants menacés), la sécurité de hautes personnalités. Il peut aussi prêter son concours à une action de police classique. Il intervient en métropole et hors du sol national. C'est ainsi que, depuis sa création en 1971 à Mont-de-Marsan (Landes), l'EPIGN, basé à Satory (Yvelines) depuis 1984, a été engagé dans une trentaine de pays, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique du Sud.

Dans les monts du Lyonnais, l'EPIGN a été mobilisé en tant que réserve générale d'intervention, à l'appel du général Lorant, qui s'est adressé à la Direction générale de la gendarmerie à Paris, seule instance habilitée à engager des effectifs venant de l'extérieur de la circonscription de gendarmerie. Un peloton d'une trentaine d'hommes a renforcé les effectifs sur place et, singulièrement, deux groupes du GIGN.

DES PROBLÈMES D'EFFECTIFS

Ces gendarmes parachutistes se sont trouvés en première ligne, dans la traque de Khaled Kelkal et de ses complices, à la suite du retrait précipité, au milieu de la semaine dernière, de leurs collègues du GIGN. A vingt-quatre heures d'intervalle, en effet, les deux groupes du GIGN ont brutalement quitté les monts du Lyonnais pour aller grossir les rangs des forces spéciales que la France avait décidé d'envoyer à Mayotte, après le coup d'Etat perpétré aux Comores par Bob Denard et par ses mercenaires (*Le Monde* du 4 octobre), pour s'y préparer à une riposte.

Même s'ils sont spécialisés comme chuteurs opérationnels, plongeurs, secouristes, tireurs d'élite ou experts en explosifs, les gendarmes parachutistes sont considérés par la hiérarchie de la gendarmerie au même titre que d'autres gendarmes mobiles, appelés à prêter leur concours à des enquêtes ou des opérations de police judiciaire et administrative.

Les événements actuels, le plan « vigipirate » comme ce qui se passe outre-mer, mobilisent, de fait, une grande partie de la gendarmerie mobile, dont le GSIGN est l'un des fleurons. Sur les cent vingt-cinq escadrons de l'arme, pas moins de vingt-cinq servent outre-mer (dont neuf en Polynésie, pour les essais nucléaires) et douze autres (on en a compté jusqu'à seize) sont engagés dans la lutte contre le terrorisme en France. Ce qui signifie, si l'on inclut les trois escadrons demeurés dans la région lyonnaise après la mort de Khaled Kelkal, que près du tiers des formations de ce type, dans la gendarmerie, sont aujourd'hui sur le terrain. Un tel taux de disponibilité, sans constituer un maximum, laisse peu de temps au reste, notamment à l'instruction et au perfectionnement des personnels, à leur relève éventuelle et aux périodes de récupération.

Ce problème des effectifs a, durant les années passées, amené tous les gouvernements à inscrire, dans les budgets de la défense, une augmentation régulière du nombre des gendarmes. Selon les cas, il s'est agi de recruter entre sept cents à mille gendarmes supplémentaires par an. Pour 1996, la pratique a été rompue. Charles Millon a annoncé, la semaine dernière, que le train de vie de l'Etat devait être réduit et que les armées, gendarmerie comprise, devaient prendre part à cet effort.

Jacques Isnard

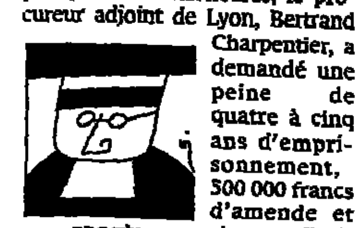
Le parquet a requis quatre à cinq ans de prison contre Alain Carignon

Selon le procureur, les agissements des corrompus sont plus graves que ceux des corrupteurs

Le procureur adjoint de Lyon, Bertrand Charpentier, a demandé une peine de quatre à cinq ans d'emprisonnement, 500 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité contre Alain Carignon. Le procureur a estimé que l'ancien maire de Grenoble avait *« gravement manqué au devoir de sa charge, sombré dans la vénalité et sacrifié l'intérêt général au profit de sa carrière politique »*. (Lire notre éditorial page 17.)

LYON
de notre envoyé spécial

Au terme d'un réquisitoire d'un peu plus de deux heures, le procureur adjoint de Lyon, Bertrand Charpentier, a demandé une peine de quatre à cinq ans d'emprisonnement, 500 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité contre Alain Carignon, ancien ministre RPR et ancien maire de Grenoble. En le désignant comme un *« corrompu »*, M. Charpentier a estimé qu'Alain Carignon avait *« gravement manqué au devoir de sa charge, sombré dans la vénalité et sacrifié l'intérêt général au profit de sa carrière politique et de sa volonté de puissance »*. La même peine a été demandée contre Jean-Louis Dutaret, dépeint par le magistrat comme *« l'éminence grise, le mauvais génie d'un couple infernal qui a racketté les entreprises »*. S'adressant ensuite à ceux qui sont, à ses yeux, les *« corrupteurs »*, le magistrat a demandé trois ans de prison et 1 million de francs d'amende contre Marc-Michel Merlin, ancien président du groupe régional Merlin, et trente mois de prison assortis de 500 000 francs d'amende contre Jean-Jacques Prompsy, directeur commercial de la Lyonnaise des eaux à l'époque des faits.



PROCÈS

D'autre part, M. Charpentier a demandé au tribunal de Lyon de condamner Frédéric Mougeolles, ancien directeur du groupe Dauphiné News, à deux ans de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende pour recel d'abus de biens sociaux. Contre Louis Bera, ancien président de la Serepi et de la Serecom, il a requis seize mois de prison avec sursis pour abus de biens sociaux. Le magistrat a aussi demandé deux ans de prison avec sursis contre Claudine Meinnier, sœur de Jean-Louis Dutaret et présidente de la société Whip, soupçonnée de recel d'abus de biens sociaux. Enfin, il a été demandé six mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende contre Pierre Merlin, qui répondait d'abus de biens sociaux.

Avant le réquisitoire, les parties civiles estimaient que des questions étaient restées sans réponse. *« Les parties civiles se sont senties bien seules lors de ce procès »*, soupirait Me Thierry Aldeguerre, conseil de l'Association Eau-Secours, avant de reprocher au procureur *« sa grande absence »* pendant l'audience. Elles avaient donc tenté, chacune à sa manière, de démontrer la corruption. Me Pierre Albert, conseil de la Confédération syndicale des familles, avait dénoncé *« le tour de passe-passe des prévenus, qui essaient de tomber dans l'amnistie du financement des partis politiques »*. Me Gerald Gallo, représentant de 101 usagers de l'eau de Grenoble, constatait : *« Jusqu'à présent, on a assisté à un véritable monologue des prévenus qui sont venus nous vendre leur innocence. Le dossier a été oublié, il a été gommé. »*

Chacun attendait le réquisitoire, qui se devait d'être une démonstration rigoureuse. Hélas, le discours de M. Charpentier fut décevant car presque uniquement constitué par une lecture à peine modifiée de l'ordonnance de renvoi du juge Philippe Courroye. Laborieusement, le magistrat a repris chacun des arguments développés par le magistrat instructeur, sans faire référence aux explications fournies pendant l'audience. Pour répondre aux critiques sur un procès apparemment peu contradictoire, il a reproché aux prévenus d'avoir *« multiplié les dépositions afin d'opacifier le débat et, évidemment, de refaire l'instruction »*. Puis, à l'adresse des magistrats, M. Charpentier a rappelé : *« Nous ne sommes pas à la cour d'assises : vous vous retirerez avec le dossier pour délibérer. Vous aurez accès à l'ensemble de la procédure. »* En une phrase, le représentant du parquet venait de balayer une semaine d'audience alors que l'attitude des prévenus, si désagréable fût-elle par moments, aurait mérité quelques solides réponses.

« LOI DU SILENCE »

Au lieu de cela, le représentant du parquet a reconnu *« la spécificité du délit de corruption, qui préfère l'obscurité au grand jour »*, avant d'ajouter : *« Il est extrêmement difficile de briser cette loi du silence. »* Il a aussi souligné que la Lyonnaise des eaux était un *« empire »* disposant d'une direction juridique *« efficace »*. Faute d'une preuve impossible, il s'est alors reposé sur l'ordonnance du juge et sur les accusations de M. Merlin. Mais celles-ci ont tellement varié au cours des débats qu'il a parfois été difficile de savoir si le PDG du groupe Merlin courtisait assidûment la commune de Grenoble ou si le maire avait lui-même pris l'initiative d'échanger la concession de l'eau contre une multitude d'avantages.

Restait à chiffrer les sanctions et, sur ce point, l'analyse de M. Charpentier ne manque pas d'intérêt : *« Le code pénal ne fait aucune différence entre le corrompu et le corrupteur et pourtant je pense qu'il est nécessaire d'établir une distinction. »* Selon le procureur, *« les agissements des corrompus sont plus graves que ceux des corrupteurs »*. L'affirmation sera discutée, surtout si l'on se réfère à l'appréciation portée par le magistrat sur l'*« empire »* de la Lyonnaise des eaux. Mais M. Charpentier a expliqué : *« Le corrupteur n'a qu'un seul moyen à sa disposition, c'est celui de payer. Le corrompu a le pouvoir de monnayer ou de ne pas monnayer. »* Le débat est plus moral que juridique mais, en l'occurrence, l'analyse du représentant du parquet justifie une échelle des peines qui connaît cependant quelques variantes. Ainsi, M. Charpentier a estimé qu'il fallait tenir compte du rôle de M. Merlin, *« qui a permis de faire progresser l'enquête »*. Si M. Prompsy, *« grand dissimulateur, grand simulateur »*, ne mérite que trente mois, c'est, selon le magistrat, parce que la Lyonnaise des eaux a beaucoup moins payé que le groupe Merlin.

Maurice Peyrot

Le professeur Roux et le docteur Netter ont été mis en examen

Ils sont accusés de complicité d'empoisonnement

LE PROFESSEUR Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, et le docteur Robert Netter, ancien directeur du Laboratoire national de la santé (LNS), ont été avisés par un courrier du juge parisien Marie-Odile Bertella-Geffroy de leur mise en examen pour complicité d'empoisonnement dans le cadre de l'affaire du sang contaminé. Mme Bertella-Geffroy leur reproche d'avoir contribué au retard dans la mise en place, en France, du test de dépistage obligatoire dans les dons de sang et d'avoir cherché à favoriser le test de dépistage de l'infection par le virus du sida mis au point par la firme française Diagnostics Pasteur au détriment de celui commercialisé par la firme américaine Abbott.

Deux dossiers, ouverts en 1994, sont actuellement en cours d'instruction. Dans le premier, que Mme Bertella-Geffroy a en charge, MM. Roux et Netter sont les treizième et quatorzième personnes mises en examen après quatre anciens salariés du Centre national de transfusion sanguine (les docteurs Michel Garretta, Jean-Pierre Allain et Bahman Habibi, ainsi que Gérard Jacquin), six anciens membres de cabinets ministériels (Claude Weisselberg, François Gros, Gaston Rimareix, Charles-Henri Filippi, Louis Schweitzer et Patrick Baudry) et deux membres de la direction générale de la santé (le docteur Jean-Baptiste Brunet et Marie-Thérèse Pierre). Le second dossier vise trois ministres en exercice en 1985, MM. Fabius et Hervé, ainsi que Mme Dufoix, également mis en examen pour « complicité d'empoisonnement ». Le professeur Roux et le docteur Netter avaient déjà comparu lors du procès dit « du sang contaminé », en 1992, devant le tribunal correctionnel de Paris. Le professeur Roux avait été condamné à quatre ans de prison avec sursis ; Robert Netter avait été relaxé. La cour d'appel de Paris, en juillet 1993, avait ramené la peine de Jacques Roux à trois ans avec sursis. Quant à Robert Netter, il fut condamné en appel à un an de prison avec sursis.

Le 13 mars 1985, dans une note adressée au docteur Netter, le professeur Jacques Roux avait indiqué que, compte tenu des *« incertitudes »* sur la fiabilité des tests proposés, *« il convient de surseoir à l'enregistrement de tout réactif de ce type »*.

Le 25 avril, dans une note adressée au docteur Claude Weisselberg (du cabinet d'Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé), le docteur Netter indiquait qu'il ne lui était pas possible de surseoir plus longtemps à l'enregistrement du test de dépistage américain Abbott sans risquer un *« recours en Conseil d'Etat pour abus de pouvoir »*. Quelques jours plus tard, au cours d'une réunion interministérielle qui se tenait à l'Hôtel Matignon sous la présidence de François Gros, le cabinet du premier ministre Laurent Fabius avait demandé que le dossier d'enregistrement d'Abbott soit *« encore retenu quelque temps au LNS »*.

Finalement, le 19 juin, Laurent Fabius avait annoncé à la tribune de l'Assemblée nationale qu'il avait décidé de rendre obligatoire le dépistage de l'infection par le VIH dans les dons de sang.

La Sécurité sociale en conflit avec les vaches landaises

DAX
de notre envoyé spécial

Depuis des lustres, de la fin de l'hiver au début de l'automne, dans les villages d'une partie des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, une poignée d'hommes hors normes, les écarteurs, affrontent des vaches rapides en diable, peu commodes et solidement armées. Planté au centre de l'arène, l'écarteur doit esquiver la coursière de près de 400 kilos qui fonce sur lui, simplement en la faisant passer dans le creux de ses reins. Il y faut de l'adresse, un brin d'inconscience et une capacité exceptionnelle à encaisser les coups que les vaches de course distribuent généreusement.

Cette tradition serait aujourd'hui remise en cause. Non pas que le public déserte les arènes au profit des corridas. La menace vient de là où personne ne l'attendait : de l'Urssaf, l'organisme chargé du recouvrement des cotisations sociales, qui s'est mis en tête d'imposer des retenues sur les diverses primes que touchent les écarteurs – une centaine de personnes au maximum – pendant les courses. Au cri de *« touche pas à mon écarteur »* et de *« non, les vaches n'ont rien à payer »*, ils étaient près de 2 000, dimanche 1er octobre, devant les arènes de Dax (Landes), pour aller, en cortège et banderoles au vent, remettre au sous-préfet une motion de protestation. L'affaire a mis en émoi le monde de la course landaise. Les communes qui organisent ces manifestations évoquent avec effroi les montagnes de formulaires à remplir pour être en règle avec les organismes sociaux, et les taxes supplémentaires qui menacent leurs finances. Les écarteurs, qui ne le sont que quatre mois par an et exercent le reste du temps un second métier, n'entendent pas abandonner une partie de leurs primes douloureusement acquises et payées de la main à la main.

SAUVEGARDER LES TRADITIONS

A la mi-juillet, les écarteurs avaient déjà manifesté leur mauvaise humeur en refusant, au dernier moment, de participer au concours de Mont-de-Marsan, l'une des plus prestigieuses épreuves de la saison. Du jamais vu, de mémoire d'amateur de courses landaises. Depuis, les hommes en boléro ont su gagner à leur cause les élus locaux. Et c'est ainsi que dimanche, quelques heures avant que ne débute le championnat de France des écarteurs, les ultimes curistes venus soigner leurs rhumatismes à Dax ont eu droit à une manifestation de vaches de course au sombre pelage flanquées de quelques paisibles taureaux. Suivaient un sénateur, une brochette de députés, une quinzaine de maires, écharpe tricolore en bandoulière, des écarteurs en habit de lumière, une *bandas* de musiciens gersois et la foule des amateurs de courses venue en ce matin d'automne pour *« sauvegarder les traditions du pays »*.

Avant que le sous-préfet ne reçoive une délégation, un discours frappé de fortes phrases fut prononcé. La mort des épiceries de campagne, la fermeture des écoles communales, la mise en place de jachères, Bruxelles et son souci de tout normaliser furent successivement évoqués. La course landaise serait-elle l'ultime victime d'une fausse modernité, s'interrogea gravement l'orateur ? *« Si l'Urssaf met sa menace à exécution, les courses landaises, avec leur côté spontané, vont disparaître. On n'aura plus que des spectacles sans âme »*, prédisait de son côté le socialiste Henri Emmanuelli, président du conseil général des Landes.

Pour l'heure, le moratoire qui a été accordé devrait s'achever le 15 octobre. L'Urssaf dira alors si la course landaise bénéficie ou non d'un traitement de faveur. En cas de réponse négative de l'administration, des écarteurs ont prévu de se rendre en pèlerinage à Lourdes. Flanqués de vaches de course.

Jean-Pierre Tuquoi

Jacques Chirac souhaite un islam mieux organisé

LE PRÉSIDENT de la République a reçu, mardi 3 octobre, le Haut Conseil à l'intégration. Son président, Marceau Long s'est inquiété des risques d'amalgame qui, à travers les événements actuels, jugés *« angoissants »*, dans les banlieues, *« peuvent entraver le processus d'intégration »*. Soulignant que *« l'islam est peut-être la meilleure barrière contre l'islamisme »*, l'historien Pierre Chaunu, membre du Haut Conseil, a indiqué que le président de la République avait marqué la nécessité d'une meilleure organisation de la communauté musulmane et chargé le Haut Conseil à l'intégration de *« s'en occuper »*. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, chargé des cultes, et Eric Raoult, ministre de l'intégration, assistaient à l'entretien.

De son côté, Jean-Pierre Delalande, député (RPR) de Deuil-la-Barre (Val-d'Oise), a souhaité qu'il y ait en France *« de plus en plus d'imams français, d'origine française ou connaissant bien la culture française »*.

■ **ÉTRANGERS : Etienne Mourrut, le maire (RPR) d'une localité du Gard de 5 000 habitants, Le Grau-du-Roi**, a décidé de ne plus signer les certificats d'hébergement des étrangers hors CEE, *« pour ne plus cautionner un processus qui facilite l'immigration clandestine avec toutes les conséquences que l'on connaît »*. M. Mourrut, qui entend ainsi exprimer un *« ras-le-bol »*, a expliqué à l'AFP que *« si l'on signe un certificat d'hébergement – qui permet à un étranger hors CEE d'obtenir un visa touristique – à quelqu'un venant des Etats-Unis, on sait qu'il repartira chez lui, pas s'il vient d'Afrique du Nord »*. Les demandes de certificat d'hébergement doivent être contresignées par le maire de la commune concernée ou par le préfet du département. Le maire de Grau-du -Roi renvoie désormais les demandes sur la préfecture de Nîmes.

■ **STATUT DE L'ÉTUDIANT : L'UNEF (proche des communistes)**, lance, pour la mi-novembre, des Assises consacrées au statut de l'étudiant. Le syndicat étudiant entend ainsi intervenir dans la concertation annoncée par François Bayrou et qui doit s'ouvrir à la mi-octobre (*Le Monde* du 4 octobre). Ces assises devraient, pour l'UNEF, être l'occasion de rappeler quelques-unes de ses revendications fortes sur l'amélioration de l'aide sociale aux étudiants, le droit aux bourses, les problèmes de logement étudiant et de transport.

Les liens entre M. Longuet et le « réseau Cellier » se précisent

APRÈS de longs mois de silence, Gérard Longuet a reconnu, lundi 2 octobre, que c'était bien lui, et non pas l'ancien trésorier du Parti républicain Jean-Pierre Thomas, qui avait négocié, en 1988, l'achat d'un appartement parisien pour le compte du PR. L'ancien ministre, confronté à Jean-Pierre Thomas et à l'ancien PDG de la Sages Michel Reyt dans le bureau du juge d'instruction Mireille Filippini, a cependant réaffirmé tout ignorer du pot-de-vin versé à cette occasion *via* un compte panaméen géré par l'un de ses amis, le banquier Alain Cellier. MM. Longuet, Thomas et Reyt sont mis en examen dans le cadre d'une information judiciaire concernant le financement du PR.

Enquêtant, l'an dernier, sur le financement du Parti républicain, le conseiller à la cour d'appel de Rennes, Renaud Van Ruymbeke, avait révélé le rôle-clé joué par Gérard Longuet dans l'achat, pour le compte de son parti, d'un appartement de 200 mètres carrés, situé rue de Constantine à Paris. Le hasard avait voulu que ce local, situé au-dessous du siège du PR, appartienne à Michel Reyt, l'un des intermédiaires financiers attitrés des socialistes. Il ressortait de l'enquête du conseiller Van Ruymbeke que toute l'affaire avait été pilotée par M. Longuet, qui n'était pourtant à l'époque ni président ni trésorier du PR.

Gérard Longuet avait négocié simultanément avec Michel Reyt et avec l'acheteur de l'appartement, la Soredim, une filiale du groupe immobilier Cogedim, pour lequel l'ancien ministre allait bientôt travailler comme consultant. Résultat : un prix de vente officiel de 13,5 millions de francs – soit près de 70 000 francs le mètre carré ! – auxquels s'ajoutait, d'après M. Reyt, un dessous-de-table de 6 millions de francs payable en deux fois sur un compte suisse. Le 14 septembre 1988, à la veille de la signature de l'acte de vente entre la Soredim et Michel Reyt, le compte ouvert par ce dernier à la Banque populaire suisse de Genève était crédité de 5 millions de francs. Le reliquat était versé peu après. Dans les deux cas, l'argent avait transité par un compte panaméen, Suchy Corp., ouvert dans une banque du Luxembourg par le banquier Alain Cellier, ami intime de Gérard Longuet. Inculpé dans cette affaire pour trafic d'influence aggravé et incarcéré pendant trois semaines, en octobre 1994, à Rennes, le PDG de la Cogedim, Michel Mauer, avait affirmé être étranger à ce versement. Peu après, il avait démissionné de ses fonctions à la tête du groupe immobilier.

LA CAISSE NOIRE DU PR

Le 14 octobre 1994, l'affaire avait connu deux rebondissements spectaculaires. Michel Reyt, entendu à Rennes par le conseiller Van Ruymbeke, avait révélé qu'il avait négocié *« soit avec MM. Thomas et Longuet ensemble ou avec M. Thomas ou M. Longuet seuls »*. Quelques heures plus tard, Gérard Longuet démissionnait de ses fonctions de ministre de l'industrie d'Edouard Balladur. Depuis, Jean-Pierre Thomas a nié toute participation à une négociation dont il affirme n'avoir même pas été tenu au courant (*Le Monde* du 10 janvier). Mais il se heurtait aux ambiguïtés de la version présentée par Michel Reyt et au silence prolongé de Gérard Longuet. Il aura fallu un an pour que ce dernier se décide, en reconnaissant les faits, à lever les soupçons pesant sur son ancien trésorier.

Faudra-t-il attendre aussi longtemps pour découvrir qui a donné l'ordre de virement du pot-de-vin reçu par Michel Reyt ? Gérard Longuet affirme tout ignorer de cet aspect des choses. Reste que ce virement fait clairement le lien entre la vente de l'appartement de la rue de Constantine et le réseau de comptes géré par Alain Cellier au Luxembourg. Et que plusieurs mouvements de fonds repérés récemment par la justice suisse entre le « réseau Cellier » et des comptes ouverts à Genève par des collaborateurs de Gérard Longuet et d'Alain Madelin confortent l'hypothèse, formulée par le conseiller Van Ruymbeke dès le début de l'affaire, selon laquelle les montages financiers d'Alain Cellier abriteraient une « caisse noire » du Parti républicain.

Roland-Pierre Paringaux

DISPARITIONS

Monique Gadant

Une intellectuelle témoin atypique de la société algérienne

LA SOCIOLOGUE française Monique Gadant, directrice de l'Institut Maghreb Europe, spécialiste de l'Algérie, est morte, vendredi 29 septembre, à Paris, des suites d'un accident de la circulation. Elle était âgée de soixante-quatre ans. Monique Gadant venait d'achever deux livres, *Parcours d'une intellectuelle en Algérie* (L'Harmattan) et *Le Nationalisme algérien et les femmes* (préface de Mohammed Harbi), à paraître fin octobre chez le même éditeur.

Née à Dijon le 10 décembre 1930, Monique Gadant était arrivée en Algérie à l'automne 1962. Jeune agrégée de philosophie, elle y restera dix ans. Professeur au lycée Delacroix, elle enseigne ensuite, de 1964 à 1971, à la faculté des lettres d'Alger. Mariée à un dirigeant du Parti communiste algérien (PCA), elle participe, dans l'ombre, aux débats et aux activités de l'opposition progressiste.

MILITANTE DE GAUCHE

Témoin atypique de la société algérienne, Monique Gadant « possède » trois handicaps dont elle fera ses plus précieux atouts : elle est femme dans une société profondément misogyne ; étrangère dans un pays marqué par le nationalisme ; épouse de communiste et militante de gauche elle-même, alors que l'Algérie subit un régime autoritaire que peu d'intellectuels, en France comme ailleurs, osent alors critiquer. *« Peut-on connaître les Mayas si l'on n'est pas Maya soi-même ? S'il est vrai que l'étrangeté permet, au mieux, un regard exotique, la négation de l'étrangeté par l'identification à un Autre fantasmatique, l'aspiration à la fusion avec lui, loin d'avoir un effet de connaissance nous enferme au contraire dans l'ethnocentrisme, celui de l'un ou l'autre bord »*, écrivait-elle en janvier 1992.

Très fine observatrice, rebelle aux dogmes, volontiers provocante, Monique Gadant savait faire montre, au plus haut point, de ce qu'elle appellait *« le courage de la lucidité »*. Son premier livre, *Islam et nationalisme en Algérie* (L'Harmattan, 1988, préface de Benjamin Stora), ouvrage précurseur, en témoigne de façon exemplaire, qui analyse, sans hargne ni complaisance, les filiations historiques du « mal algérien ».

Maître de conférences à l'université de Paris-VIII, membre du comité de direction de la revue *Peuples méditerranéens*, Monique Gadant avait aussi publié de très nombreux articles – sur la question des femmes notamment. Le prochain numéro de la revue *Nouvelles questions féministes*, à paraître en décembre, et qui doit publier son tout dernier article, lui sera dédié, en hommage.

Catherine Simon

■ **PAUL AUGIER**, propriétaire de l'hôtel Negresco à Nice, est mort, lundi 2 octobre, à son domicile niçois. Né le 26 novembre 1912 à Nice, Paul Augier a été avocat au barreau de Nice avant de prendre la direction du palace de la promenade des Anglais en 1957, puis de créer de nombreux établissements hôteliers en France et à l'étranger. Il a siégé au conseil général des Alpes-Maritimes de 1946 à 1952 et au conseil municipal de Nice de 1948 à 1954.

■ **LE GÉNÉRAL ROBERT CAILLAUD**, ancien combattant de Dien Bien Phu, est mort, dimanche 1er octobre, à Aubiat (Puy-de-Dôme). Il était âgé de soixante-quatorze ans. En septembre 1943, à vingt-deux ans, Robert Caillaud, qui sort de Saint-Cyr, rallie les Forces françaises de l'intérieur et, avec le groupement Mortier, il est intégré dans la demi-brigade d'Auvergne. Il effectue ensuite plusieurs séjours en Indochine et participe, avec le 2e bataillon étranger de parachutistes, aux combats de Dien Bien Phu en 1954, où il est prisonnier durant cinq mois. Il sert en Algérie dès 1957. En mai 1963, il commande le 2e régiment étranger de parachutistes, puis, en 1972, l'école des troupes aéroportées à Pau et, en 1975, la 1re brigade parachutiste à Toulouse. Il quitte l'armée en 1978 avec le grade de général de division. Titulaire des croix de guerre 39-45 et des théâtres d'opérations extérieures, le général Robert Caillaud était grand officier de la Légion d'honneur.

■ **LE PÈRE ABEL JEANNIÈRE** est mort, dimanche 1er octobre à Paris. Il était âgé de soixante-quatorze ans. Prêtre de la Compagnie de Jésus depuis 1952, il a enseigné à Beyrouth, à l'Institut d'études sociales de la faculté catholique de Paris, ainsi qu'au centre Sèvres. Il fut l'un des animateurs du Centre d'action sociale des jésuites et collaborait à la revue *Projet*.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

– **La famille Vanderhaegen, Catherine et Christian Giraud, et Nicolas,**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Romain.

Le 1er octobre 1995.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Mamie DOUN.

Tes petits-enfants Alexandre, Wilfried, Julie, Sherwood, Tara et Scott.

Décès

Karim AOURAS

s'était joint à Act Up-Paris dès 1990.

Il est décédé ce mercredi 27 septembre 1995, dans sa vingt-sixième année.

Sa gentillesse n'avait d'égale que sa révolte contre le sida.

Karim, sois sûr que nous poursuivrons ton combat.

– Eric et Philippe Barboux
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme le docteur Françoise ANDRÉ,

survenu le 30 septembre 1995, à l'âge de quarante-cinq ans,

à ceux qui l'ont côtoyée pendant ses études,
à ses patients,
à ses collègues,
à tous ses amis.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 6 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-François-de-Salle, sa paroisse, 17, rue Ampère, 75017 Paris (métro Wagram), où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu, à 16 h 30, au cimetière communal de Verrières-le-Buisson (Essonne).

130, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.

– Thierry Billette de Villemeur,
son époux,
Delphine, Raphaëlle, Barthélemy,
ses enfants,
M. et Mme Rongières,
ses parents,
Le lieutenant-colonel et Mme Dusaillant,
ses beau-frère et sœur,
Mme Billette de Villemeur,
M. et Mme Régis Billette de Villemeur,
ses beaux-parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Agnès BILLETTE de VILLEMEUR,
née Rongières,

survenu accidentellement le 28 septembre 1995, à l'âge de trente-neuf ans.

La cérémonie religieuse aura lieu, le vendredi 6 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-François-d'Assise de Vanves.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Adèle-Charlotte Colombani,
ses enfants, petits-enfants,
et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sextus COLOMBANI,

survenu le 1er octobre 1995, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées, le vendredi 6 octobre, à 10 h 45, en l'église Sainte-Louise de Marillac à Drancy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

44, rue Pascal,
93700 Drancy.

– Giulia Cournot,
son épouse,
Stéphane et Françoise Cournot,
Antoine et Patricia Cournot,
Marie Cournot,
ses enfants et belles-filles,
Camille, Clara, Quentin, Olivier et Louis,
ses petits-enfants,
Louis, Michel, Béatrice, Monique, Elisabeth, Jean-Pierre et Marc,
ses frères et sœurs,
Ses belles-sœurs et beaux-frères,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Claude COURNOT,

survenu à Paris, le 2 octobre 1995, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 6 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

34, rue Madame,
75006 Paris.

– Au nom d'Actions-Traitements, d'Act Up-Paris, d'Aides Fédération nationale, d'Arcat-Sida, de Vaincre le sida, le collectif interassociatif TRT5 s'associe à la douleur des proches de

Nathalie DAGRON,

décédée, le 30 septembre 1995, dans sa trente-sixième année.

Sa force et son sourire resteront éternels dans nos mémoires.

Bisous, petit dragon.

– Mme veuve Louis Chauland,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Geneviève Chazelas,
vous invitent à vous joindre à leurs prières pour le repos de l'âme de

Mme veuve Victor DURAND,
née Jeanne Plouvier,

décédée le 29 septembre 1995.

La messe des obsèques sera célébrée le jeudi 5 octobre, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, place d'Alésia, Paris-14e, suivie de son inhumation au cimetière communal de Montrouge, dans le caveau de famille.

Jean-Luc LAGARCE,
auteur et metteur en scène,

est décédé, samedi 30 septembre 1995.

Nous publions ci-après ses dernières volontés :

« …En ce qui concerne mes obsèques, je souhaite être incinéré, si possible à Paris et au cimetière du Père-Lachaise, au cours d'une cérémonie la plus rapide et la plus intime possible. Ni fleurs ni couronnes. Aucune intervention religieuse de quelque ordre qu'elle soit. Aucune inscription ensuite ne sera inscrite sur quelque plaque ou monument que ce soit, ni date, ni même mon nom. Rien. (Ces volontés sont les plus importantes pour moi et elles doivent être respectées sans que personne puisse se sentir blessé dans sa propre sensibilité.)

Fait à Paris, le 1er avril 1994. »

(*Le Monde* du 4 octobre.)

– Le tribunal de grande instance de Créteil a la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Agnès MONGIÈRES,
épouse Billette de Villemeur,
juge aux affaires familiales.

La juridiction assure son époux, ses enfants et tous ses proches de sa plus sincère sympathie.

– Le 2 octobre 1995, quelques jours avant ses cinquante-cinq ans,

Jean-Pierre FOGACCI

s'en est allé, à la grande douleur de ses proches.

Sa femme,
Ses enfants, Frédéric et Floriane,
Sa belle-mère, Noëlle Fogacci,
Sa famille,
Ses amis.

« Penser à l'avenir, dans l'étreinte de chaque larme, rappelle la vie que nous connaissions. Mais ton ombre, qui se tient au bord de la route, te rappelle sans cesse à notre souvenir. »

Tu es avec nous pour toujours.

– Mme Joseph Jung,
M. et Mme Bernard Jung,
M. Pierre Jung et Mme Colette Heitz,
M. et Mme François Jung,
Pierre, Jacques, Vincent, Juliette, Margaux,
font part du décès de

Joseph JUNG,
inspecteur d'académie,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des palmes académiques,

survenu dans sa quatre-vingt-dixième année, le 3 octobre 1995.

27, avenue Clemenceau,
57100 Thionville.

– Agnès et Jean-Marie Noizet,
Irène et Michel Thery,
Lise Noizet,
Valérie Noizet,
Laetitia, Alice, Fanny,
Alexandre, Charlotte, Manuel, Mathias,
Marie-Pierre, Marion,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

Yvonne NOIZET,
née Marillier,

le 3 octobre 1995,

et rappellent le souvenir de son mari

Georges NOIZET,

disparu le 11 mars 1984.

L'inhumation aura lieu, le vendredi 6 octobre, à 15 h 45, au cimetière de Saint-Marc-Jaumegarde (Bouches-du-Rhône).

10, traverse de Roux,
13007 Marseille.

– Anna Lewitte-Wekstein,
Sophie et Philippe Noël,
Isabelle et Gabriel Steg,
Et leurs enfants,
Jeanine et Paul Rozemberg,
ont la douleur de faire part du décès du

Dr Charles WEKSTEIN,

survenu le 2 octobre 1995.

L'enterrement aura lieu, le 5 octobre, au cimetière de Pantin. Réunion devant l'entrée principale à 14 h 45.

Anna Lewitte-Wekstein,
12, boulevard de Strasbourg,
75010 Paris.

Remerciements

– Simone Canguilhem,
Et ses enfants,
remercient avec émotion toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de

Georges CANGUILHEM.

Condoléances

– Les membres du conseil d'administration, le directeur ainsi que toute l'équipe de l'EPRA (Echanges et productions radiophoniques), profondément attristés par le décès de

Mme Martine BARRÈRE,

présentent à son époux, M. Jean-Yves Barrère, président du conseil d'administration de l'EPRA, leurs sincères condoléances et lui expriment leur profonde sympathie.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée, le samedi 7 octobre 1995, à 11 heures, en la chapelle Saint-Bernard de Montparnasse, 34, place Raoul-Dautry, à Paris 15e (sous l'horloge de gauche en façade de la gare), à l'intention de

Jean de MONÈS del PUJOL,

décédé le 5 septembre 1995, à Muret (Haute-Garonne).

– Une messe sera célébrée à la mémoire de

Philippe VENIN-BERNARD,
artiste-peintre,

décédé à Paris le 8 septembre 1995.

Samedi 7 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Eustache, chapelle de la Vierge.

Messe anniversaire

– Une messe sera dite en l'église Saint-Joseph-des-Larmes le jeudi 5 octobre, à 17 heures, à la mémoire de

Vincent MENNESSON,

rappelé à Dieu le 5 octobre 1993.

Anniversaires

– Le 5 octobre 1994,

Hervé JACOB

nous quittait.

Sa famille et ses amis se souviennent.

– Le 5 octobre 1993,

Ivan SKOPAN

disparaissait, tué dans l'exercice de son métier de journaliste.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Communications diverses

– **Anciens élèves du lycée Carnot ! Participez aux nombreuses activités de l'ALCT** (*Journal Officiel*, 6 janvier 1993).

Parmi elles, un voyage à Tunis pour le pont de la Toussaint 1995 avec d'autres anciens. Rens. : ALCT, 18, Champs-Elysées, Paris-8e. Tél. : 40-74-35-75. Fax : 40-31-85-25.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris (3e), ce jeudi 5 octobre 1995, à 20 h 30 : « L'ex-Yougoslavie : fin de chapitre ? » : M. Lazare, membre du bureau Sarajevo, et Falk Dizdarevic, ambassadeur honoraire.

Colloque

– Le groupe Développement, organisation non gouvernementale partenaire d'ECPAT (End Child Prostitution In Asian Tourism) France, organise, du vendredi 13 octobre à 15 heures au samedi 14 octobre à 12 heures, au centre culturel Les Fontaines, route de Gouvieux à Chantilly (Oise), un colloque ayant pour thème : Le tourisme, or et misère du tiers-monde. Renseignements et inscriptions : groupe Développement, Bât. 106, BP 07, 93350 Le Bourget Cedex. Tél. : 49-34-83-13, fax : 49-34-83-10.

Thèses

Claude-Alain Sarre soutiendra sa thèse de doctorat ès lettres « Ursulines provençales et comtadines. Comment vivre sa soumission. 1592-1792 », sous la direction de Monique Cubells, le samedi 7 octobre, à 14 heures, à l'Université de Provence, 29, av. R.-Schuman, à Aix-en-Provence.

Le système Nobel

L'attribution du prix littéraire le plus prestigieux au monde est le fruit d'une longue et secrète gestation au sein d'une Académie suédoise jalouse de son indépendance. Largement critiquée, celle-ci poursuit patiemment une lente mutation

NÉ en 1901, le plus important prix littéraire mondial a conservé un prestige sans commune mesure avec la somme, pourtant considérable, qui lui est attachée. Habilement placé (la Bourse de Stockholm dispose du rez-de-chaussée de l'Académie, et l'écran vidéo des cotations en continu est scellé contre sa porte), le fonds Nobel a permis de faire passer la dotation, qui était de 150 800 couronnes suédoises à l'origine et de 175 000 cinquante ans plus tard, à 400 000 en 1970, 880 000 en 1980 et 7 200 000 en 1995 (5 200 000 francs). Une somme qui, selon le conservateur de la bibliothèque Nobel, Ake Erlandsson, correspond très exactement à la valeur du montant originel. Elle sera remise à l'élu par le roi de Suède le 10 décembre – jour anniversaire de la mort de Nobel.

Il faut neuf mois pour donner naissance à un prix Nobel. Neuf mois précédés de plusieurs années de mise à l'épreuve. Les parties remises sont la règle, et les élus ont dû montrer une aptitude particulière à la comparution répétée de leur œuvre.

Chacun aura été *« proposé par écrit par une personne habilitée »* – membre d'académie, professeur de langue et de littérature, ancien lauréat, président d'association d'écrivains... – avant le 1er février de l'année d'attribution. Il devient alors *« candidat »*, selon l'appellation des jurés.

> A l'indépendance et à l'intégrité, il convient d'ajouter la compétence, si l'on souhaite faire tenir debout l'édifice

Attirer l'attention de ces derniers de façon plus directe est le meilleur moyen de finir sur les rayons de « l'enfer » de la bibliothèque Nobel, où sont stockés les envois des candidats autoproclamés.

Un patient travail d'élimination s'engage. Le comité Nobel, formé de cinq membres de l'Académie, auxquels a récemment été adjoint un sixième, le romancier Torgny Lindgren, présente ses choix chaque jeudi à 17 heures devant l'Académie (en théorie de dix-huit membres), qui tranche. En deux mois, la liste de quelques centaines de noms est réduite à une quinzaine. Deux mois encore d'études et de débats, et, fin mai, la fameuse *« liste courte »*, comportant cinq noms, objet des premières spéculations, est close.

Les académiciens font alors leurs devoirs de vacances : lire en profondeur les cinq œuvres et les classer par ordre de préférence.

Septembre est le mois intense où l'assemblée passe progressivement de la discussion à la délibération. Lorsque le secrétaire perpétuel est *« convaincu »* qu'une majorité existe et lorsque le mois d'octobre se profile, il convoque les académiciens le jeudi suivant à 11 h 30, pour passer au vote. Une heure et demie plus tard, le nom du lauréat est rendu public.

Entre-temps, les spéculations n'auront pas manqué – elles tournent notamment, cette année, autour des noms de Seamus Heaney, Yachar Kemal, Aimé Césaire, Ismaïl Kadaré, Salman Rushdie, Jorge Amado, Adonis, Günter Grass, Milan Kundera...

« Notre seul critère, c'est la valeur littéraire, dit le poète Östen Sjöstrand (70 ans), traducteur de du Bouchet et d'Yves Bonnefoy. *Ce ne sont pas des olympiades. Chaque cas est discuté plusieurs années. Il nous faut lire, lire, lire tout le temps. On a demandé à des critiques littéraires de présenter une liste de leur choix. C'était d'un conventionnel qu'on ne peut imaginer ! Nous sommes indépendants de l'Etat et nous avons les meilleurs services secrets de la littérature. Les enjeux économiques et les rivalités entre écrivains sont trop importants pour que nous levions le secret. Nous sommes plus libres de discuter ainsi. »*

Le secret, la grande affaire. *« Vous voulez rencontrer le comité Nobel ? Mais ils n'ont pas le droit de parler ! Tout est secret ! »*, s'alarme-t-on dans les chancelleries suédoises. L'Etat fait assaut de zèle, comme si l'on touchait à la sécurité nationale. Mais, riche et indépendante, l'Académie suédoise se garde de tout tuteur. Et ses membres ne ressemblent en rien à une armée de l'ombre. L'institution communique volontiers leurs numéros de téléphone personnels. Chacun fait l'effort d'accueillir le visiteur de passage.

Courtois et attentifs, prudents à ne rien dévoiler d'autre que leur infinie curiosité pour le monde de l'écrit, leur aptitude à se tenir informés, la démonstration d'une petite collectivité intègre, qui bénéficie d'une organisation légère et sans failles.

A l'indépendance et à l'intégrité – deux piliers auxquels ils font sans cesse référence –, il convient d'ajouter la compétence, si l'on souhaite faire tenir debout l'édifice. C'est celui que choisit d'attaquer George Steiner à l'automne 1984, à la veille de la remise du prix, dans un article retentissant publié par le *New York Times Book Review* et *Le Monde*.

Selon le professeur, les choix de l'Académie suédoise auraient été *« une insulte à l'esprit critique »*. Il relève qu'elle a ignoré Joyce, Kafka, Proust, Conrad, James, Malraux, Broch, Musil et conclut : *« Le prix Nobel de littérature est décerné par une bureaucratie de bon ton, non par des pairs qui font autorité. »* Et il donne comme exemple d'écrivains à reconnaître Octavio Paz, Milan Kundera, V. S. Naipaul, Claude Simon et Nadine Gordimer. Pas plus qu'aux nombreuses attaques qui ont précédé, portant alors essentiellement sur ses balancements politiques, l'Académie n'a répondu à cette diatribe. On relèvera toutefois que dans les sept années qui ont suivi, trois des cinq écrivains cités par Steiner recevront le Nobel. C'est sur le fond du problème que l'Académie suédoise choisit de contre-attaquer.

En 1986, l'un des siens, Kjell Espmark, aujourd'hui président du comité Nobel, publie sous le titre *Le Prix Nobel* (en français chez Balland), une « histoire intérieure ». L'analyse est trop subtile, trop nourrie, pour laisser poindre le plaidoyer. Contre ses détracteurs, elle en rajoute : et Zola ? et Tolstoï ? et Strindberg ?

Surtout, Kjell Espmark rappelle que Kafka est mort avant la parution de ses textes essentiels, que Proust a disparu peu après sa reconnaissance en France et que Malraux était membre d'un gouvernement, ce qui conduisit à lui préférer Saint-John Perse.

Il reconnaît de graves oublis, mais rappelle Beckett, Faulkner, que le Nobel lancera véritablement, Singer, *« qui n'était connu qu'à New York et est, depuis, traduit en trente langues »*, Milosz, Canetti, Garcia Marquez, Seifert... Et contre l'amalgame effectué par Steiner, il montre que l'Académie a une histoire. Il différencie les strates reflétant chaque époque, le poids joué par les secrétaires perpétuels successifs, et décèle une autonomisation progressive de l'Académie, dont témoignent, outre les choix de ces dernières années, les états de lecture du testament de Nobel.

Lu et relu durant un siècle (il fut rédigé le 27 novembre 1895), le testament attribuait l'un de ses quatre prix *« à l'auteur de l'œuvre littéraire la plus remarquable d'inspiration idéaliste »*. Le secrétaire perpétuel de l'Académie au début du siècle, conservateur acharné, entendait par *« idéalisme »* que l'on se conformât aux canons de la Couronne et de l'Eglise. Son homologue actuel, Rude Allen (66 ans), qui se réfère au premier manuscrit de Nobel, en tient pour le mot *« ideal »*.

Linguiste, il a mené une étude comparative des textes de l'époque qui l'a persuadé que l'inventeur de la dynamite n'avait pas pu écrire *« idéaliste »*. *« C'est clair : l'œuvre doit être dirigée vers un idéal, c'est-à-dire vers un but. Quel but ? Ce critère de base est énoncé à la phrase précédente :* « le bénéfice de l'humanité. »

L'incisif Ulf Linde (66 ans), historien, critique d'art et poète, s'agace de ce *« fondamentalisme »* de la lettre. Pour lui, l'œuvre littéraire s'impose comme un idéal en soi. *« Les questions morales et politiques ne m'intéressent pas, c'est la poésie qui est primordiale. Voyez celle de Soyinka. Elle a ses racines dans les mythes de son pays. Lesquels sont partie de la tradition égyptienne. On les retrouve chez les poètes grecs, dans le gnosticisme. Ce qui a pénétré la culture de Soyinka a aussi sécrété le mysticisme européen. Lui et moi avons les mêmes racines. Lire, c'est être l'arbre dont les racines s'enfoncent plus bas pour chercher l'eau, et c'est la même eau partout. Aujourd'hui, dans la littérature, c'est le commerce qui l'emporte, Francfort et ses messes. Pour être connu, un écrivain doit agir comme un clown. Un des objectifs de l'Académie est de tenter de contrebalancer cela. En fin de compte, que sommes-nous d'autre qu'un petit groupe d'hommes et de femmes qui parlent d'autre chose que de marketing ? »*

LE débat ne redessine pas seulement le texte et son interprétation, mais l'image de Nobel lui-même, peint en libre-penseur, quasi anarchisant. *« Il était très individualiste*, souligne Sture Allen. *Certains Suédois l'ont considéré comme un traître parce que son argent allait revenir à la communauté internationale en place de la Suède. »* Et de rappeler que l'Académie (fondée pour la défense de la langue suédoise, sur le modèle de son aînée française), sollicitée pour décerner le prix de littérature, n'avait accepté la charge qu'après de longues hésitations.

L'Académie continue d'attribuer une cinquantaine de prix nationaux, mais le poids spécifique du Nobel l'a profondément transformée. Ses membres ne recherchent pas leurs semblables pour remplacer les disparus, mais leurs complémentaires. Leur souci est d'élargir le champ des compétences littéraires de la collectivité.

> « Chacun développe ses préférences, ses priorités. Chacun s'en rapporte à sa subjectivité, à ses choix de lecteur »

A ce régime, les évêques et les généraux ont été balayés. Des femmes – quatre – sont apparues, et, plus troublant dans un milieu d'ascendance luthérienne qui se dit volontiers agnostique, des catholiques – quatre également – siègent aujourd'hui. Trois générations se côtoient (un demi-siècle sépare le doyen de la benjamine), partagées entre écrivains et enseignants.

Leur ouverture sur le monde leur paraît un autre garant d'indépendance. Tous lisent, outre les langues scandinaves, l'anglais, le français et l'allemand. Quelques uns pratiquent également l'italien, l'espagnol ou le portugais. Mais il n'y a plus de spécialiste des langues slaves, ni d'arabe, ni des langues extrême-orientales, excepté le chinois.

Devant ces énormes lacunes, ils se sont donné, ces dernières années, les moyens *« d'élargir l'horizon »*. L'aisance de la fondation Nobel leur permet de commander aux meilleurs experts des rapports détaillés sur un auteur, sur son environnement culturel, ainsi que des traductions à leur usage exclusif.

La question de la traduction est une clé essentielle, estime Katarina Frostenson (42 ans), poète et traductrice de Michaux, Duras, Koltès et Bove, qui pratique les lectures croisées dans les langues qu'elle possède. Membre de l'Académie depuis trois ans, elle *« essaie de comprendre les traditions, et comment agir. Il n'y a pas de ligne Nobel,* assure t-elle. *On ne prend pas les choses pays par pays. Ce sont les véritables écrivains qui nous retiennent, ceux qui travaillent la langue, pas les machines à écrire professionnelles. Encore y en a-t-il que je ne comprends pas. Je vois leurs qualités, mais elles ne me disent pas grand-chose. Il faut accepter cela. Cet intérêt des autres pour les autres. »*

Réitérée il y a onze ans encore par la voix du précédent secrétaire perpétuel, l'idée d'une répartition géographique du prix rencontre désormais une hostilité marquée : *« L'Académie veut être libre de choisir n'importe qui, de n'importe quel pays ou origine. C'est l'œuvre qu'elle distingue,* insiste Birgitta Trotzig (66 ans), romancière et poète, dernière entrée à l'Académie. *Le prix est littéraire, mais il coïncide avec un souci politique. La persécution des écrivains coïncide avec la répugnance du pouvoir pour la littérature lorsqu'elle s'affirme comme une recherche de l'être humain réel. On ne peut pas dire que le prix n'est pas politique quand le choix de l'écrivain devient politique. »* Et Kjell Espmark ajoute : *« Nous savons que notre choix peut avoir des conséquences politiques, et nous l'assumons parce que le candidat est le meilleur du point de vue littéraire. »*

POURTANT, la hantise de la politique n'a pas fini de faire trembler la maison Nobel. Lors de la condamnation à mort de Salman Rushdie par le pouvoir iranien, quelques académiciens l'ont pressée de manifester sa réprobation. Elle a persisté dans son refus de *« s'exprimer sur des sujets d'intérêt politique »*, tout en laissant à chacun de ses membres la liberté de le faire.

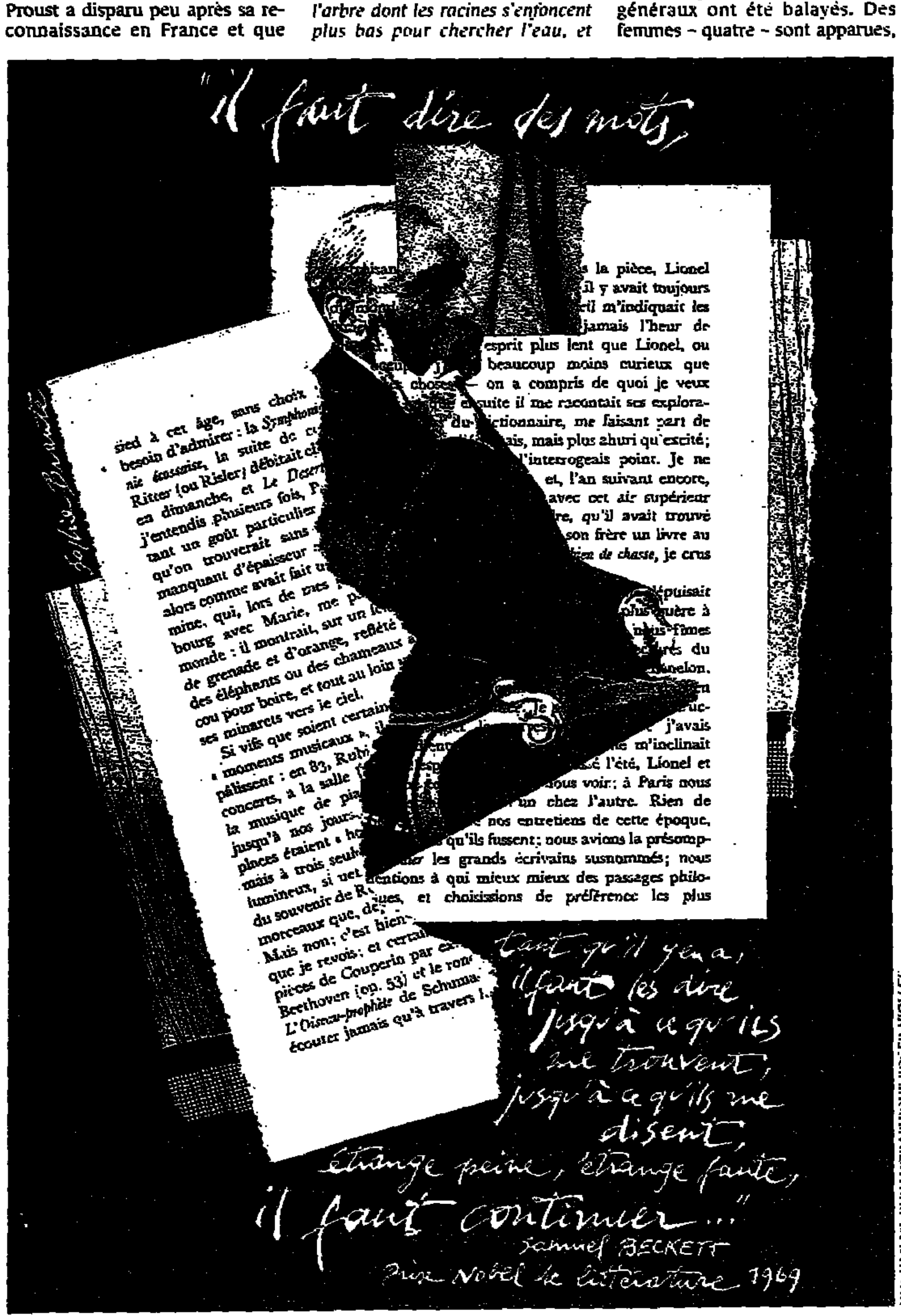
Trois d'entre eux, dont un ancien secrétaire perpétuel, ont démissionné. Elus à vie, ils demeurent dans les effectifs, mais les assemblées se déroulent à quinze, au lieu de dix-huit. Une réception discrète de l'auteur des *Versets sataniques* à l'Académie en 1992 n'a pas permis le retour des dissidents.

A une question d'un journaliste sur les *« fractions »* au sein de l'Assemblée, il sera répondu qu'il existe *« dix-huit fractions »*. Le temps n'est plus à feindre l'unanimité, mais à valoriser le débat, tout en conservant son contenu secret, par déférence envers les auteurs, méfiance envers les marchands, vigilance envers les politiques.

« Il n'y a pas de choix objectif, reconnaît Sture Allen. *Chacun développe ses préférences, ses priorités. Chacun s'en rapporte à sa subjectivité, à ses choix de lecteur. »*

En bonne démocratie, une majorité de quinze lecteurs acharnés devraient s'accorder sur un nom. En conscience. Non sans avoir pesé l'émoi qu'ils peuvent causer, tant, comme l'écrit Kjell Espmark, *« le choix de l'Académie conserve un caractère perpétuel de totale imprévisibilité »*.

Jean-Louis Perrier



DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE ROGER-VIOLLET

Zoom, grand angle et point de vue *par Monique Dagnaud*

QUOI de neuf sur les écrans ? Pour les jours récents, la mémoire retiendra Sébastien déguisé en Le Pen chantant une chanson raciste sous l'oeil hilare et complice de son modèle ; un reportage sur les ventes d'armes en banlieue, criant de vérité puisque l'image devait en apporter la preuve, mais sur lequel plane le soupçon de « bidonnage » ; les yeux hagards d'un adolescent expliquant comment son père a été assassiné la veille presque devant lui par le tueur fou de Cuers ; la fusillade nocturne, mais suffisamment éclairée pour que rien n'échappe à la caméra, qui aboutit à la mort de Khaled Kelkal. Autant de zooms sur des scènes emblématiques de la télévision, et qui impriment les esprits bien davantage que le flux torrentiel des programmes.

Si l'on se tourne vers l'évolution des programmes, grand angle braqué sur les années récentes, on découvre un tout autre sujet de réflexion. De quoi nous parle de plus en plus la télévision ? D'abord de nous, dans une société en crise. Ensuite d'elle-même, toute puissante dans cette société en crise. Enfin de la distance qu'il convient d'établir (par le biais de l'humour, de la dérision, d'une lecture polysémique de la réalité, et de ses représentations médiatiques) face à cette société en crise.

La télévision porte le phare et donne des clefs de lecture des comportements de l'époque. Au service de cet objectif, deux genres télévisuels qui se taillent une place grandissante dans les grilles, notamment aux heures de grandes écoute : la fiction télévisuelle (qui est presque exclusivement d'origine française à ces heures-ci sur TF 1 et les chaînes publiques), d'une part ; les magazines de société, d'autre part – débats, conseils, témoignages d'experts ou de gens ordinaires, reportages, beaucoup de formules coexistent, la part laissée aux *reality shows* tendant à s'amenuiser.

Que le média s'empare des angoisses et des mythologies contemporaines pour faire du spectacle, susciter de l'émotion, nouer une connivence avec son public, construire du lien social, correspond parfaitement à son mode de fonctionnement, depuis toujours. Ainsi le petit écran des années 60 a contribué à donner de la femme une image émancipée. Il véhicule aujourd'hui toutes les incertitudes et les souffrances de l'individu moderne dans une société en crise : telle est la thèse habilement développée par Alain Ehrenberg dans *L'Individu incertain*.

Fragilité du lien social et familial, difficulté à gérer les tensions entre désirs individuels et responsabilités, modifications des rapports intergénérationnels : les fictions télévisuelles puisent leur inspiration dans les travaux des sociologues de la famille. La même veine traverse d'autres émissions, magazines sur la famille, *reality shows* ou divertissements. L'exclusion et ses conséquences (solitude, problèmes psychologiques) sont aussi des thèmes abondamment traités, en particulier dans les émissions de télé-vérité.

Face à ces situations, les animateurs n'apportent pas de message univoque ou de solution. Selon les émissions, ils peuvent discrètement valoriser les comportements traditionnels ou appuyer une attitude de tolérance envers les situations hors normes, ou même les légitimer. Plus nouveau : la télévision d'aujourd'hui ne se contente pas de montrer et de susciter un débat, mais ambitionne d'aider efficacement les personnes qui viennent s'exprimer sur ses plateaux, et de donner à tout téléspectateur le sentiment qu'il peut faire de même, *« devenir un professionnel de sa propre vie »* (A. Ehrenberg).

La télévision nous parle de plus en plus de nous, dans une société en crise, d'elle-même, toute-puissante, et de la distance à établir face à cette société en crise

Autre orientation des programmes : la télévision se met au coeur de son propre dispositif. Déjà dans les années 60, Umberto Eco signalait ce travers de la télévision qui d'abord *« parle d'elle-même et du contact qu'elle est en train d'établir avec son public »*. Ce narcissisme souriant parcourt depuis longtemps les programmes (annonces d'une émission à l'autre pour promouvoir les programmes suivants, invitations croisées, empressement à évoquer l'histoire, les histoires et les petites histoires du média). Maintenant il est organisé : émissions-souvenirs, magazines d'actualité, magazines sur l'image ont fleuri dans une période récente.

La télévision s'autopromeut, se donne à voir, à commenter, à disséquer comme elle le ferait de tout autre champ culturel – avec une visibilité nettement supérieure si l'on songe à la place accordée au cinéma ou aux arts plastiques par exemple. Ce faisant, elle se borne à prendre acte du pouvoir et de la fascination qu'elle exerce.

Le développement d'émissions ou de séquences satiriques marque aussi la période. L'humour et la dérision ont toujours habité le petit écran, mais la nouveauté réside dans ce décodage au quotidien du fonctionnement des élites politico-médiatiques, et ce avec une liberté de ton qui semble ne connaître aucune limite. Aussi, si ces émissions sont peu nombreuses, leur influence est importante par leurs retombées dans les représentations et l'espace public. Là encore, la télévision met en formules et en images, et popularise des sentiments prégnants aujourd'hui, notamment celle d'une coupure entre les dirigeants et le peuple. L'impression de *no future*, propre à beaucoup de gens, déclenche l'hilarité du désespoir et la recherche de boucs émissaires : un terreau fertile pour les imitateurs et les chansonniers.

Cette focalisation de la télévision sur les malaises contemporains, que ce soit sur le mode de la compassion ou de la dérision, favorise la course aux images chocs. Une télévision de témoignages trouve une légitimité à montrer ce que la réalité lui propose, et ne s'interdit pas, bien au contraire, le spectacle de la violence, de l'étrange, de la mort ou de la détresse extrême.

Une télévision centrée sur les gens ordinaires s'attarde sur des visages, dont l'expression est souvent plus éloquente que tout discours, s'appesantit sur les émotions qu'elle orchestre elle-même à l'écran (retrouvailles, surprises, évocation d'un passé douloureux, confession intime, etc.). Une télévision qui se sentira d'autant plus autorisée à repousser les limites du sarcasme et de la dérision que son public a lui-même élargi ou perdu tous ses repères.

La caméra est par nature voyeuse, sa propre propension la conduit à capter l'indicible. L'ambition cathodique à pointer, notamment par des témoignages individuels, les avatars d'une société en crise, favorise l'impudique et les exhibitions. Ajoutons à cela la surenchère sur les images, pendant de la concurrence exacerbée entre les chaînes. Tout concourt pour que la caméra brise les tabous et s'autorise toutes les intrusions sous le couvert de « preuve », de témoignage, de transparence, d'authenticité, de thérapeutique par le passage à l'écran, mais aussi sous la logique du scoop et de la provocation.

Faut-il tout montrer et comment ? L'affaire Kelkal fournit une illustration des questions qu'engendre cette course à l'image. La vision de la fusillade et de la mort du jeune homme, maintes fois et longuement présentée, peut-elle être considérée simplement comme une information ? Ou ne met-elle pas en jeu d'autres éléments : le respect de la personne humaine et le sens et la force symbolique d'une telle scène ?

Monique Dagnaud *est sociologue et membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel.*

Cinéma et résistance à l'argent-roi *par Marcel Ophuls*

RENÉ CLEITMAN, producteur du film *Le Hussard sur le toit*, affirme (*Le Monde* du 21 septembre) vouloir *« s'adapter »* à ce qu'il appelle *« les méthodes américaines »*, mais sans porter atteinte à *« la créativité et la jouissance de travailler ensemble »*. Pour pouvoir s'adapter aux méthodes américaines, il faut d'abord les connaître. Pour cela, il ne suffit pas de lire les pages financières du *Wall Street Journal* ou de suivre les tribulations des chefs de studio dans *Le Film français*. Il faut aussi avoir une connaissance approfondie de la langue anglaise, des traditions du *show-biz* et de l'histoire du cinéma américains, savoir de quelle école et de quelles traditions sont sortis Fred Astaire, Buster Keaton ou Howard Hawks. A lire M. Cleitman, je doute que ce soit le cas.

Lorsque les hommes d'argent et de pouvoir, dans le cinéma, parlent de *« travailler ensemble »* et invoquent la jouissance créative, ils pensent rarement à la collaboration entre un réalisateur et son (co)scénariste, entre la mise en scène et les acteurs, entre un cinéaste documentaire et sa chef monteuse. Pour les producteurs, ce fameux *« travail d'équipe »* auquel ils aiment tant se référer (*team spirit* en langage hollywoodien) ne signifie pour eux rien d'autre que de leur donner carte blanche pour pénétrer sur les lieux de tournage, entrer dans les salles de montage et assister aux projections.

Cela signifie ensuite que le réalisateur acceptera de partager sa maîtrise de l'oeuvre, en tenant compte de leurs « mémos » à la Selznick, de leurs observations. Dans la réalité, compte tenu des forces réelles en présence, cela équivaudrait à suivre leurs ordres. Mais à quel titre, sinon au titre du pouvoir conféré par l'argent ?

Le tandem Rappeneau-Cleitman (en attendant que cela devienne le tandem Cleitman-Rappeneau, puis le *« champion »* Cleitman tout court), est *« le tandem qui gagne »*. Evidemment, pour un capitaine d'industrie, le monde est divisé non pas en bons et en méchants, ni en héros et en lâches, ni en « résistants » et en « collabos », ni en compétents et incompétents. Tout cela serait intolérablement manichéen, bien sûr, et aussi épouvantablement élitiste. Non, le monde est divisé en *winners* et *losers*, c'est-à-dire entre ceux qui remportent du succès et ceux qui subissent des échecs. Ces derniers, n'en doutons pas, méritent pour le moins de disparaître sans laisser de traces (leurs films, par exemple !). Et pourquoi pas l'euthanasie ? Drôle de conception de l'égalitarisme en démocratie, quand même...

M. Cleitman semble insister pour que le réalisateur accepte *« de se livrer à l'examen de la* sneak preview *»* [NDLR : pré-projections-surprises] afin de procéder à des *« coupes et réaménagements à faire subir au film pour rencontrer l'assentiment du plus grand nombre »*. Il affirme que Bertrand Tavernier s'est *« désintéressé »* de la *sneak preview* organisée avant la sortie de son film *L'Appât*. Faut-il en conclure que Jean-Paul Rappeneau, lui, s'y intéresse, et est prêt à en subir les conséquences, donc à procéder à des *« coupes et réaménagements »*, afin de rencontrer *« l'assentiment du plus grand nombre »* ? Est-ce à dire que Patrice Chéreau, lorsqu'il a procédé à un nouveau montage de *La Reine Margot*, l'a fait dans ce but et dans cet esprit ? J'espère que non, car ce sont là des camarades pour lesquels j'éprouve du respect et de l'admiration.

« Toute atteinte à l'intégrité de l'œuvre est blasphématoire », déclare René Cleitman sur un ton visiblement sarcastique. Mais non, elle n'est pas *« blasphématoire »*, voyons ! En France, elle est tout simplement illégale. Cette illégalité est fondée sur une idée fort simple, d'ordre laïque, républicain, et non pas religieux : le respect des accords contractuels. Ce fameux *final cut*, contrairement à ce que veulent toujours nous faire croire les producteurs du monde entier, n'est pas du tout basé sur le bon vouloir, les lubies ou la mégalomanie du maître d'oeuvre, mais sur un commun accord entre le réalisateur et son ou ses commanditaires au moment de la projection du premier montage.

Les producteurs revendiquent le pouvoir de disposer de la vie d'un film

La seule arme dont dispose le réalisateur, à ce moment très vulnérable de sa carrière, consiste à refuser la sortie de son film si aucun accord n'intervient entre les deux parties. Cette arme est dangereuse, parce que forcément plus ou moins suicidaire. Elle est donc très rarement employée. Le *final cut* (le respect de l'intégralité de l'oeuvre) ne signifie rien de plus ni de moins que ceci : une fois les conflits entre maître d'oeuvre et commanditaires résolus d'un commun accord, personne n'est plus autorisé à toucher au film, sauf en cas d'un nouvel accord entre les parties. Il ne s'agit donc, ni plus ni moins, que du respect d'un contrat établi.

En accusant les cinéastes français de se comporter en *« artistes »* mégalos et irresponsables, les producteurs revendiquent le pouvoir de rompre ce contrat quand bon leur semble, de disposer du pouvoir sur la vie d'un film, donc le droit de « coloriser », de raccourcir pour ménager les coupes publicitaires, de censurer pour pouvoir vendre à des pays intégristes et totalitaires des scènes qui ne conviendraient pas à leurs dirigeants, de changer, de rallonger selon le goût des Américains ou des Japonais, peu importe.

« Peut-on parler d'art quand on se désintéresse de la forme ? » se demande René Cleitman. Au moins sur ce point, non seulement Godard, auquel il fait référence, mais tous les grands cinéastes du monde seront d'accord avec lui. Il est vrai également que ceux qui ne s'intéressent pas à la forme, donc à *« l'intégralité de l'œuvre »*, soit par manque de talent, soit par manque de courage, ne peuvent être de grands cinéastes. A qui la faute ? Aux « collabos » ou à leurs maîtres ? Mais on peut craindre que M. Cleitman ne pose cette question sur un plan rhétorique que pour inciter les cinéastes à abandonner cette revendication, cette « chimère d'artiste ».

Ce faisant, il pose admirablement le problème et définit ainsi la frontière entre « résistance » et « collaboration » dans notre métier. Ceux qui acceptent les *sneak previews* et leurs conséquences désastreuses sur leur liberté et leur autonomie ou ceux qui affectent de s'en désintéresser sont des « collabos » en puissance. Ceux qui refusent de s'y plier, aujourd'hui comme hier, à la MGM de Louis B. Mayer comme chez Hachette-Première, seront et resteront toujours des « résistants ». Seuls les grands « résistants » ont encore quelque chose à nous apprendre, qui puisse contredire la pensée unique. Honneur donc aux « résistants », honneur à Stroheim, à Keaton, à Murnau, honneur à Lang, à Ophuls, à Renoir, à Capra et à Ford, et que les autres aillent donc voir du côté de René Cleitman si j'y suis !

Marcel Ophuls *est réalisateur.*

AU COURRIER DU « MONDE »

A DÉFAUT D'ÉCU... LE MARC

Puisque l'Allemagne ne veut pas entendre parler d'écu – un nom de monnaie bien européen pourtant –, et que sa position monétaire est dominante, admettons donc qu'il faille trouver un autre nom. Et qu'une nouvelle concession soit faite à ce pays, qui a déjà obtenu l'installation à Francfort du siège de l'Institut monétaire européen, ainsi qu'une représentation plus nombreuse à l'Assemblée européenne de Strasbourg.

Une nouvelle concession : au risque de susciter la protestation de ceux qui estimeraient décidément trop belle la part faite à l'Allemagne, nous suggérons que la future monnaie européenne porte le nom de marc (ou d'euromarc, comme il y a le deutschemark).

Des dizaines d'Etats européens dans le passé – royaumes, principautés, républiques – ont eu un marc pour unité monétaire.

Ce nom de marc, nous suggérons – et pas seulement comme contrepartie à la concession ainsi faite – qu'il s'écrive à la française, avec un c et non un k, car l'adoption d'une monnaie unique européenne pose aussi, avec l'émission et l'impression de billets de banque et la frappe de pièces de monnaie, un problème linguistique qui n'est qu'un aspect – important – du problème linguistique européen.

Nous suggérons donc que les futurs billets européens soient rédigés en français, seule langue internationale européenne qui puisse – et doive – être opposée à l'anglo-américain comme langue véhiculaire du continent, c'est-à-dire comme langue de travail officielle des institutions et comme première langue étrangère de tous les Européens dont elle n'est pas la langue maternelle, nationale ou régionale.

Emmanuel Aubert, Arnaud Claret et Aurèle Giraud, Paris

N'osons pas trop ! *par Kenize Mourad*

« L'ENTIÈRE *liberté de tout exprimer »* revendiquée par M. Patrick Sébastien et mise en scène dans sa nouvelle émission « Osons » signifie-t-elle liberté d'incitation à la haine et au racisme ? Est-ce cela, les droits de l'homme que nous défendons ? Les valeurs de la République française – Liberté, Egalité, Fraternité – qui furent et sont toujours un espoir pour les peuples du monde entier, sont en passe de devenir une mascarade, dévoyées qu'elles sont par certains, et non des moindres. Car le pouvoir des médias est aujourd'hui immense : plus qu'une religion ou qu'un parti politique ce sont eux qui font l'opinion.

Ne serait-il pas temps d'adjoindre au CSA, Conseil supérieur de l'audiovisuel, un CDA, code déontologique de l'audiovisuel, qui rappellerait à leurs responsabilités ceux qui, distraitement, vulgarisent haine et violence raciale. Il y a d'ailleurs déjà une loi contre cela, et aucune justification de *« créativité artistique »* ou d'*« humour »* – comme si *« casser du noir, allumez vos briquets, on va leur foutre le feu »* était de l'art ou de l'humour – ne permet de passer outre à cette loi fondamentale d'une société qui se veut civilisée.

Tout meurtrier, sauf le dément, élabore un système de justification à son crime ; sinon, il serait un monstre à ses propres yeux. Les crimes racistes du régime hitlérien n'auraient pu avoir lieu sans la propagande préalable qui a empoisonné les esprits. Le danger aujourd'hui, c'est que, de plus en plus, certains médias justifient le racisme, si bien que celui-ci, de honteux, devient banalisé et parfois même revendiqué. Je ne donne pas longtemps aux *skinheads* et autres esprits primaires pour faire de *« Casser du noir »* (et du bronzé), leur chant de ralliement dans leur activité favorite, la chasse à l'immigré.

Or il y a en France quelque cinq millions de musulmans, dont la moitié Français de plein droit. Cela peut déplaire, mais c'est un fait : il n'y a pas le choix, il faudra bien les intégrer.

Problème difficile qui relève de facteurs économiques, mais peut-être tout autant de facteurs psychologiques. Et la solution ne passe certainement pas par le mépris et la violence qui ne peuvent qu'engendrer en retour haine et violence. De nombreuses enquêtes chez les beurs m'ont convaincue que ces derniers ne rêvent que de pouvoir s'intégrer. C'est lorsqu'ils se sentent rejetés, méprisés, que naît la révolte qui s'exprime souvent dans la délinquance, la drogue ou... dans le ralliement désespéré à des idéologies extrémistes manipulées de l'extérieur.

N'y a-t-il pas déjà assez de problèmes en France sans qu'on laisse des irresponsables jouer, pour raison d'audimat, aux apprentis sorciers ? Va-t-on continuer à exaspérer les passions jusqu'à provoquer une spirale de violence qui finira par devenir incontrôlable ?

Kenize Mourad *est écrivain.*

Le Monde LES 50 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La réforme ou la faillite

TRISTE anniversaire ! Les cinquante ans de la Sécurité sociale, créée le 4 octobre 1945, nous valent une avalanche de chiffres négatifs. Il n'est question que du « trou » – un trou énorme, effrayant, qui annonce les pires catastrophes.

Ces difficultés ne doivent *pas* faire oublier d'où l'on vient. Grâce à la Sécurité sociale, les Français ont été débarrassés de l'incertitude du lendemain : l'accident, la maladie ou la vieillesse ne *sont plus des* causes de misère. C'est un progrès considérable, que peuvent nous envier de nombreux pays du tiers-monde, et même les Etats-Unis. Aujourd'hui, *la quasi-totalité de la* population a accès aux soins médicaux, son état général de santé s'est nettement amélioré, et les retraités connaissent une aisance moyenne sans précédent. Quant aux prestations familiales, elles ont soulagé de nombreux ménages, facilité l'accès de leurs enfants aux études supérieures et encouragé la natalité. Parallèlement, les dépenses sociales ont été l'un des moteurs de *la croissance économique* et, en période de crise, ont empêché la consommation de chuter.

L'échec du système, c'est d'abord le « trou ». A lui seul, le déficit cumulé du régime général atteindra 120 milliards de francs à la fin de cette année. La facture la plus lourde est celle de la branche maladie, véritable gouffre. Cela s'explique, à la fois, par une diminution sensible des recettes (en raison du chômage) et par *une* augmentation considérable des dépenses (due à un allongement de la durée moyenne de vie et une extension des besoins de santé).

L'échec du système, c'est aussi les inégalités de régime entre les *professions – alors que* la Sécurité sociale avait pour vocation d'être la même pour tous – et la persistance de la pauvreté. Le retour troublant de la mendicité dans les grandes villes ne coïncide-t-il pas avec l'exclusion d'un nombre croissant de jeunes du système des soins ?

L'échec de la Sécurité sociale, c'est enfin son mode de gestion. Dans l'esprit de ses fondateurs, elle devait être directement administrée par ses cotisants et ses bénéficiaires. Or salariés et patrons ne comptent guère face à la tutelle de l'Etat. Et malgré leur attachement à la « Sécu », les Français réduisent cette institution à un vaste guichet *dont ils ne semblent* être que les consommateurs ronchons.

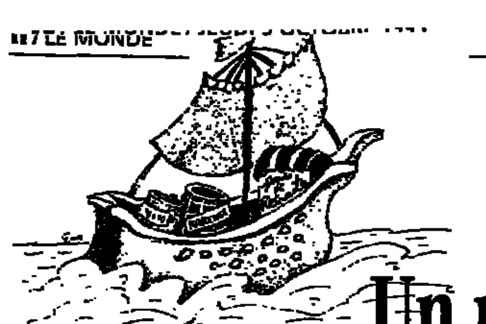
La Sécurité sociale a le choix entre une réforme profonde ou la faillite. Elle ne s'en sortira pas par une énième hausse *des cotisations*, doublée d'une énième baisse des prestations. Son salut passe par des innovations profondes, impliquant une modernisation du système médical et une autre organisation du travail.

***Réformer* la « Sécu » ne signifie pas la démanteler. Ses fondateurs avaient étroitement associé le principe d'assurance (contre les risques) et le principe de solidarité (entre actifs *et retraités*, *malades* et bien-portants, familles nombreuses et ménages sans enfants). Grande est la tentation aujourd'hui de dissocier ces deux termes, en allant vers des systèmes *corporatistes* ou des assurances privées. Cette mise en cause de l'Etat-providence porterait atteinte à l'idée même de nation, qui est le contraire du « chacun pour soi ».**

Robert Solé

AIR-COTISATIONS

Elizabeth marie



HISTOIRE Créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945, la Sécurité sociale française visait à « *garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature* ».

● **DESTINÉE** à être unique et universelle, elle n'a cependant pas résisté aux corporatismes. Et la « *démocratie sociale* » voulue par ses fondateurs est restée lettre morte.

● **DÉFICIT.** Les difficultés financières de la « *Sécu* » sont apparues après le choc pétrolier de 1973. Une quinzaine de plans de redressement n'ont pas permis d'y remédier.

Un modèle de protection ambitieux mais fragile

C'est un système hybride qui a vu le jour en octobre 1945, inspiré à la fois de l'égalitarisme « beveridgien » du Royaume-Uni et du système allemand fondé sur le paritarisme et les solidarités professionnelles

LA FRANCE, qui n'avait guère été à l'avant-garde dans le domaine des assurances sociales, s'est largement inspirée des exemples étrangers pour édifier, au lendemain de la Libération, des mécanismes de protection sociale. La greffe a pris et le pays a rattrapé son retard en jetant les bases d'un système original, plutôt généreux mais dont l'organisation, pragmatique, est devenue un handicap sous l'effet de la crise.

On trouve des traces d'une sorte de préhistoire de la protection sociale bien avant la Révolution. Il s'agissait alors de rendre un peu moins pénible la situation de certains corps de métier particulièrement exposés et dont l'activité était essentielle pour le pays. Un édit d'Henri IV, en date du 16 mai 1604, permet de « *prélever dans chaque mine une portion destinée à rémunérer un chirurgien et à acheter des médicaments afin que les pauvres blessés soient secourus gratuitement et, par cet exemple de charité, les autres plus encouragés au travail* ». Plus abouti est le règlement royal du 23 septembre 1673 attribué à Colbert et qui impose une retenue de six deniers par livre sur la solde des officiers de tout grade de la marine royale afin d'alimenter un fonds de retraite. Par la suite, et malgré le droit à l'assistance évoqué par la Déclaration des droits de l'homme, le concept de protection sociale ne va guère progresser : les idéologies libérales ont le vent en poupe, et la classe ouvrière est trop minoritaire et trop inorganisée.

L'EXEMPLE DE L'ALLEMAGNE

Après 1848, la mutualité prend un certain essor, mais les sociétés de secours mutuel sont immédiatement mises sous tutelle par le Second Empire. En 1898, émerge enfin une première grande loi sociale : le texte promulgué le 9 avril de cette année établit le principe de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail et lui impose d'en réparer les conséquences. En Allemagne, les choses sont allées beaucoup plus vite. Dès 1883, une loi sur l'assurance-maladie est votée, suivie par un texte sur les accidents du travail l'année suivante et, en 1889, par la mise en place d'un régime d'invalidité et de vieillesse. En France, il est révélateur de constater que le retour des départements d'Alsace-Lorraine dans le giron national va accélérer la construction d'un édifice législatif. Ces départements entendaient en effet continuer à bénéficier des lois sociales bismarckiennes.

Il faudra néanmoins attendre 1930 pour que soient introduites les premières véritables assurances sociales : les salariés de l'industrie et du commerce doivent choisir un organisme assureur fournissant des prestations (modestes) dans les domaines de la maladie, de la maternité, de l'invalidité, de la vieillesse et du décès. Juste avant la guerre, une loi plus ambitieuse élargit – dénatalité oblige – le régime des prestations familiales. Quant aux retraites par capitalisation, elles feront faillite, ruinées par l'érosion monétaire.

Le grand bouleversement provoqué par le conflit mondial va totalement changer la donne. Influencée par le New Deal américain (qui a donné naissance au Social Security Act de 1935), la réflexion se cristallise en Grande-Bretagne, où William Beveridge est appelé, à la demande du gouvernement, à présider un comité chargé de mettre à plat les mécanismes de protection sociale. Rendu public fin 1942, le « rapport Beveridge » fixe comme objectif l'élimination de la pauvreté. Parmi ses propositions figurent la généralisation de prestations uniformes intéressant toute la population, gérées par un service public unique, financées par l'impôt afin de compenser – au moins partiellement – les inégalités sociales.

Le plan français de sécurité sociale va étroitement s'en inspirer. Dès 1944, le Conseil national de la résistance (CNR) a élaboré un programme prévoyant « *un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail* ». Le pays libéré, la mise en pratique de ces grands principes suscitent des controverses multiples. Faut-il créer une institution unique ou plusieurs branches assurant chacune la gestion des grands risques ? Faut-il désigner ou élire les représentants aux conseils d'administration ? Et quelle place accorder au mouvement mutualiste ?

Sur toutes ces questions, les principales forces politiques et syndicales en présence apportent des réponses d'autant plus divergentes que les protagonistes se trouvent devant une page blanche. Chacun comprend la nécessité de changer d'époque en protégeant les citoyens contre la pauvreté, mais la réflexion manque de points de repère. Ni les syndicats ni les partis politiques n'ont, avant guerre, véritablement réfléchi à la question. C'est probablement cette absence de consensus qui explique que les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 soient dépourvues d'exposé des motifs.

538 RÉGIMES DE RETRAITE

Parallèlement à l'influence beveridgienne, apparaissent des logiques fondées sur la solidarité non seulement nationale, mais aussi professionnelle. De même, la gestion est non pas étatique mais paritaire, sur le modèle allemand. La Sécurité sociale française est une création hybride, une synthèse entre le modèle britannique et la référence allemande.

En 1945, le principe de la désignation des administrateurs syndicaux et patronaux est provisoirement retenu, mais, dès 1946, le principe de l'élection sera établi. Les quatre grands « risques » seront gérés par des organismes distincts : retraite, maladie, accidents du travail et famille. Le financement est assuré non pas par l'impôt mais par l'intermédiaire de cotisations obligatoirement prélevées auprès de l'employeur et du salarié.

La « Sécu à la française » est universelle ou, plus exactement, est appelée à le devenir : le régime général, qui regroupe les salariés du secteur privé, doit rapidement s'élargir à la totalité des autres catégories de Français. En mai 1946, est adoptée la loi posant le principe de la généralisation de la Sécurité sociale à tous les citoyens. À peine plus d'un sur deux (53 %) seulement est alors couvert en cas de maladie.

Ce généreux dessein va être rapidement contrecarré. Les premières résistances viendront des catégories de salariés pour lesquelles existent déjà des caisses de retraite ou d'assurance-maladie. Les cheminots, les marins, comme les mineurs, se trouvent dans cette situation. Ces cas particuliers resteront donc des cas particuliers. Quant aux autres catégories d'actifs (les agriculteurs, les commerçants et, plus généralement, les non-salariés), elles n'ont pas non plus l'intention de s'insérer dans un vaste melting-pot aux côtés des salariés. Elles considèrent que le fait d'être non salarié et de détenir un capital les met, dans une certaine mesure, à l'abri du besoin (la perspective de pouvoir revendre l'exploitation agricole ou le fonds de commerce au moment de la retraite rendrait superflu un haut niveau de cotisation...). Ces divergences initiales expliquent encore aujourd'hui les différences de niveau, qu'il s'agisse des contributions ou des prestations maladie et retraite, entre salariés et non-salariés.

De leur côté, les fonctionnaires refusent de quitter le budget de l'Etat pour se fondre dans le régime général. Les salariés du secteur privé écornent eux aussi et sans tarder le beau rêve de l'universalité. En 1947, apparaît l'Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres) qui coiffe les caisses de retraite complémentaire des cadres. Quatorze ans plus tard, la retraite complémentaire sera généralisée pour tous les salariés. Finalement, les allocations familiales restent aujourd'hui encore la seule composante de la Sécurité sociale qui regroupe tous les assurés sociaux quel que soit leur statut professionnel. En revanche, on compte au total quelque 538 régimes de retraite différents.

UNE AMBIGUÏTÉ PESANTE

En avril 1947, les premières élections aux conseils d'administration donnent une large majorité (59 %) à la CGT devant la CFTC. Malgré ce succès, les cégétistes sont écartés des responsabilités par les syndicalistes qui s'allient avec les représentants patronaux dans les caisses primaires, régionales et nationales. La naissance, peu après, de Force ouvrière, issue de la CGT, va consacrer la prééminence des syndicats « réformistes » au côté des administrateurs patronaux. Une prééminence en trompe-l'oeil. Alors que les textes font des partenaires sociaux les gestionnaires en titre des régimes sociaux, la pratique fait des pouvoirs publics les véritables détenteurs du pouvoir.

Pendant quarante ans, cette ambiguïté ne sera pas trop gênante, mais, passé la période d'édification du système de protection sociale (la généralisation de l'affiliation à la « Sécu » sera achevée en 1980), elle va devenir de plus en plus pesante. En cinquante ans, les principes fondateurs de la protection sociale à la française n'ont pas pris une ride mais son organisation a bien mal vieilli. En effet, l'absence d'une répartition claire des responsabilités n'a pas seulement encouragé les gouvernements à se défausser de certaines dépenses au détriment de la protection sociale (exonérations de charges pour les employeurs, gestion du RMI...). Ce pilotage incertain a, surtout, contribué à accumuler les obstacles devant la moindre velléité de réforme.

Jean-Michel Normand

L'ordonnance du 4 octobre 1945

LA SÉCURITÉ SOCIALE (maladie, retraite, allocations familiales) a été créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945 (88 articles), prise par le gouvernement provisoire de la République française. Une seconde ordonnance, datée du même jour, adaptait le régime des accidents du travail en vigueur en Alsace et en Moselle à celui en vigueur dans les autres départements. Dans l'exposé des motifs, les « pères fondateurs » justifiaient la création de cette institution inscrite dans le programme du Conseil national de la Résistance. Il s'agissait de « *débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, qui crée chez eux un sentiment d'infériorité, et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes* ». Dans son article 1, l'ordonnance précisait : « *Il est institué une organisation de Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. L'organisation de la Sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations versées prévues par les législations concernant les assurance sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles, et les allocations familiales* (...). *Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation desdites législations et pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la Sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par les textes en vigueur.* »


VERBATIM

L'ordonnance prévoyait l'organisation administrative du système (caisses primaires, régionales...), son mode de financement, les contrôles, les contentieux et les pénalités.

Les grandes dates

- ● **1673** : création d'un mécanisme de retraite pour les officiers de la marine royale.
- ● **1850** : institution d'une caisse nationale de retraite (prévoyance individuelle volontaire).
- ● **1853** : centralisation des régimes de retraite des fonctionnaires.
- ● **1893** : assistance aux indigents.
- ● **1898** : liberté de constitution de mutuelles, loi sur les accidents du travail (le salarié n'a plus à fournir la preuve d'une faute de l'employeur).
- ● **1930** : premières véritables assurances sociales obligatoires.
- ● **1939** : unification et relèvement des allocations familiales.
- ● **1945** : ordonnances créant la Sécurité sociale.
- ● **1946** : reconnaissance de l'autonomie des régimes spéciaux.
- ● **1947** : création de l'Agirc (retraite complémentaire des cadres).
- ● **1956** : constitution du Fonds national de solidarité qui assure le financement du minimum-vieillesse.
- ● **1958** : ordonnance créant les centres hospitalo-universitaires.
- ● **1961** : création de l'Arrco (retraite complémentaire des salariés).
- ● **1967** : éclatement de la Sécurité sociale en trois caisses nationales (maladie, vieillesse, famille) ; représentants patronaux et syndicaux siègent en nombre égal dans les conseils d'administration ; ils sont nommés et non plus élus.
- ● **1971** : la loi Boulin améliore le calcul des retraites ; signature de la première convention nationale entre les médecins et l'assurance-maladie ; apparition de la planification hospitalière.
- ● **1974** : instauration de la compensation financière prenant en compte les différences démographiques entre les différents régimes.
- ● **1980** : création du secteur à honoraires libres pour les médecins.
- ● **1982** : âge de la retraite à taux plein ramené de 65 à 60 ans ; rétablissement des élections des administrateurs.
- ● **1983** : élections à la Sécurité sociale.
- ● **1984-1985** : instauration du budget global dans les hôpitaux publics.
- ● **1991** : entrée en vigueur de la contribution sociale généralisée (CSG).
- ● **1994** : début de la réforme des retraites allongeant la durée de cotisation et modifiant, dans un sens moins favorable, le calcul de la pension.

De l'âge d'or aux jours difficiles

« *C'EST LA RÉVOLUTION que nous devons faire et c'est la révolution que nous ferons* », lançait Pierre Laroque en 1945. Cinquante ans après, le « père fondateur » de la Sécurité sociale regrette que cette institution sortie du creuset de la guerre et de la Libération n'ait pas résisté aux corporatismes et ne soit plus perçue, aujourd'hui, que comme un immense guichet.

Les succès ont, pourtant, été au rendez-vous. Avec l'extension progressive de l'assurance-maladie, 99,5 % des Français sont désormais couverts, même si 15 % d'entre eux ne disposent toujours pas d'une mutuelle. Jusqu'à la fin des années 70, le système de remboursements n'a cessé de s'améliorer. Les conventions entre les médecins et les caisses, d'abord individuelles (1960), puis nationales (1971, 1976), ont facilité l'accès aux soins.

Les années 80 ont marqué un tournant, en particulier avec la création du secteur à honoraires libres, où exercent actuellement un quart des 110 000 praticiens libéraux conventionnés. Depuis quinze ans, la Sécurité sociale s'est progressivement désengagée au gré des plans de redressement (*lire ci-contre*) : elle ne rembourse plus que 73 % de la consommation médicale (près de 700 milliards en 1994), l'un des taux les plus faibles des pays riches. Le même mouvement d'avancée, puis de recul, a marqué le domaine de l'assurance-vieillesse. La loi Boulin de 1971 avait considérablement amélioré la situation des retraités du secteur privé (calcul des pensions sur les dix meilleures années).

Malgré ses réussites, la « Sécu » n'a pas fait disparaître la pauvreté

Vingt-deux ans plus tard, le déficit de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse a atteint de telles proportions, que Simone Veil, alors ministre des affaires sociales, a dû prendre des mesures douloureuses : allongement progressif de 37,7 à 40 ans de la durée d'assurance, calcul des pensions sur les vingt-cinq meilleures années.

Seules les caisses d'allocations familiales ont développé leur champ d'intervention sans revoir continuellement les prestations à la baisse, comme en témoigne la dernière loi sur la famille votée en juillet 1994. La politique familiale a illustré, ces dernières décennies, la capacité de cette branche de la « Sécu » à répondre, même imparfaitement, à des besoins multiformes : logement des familles modestes, soutien aux parents isolés, aides pour la garde d'enfants à domicile ou les parents qui s'arrêtent un temps de travailler, allocation pour la rentrée scolaire...

Durant cinquante ans, l'Etat a gardé la haute main sur un système qui pèse plus lourd que le budget de l'Etat (1 600 milliards), décidant de tout : hausse des cotisations, baisse des prestations, réforme du mode de financement, compensations financières entre les régimes. L'élection des administrateurs salariés des caisses – supprimée en 1967, réintroduite en 1983 – n'a rien changé : la « démocratie sociale » voulue par les fondateurs de la « Sécu » est restée lettre morte.

Le système s'est généralisé et démultiplié pour répondre aux risques sociaux qui émergeaient. Il n'a pas su s'adapter aux contraintes économiques. Pire, en dépit de son coût croissant, la Sécurité sociale n'a jamais fait disparaître la pauvreté. C'est sans doute l'échec le plus cuisant d'une institution qui avait pour mission, pour reprendre une expression désormais consacrée, de « *réduire la fracture sociale* ».

Jean-Michel Bezat

Un plan de redressement tous les dix-huit mois

LES VÉRITABLES difficultés de financement de la Sécurité sociale apparaissent peu après le premier choc pétrolier de 1973. Dès lors, les plans de redressement vont se succéder en moyenne tous les dix-huit mois. En 1975, le **plan Durafour** prévoit une réduction de la TVA sur les produits pharmaceutiques (de 20 % à 7 %) et le déplafonnement de la part salariale de la cotisation maladie. Un an après, le **plan Barre** (1976) relève de 1 point la cotisation maladie et de 0,5 point la cotisation vieillesse. Il instaure une nouvelle catégorie de médicaments à taux de remboursement réduits et fait passer de 25 % à 35 % la part des dépenses d'auxiliaires médicaux (hors infirmières) laissée à la charge des ménages. En 1977 et 1978, les **plans Veil** se traduisent par une hausse des cotisations des salariés agricoles et des plus de 65 ans, ainsi que par la création d'une cotisation maladie pour les retraités.

Pour endiguer la dérive des dépenses, en juillet 1979, le **plan Barrot** bloque les budgets des hôpitaux et les honoraires médicaux. Le premier ministre prévient les médecins qu'ils devront « *atteindre une maîtrise plus grande du nombre des actes et du volume des prescriptions médicales* » s'ils veulent une revalorisation de leurs honoraires. En novembre 1981, le **plan Questiaux** prévoit un déplafonnement des cotisations des employeurs, le rétablissement du 1 % de cotisation maladie supplémentaire instauré par M. Barre (et supprimé à l'approche de l'élection présidentielle) et le doublement des taxes sur les primes d'assurance automobile. Cette ponction de 32 milliards est également répartie entre salariés et employeurs.

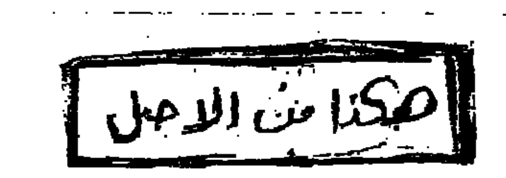
DÉRAPAGE CONTINU

Le **plan Bérégovoy** de septembre 1982 marque une rupture : instauration progressive du budget global dans les hôpitaux publics (1984-1985) et du forfait hospitalier à la charge des malades, baisse des remboursements de 1 300 médicaments, création d'une taxe sur la publicité pharmaceutique, réduction de certaines prestations familiales. En 1983, Jacques Delors, alors ministre des finances, crée un prélèvement « *exceptionnel* » de 1 % sur les revenus imposables et ceux du capital. Le **plan Dufoix** de 1985 se traduit par une hausse des dépenses à la charge des ménages (frais d'infirmiers, biologie...) et la baisse du remboursement de plusieurs centaines de médicaments.

Avec le **plan Séguin** (1986), le gouvernement veut favoriser une plus grande responsabilisation des assurés. Pour les personnes qui ont une affection de longue durée, il supprime le remboursement à 100 % des actes et des prescriptions qui ne sont pas directement liés à cette affection. La grippe du diabétique lourd ne sera plus intégralement prise en charge. Par ailleurs, il instaure un prélèvement de 0,5 % sur les revenus de 1985 et 1986. Le **plan Evin** (1988) revient en partie sur le plan Séguin, conformément aux engagements électoraux de François Mitterrand. En 1990, le Parlement vote la création de la contribution sociale généralisée (CSG), qui entre en vigueur le 1er février 1991 (1,1 point).

Les dépenses de la Sécurité sociale continuent de déraper. En juin 1991, le **plan Bianco** prévoit un relèvement de 0,9 point de la cotisation maladie des salariés. Le forfait hospitalier passe à 50 francs par jour. La nomenclature des actes de radiologie est revue, certaines préparations pharmaceutiques ne sont plus remboursées. En 1993, le **plan Veil** marque un nouveau tour de vis : augmentation de 1,3 point de la CSG, dont le taux passe à 2,4 %, et baisse de 5 points (à 65 %) des remboursements de l'assurance-maladie. Ces mesures ne suffiront pas, et l'Etat devra reprendre, fin 1993, les 110 milliards de dette accumulés par le régime général entre 1991 et 1993.

J.-M. B.





FONCTIONNEMENT La Sécurité sociale comprend trois branches : l'assurance-maladie, l'assurance-vieillesse et les allocations familiales. Son système est renforcé par les régimes complémentaires pour la retraite et les mutuelles pour la maladie. ● PARITARISME. Alors que les fondateurs de la Sécurité sociale avaient voulu en confier la gestion aux représentants des assurés sociaux, c'est l'Etat, en réalité, qui joue le rôle principal, fixant les cotisations et les prestations. ● DÉPENDANCE. Une nouvelle allocation, la prestation autonomie, fait l'objet d'un projet de loi. Quelque 600 000 personnes âgées, moyennement ou très dépendantes, devraient en bénéficier.

La gestion des caisses est étroitement contrôlée par l'Etat

Les représentants des assurés ne jouent pas vraiment le rôle que leur avaient assigné les fondateurs de la Sécurité sociale. Un paritarisme de façade masque à peine une pesante tutelle étatique

INSPIRÉS par l'esprit de justice sociale du Conseil national de la résistance, les pères fondateurs de la Sécurité sociale avaient voulu confier des responsabilités importantes aux bénéficaires (les représentants des assurés sociaux). Mais, dans son fonctionnement, le régime général a connu un paritarisme à géométrie variable, l'Etat exerçant de manière à peu près constante une pesante tutelle.

En 1945, la Sécurité sociale se présente comme un régime unifié, avec une Caisse nationale, établissement public, qui assure la trésorerie des différents risques. Les partis (MRP, SFIO, PCF) qui gouvernent, comme les syndicats (CGT et CFTC), sont divisés sur le mode de gestion.

Dans un premier temps, le gouvernement opte pour la désignation – et non l'élection – des représentants des salariés et des employeurs, dans un rapport de 2/3 pour les premiers et 1/3 pour les seconds, dans les conseils d'administration des caisses. Le patronat, en voie de reconstitution, rechigne. La CFTC préfère la politique de la chaise vide, laissant ainsi à la CGT le monopole de la représentation des assurés.

LE GRAND CHANGEMENT DE 1967

Très vite, le décor change : la loi du 30 octobre 1946 adopte le principe de l'élection des administrateurs au suffrage universel. Lors du premier scrutin, en avril 1947, la CGT, encore unie, est largement majoritaire : 59,2 % aux caisses de Sécurité sociale, 61 % aux caisses d'allocations familiales.

En juin 1950, un nouveau rapport de forces s'établit. Ainsi, aux caisses de Sécurité sociale, la CGT recueille 43,6 %, la CFTC 21,3 %, FO 15,1 %, les mutualistes 11,1 % et les mouvements familiaux 5,2 %. L'ordonnance du 30 décembre 1958, comme les décrets du 12 mai 1960, qui créent une Union de recouvrement de la Sécurité sociale et des allocations familiales (URSSAF), visent à stimuler une politique conventionnelle, par le biais de conventions départementales entre les caisses et les médecins, mais sous haute surveillance, les tarifs conventionnels ne pouvant pas dépasser des plafonds fixés par arrêtés ministériels.

Le grand changement intervient sous le gouvernement de Georges Pompidou, avec les ordonnances du 21 août 1967 qui séparent les risques et créent des caisses nationales spécialisées (maladie, retraite, famille). Elles jettent surtout les bases d'un renouveau du paritarisme, tout en créant une trésorerie commune qui rogne les ailes des partenaires sociaux. L'élection est abandonnée pour les administrateurs et on en revient au mode originel de désignation, sur la base d'un strict paritarisme entre les syndicats et le patronat. La CGT et la CFDT protestent et refusent de prendre part à l'élection des présidents de caisses. En s'alliant au patronat et aux syndicats modérés, FO fait de l'assurance-maladie son empire.

180 000 AGENTS

Dans la foulée, la loi de 1971 définit le socle légal d'un nouveau système conventionnel : l'exercice libéral de la médecine est garanti mais les praticiens doivent accepter de s'autodiscipliner. Une innovation qui entraîne une scission au sein de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), mais qui aboutit à une première convention nationale sur la période 1971-1975. Dans la convention de 1980, apparaît la notion de « maîtrise concertée des dépenses ».

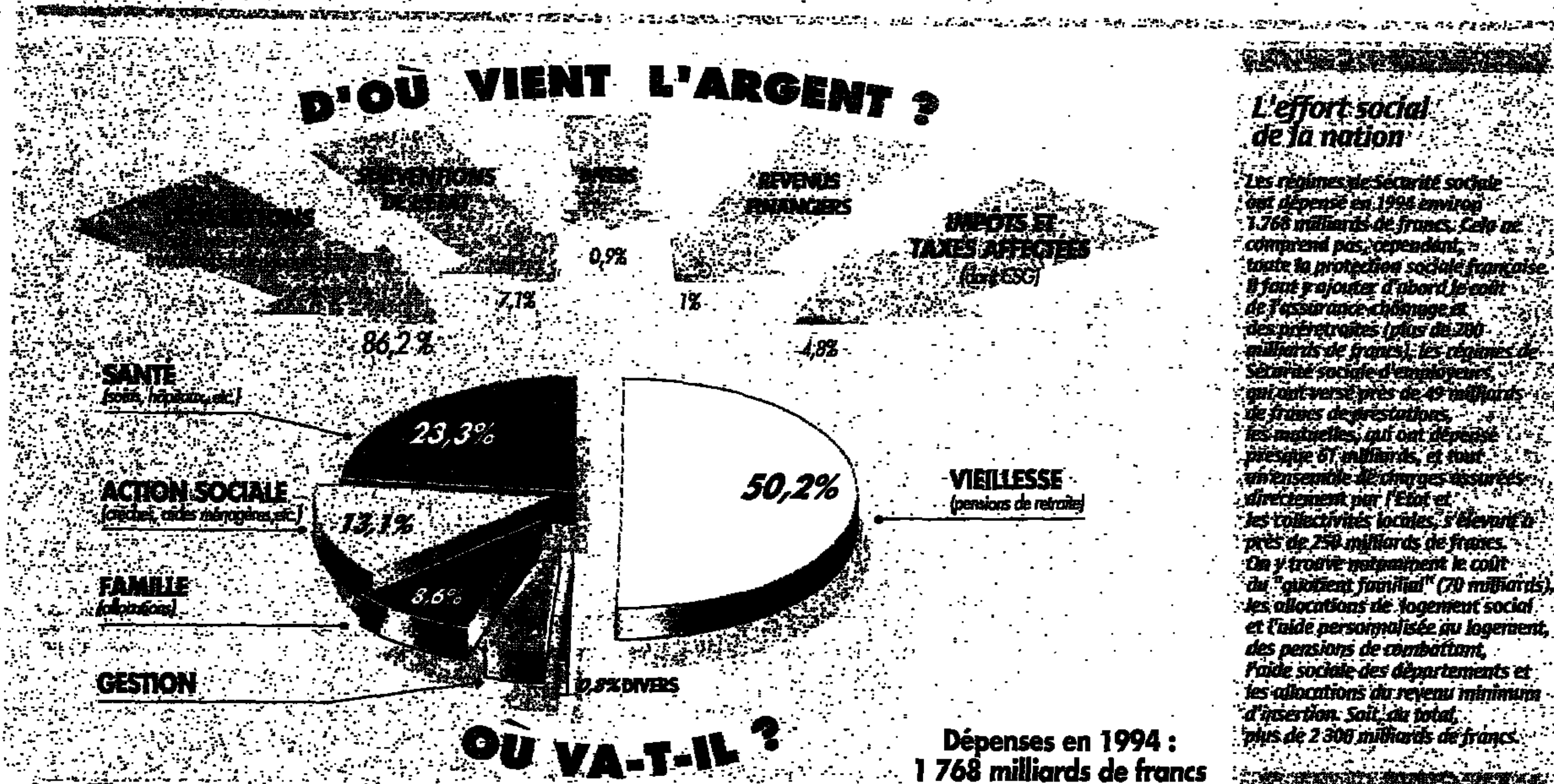
Avec des gestionnaires, privés pour l'essentiel du droit d'agir sur les prestations et surtout de fixer les cotisations, mais qui gèrent eux-mêmes, à travers l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), un personnel qui compte aujourd'hui environ 180 000 agents, le paritarisme s'installe. Sous l'impulsion de Pierre Bérégovoy, la loi du 17 décembre 1982 rétablit l'élection au suffrage universel des administrateurs. Le paritarisme lui-même est remis en cause, la représentation étant remodelée au profit des syndicats et au détriment du patronat.

UN NOUVEAU DÉPART ?

Les élections de 1983 – aucun autre scrutin n'a eu lieu depuis, mais le ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie a l'intention d'en organiser un en 1996 – consacrent un nouveau rapport de forces favorable à FO, arrivée juste derrière la CGT.

En 1992, le patronat abandonne la vice-présidence de la caisse nationale d'assurance-maladie et réclame une définition claire des responsabilités des gestionnaires. Il la reprend en juin 1995, près d'un an après la loi du 25 juillet 1994 qui réforme de nouveau l'organisation de la « Sécu », en séparant la trésorerie de chaque branche. Désormais, les caisses nationales doivent obligatoirement être consultées sur les mesures législatives et réglementaires les concernant. Le paritarisme tente de prendre un nouveau départ.

Michel Noblecourt



Source : SESI, comptes nationaux de la protection sociale

Les droits aux prestations du régime général

Qui en bénéficie et à quelles conditions ?

ASSURANCE MALADIE

Pour le régime général d'assurance-maladie, les droits sont ouverts à tous les salariés ou assimilés, aux retraités, aux étudiants et aux chômeurs, ainsi que, à titre d'ayants droit, aux conjoint ou concubins, enfants à charge, etc.

Les bénéficiaires de prestations comme l'allocation aux adultes handicapés, le RMI ou l'allocation de parent isolé peuvent aussi bénéficier de l'assurance-maladie. Pour faire valoir ses droits aux prestations en nature (frais médicaux, hospitaliers et pharmaceutiques), l'assuré doit avoir occupé un emploi salarié pendant au moins 1 200 heures au cours de l'année civile, ou 200 heures au cours du trimestre, ou encore 120 heures dans le mois qui a précédé la date des soins. Le maintien des droits est assuré douze mois aux assurés qui ne remplissent plus les conditions d'assujettissement.

● **Pour les prestations en espèces** (indemnités journalières, d'un montant de 50 % du salaire journalier, sous plafond, un complément pouvant être versé par l'employeur), l'assuré doit avoir été salarié pendant au moins 200 heures au cours du trimestre précédant l'arrêt de travail, si l'interruption d'activité n'excède pas six mois. Si elle est d'une durée supérieure, le demandeur doit être assuré depuis au moins un an et avoir travaillé au moins 800 heures dans les douze derniers mois.

● **Pour les frais médicaux**, les assurés, qui choisissent librement leur médecin et font l'avance d'honoraires, sont remboursés sur la base des tarifs conventionnels – 110 francs la consultation pour un généraliste et 150 francs pour un spécialiste – ou d'autorité (pour les médecins non conventionnés). Les assurés gardent à leur charge un ticket modérateur représentant 25 % de la dépense (ou 20 % pour les consultations dans les hôpitaux). Pour trente maladies dites de longue durée, la prise en charge est de 100 %.

● **En cas d'hospitalisation**, l'assuré peut choisir entre un établissement public ou une clinique privée conventionnée. Il bénéficie du tiers payant qui le dispense de l'avance de frais, pris directement en charge par sa caisse primaire, à 100 % pour les hospitalisations supérieures à trente jours ou pour les actes chirurgicaux supérieurs au K50 . L'assuré acquitte un forfait hospitalier de 55 francs par jour. Pour les médicaments, les taux de remboursement varient de 35 % à 65 % pour les troubles sans gravité. Les assurés en maladie de longue durée sont totalement pris en charge, essentiellement pour la maladie en cause. Les médicaments dits « de confort » ne sont pas remboursés.

● **Pour l'assurance maternité**, les examens médicaux obligatoires et les frais d'accouchement sont pris en charge à 100 %. Les indemnités journalières de congé maternité, versées en principe pendant seize semaines (vingt-six à partir du troisième enfant), représentent 84 % du salaire de référence dans la limite du plafond de la sécurité sociale.

ASSURANCE VIEILLESSE

Pour bénéficier d'une retraite à taux plein (plafonnée à 50 % du salaire annuel moyen pour le régime général), l'assuré devait, avant la réforme de 1993, avoir cotisé pendant 150 trimestres. Depuis le 1er janvier 1994, cette durée augmente d'un trimestre chaque année (152 en 1995) jusqu'en 2003 (160 trimestres requis). Les congés de maladie et de maternité, l'invalidité, le chômage indemnisé, les accidents du travail et le service militaire sont assimilés à des périodes de cotisations. Les femmes assurées sociales ayant élevé un enfant pendant neuf ans, avant ses seize ans, bénéficient d'une majoration de leur durée d'assurance de deux ans par enfant élevé.

Si le nombre de trimestres n'est pas atteint, il est possible de bénéficier d'une retraite à taux plein après 65 ans ou, dans des conditions particulières (inaptitude au travail, ancien combattant ou déporté, etc.) entre 60 et 65 ans.

Jusqu'à la réforme de 1993, le montant de la pension était calculé sur la base du salaire annuel moyen des dix meilleures années. Depuis 1994, une année s'ajoute tous les ans à la période de référence.

Les personnes de plus de soixante-cinq ans n'ayant pas ou peu cotisé peuvent avoir droit au minimum vieillesse. Une pension de réversion, égale à 54 % de la pension du défunt, est versée au conjoint survivant d'au moins cinquante-cinq ans.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales sont dues à partir du deuxième enfant à charge, résidant en France et ayant moins de 21 ans. De 6 à 16 ans, l'enfant doit être scolarisé, de 16 à 18 ans ne pas toucher plus de 55 % du Smic et de 18 à 20 ans être étudiant ou ne pas pouvoir travailler. Des majorations sont accordées suivant l'âge de l'enfant.

De nombreuses autres prestations ont été créées, ayant trait à la naissance, à l'enfance ou au logement. Dans la première famille, on distingue l'allocation pour jeune enfant (APJE), courte ou longue, l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama), l'allocation parentale d'éducation (APE), versée à partir du deuxième enfant en cas d'arrêt partiel ou total d'activité, l'allocation d'adoption.

Dans la deuxième se trouvent le complément familial – sous condition de ressources pour les familles de trois enfants et plus –, l'allocation de rentrée scolaire (ARS), l'allocation de soutien familial (ASF), l'allocation de parent isolé (API), l'aide à la scolarité (AAS).

Pour leur logement, les familles peuvent bénéficier de l'allocation logement ou de l'aide personnalisée au logement (APL), ainsi que d'une prime de déménagement ou d'un prêt pour l'amélioration de l'habitat.

La dépendance, un nouveau risque social

Le ministre de la solidarité entre les générations devait présenter mercredi 4 octobre, en conseil des ministres, un projet de loi créant une *« prestation autonomie »* pour les quelque 600 000 personnes âgées moyennement ou très dépendantes. Elle sera attribuée par les conseils généraux après avis d'une commission médico-sociale. En instaurant cette nouvelle allocation – 4 300 francs maximum par mois versés aux personnes de plus de 60 ans ayant moins de 9 250 francs de revenus nets mensuels –, le gouvernement reconnaît un risque social ne relevant ni de l'assurance-maladie ni de l'assurance-vieillesse. Ce risque – et son coût – iront croissants avec le vieillissement de la population. De 20 milliards de francs par an après montée en charge dans un premier temps, il ne cessera d'augmenter au début du siècle prochain. La France comptera 1,8 million de personnes de plus de 85 ans en 2015. Les atermoiements qui ont précédé la création de cette prestation illustrent les difficultés du système de protection sociale à s'adapter aux nouveaux besoins dans un contexte de crise financière : il fallu dix ans de réflexion, trois rapports officiels et plusieurs mois d'expérimentation dans douze départements pour déboucher enfin sur un projet de loi.

Une protection complémentaire étendue

LES RÉGIMES complémentaires pour la retraite et les mutuelles pour la maladie renforcent le système de la Sécurité sociale.

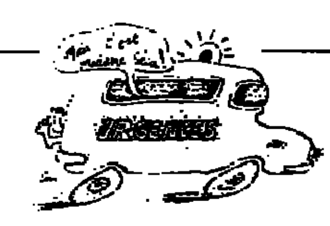
● **Les régimes de retraites complémentaires** sont devenus obligatoires depuis la loi du 29 décembre 1972 : tout salarié assujetti au régime général de l'assurance-vieillesse doit être affilié à une institution de retraite complémentaire (en moyenne 20 % du salaire). Le premier régime de retraite complémentaire a été créé en 1947 par une convention collective nationale : l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc). Le financement provient d'une cotisation, variable selon les entreprises, assise sur la part de la rémunération comprise entre le plafond de la « Sécu » (13 060 francs) et huit fois ce plafond. Les cadres cotisent également, sur la partie de leur salaire inférieure au plafond, pour une retraite complémentaire de non-cadre. Créée en 1961 par un accord patronat-syndicats, l'Association des régimes de retraites complémentaires des salariés (Arrco) réunit les institutions des non-cadres. Les agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales ont aussi un régime de retraite complémentaire, l'Ircantec. Les fonctionnaires ont une retraite unique, mais peuvent adhérer à des régimes facultatifs (Préfon, Cref).

Les caisses complémentaires fonctionnent, comme l'assurance-chômage, selon les règles d'un véritable paritarisme. Bénéficiant d'une totale autonomie vis-à-vis de l'Etat, le patronat et les syndicats gèrent l'Agirc et l'Arrco sur la base d'une parfaite parité entre représentants des employeurs et représentants des salariés au sein des conseils d'administration. Les organismes décident du montant des cotisations et des prestations. Ils peuvent placer librement – en respectant des règles prudentielles – les fonds provenant de cotisations versées.

● **Les mutuelles** garantissent un remboursement complémentaire, notamment pour l'assurance-maladie, en prenant en charge une partie du ticket modérateur, non remboursé par la Sécurité sociale, sans que les prestations ne puissent dépasser les dépenses engagées par l'adhérent.

Les adhésions sont libres et généralement collectives et, à l'heure actuelle, 83 % des Français sont couverts par une complémentaire (mutuelle ou assurance). Les mutuelles peuvent aussi intervenir en complément pour d'autres risques (invalidité, décès). Elles mènent une action sanitaire et sociale importante (centres médicaux, dispensaires, centres d'optique...).

CRISE Depuis sa création en octobre 1945, jamais la Sécurité sociale n'a connu une situation financière aussi dégradée. Financé à plus de 80 % par des ressources assises sur les salaires, le régime général des salariés a pris de plein fouet la hausse du chômage et la rigueur qui a prévalu dans les entreprises. ● LA « SÉCU » accuse, aujourd'hui,



un déficit de 180 milliards de francs sur la période 1994-1996, sans compter les difficultés d'autres régimes, comme ceux des exploitants agricoles, des agents des collectivités



Un déficit record met en péril la survie du système

Depuis vingt-cinq ans, les comptes de la Sécurité sociale n'ont jamais été spontanément équilibrés. Au-delà d'une hausse des prélèvements, la solution passe par une meilleure maîtrise des dépenses, notamment dans le domaine de la santé

IL Y A quelques années encore, quelques bons esprits – au ministère des finances notamment – répétaient, en évoquant le « trou » de la Sécurité sociale, que c'était *« l'épaisseur du trait »*. En sabir de haut-fonctionnaire, cela signifiait que le déficit du régime général n'avait rien de catastrophique et que quelques mesures d'ajustement suffiraient. La formule n'a plus cours aujourd'hui.

Depuis 1992, la « Sécu » est entraînée dans une spirale qui, de l'avis de tous les experts, menace sa survie : aux 180 milliards de francs de déficit accumulés par le régime général des salariés entre 1994 et 1996 s'ajoutent les 110 milliards de dette repris fin 1993 par l'Etat et les déficits prévus pour les caisses couvrant d'autres catégories sociales (agents des collectivités locales, fonctionnaires de l'Etat, agriculteurs, commerçants, artisans, etc).

Les trois « branches » du régime des salariés ne sont pas confrontées aux mêmes difficultés. Depuis 1994, pourtant, elles sont toutes « dans le rouge ». Excédentaire depuis des années et pourvoyeuse de fonds pour les branches déficitaires, la Caisse nationale des allocations familiales (230 milliards de recettes prévues en 1996) s'est installée dans le déficit depuis 1994 (– 11,6 milliards l'an dernier, – 13,5 milliards cette année).

> Principal responsable des déficits : l'« effet de ciseaux » entre des recettes amputées ... par la croissance du chômage et des dépenses presque indépendantes de la conjoncture économique

Plusieurs raisons expliquent la dégradation de ses comptes : les premiers effets de la loi sur la famille de juillet 1994, dont certaines mesures sont entrées en vigueur le 1er juillet 1994 (allocation parentale d'éducation au deuxième enfant) ; la poussée des demandes d'aides au logement sous l'effet de la crise économique et du chômage ; la majoration de l'allocation de rentrée scolaire...

La situation de cette branche n'est pourtant pas préoccupante. *« La CNAF a une tendance naturelle à revenir à l'équilibre dans la mesure où les prestations évoluent comme les prix alors que les ressources sont indexées sur les salaires*, explique-t-on au ministère de la solidarité entre les générations. *Les recettes augmenteront plus vite que les allocations à l'horizon 1998.* » De plus, la loi oblige depuis 1994 l'Etat à compenser intégralement toute exonération de cotisations sociales (au nom de la lutte contre le chômage) qui amputerait les ressources de la branche famille.

La Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (350 milliards de recettes prévues en 1996) est, elle, structurellement déficitaire. Ce déficit se creuse mécaniquement d'environ 10 milliards par an, en dépit de l'allègement d'une partie de ses charges (environ 40 milliards), transférée depuis 1994 sur le Fonds de solidarité vieillesse (FSV). La CNAVTS revient pourtant de loin : après un « trou » de 17,9 milliards en 1993, elle a accusé un déficit de 39,5 milliards en 1993 et devrait encore avoir un besoin de financement de 13,2 millions.

Mais le problème essentiel vient aujourd'hui de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (535 milliards de recettes en 1996). Son déficit annuel dépasse 25 milliards de francs depuis 1993 : 27,3 milliards en 1993, 31,6 milliards en 1994, 35,5 milliards en 1995 et, si rien n'est fait, plus de 38 milliards l'an prochain, traduisant à la fois un ralentissement de la hausse des recettes et une progression soutenue des dépenses.

Le Livre blanc sur le système de santé, remis en décembre 1994 à Edouard Balladur, remarquait que la consommation médicale est passée de 3 milliards de francs en 1950 à plus de 650 milliards en 1994 (en francs courants). Rien que de très normal dans une période marquée par l'extension progressive de la « Sécu » à toute la population et par des progrès médicaux sans précédent. Les auteurs du rapport ajoutaient néanmoins que *« plus que leur niveau absolu, c'est la dynamique de ses dépenses qui singularise la France »*. Entre 1960 et 1990, leur croissance annuelle a atteint 4,7 % (en francs constants), contre 3,4 % en Allemagne et 2,2 % en Grande-Bretagne.

Les causes de ces déficits sont multiples et connues, mais elles se résument à un seul phénomène : l'« effet de ciseaux » entre des recettes assises à plus de 80 % sur les salaires, qui sont amputées par la croissance du chômage, et des dépenses, qui sont beaucoup moins soumises à la conjoncture économique. *« Depuis le début des années 80, la croissance moyenne des prestations, bien que sensiblement ralentie par rapport à la tendance de la décennie précédente, est restée supérieure à 3 % en termes réels*, note la Cour des comptes dans le premier rapport sur la Sécurité sociale qu'elle vient de remettre au Parlement. *Dans le même temps, la progression moyenne de la masse salariale était de l'ordre de 1,5 % en termes réels.* » Malgré les effets des mesures d'économies et des plans de redressement, *« l'écart de croissance entre prestations et assiette des cotisations a donc été de 1,5 à 2 points par an »*.

Le principe même du système français de protection sociale est de financer les dépenses *a posteriori*, une fois celles-ci constatées. Cela explique la croissance très rapide des prélèvements sociaux obligatoires, dont la part prélevée sur la richesse nationale est passée de 15,8 % en 1975 à 21,8 % en 1994. Sur la période 1988-1993, *« les dépenses de l'ensemble des régimes de Sécurité sociale ont augmenté de 36 % alors que le PIB ne croissait que de 24 % »*, constate Rolande Ruellan, directeur de la Sécurité sociale au ministère de la solidarité entre les générations.

Le meilleur exemple est fourni par l'assurance-maladie. Elle n'a jamais été structurellement équilibrée depuis 1968 et sa remise à flot a nécessité une douzaine de plans de redressement ces vingt dernières années (*lire page 2*). Las, l'augmentation continue de la cotisation maladie, conjuguée à une baisse aussi continue des remboursements, n'est pas parvenue à rétablir un équilibre durable des comptes.

La maîtrise comptable des dépenses n'a pas été, non plus, d'un plus grand effet à long terme. Le budget global, généralisé dans les 1 000 hôpitaux publics et 600 établissements sanitaires à but non lucratif en 1985, a bien entraîné un brutal ralentissement de leurs dépenses. Mais celles-ci n'ont jamais été totalement contenues. Pis, la dotation globale a lourdement pénalisé les hôpitaux performants, tout en accordant une rente de situation à ceux qui étaient mal gérés.

A ces problèmes purement financiers se sont ajoutés d'autres handicaps : relations conflictuelles entre les partenaires sociaux, gestionnaires de droit, et l'Etat, gestionnaire de fait : complexité d'un système alimenté par plusieurs sources de financement (cotisations sociales, contributions de l'Etat, CSG, taxes affectées, puis retirées...) ; comptabilité peu fiable ; opacité des transferts entre caisses excédentaires et caisses déficitaires, qui portent sur plusieurs dizaines de milliards chaque année ; politique de lutte contre le chômage qui, à travers des exonérations de charges sociales non compensées par l'Etat, a privé le régime général d'importantes ressources (28 milliards en 1992-1994).

Le gouvernement a-t-il médité les erreurs du passé ? Alain Juppé a annoncé qu'il jouerait sur le tableau des recettes et des économies au terme du *« grand débat »* sur l'avenir de la protection sociale qu'il va organiser – à travers des forums animés par un membre du gouvernement – dans les vingt-deux régions françaises. Le premier ministre a assuré qu'il voulait en finir avec les plans de redressement à répétition et s'est fixé un objectif ambitieux – irréaliste, disent certains experts : ramener le régime général à l'équilibre fin 1997.

« Nous sommes au pied du mur, et les mesures que nous prendrons seront douloureuses », prévient-on au ministère de la solidarité entre les générations. Une hausse des prélèvements est inévitable l'an prochain, et toutes les hypothèses sont étudiées : relèvement de la CSG ou de la cotisation retraite (*Le Monde* du 3 octobre) ; contribution accrue des retraités à l'assurance maladie, extension de la CSG à des catégories jusqu'à présent épargnées (chômeurs en dessous du RMI, retraités non imposables, RMistes, adultes handicapés) ou à des revenus exonérés (prestations familiales, indemnités journalières maladie, Codevi, PEP, PEA...).

Au-delà de la réforme du financement, c'est la maîtrise des dépenses sociales qui est, plus que jamais, d'actualité. Et tout particulièrement dans les domaines des retraites, où un allongement de la durée de cotisation des fonctionnaires de 37,5 ans à 40 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein est sérieusement étudié. Ou encore dans le secteur de la santé, où les dépenses dérapent après le répit enregistré en 1994. *« Aucun recours au financement, qu'il s'agisse de l'assiette ou du taux de prélèvement, n'est susceptible de mettre un terme à cette dérive structurelle des comptes de l'assurance-maladie*, soulignaient les auteurs du Livre blanc sur le système de santé. *Seule une action sur la dépense peut la rendre compatible avec l'évolution des recettes disponibles.* »

Depuis la fin des années 80, un phénomène économique nouveau est apparu : l'amplitude des variations de l'économie, qui soumet les finances de la Sécurité sociale à rude épreuve. *« Il est vraisemblable que la récession de 1993 manifeste le retour de cycles économiques plus accusés, comme les économies occidentales en connaissaient avant guerre*, note la Cour des comptes dans son rapport au Parlement. *Les cotisations sociales se trouvent elles-mêmes soumises à des cycles, alors que la croissance des dépenses, qui dépend pour l'essentiel de facteurs structurels, en est très largement indépendante.* »

En 1988-1990, période de forte croissance, les experts ont pu croire à un retour durable de l'équilibre. Ils déchantèrent dès 1991. C'est pour éviter de telles déconvenues que la Cour des comptes souligne que *« la gestion des régimes sociaux ne devrait pas viser l'équilibre dans le cadre annuel, mais en moyenne sur l'ensemble du cycle, grâce à la constitution d'excédents pendant les phases de haute conjoncture, qui seraient consommés dans les périodes de récession »*.

Jean-Michel Bezat

Le financement de la Sécurité sociale

Qui verse ... Qui reçoit ... (en milliards de francs)

Qui verse		Qui reçoit	
Régime général	10,8	Exploitants agricoles	20,3
État employeur	9,1	ORGANIC (commerçants)	4,3
Collectivités locales	6,8	CANCAVA (artisans)	[illegible]
EDF	0,6	CAMAVIC	[illegible]
CNPAVPL (professions libérales)	[illegible]	Mines	[illegible]
CNBF (barreau français)	0,1	SNCF	0,6
Autres	0,2	Marins	0,2
Régime général	2,8	Exploitants agricoles	5,8
CANAM (indépendants)	2,9		
Autres	0,1		

La valeur d'un point de cotisation

en milliards de francs

C.S.G dont :	39
Revenus d'activités	29,3
Revenus de remplacement (retraites, allocations chômage...)	6,9
Revenus d'activités	2,8
COTISATIONS	
Maladie déplafonnée *	32,3
Accident du travail déplafonnée	16
Vieillesse plafonnée	16,6
Vieillesse déplafonnée	20,8
Famille déplafonnée	28,7

Source : DEEF (1995)

* Le plafond de la Sécurité sociale s'élève actuellement à 13 060 francs.

Le déficit du régime général

en milliards de francs

1991	92	93	94	95	96
16	15,5	56,4	56	62 (prévisions)	56,5 – 63,2 (estimations selon les hypothèses économiques)

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juill. 95

Les aides aux familles

MF = en milliards de francs

Prestations		
AF 70		88 MF pour l'entretien
CF 10, ARS 8, APJE sous CR 15, APJE sans CR 5, APE 6, AFEAMA+AGED 4	+	30 MF pour la naissance et les jeunes enfants
ALF 14, APL 33, ALS 17	+	
ASF 4, API 5, RMI 16, AAH 18, AES 2	+	39 MF minima sociaux
	=	227 MF prestations directes

AAH : all. adultes handicapés ; AES : all. d'éducation spéciale ; AFEAMA : aide pour l'emploi d'une assistante maternelle ; AGED : all. de garde à domicile ; APJE : all. pour jeune enfant ; ALF : all. de logement familial ; ALS : all. de logement social ; APE : all. parentale d'éducation ; API : all. de parent isolé ; APL : aide personnalisée au logement ; ARS : all. de rentrée scolaire ; ASF : all. de soutien familial ; AVPF : assur. vieil. des parents au foyer ; CF : complément familial ; CR : conditions de ressources

Sombres perspectives pour les régimes de retrait[e]

EN DROIT, la retraite des fonctionnaires de l'Etat ne pose pas de problème de financement : les pensions des agents ne sont pas gérées par une « caisse » qui devrait équilibrer ses recettes et ses dépenses, mais par le budget de l'Etat, qui comble la différence entre le montant des pensions (125 milliards de francs en 1994) et les cotisations des fonctionnaires (21 milliards). Le contribuable peut, toutefois, s'inquiéter des perspectives démographiques présentées dans un rapport du Commissariat du Plan (*Le Monde* daté 24-25 septembre).

Ce document indique que le ratio cotisants-retraités va se dégrader pour passer de 2,53 (2 millions d'actifs pour 821 000 retraités) à 1,4 en 2015. Cette évolution est le résultat de la forte augmentation des effectifs entre 1960 et 1970, suivie d'une stabilisation à partir de 1980.

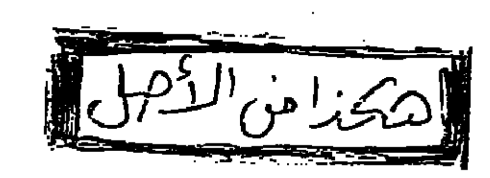
Les besoins en financement vont considérablement augmenter : en 2015, les charges des retraites des fonctionnaires civils atteindront 219,6 milliards (en francs 1993) contre 104 milliards cette année, alors que les ressources (sur la base des taux de cotisations de 1993) ne seront que de 139,4 milliards. Le déficit atteindra donc 80 milliards, soit l'équivalent de 20,6 points de cotisations.

L'Etat va-t-il imposer un effort aux fonctionnaires ? Le premier ministre a ouvert le débat en déclarant qu'il n'était *« pas normal »* que certains cotisent seulement 37,5 ans pour obtenir une retraite à taux plein, alors que les salariés du privé devront cotiser 40 ans. Une éventuelle réforme devra cependant prendre en compte le fait que les pensions des fonctionnaires sont calculées sur la base du traitement indiciaire des six derniers mois d'activité (hors primes et indemnités).

LE PRIX DE LA SOLIDARITÉ

Les fonctionnaires des hôpitaux et des collectivités locales sont, pour leur part, affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) créée en 1945. Elle dispose de 1,5 million de cotisants pour payer les pensions de 500 000 personnes (3 actifs pour 1 retraité). Les collectivités locales et les hôpitaux ont beaucoup embauché dans les années 70 et 80. Après des années fastes, la CNRACL devrait, elle aussi, connaître une passe très difficile : 1,33 actif pour un retraité en 2015, selon le Commissariat du Plan, qui évalue les besoins de financement à 70,8 milliards en 2015 (30,8 points de cotisations supplémentaires).

Cette estimation ne surprend pas Claude Domeizel, l'élu socialiste qui préside la CNRACL. Il a, depuis longtemps, fait le calcul. Pour passer le cap de l'an 2000, la CNRACL s'était constitué des réserves. Les pouvoirs publics les ont utilisées pour financer des ré-

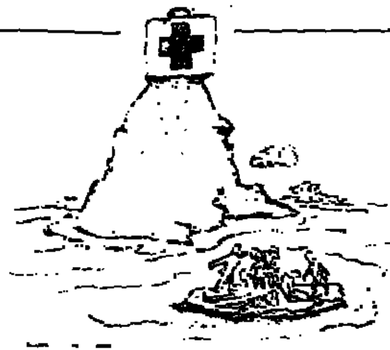








locales (retraite), des commerçants et des artisans. ● LES RÉFORMES sont aujourd'hui nécessaires. Alain Juppé a affirmé que le gouvernement voulait s'attaquer aux causes structurelles du mal : un financement assis sur les salaires et des dépenses non maîtrisées. Le premier ministre entend ainsi réduire de moitié le déficit de 1996 (60 milliards de



francs). ● EXCLUS. De nombreux départements, comme le Territoire de Belfort, ont mis en place une Carte Santé pour faciliter l'accès des exclus au système de soins.

Passeport miracle pour les exclus

La Carte santé permet l'accès gratuit à tous les soins médicaux, sans limitation du nombre des consultations et sans avances de frais. A Belfort, ce petit carton bleu a changé la vie de personnes en grande difficulté

BELFORT
de notre envoyée spéciale

On avait craint de l'importuner, de paraître indiscret ou policier, d'entrer, fût-ce sur la pointe des pieds, dans un jardin intime. Des yeux rieurs et un sourire poupin ont balayé nos doutes : « *En voilà un bon sujet ! La santé c'est la vie !* » Et puis il y eut cette phrase, prononcée du même ton joyeux : « *En tout cas, c'est le truc le plus important de ma vie. Mon souci, si vous voulez. La bagarre qui m'obsède et qui conditionne tout. Le reste...* » Elle a levé un bras en arrière et souri à nouveau. Et puis, ses deux sacs de médicaments à la main, elle s'est complaisamment glissée dans l'arrière-boutique de la petite pharmacie du quartier des Résidences où elle a pris ses habitudes, elle a rangé avec des manières de petite fille ses cheveux blonds derrière ses oreilles, et posé sur la table une carte en trois volets intitulée : « *Carte santé, territoire de Belfort* ». « *Voilà*, a-t-elle dit, *voilà ce qui fait qu'aujourd'hui j'ai le droit de bien me soigner. Ce droit est très récent.* »

Elle plie, déplie le petit carton bleu, « *bleu comme un ciel de beau temps et un espoir de guérison* ». Elle dit que c'est, de loin, son « *papier le plus précieux* », une sorte de « *passeport santé* ». Grâce à lui, elle a gratuitement accès à tous les soins médicaux, sans limitation du nombre de consultations, de visites ou de prescriptions, et sans faire l'avance des frais. Elle pense que « *c'est miraculeux* ».

Divorcée, mère de deux enfants de huit et cinq ans, Brigitte, RMiste de vingt-neuf ans, a déjà passé une partie de sa vie en soins médicaux. Victime d'une pathologie affaiblissant ses défenses immunitaires, elle doit rester sous constante surveillance, subir chaque semaine des contrôles sanguins, deux fois par an des examens de la moelle épinière ; elle a fait des séjours en chambre stérile, subi quatre opérations des jambes en trois ans, sort tout juste d'un zona, etc. Mais pendant des années, Brigitte a été mal

> « La Carte santé, je n'ai pas choisi de l'avoir ! Si cette foutue société n'est pas capable d'offrir du travail, qu'elle nous permette au moins de nous soigner dignement ! »

soignée. « *Quand on ne dispose pas de moyens, même l'avance des honoraires du médecin se révèle périlleuse, pour ne pas dire impossible*, raconte-t-elle. *Je ne l'appelais qu'en dernier ressort, après avoir espéré que le repos me soignerait tout seul. Je limitais les prises de sang, demandais à ce qu'on n'encaisse mes chèques qu'après le délai nécessaire au remboursement Sécu, et contractais des dettes pour payer le ticket modérateur...* » Sa maladie portait un rude coup au budget familial. La faiblesse de celui-ci amenuisait ses chances de vaincre la maladie.

Brigitte bénéficia alors de l'aide médicale à domicile et se vit remettre, « *au compte-gouttes* », et après avoir présenté « *un bazar de documents* » prouvant sa situation et ses faibles revenus, un carnet de bons de couleurs différentes : blanc pour les consultations de médecin, bleu pour les visites chez le dentiste, vert pour les produits pharmaceutiques. « *Quelle anxiété !* se souvient-elle. *Je soupesais le carnet et comptais les bons restants : plus que trois, plus que deux... Et il me fallait courir à nouveau au centre communal d'action sociale, subir un nouvel examen de ma situation, etc.* » Le médecin, souvent, était suffisamment « *gentil* » pour ne prendre qu'un bon pour une consultation familiale. Mais c'était « *humiliant* ». La Carte santé lancée à Belfort en 1991 a tout changé.

« *Comment décrire ce confort soudain ? L'appel à l'aide au médecin, la visite à l'infirmier, la consultation du spécialiste... Tout cela, d'un coup, m'apparaissait comme un droit naturel et normal. Je n'avais plus l'impression de mendier un soin, d'implorer une faveur. Ma santé et celle de mes enfants étaient de ma responsabilité. A moi de mener ma barque pour le mieux, et sans angoisse de trésorerie !* »

Quand ses filles partent en vacances chez leur père, Brigitte lui remet leurs Cartes santé, « *sinon il déduirait de ma pension alimentaire le moindre frais médical* ». La carte lui permet d'économiser ainsi entre 300 et 400 francs mensuels. C'est énorme, bien sûr, dans un budget global de 4 200 francs. Et « *ce luxe inouï* » lui permet de régler peu à peu de vieilles dettes et de sortir une fois par mois ses enfants chez Quick. Il lui permet surtout, en cas de crise un peu plus grave, de ne penser « *qu'à se soigner* ». Elle rapporte consciencieusement à la pharmacie tous les médicaments non consommés en suggérant une sorte de « *pot commun* » pour qu'ils servent à d'autres. « *Comment les jeter comme de vieux bonbons ? J'en connais tellement la valeur ! C'est un sujet sur lequel je suis incapable de plaisanter !* ».

Maria, vingt-sept ans, fréquente la même pharmacie. Elle a sorti sa Carte bleue et attend que la pharmacienne enregistre sur ordinateur la prescription du médecin. Puis elle fait vérifier sur un cahier l'état de son ardoise – 50 francs – en râlant contre les produits vitaminés que la Sécurité sociale ne prend pas en charge et que son médecin, pourtant compréhensif, a prescrits pour son petit garçon de cinq ans. Elle aussi se rappelle les bons que sa mère, il y a quelques années, allait « *mendier* » à l'administration. « *Pas question d'aller voir un médecin sur un coup de tête ou à titre préventif ! Il fallait être bien malade et prouver qu'on avait besoin de soins !* » Mais au moins les bons évitaient-ils à la famille toute dépense.

Quand elle quitta la maison et trouva provisoirement un travail – « *payé des clopinettes* » –, Maria tomba alors dans le régime commun et passa quatre ans « *à ruser, négocier un retard de paiement avec le médecin, retarder un examen sanguin...* ». Pas de mutuelle, cela signifiait la prise en charge personnelle du ticket modérateur. Et Maria, qui préférait parfois se voir accuser de désinvolture plutôt que d'avouer son incapacité à payer certains soins, paiera toute sa vie le report d'un examen qu'on lui avait pourtant prescrit en urgence. La Carte santé, qui lui a été octroyée automatiquement depuis qu'elle touche le RMI, a mis fin à ses appréhensions. Enfin, elle put aussi commencer de se soigner les dents.

« *Evidemment, quand la télé nous balance des discours sur le trou de la Sécu, je ressens un malaise. Et il se trouve toujours des petits salariés pour râler : ouais, c'est nous qui payons la Carte santé des RMistes !... Mais moi, je rêve de trouver du travail ; je serais ravie de pouvoir cotiser, d'alimenter les caisses à mon tour ! Et je ne supporte pas que certains médecins jettent un œil méprisant sur ma carte. Je n'ai pas choisi de l'avoir ! Si cette foutue société n'est pas capable d'offrir du travail, qu'elle nous permette au moins de nous soigner dignement !* »

La mère de Maria, qui a été opérée d'un cancer et touche une pension de handicapée, s'est vu refuser la fameuse Carte santé. Ses revenus dépassent très légèrement le seuil fixé sur le territoire pour en bénéficier. Et Maria pense que c'est « *écœurant* », qu'il faudrait « *trouver un système qui tienne compte des besoins en soins. Il y a des gens plus malades que d'autres et pour lesquels la carte serait un apaisement formidable. Et il en est qui ne s'en servent même pas ! C'est du gâchis !* »

Brigitte, Maria, Rachid, Hélène, Tania... On les vit défiler ainsi, un après-midi de septembre, dans la petite pharmacie chaleureuse de Marguerite Mouilleseaux, au centre d'un quartier de logements sociaux. Là au moins, disaient-ils, on pouvait toujours parler, demander un conseil, un petit délai de paiement et présenter sa Carte santé sans la moindre gêne. Et là, disait la pharmacienne, on touchait du doigt la détresse de certains devant le coût de la santé, l'inégalité des assurés sociaux devant la maladie – « *20 francs de ticket modérateur, c'est parfois dissuasif* » –, le désarroi de jeunes mamans isolées qui ne peuvent se permettre d'aller chez le dentiste et l'opticien, le défoulement de certains qui, c'est vrai, avec la complicité de médecins complaisants, assouvissent, grâce à la Carte santé, une frénésie de consommation impossible sur tout autre produit.

Inévitable, sans doute. Mais en aucun cas excessif, précise Christian Proust, le président du conseil général du territoire de Belfort, ardent promoteur de la Carte santé et d'une politique innovante en matière d'aide médicale. Tous les indicateurs, affirme-t-il, font même état de dépenses de santé, par individu, légèrement inférieures à la moyenne nationale. La Carte santé est à ses yeux un facteur essentiel de la prévention sanitaire et de l'insertion sociale. Une sorte d'investissement à long terme, en quelque sorte. 6 200 habitants du département en bénéficiaient à la fin 1994, soit environ 5 % de la population : 2 700 au titre du RMI et 3 500 en raison de faibles ressources (RMI + 25 à 35 %).

Annick Cojean

Des jeunes de plus en plus mal couverts

La « *fracture sociale* » passe aussi par la santé. Une étude du Credes (Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé), publiée le 12 septembre, indique que les inégalités d'accès aux soins s'aggravent. 24 % des personnes interrogées déclarent avoir renoncé à des soins parce que les remboursements étaient insuffisants.

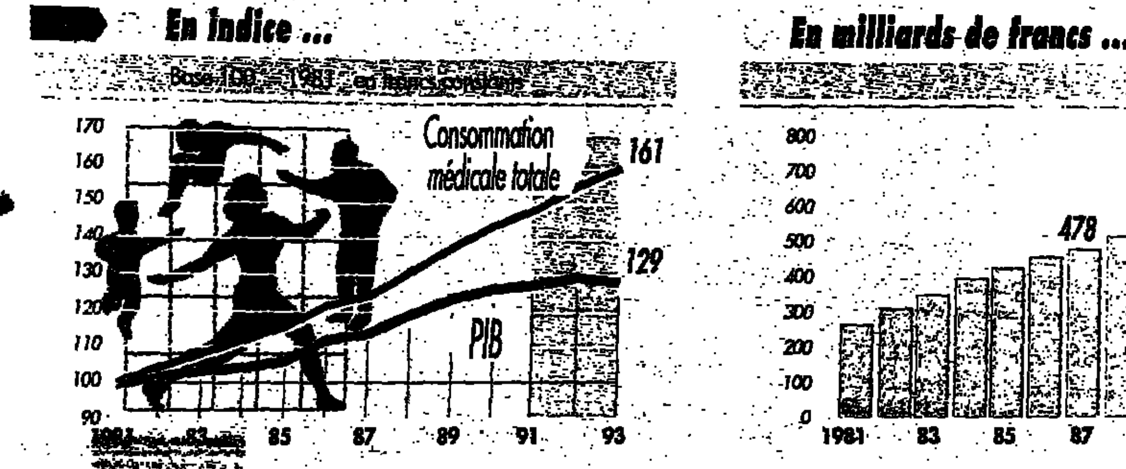
Ces restrictions portent d'abord sur les soins dentaires et les lunettes, mais aussi sur le recours aux médecins. 28 % des personnes ayant renoncé à des soins n'avaient pas de mutuelle.

Cette couverture par la seule Sécurité sociale, qui ne rembourse en moyenne que 73 % de la consommation médicale, est plus courante dans les ménages ouvriers. Une étude de l'Insee, publiée en juillet, indique qu'en dépit du « *grand mouvement de médicalisation et de prise en charge assurantielle* » amorcé dans les années 60 et 70 l'exclusion des soins touche de plus en plus les jeunes (alors que les personnes âgées sont mieux couvertes).

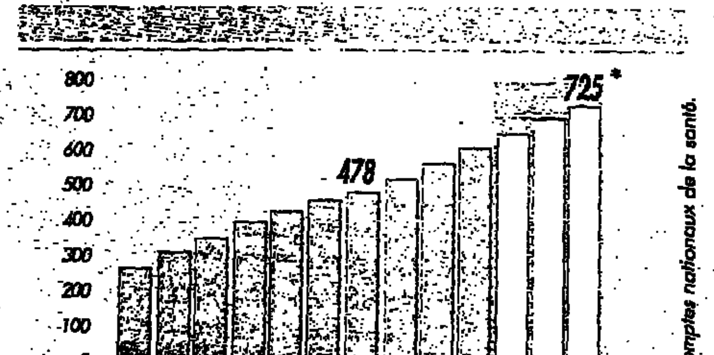
L'étude précise que les inégalités ont été « *aggravées* » par de nombreuses réformes : création du secteur à honoraires libres (1980), instauration du forfait hospitalier (1984), réduction de cinq points des taux de remboursement de l'assurance-maladie (1993).

Les dépenses de santé

En indice ...



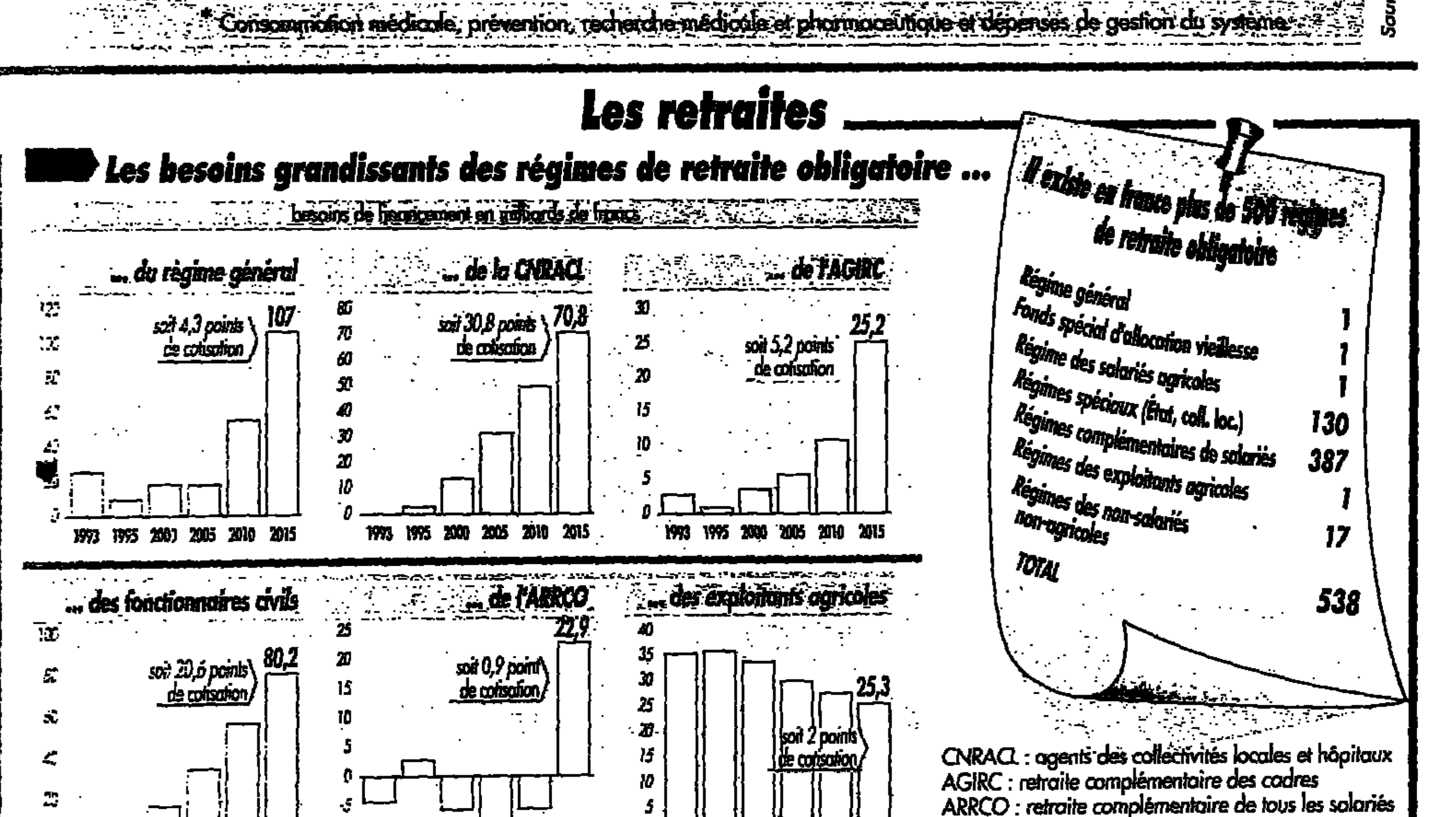
En milliards de francs ...



* Consommation médicale, prévention, recherche médicale et pharmaceutique et dépenses de gestion du système

Les retraites

Les besoins grandissants des régimes de retraite obligatoire ...



Il existe en France plus de 500 régimes de retraite obligatoire

Régime général	1
Fonds spécial d'allocation vieillesse	1
Régime des salariés agricoles	1
Régimes spéciaux (Etat, coll. loc.)	130
Régimes complémentaires de salariés	387
Régimes des exploitants agricoles	1
Régimes des non-salariés non-agricoles	17
TOTAL	538

CNRACL : agents des collectivités locales et hôpitaux
AGIRC : retraite complémentaire des cadres
ARRCO : retraite complémentaire de tous les salariés

Source : Commissariat général au Plan (rapport Briet, mai 95)

...es des fonctionnaires

gimes spéciaux déficitaires (cheminots, marins-pêcheurs). Le projet de loi de finances 1986, préparé par Laurent Fabius, prévoyait déjà que la caisse verserait une « surcompensation ».

LA PRUDENCE D'EDF

En décembre 1994, Nicolas Sarkozy, ministre du budget du gouvernement Balladur, a augmenté le taux de cette cotisation de près de 4 points, déclenchant un tollé chez les élus locaux. M. Domeizel manifeste aujourd'hui de l'inquiétude : les « *prélèvements excessifs* » versés au titre de la solidarité ont mis en péril la CNRACL, qui pourrait, selon lui, se trouver en déficit avant la fin de l'année.

Quant aux régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF...), qui font face à la baisse des effectifs des entreprises publiques et à l'augmentation du nombre des retraités, leur situation n'est pas plus enviable. Selon le Livre blanc commandé par Michel Rocard en 1991, ils afficheraient un déficit de 41 milliards en 2010. Pour la seule SNCF, les besoins de financement représenteront alors entre 17 et 20 milliards, vient de calculer le commissariat du Plan. Preuve de la sensibilité sur le sujet : la direction d'EDF-GDF affirme qu'elle n'a pas encore calculé le déséquilibre à venir de son régime de retraites...

Frédéric Lemaître et Rafaële Rivais

Trois dossiers pour en savoir plus

La revue *Droit social* consacre un numéro spécial à « *La Protection sociale demain* » (nº 9-10, septembre-octobre 1995). Selon son directeur, Jean-Jacques Dupeyroux, les cinquante ans écoulés montrent que la principale « *cohérence* » du système a été d'« *avantager systématiquement les catégories les plus aisées* ». Ce dossier comporte notamment les contributions de Michel Bon, ancien directeur général de l'ANPE, Claude Bébéar, président d'AXA et Jean Choussat, membre du Haut Conseil de la réforme hospitalière.

De son côté, l'hebdomadaire *Espace social européen* publie, sous le titre « *50 ans de Sécurité sociale, l'œuvre collective* », un numéro spécial de 225 pages (180 francs) qui retrace l'histoire de l'institution et la replace – année après année – dans son environnement politique, économique et social. Des membres du patronat, des syndicats et de la mutualité y donnent le point de vue de ceux qui gèrent le système de protection sociale.

Une troisième dossier est présenté par la *Revue française des affaires sociales*, qu'éditent conjointement plusieurs ministères (octobre-décembre 1995, 275 pages, 93 francs). Ce numéro, intitulé « *Les 50 Ans de la Sécurité sociale – Pourquoi une protection sociale ?* », est présenté par Rolande Ruellan, directeur de la Sécurité sociale.

ETRANGER Tous les pays européens ont mis en place des systèmes de protection sociale et tous cherchent à en alléger les dépenses. ● L'ALLEMAGNE a conservé des prestations élevées. L'Italie vient de modifier l'âge de départ à la retraite. ● AU ROYAUME-UNI, les conservateurs ont introduit une concurrence à l'intérieur du système hospitalier public. En Suède, les sociaux-démocrates ont décidé de réduire les prestations de l'Etat-providence. ● AUX ÉTATS-UNIS enfin, Bill Clinton n'a pas réussi à généraliser l'assurance-maladie.



Partout en Occident, une recherche obsédante d'économies

Des remèdes voisins sont appliqués aussi bien au Royaume-Uni et en Suède, où un système étatique est financé par l'impôt, qu'en Allemagne et en Italie, où les citoyens sont assujettis à des assurances obligatoires

LA PROTECTION SOCIALE n'est pas, comme le bonheur, une idée neuve en Europe. Dès le XIXe siècle, avec la montée du salariat, le souci de « *prévoyance* » pour les vieux jours ou les aléas de l'existence s'est ajouté et mêlé à la traditionnelle « *assistance* » aux pauvres et aux victimes du sort. Mais ce n'est que très progressivement que se sont formées, dans les pays industrialisés, des protections collectives – et obligatoires – contre l'ensemble des risques de perte du revenu, qu'ils fussent apportés par les accidents du travail, la maladie, la vieillesse, le chômage, ou la naissance d'enfants.

Cette constitution s'est accélérée avant et après la deuxième guerre mondiale, donnant lieu à de multiples constructions, entre « *assurances sociales* », offrant des droits ou des garanties en échange de cotisations, et *Welfare state*, prise en charge globale par l'Etat, financée par l'impôt.

15 À 30 % DU PIB

L'Allemagne, la France – malgré les inclinations de certains des pères fondateurs de la Sécurité sociale – voire l'Italie, ont plutôt emprunté au premier modèle. La Grande-Bretagne et les pays nordiques ont suivi le second. Seuls les Etats-Unis sont restés en chemin, ne parvenant pas à assurer une couverture générale en cas de maladie, alors qu'ils avaient mis en place, dès 1939, un système de retraite.

Mais tous les systèmes ont connu leur maturité et vu les dépenses croître alors que les ressources disponibles tendaient à se réduire. L'aspiration générale aux soins et l'allongement de la durée de la vie ont accru les coûts alors que l'augmentation du chômage réduisait les ressources et abrégeait la durée de vie professionnelle. Cette contradiction a touché tous les pays.

La « viscosité» sociale et bureaucratique semble avoir empêché de bouleverser les systèmes. En Grande-Bretagne, Mme Thatcher et ses successeurs ont, certes, privatisé les retraites, mais en se contentant, pour le reste, de comprimer encore des dépenses pourtant déjà mieux contrôlées qu'en d'autres pays. Plus souvent, la crise a amené, comme en Italie et en Allemagne, l'Etat à prendre en charge une bonne partie des dépenses. Elle a ainsi brouillé les modèles.

Partout, tôt ou tard, les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, se sont efforcés de freiner la montée des coûts, voire de réduire ceux-ci. Cette croissance comptait davantage que le niveau atteint : des Britanniques économes aux Allemands ou aux Scandinaves plus « généreux », la part du produit intérieur brut consacrée à la protection sociale allait de 15 % à 30 % au début des années 80.

CONVERGENCE

On est même frappé par une certaine convergence des remèdes. Pour la santé, on a donné des « coups de gomme » à la prise en charge, en introduisant des « *tickets modérateurs* », en supprimant des remboursements : l'Allemagne l'a fait avec plus de constance que la France ou l'Italie ; la Suède s'y met. D'autre part, on a essayé de réduire les bureaucraties, en responsabilisant notamment les hôpitaux, en Italie comme en Grande-Bretagne. Pour les retraites, l'Italie, en retardant l'âge de départ, en modifiant le mode de calcul des pensions, vient de suivre l'exemple des Etats-Unis, au début des années 80, et de la France une décennie plus tard.

Devenu obsédant aujourd'hui, le souci de réduire les déficits des finances publiques a amené partis et gouvernants à prendre le risque de l'impopularité. Il peut même pousser, aux Etats-Unis, à viser des dépenses sociales, en l'occurrence les retraites, pour une raison presque purement arithmétique : en raison de leur masse, c'est là qu'il faut frapper.

Guy Herzlich

Allemagne : la protection a été maintenue à un haut niveau

BONN
de notre correspondant

Comment maintenir un haut niveau de protection sociale tout en limitant l'explosion des dépenses ? Face à ce dilemme général, l'Allemagne a choisi de privilégier la première option : le niveau des prestations demeure globalement élevé, tandis que la maîtrise des coûts n'est pas absolument satisfaisante. Si la réforme est une priorité affichée du gouvernement, dans les faits, peu de sacrifices ont été consentis.

Une population vieillissante rend de plus en plus lourd un système certes performant, mais extrêmement coûteux. On évalue aujourd'hui à 1 000 milliards de deutschemarks (3 500 milliards de francs) le montant des dépenses sociales annuelles, soit l'équivalent d'un tiers du PIB. Le montant des cotisations sociales, partagées à égalité entre le salarié et l'employeur, atteint 40,1 % des revenus du travail.

La République fédérale a résolument choisi de se définir comme un « *Etat social* » (article 20 de la Constitution), ce qui l'a amené à tourner le dos aux expériences d'inspiration thatchérienne au cours des années 80. Seule ombre au tableau : les allocations familiales sont plus faibles qu'en France.

Mais l'Etat garantit à chacun un « minimum d'existence » (au titre de l'aide sociale), qui représente au minimum 1 000 marks par mois (3 500 francs), et prend en charge le loyer des nécessiteux. La coalition au pouvoir s'est même offert le luxe de créer il y a quelques mois une « assurance-dépendance » pour les personnes âgées. On comprend pourquoi le SPD a du mal à se faire entendre : la CDU au pouvoir est elle-même, d'une certaine façon, sociale-démocrate.

L'équilibre financier du système est en permanence menacé par le vieillissement de la population. Or l'Etat fédéral finance 20 % du coût total des retraites : en 1995, le budget y a consacré 72,6 milliards de marks (dont un bon quart pour la prise en charge des cotisations des chômeurs). Ce montant dépasse celui des budgets de la défense et de la recherche réunis ! Ce dossier est une priorité politique absolue pour le chancelier Kohl, qui l'évoque à chacun de ses meetings électoraux. L'indexation des retraites de l'Est sur celles de l'Ouest, aujourd'hui acquise, a permis de stabiliser l'électorat de la CDU dans la partie orientale de l'Allemagne. A l'Ouest, un vent de panique se lève dès que l'avenir des retraites paraît menacé, comme lors de la dernière récession.

Excédentaires jusqu'en 1994, les comptes de l'assurance-maladie sont en déficit pour le premier semestre de 1995

Le niveau moyen des retraites a atteint cette année 1 522 marks (5 327 francs), sur la base de quarante-cinq ans de cotisations (celles-ci atteignent 18,6 % du salaire brut). Un système de retraites complémentaires permet d'arrondir les fins de mois. Les libéraux du FDP plaident depuis longtemps pour l'introduction d'un système de retraites privées par capitalisation, mais les chrétiens-démocrates s'y sont toujours opposés. Cette solution, selon eux, exigerait de l'Etat un effort financier démesuré, puisqu'il n'y aurait plus de cotisations pour financer les retraites en cours. Pour avoir une idée de l'effort réalisé par l'Etat en ce domaine, il suffit de constater que les cotisations-retraite des chômeurs sont prises en charge par le budget fédéral, ce qui représente une charge annuelle de 19,7 milliards de marks (près de 70 milliards de francs).

Certes, des économies sont réalisées. Les caisses de retraite ne prennent plus en charge qu'une cure tous les trois ans, et non une chaque année. On ne rembourse plus non plus, comme avant, les frais d'enterrement... Mais toutes ces mesures interviennent à la marge, bien qu'elles provoquent à chaque fois de très fortes protestations de la part des lobbies concernés.

L'équilibre financier du système de protection sociale est mieux respecté en Allemagne qu'en France en ce qui concerne l'assurance-maladie, dont les comptes ont été excédentaires jusqu'à l'an dernier grâce à deux réformes de la santé mises en œuvre depuis 1989. Au total, grâce à une panoplie de mesures visant à plafonner les dépenses de santé, 35 milliards de marks (122 milliards de francs) ont été économisés depuis cinq ans et ce, assure-t-on au ministère des affaires sociales de Bonn, *« sans toucher à la qualité fondamentales des prestations offertes »*. Ces économies représentent 10 % de l'ensemble des dépenses de santé en Allemagne.

A nouveau, l'assurance-maladie accuse, cette année, un déficit (5,4 milliards de marks pour le premier semestre). D'où de nouvelles discussions entre les partenaires de la santé, en vue d'obtenir, sans doute l'an prochain, une nouvelle réforme – la troisième en six ans –, qui concernera essentiellement la maîtrise des dépenses à l'hôpital.

Le système de protection sociale en Allemagne offre encore d'importantes marges de manœuvre pour réduire les coûts. La preuve : depuis des années, on débat pour savoir s'il faut réintroduire ou non les *« jours de carence »* en cas de maladie du salarié, supprimés à la fin des années 70. Les salariés allemands profitent largement de ce système, qui permet, avec un certificat médical, d'éviter d'aller au bureau le lundi matin. Avec treize jours de maladie en moyenne chaque année, les Allemands ont fait de ce système un sport national. Dans le langage courant, on appelle ça *« se mettre au bleu »*. Pas un jour ne passe sans que ces abus ne soient dénoncés, et pourtant rien n'est fait pour y mettre fin, tant les pesanteurs sociales sont grandes.

Lucas Delattre

Italie : l'hydre des retraites domptée

ROME
de nos correspondants

Avec un déficit public chronique qui a atteint pour la seule année 1994 la somme de 160 000 milliards de lires (480 milliards de francs), le poids de la couverture sociale – quasi totalement à la charge de l'Etat – a toujours été ressenti en Italie. A commencer par un système de retraites à la fois laxiste et compliqué, devenu ces dernières années ingérable: au début des années 90 en effet, le coût des retraites atteignait 13% du produit intérieur brut, contre 9 % en France. Si le gouvernement italien n'avait rien fait, on risquait d'atteindre les 20% en l'an 2000, selon les prévisions de l'OCDE.

Mais réformer un système qui comprend au bas mot 47 régimes de retraites différents, articulés sur le ministère du trésor pour le secteur public et sur l'Institut national pour la prévoyance sociale (INPS) pour le privé n'a pas été facile. D'autant que s'étaient multipliées les inégalités flagrantes entre régimes, et qu'avaient survécu de nombreux particularismes, le tout compliqué par une gestion peu rigoureuse et surtout par une semi-confusion entre *« prévoyance »* et *« assistance »*. Un exemple? Jusqu'en 1993 existaient dans la fonction publique des *« baby pensions »* qui, à certaines conditions, permettaient de partir à la retraite à moins de 35 ans d'âge. Quant aux *« pensions d'invalidité »*, accordées sans trop de vérifications, voire en échange de faveurs, un tiers d'entre elles au moins, selon certaines études, avaient été abusivement attribuées.

Plusieurs gouvernements se sont attaqués sans succès à cette « anomalie » des retraites depuis une quinzaine d'années. Il a fallu attendre le gouvernement du socialiste Giuliano Amato, en 1992, pour commencer à inverser la tendance. Carlo Azeglio Ciampi, puis Silvio Berlusconi et enfin l'actuel président du conseil, Lamberto Dini, ont accumulé leurs efforts pour parvenir enfin à une réforme qualifiée d'*« historique »*, le 4 août 1995.

Deux secteurs restent à réformer : l'assurance-chômage et les allocations familiales

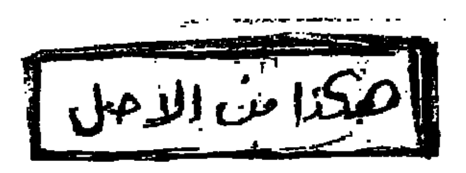
Le changement se résume à trois points: on part progressivement à la retraite plus tard (en l'an 2000 à 65 ans pour les hommes, 60 pour les femmes au lieu de 60 et 55 aujourd'hui); le montant de la retraite est déterminé par les cotisations effectivement versées et non plus calculé sur la base de la moyenne des dix dernières années de salaires. Et ce, sans plus pouvoir bénéficier de cette particularité toute italienne qu'était la *« retraite d'ancienneté »* qui permettait de s'arrêter de travailler après 35 ans de cotisations, indépendamment de l'âge.

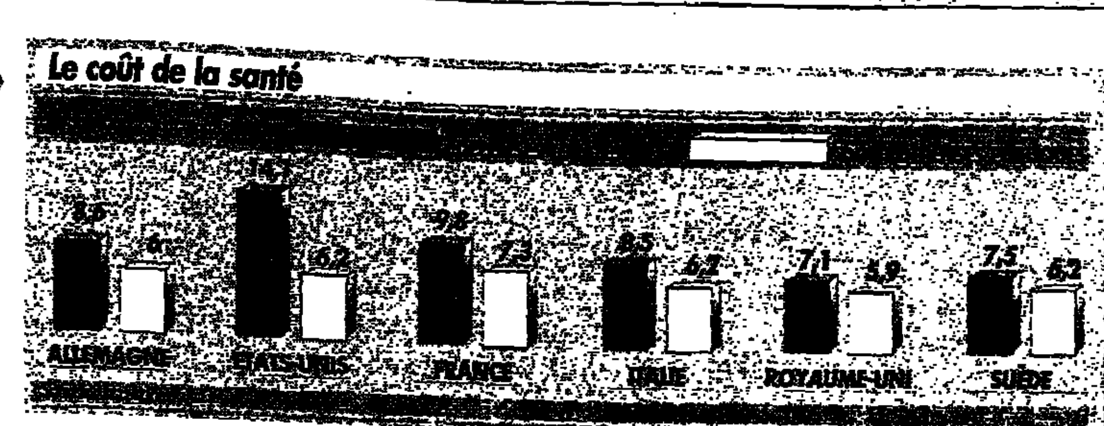
Autre problème majeur pour les finances publiques : les dépenses de santé, avec un système intégré un peu sur le type anglais. Financées directement par l'Etat et par des contributions atteignant 10% environ du salaire brut (9% pour l'employeur et 1% pour le salarié), elles avaient tendance à « dériver » de quelque 6% par an. Là aussi, les différents gouvernements ont essayé de trouver des remèdes, ramenant l'enveloppe globale de la santé à « seulement » 90 000 milliards de lires (270 milliards de francs) prévus pour 1995, contre 94 000 (282 milliards de francs) en 1993. Il y a trois ans a été mise en place une importante réforme hospitalière : les directeurs des hôpitaux ont été « responsabilisés » y compris sur le plan juridique et transformés en « managers ».

De même, on a essayé de casser le système trop centralisé par lequel le ministère de la santé gérait tout l'édifice à travers 600 « unités sanitaires locales » : celles-ci ont été réduites à 220, mais surtout elles ont été restructurées et, là encore, responsabilisées. A la gratuité complète a succédé un « ticket modérateur » à géométrie variable sur tous les soins (analyses, etc.) ambulatoires, et même une taxe (6 000 lires – 18 francs) par ordonnance. Enfin, les remboursements de médicaments ont été réduits, seuls ceux dits *« de première nécessité »* restant pris en charge en totalité.

Deux secteurs restent encore à réformer : le chômage, mal indemnisé hors du système coûteux mais commode de la *« Cassa integrazione »*, qui forme une réserve de main-d'œuvre à la disposition des entreprises ; et les allocations familiales, presque inexistantes, calculées en fonction du revenu du « noyau familial » – y compris au sens large – mais accessoirement du nombre d'enfants.

Salvatore Aloise et Marie-Claude Decamps





La part de la richesse nationale consacrée à la santé varie du simple au double d'un pays à l'autre. Ces dépenses sont inégalement prises en charge par des systèmes collectifs : aux États-Unis, notamment, une grande partie est couverte par des assurances privées. La charge des budgets publics est réduite d'autant, mais non le poids sur l'économie : les entreprises doivent en assumer la plus grande partie.

Royaume-Uni : les conservateurs ont privatisé les pensions mais gardé le système national de santé

LONDRES
correspondance

Poursuivant son combat pour l'allègement des dépenses publiques, le gouvernement conservateur a lancé une attaque tous azimuts contre le *Welfare State*, cet Etat-providence, dont le fondateur, lord Beveridge, disait qu'il devait couvrir chacun *« du berceau à la tombe »*.

Le ministre de la sécurité sociale, Peter Lilley, entend restaurer les *« incitations au travail »* et concentrer le filet de sécurité sur les plus démunis. Pour ce croisé du libéralisme économique, il faut distinguer clairement entre les dépenses sociales indispensables, que l'Etat continuera à assumer, et celles qualifiées de *« souhaitées »* qu'il ne peut plus se permettre en raison du vieillissement de la population, de la hausse du nombre de chômeurs de longue durée et de celui des familles monoparentales.

Sévérité étonnante, compte tenu du poids relatif des dépenses. Pour une quasi-gratuité des soins, le budget du Service national de santé (National Health Service, ou NHS) n'atteint que 37,9 milliards de livres (près de 292 milliards de francs), soit 5,3 % du PNB ; son financement est presque entièrement fiscalisé, une toute petite partie étant fournie par le système d'assurances national et un « ticket modérateur » modeste sur les médicaments. Tout le reste (retraites, revenu minimum, famille, chômage...), en bloc, représentait 85 milliards de livres (environ 654 milliards de francs), soit 12 % du PNB, financées par l'Etat (57 %), les cotisations des employeurs (23 %) et des salariés (19 %).

Face à la croissance jugée trop rapide des dépenses de sécurité sociale, les gouvernements conservateurs ont adopté une double stratégie. Pour les retraites, l'équipe au pouvoir favorise les pensions privées.

Au cours des années 80, le minimum garanti par l'Etat a été réduit et le régime complémentaire public, proportionnel au revenu d'activité, aboli. Il est remplacé pour l'essentiel par des régimes d'entreprise, mais des dégrèvements fiscaux doivent inciter les salariés à recourir à des plans de retraite privés : *« Si les Britanniques épargnent en vue de leur retraite, s'ils l'améliorent sans cesse, ils délestent les générations futures de lourdes charges »*, estime le ministre.

Aux yeux de ses partisans, la réforme de 1991 du National Health Service, introduisant certains mécanismes de marché et de concurrence interne, a permis d'atteindre un rapport qualité-coût enviable. Les hôpitaux qui négocient eux-mêmes les contrats, les tarifs et le choix des sous-traitants (entretien, blanchisserie, laboratoires ou restauration) sont gérés de manière performante.

Le ministère de la santé est parvenu à maîtriser les dépenses du NHS mais au prix, il est vrai, de fermetures de services dans les hôpitaux, d'un allongement des listes d'attente – cinq mois en moyenne – pour des opérations, et d'un recours de plus en plus fréquent à la médecine privée. Le rationnement des soins est également à l'ordre du jour, comme l'atteste le nombre grandissant d'interventions chirurgicales que le service national de santé ne prend plus en charge, du traitement des verrues à la fécondation *in vitro*. Mais le système repose toujours, à la base, sur le généraliste, dont la réforme a parfois étendu le rôle.

Fondamentalement les tories n'ont pas remis en cause les conquêtes sociales de l'après-guerre, mais ont limité allocations et budgets sociaux, grignotant les aides à la famille et restreignant surtout celles aux chômeurs qui, faiblement indemnisés pendant un an au plus, ne touchent ensuite que le revenu minimum.

Au détriment du bien-être collectif, comme le montre l'élargissement du fossé entre riches et pauvres. *« Sans l'Etat-providence, la situation aurait été plus grave*, souligne Julian Le Grand, expert auprès de la London School of Economics. *C'est le seul obstacle à la montée de la violence, à la misère et peut-être à l'instabilité sociale. La question n'est pas de savoir si, sur le plan financier, nous pouvons nous permettre la Sécurité sociale, mais de savoir si l'on peut s'en passer »*.

Marc Roche

Modification des régimes complémentaires

Les régimes de retraites complémentaires d'entreprise mis en place en Grande-Bretagne au cours des années 80 comportaient deux inconvénients : d'une part, la difficulté pour un salarié quittant une entreprise de conserver ses droits à pension ; d'autre part l'absence, dans bien des cas, de toute possibilité de regard sur la gestion des fonds de pension.

Ce dernier aspect a été mis en lumière par l'affaire Maxwell, ce tycoon propriétaire de journaux qui, on le découvrit après sa mort, avait puisé dans la caisse des retraites pour financer l'extension de son groupe. Le Pension Act du 19 juillet dernier s'est efforcé de corriger ces deux défauts, en rendant les droits « portables » d'une entreprise à l'autre, et en encourageant une gestion paritaire des fonds.

Suède : les socialistes sont moins généreux

La récession économique, le déficit budgétaire et la dette publique contraignent l'Etat-providence à de douloureuses révisions

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

En Suède, pays qui détient le record mondial des prélèvements obligatoires (52 % du PIB), le contribuable ne peut savoir à la lecture de son bulletin de paie quelles parts de ses contributions sont destinées à l'assurance-maladie ou aux retraites. Ainsi, un salarié payé 13 200 couronnes (environ 9250 francs) s'en voit prélever à la source 3 940 (2 760 francs), sous la mention *« impôts préliminaires »* et sans le moindre détail. L'Etat collecte les recettes et assure à tous une protection sociale générale par le truchement des communes et des conseils généraux.

Pourtant on a rarement vu ici – contrairement à ce qui s'est passé au Danemark, en Finlande ou en Norvège – des partis protestataires partir en guerre contre les dépenses sociales de l'Etat et les taxes. Mais une étude de l'université de Göteborg montre que les contribuables *« en veulent aussi pour leur argent »*. Parmi les dix principales préoccupations des Suédois, la santé publique (7 % du produit national brut), les retraites et la prise en charge des personnes âgées ainsi que la politique familiale arrivent respectivement en quatrième, sixième et neuvième position (chômage, situation économique et immigration étant les trois premiers soucis). Cela dit, l'Etat-providence suédois, construit surtout dans l'euphorie de l'après-guerre – et qui absorbe quelque 40 % du PNB – a été quelque peu édulcoré.

La récession économique, le déficit budgétaire et la dette publique ont forcé ces quinze dernières années les gouvernements suédois, indépendamment de leur couleur politique, à revenir petit à petit sur de généreux avantages sociaux jugés peu incitatifs. De retour aux affaires, voici un an, les sociaux-démocrates d'Ingvar Carlsson ont dû oublier ce qu'ils avaient promis pendant la campagne électorale. Pour rétablir les finances publiques, le gouvernement a en effet décidé de ramener de 80 % (voire 85 %) à 75 % l'indemnisation ou le remboursement des assurances sociale, parentale et des congés-maladie (comme du chômage) à compter de janvier 1996. Les allocations familiales passeront de 750 à 600 couronnes (520 à 420 francs) par mois et par enfant, tandis que le calcul de points de retraite de base est révisé à la baisse.

UNE PETITE PLACE AU PRIVÉ

Ce plan, vivement dénoncé par la Confédération générale du travail (LO), alors que le taux de chômage réel est de l'ordre de 12 %, explique en grande partie la chute spectaculaire des sociaux-démocrates dans les sondages. Sous la pression des réalités économiques, le système de protection sociale auquel la plupart des Suédois sont attachés est en cours de *« rénovation »*. Le modèle *« tout public »* a laissé ces dernières années une petite place au secteur privé, notamment pour la santé. Le gouvernement ne reviendra sans doute pas sur le plafond des 75 % qu'il a fixé à la couverture sociale offerte par l'Etat ; il invite maintenant syndicats et patronat à négocier des assurances complémentaires qui permettraient d'alléger les effets de la réforme.

Alain Debove

Etats-Unis : bataille au Congrès

WASHINGTON
de notre correspondant

Qui peut dire ce que sera l'organisation de la protection sociale aux Etats-Unis dans un délai de deux ans ? « Monument » d'une grande complexité, le système actuel fait l'objet d'une profonde remise en cause et constitue un enjeu politique, notamment dans la perspective de l'élection présidentielle de 1996.

La notion d'assurance-maladie générale et obligatoire n'existant pas, la couverture des dépenses de santé est foncièrement libérale, tout en étant complétée par des programmes financés par l'Etat fédéral, eux-mêmes réservés à certaines catégories de population. Quelque 1 600 compagnies d'assurance privées se livrent à une concurrence acharnée pour étendre leur clientèle, cette rivalité n'épargnant pas les médecins et les hôpitaux.

Les dépenses de santé ne cessant de croître (de 7,8 % en 1993), leur poids (14 % du produit intérieur brut) est devenu difficilement supportable, à la fois pour le Trésor, les employeurs et les citoyens. Parallèlement, le nombre d'Américains non assurés augmente, atteignant 37,5 millions, mais ceux qui sont insuffisamment assurés sont deux fois plus nombreux. Cette évolution a suscité une telle inquiétude au sein des classes moyennes que, en 1992, la réforme du système constituait l'un des points essentiels du programme du candidat Bill Clinton. Son projet prévoyait à la fois de garantir un accès universel aux soins et une maîtrise des coûts. Le Congrès n'a pas suivi le nouveau chef de la Maison-Blanche, pour l'essentiel parce que la réforme, instituant le principe d'une contribution de tous les employeurs, aurait été financée à 80 % par les entreprises.

Rien n'a donc changé. Environ 150 millions de salariés sont assurés par l'intermédiaire de leur employeur. Les contrats conclus avec les compagnies d'assurances varient considérablement d'une entreprise à l'autre, en fonction des risques couverts. D'autres Américains achètent directement leur assurance. Enfin, les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou handicapées (37 millions) sont prises en charge par le programme Medicare, financé par l'Etat fédéral, et les plus démunis par un autre programme fédéral, le Medicaid.

Cette pyramide de l'assurance-maladie est complétée par le Welfare, aide sociale destinée aux familles avec enfants à charge. Le Welfare et la Social Security (les pensions de retraite) constituent un héritage du New Deal des années 30. Devenus majoritaires au Congrès en 1994, les républicains ont commencé à mettre en œuvre leur principale promesse électorale, c'est-à-dire le retour à l'équilibre budgétaire. Or, à eux seuls, Medicare et Medicaid (272 milliards de dollars) représentent 30 % des dépenses globales de santé, mais 70 % des dépenses publiques.

37,5 millions d'Américains n'ont pas de couverture sociale, et les personnes insuffisamment assurées sont deux fois plus nombreuses

Cette chasse aux économies s'accompagne d'une volonté de transférer du gouvernement fédéral aux Etats la gestion des programmes sociaux, et de supprimer plusieurs prestations, au nom d'une certaine conception de la responsabilisation individuelle et de la morale.

Première victime : le Welfare, accusé par le Grand Old Party d'avoir favorisé une culture de la dépendance, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette aide ne serait accordée que pour cinq ans au maximum, et à condition que les intéressés trouvent un emploi au bout de deux ans. Le texte adopté par la Chambre des représentants (le Sénat est contre) prévoit que les mères bénéficiaires de l'aide sociale ne recevront aucune prestation supplémentaire en cas de nouvelle naissance, les mères célibataires de moins de dix-huit ans ne pouvant, quant à elles, prétendre à aucun secours. Le président Clinton a annoncé qu'il userait de son droit de veto si ces deux dernières dispositions étaient finalement retenues.

Mais d'autres batailles sont en cours. Les républicains entendent en effet économiser sur sept ans quelque 270 milliards de dollars (environ 1 350 milliards de francs) sur les dépenses du Medicare, et 182 milliards de dollars (910 milliards de francs) sur le Medicaid. Pour le premier, la réforme prévoit une augmentation du « ticket modérateur », ainsi que le passage de certains bénéficiaires à des organismes privés comme les Health Maintenance Organizations (HMO), qui parviennent à freiner les dépenses de santé d'un nombre croissant de salariés. Pour le Medicaid, le projet supprime la garantie d'une aide du gouvernement fédéral aux indigents : chaque Etat recevrait un montant fixe de subventions, qu'il utilisera selon ses propres critères.

Le vif débat provoqué par ce projet (un veto présidentiel est également envisagé) a convaincu un sénateur démocrate de New York, Patrick Moynihan, de proposer une diminution des fonds de la Social Security. Aux Etats-Unis, comme ailleurs, s'attaquer aux retraites, c'est prendre un risque politique. Néanmoins, partant de l'idée que la situation des retraités s'est largement améliorée depuis un quart de siècle, le sénateur propose de faire passer graduellement l'âge de départ à soixante-dix ans, et surtout d'économiser quelque 280 milliards de dollars (sur sept ans) en révisant l'indice des prix à la consommation, qui sert de référence pour le calcul des pensions : celui-ci, selon de nombreux économistes, exagère le niveau de l'inflation.

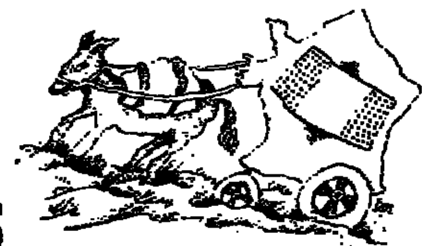
Le débat est engagé. S'il est donc encore impossible de prévoir quand ces différentes réformes entreront en application, une chose est sûre : ce jour-là, le « paysage » de la protection sociale aux Etats-Unis aura été profondément modifié.

Laurent Zecchini

L'AVENIR Le *« grand débat »* sur la protection sociale, promis par le premier ministre, aura lieu à l'occasion des forums régionaux organisés du 9 au 30 octobre à travers la France.

● ALAIN JUPPÉ a déjà fait connaître quelques-unes des solutions qu'il préconise. Tout le monde s'accorde à reconnaître, avec Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française qu'une *« réforme profonde s'impose »* pour sauver la Sécurité sociale.

● DÉMOCRATIE. Mais il ne s'agit pas simplement de réduire le déficit, souligne Pierre Rosanvallon, secrétaire général de la Fondation Saint-Simon, dans un entretien au *Monde*. Au-delà de mesures techniques, la *« Sécu »* doit être un champ d'expérimentation de la démocratie.



La « Sécu » ne sera pas sauvée par des mesures techniques

Beaucoup de choses ont changé en France depuis 1945, notamment la manière dont est perçue la santé. Au-delà d'une révision des recettes et des dépenses, la survie de la protection sociale suppose d'importantes mutations

LE GOUVERNEMENT va poser aux Français, dans les semaines à venir, une question à 2 300 milliards de francs : quels efforts sont-ils prêts à consentir pour sauver le système de protection sociale, l'un des piliers du *« pacte républicain »* défendu par Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle ? Cette interrogation ne peut tomber mieux, alors que l'on fête le cinquantième anniversaire de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui a jeté les base de la Sécurité sociale. Elle est aussi d'une brûlante actualité au moment où le régime général des salariés – pour ne parler que de lui – accuse un déficit sans précédent (180 milliards de francs sur la période 1994-1996).

Dans le cadre des vingt-deux forums régionaux organisés du 9 au 30 octobre à travers la France, le premier ministre a l'intention de poser *« des questions fortes »* aux syndicats, au patronat, aux grandes associations et aux parlementaires. Bref, à tous ceux qui représentent – plus ou moins bien, il est vrai, – les 58 millions de bénéficiaires de l'Etat-providence. Le secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel, a probablement raison d'y déceler un *« sous-entendu référendaire »*. Ce débat n'en est pas moins nécessaire. Encore faut-il que les questions qui le nourriront ne soient pas seulement *« fortes »*, mais également à la hauteur des enjeux.

Le gouvernement a pris, sur ce point, un mauvais départ. Dans une France où la *« fracture sociale »* diagnostiquée par M. Chirac est chaque jour plus ouverte, Alain Juppé a commencé par focaliser le débat sur la *« culture du RMI »*, les *« faux chômeurs »* et les *« avantages acquis »* des fonctionnaires. Sans doute ces problèmes méritent-ils d'être posés. Mais ils ne peuvent l'être en dehors d'une approche globale. Ni, a fortiori, tenir lieu de débat. Si ces mini-états généraux sont aussi ambitieux que l'annonce le premier ministre, ils devront se faire l'écho de quelques grandes questions. Sans tabou, ni souci de clientélisme.

M. Juppé a commencé à le faire sur les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales), qu'il veut rendre économiquement plus efficaces et socialement plus justes. Sur ce point, il a déjà apporté des éléments de réponse en préconisant de transférer, en cinq ans, 480 milliards de francs de cotisations sociales salariales vers une ressource à assiette plus large qui ressemble fort à une CSG vraiment étendue à tous les revenus.

Si un tel transfert, voire une augmentation des prélèvements, semble inévitable, il ne pourra s'opérer sans un renforcement de la maîtrise des dépenses (notamment dans le domaine de la santé) et une redistribution plus équitable de l'effort. Ce point sera, bien évidemment, le plus délicat des forums d'octobre. Sans grand luxe de précautions, M. Juppé a déjà tracé quelques pistes de réformes. Il envisage de *« poursuivre »* la réforme des retraites engagée par Edouard Balladur en l'adaptant aux cinq millions de fonctionnaires (allongement de la durée de cotisation). Il étudie une mise sous conditions de ressources des allocations familiales, leur fiscalisation ou une réforme du quotient familial. L'attribution du RMI au plus près du terrain, par des commissions cantonales, est aussi dans les cartons. Quant à un renforcement de la maîtrise des dépenses médicales, elle est à l'ordre du jour. Des réformes *« d'application immédiate »* et d'autres *« de moyen terme »* (hôpital...) sont en préparation. Mais les responsables du gouvernement, qui reconnaissent que l'ampleur des déficits les met *« au pied du mur »*, auront-ils le loisir d'aborder des problèmes moins connus mais tout aussi importants ?

Prélèvements obligatoires, maîtrise des dépenses de santé, réforme des retraites, inégalités, nouveaux risques : le « grand débat » promis par Alain Juppé ne devra rien laisser dans l'ombre

La complexité croissante du système en est un. Comme ces cathédrales qui ont traversé les âges et les styles, la protection sociale est devenue un édifice d'une extraordinaire complexité. Elle ne peut plus échapper au débat désormais public sur la complexité croissante de la législation. Simple pour ceux qui sont « dans le système », celui-ci se révèle labyrinthique pour les plus fragiles. *« Par l'effet d'une sorte de force centrifuge, une formidable complexité se concentre dans sa périphérie, dans ses propres banlieues, là où il rencontre la précarité, la pauvreté, l'exclusion »*, résume Jean-Jacques Dupeyroux (*Droit social*, n[os] 9-10, septembre-octobre 1995).

Un exemple ? Les caisses d'allocations familiales doivent gérer 21 prestations et appliquer 15 000 règles de droit. Faut-il simplifier ce dispositif, comme M. Juppé en a l'intention, au risque de ne plus coller à la diversité des risques sociaux ? Ou adapter le mode de fonctionnement des caisses et former ses agents pour maintenir un ciblage des prestations qui garantisse leur bonne adéquation aux besoins ?

Autre question, plus fondamentale : l'Etat-providence doit-il se montrer moins égalitaire et plus équitable ? En d'autres termes, être plus sélectif en faveur des plus défavorisés ? Ce débat a longtemps opposé une gauche égalitariste et universaliste à une droite favorable à un plus grand ciblage des prestations. Les positions ont évolué. Au Parti socialiste notamment, où la notion d'*« inégalités positives »* n'est plus vouée aux gémonies.

Cette redistribution de la manne sociale vers les plus modestes susciterait immanquablement d'autres débats de fond. Trop de sélectivité ne va-t-elle pas engendrer l'assistanat ? Face à la montée de l'exclusion, ne risque-t-on pas d'isoler, puis de stigmatiser, des catégories de la population qui finiront par relever de la seule solidarité nationale dans le cadre de caisses spéciales ?

Les inégalités entre catégories sociales se doublent d'inégalités entre générations. Au nom d'un juste partage de l'effort, le premier ministre a implicitement préconisé d'accroître la contribution des retraités au financement des dépenses de santé. Franchira-t-il le pas ? Enfin, le système social doit faire face à une montée de risques sociaux de toute nature, qui engendre chez les citoyens un besoin accru de protection : dépendance au grand âge, insertion professionnelle des jeunes, précarité de l'emploi après cinquante ans, sida, etc.

Ces risques, qui n'existaient pas en 1945, ne sont qu'imparfaitement couverts. Voire pas du tout. L'ordonnance créant la Sécurité sociale ne donnait-elle pas déjà la réponse en affirmant clairement son objectif : *« débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain »* ? C'est à cette question aussi que devra répondre le *« grand débat »* promis par le gouvernement.

Jean-Michel Bezat

POINT DE VUE

Une réforme profonde s'impose *par Jean-Pierre Davant*

LA Sécurité sociale a cinquante ans. De nombreuses manifestations officielles sont prévues pour cette commémoration. A quelques mots près, les discours ressembleront à s'y méprendre à ceux prononcés lors des cérémonies du quarantième anniversaire. Le terme « solidarité » sera sur toutes les lèvres. Si, passé les incantations de circonstance, tout est mis en œuvre pour assurer son avenir, alors, oui, cette célébration a un sens. Car la Sécurité sociale va mal, notamment sa branche maladie. En Europe, les Français sont ceux qui cotisent le plus pour un niveau de remboursement des plus faibles.

Un quart de nos concitoyens reconnaissent avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières. Cinq cent mille personnes environ seraient exclues de notre système de soins, souvent en raison de la complexité de l'ouverture des droits dès lors que l'on est sans travail ou sans logis. En juillet dernier, une étude de l'Insee est venue confirmer un constat établi empiriquement par la plupart des acteurs sociaux : la décennie 80 a été marquée par une *« progression des inégalités »* dans l'accès aux soins, cela sous *« la pression conjuguée des difficultés économiques et du renchérissement de certains services de santé »*. Les plus faibles font les frais des différents plans de redressement décidés par les gouvernements de gauche comme de droite, que ce soient la création du forfait hospitalier ou la baisse des remboursements. Reconnaissons-le, notre système de Sécurité sociale n'assure plus sa fonction de cohésion sociale.

Dans ces conditions il n'est pas suffisant de s'interroger sur la manière d'augmenter les prélèvements. Aujourd'hui, nous demeurons incapables d'utiliser correctement les 750 milliards de francs que nous injectons déjà dans le système de soins. Si celui-ci était géré convenablement, nous devrions pouvoir améliorer la qualité des soins, éviter bien des inégalités face à la maladie et remonter le niveau des remboursements de la Sécurité sociale. Une réforme profonde, tant culturelle que structurelle, du dispositif de santé s'impose si nous voulons dans dix ans fêter dignement la sexagénaire. Sinon il nous faudra constater que la France aura socialement régressé.

Jean-Pierre Davant *est président de la Mutualité française.*

Pierre Rosanvallon, secrétaire général de la Fondation Saint-Simon

« Ce qui est en jeu va bien au-delà d'une question de déficit »

« Cinquante ans après sa création, la Sécurité sociale est-elle adaptée à la France d'aujourd'hui ?

– Au départ, notre système de protection sociale a mêlé trois objectifs de nature très différente : l'assurance des personnes, l'organisation de la solidarité et le soutien de la consommation économique. Dans l'assurance des personnes, il s'agit de protéger le salarié par rapport à un certain nombre d'aléas (maladie, accident, retraite...) et d'offrir des revenus de substitution en cas de nécessité. L'objectif solidariste, lui, vise à organiser des formes de péréquation et de redistribution, ce qui a pris avec le temps une importance croissante. La troisième fonction, très peu présente au début, est une fonction de consommation économique : l'Etat-providence joue un rôle de stimulation de la demande à travers le domaine de la santé et organise, avec le système de la retraite, le report des revenus dans le temps.

– Ces trois fonctions ne sont-elles pas toujours présentes ?

– Oui, mais elles sont en train de se dissocier. Le niveau technique de la médecine s'est considérablement développé et la notion de santé n'est plus la même. Autrefois, la médecine avait exclusivement une vertu réparatrice. Aujourd'hui, s'y ajoute la recherche de l'équilibre psychologique et du bien-être. La santé est devenue l'une des formes de la gestion de la personnalité, et pas seulement la réparation des corps. Cela change complètement la nature de la consommation médicale. Nous ne sommes plus, d'autre part, dans une économie keynésienne dans laquelle les dépenses publiques alimentent mécaniquement l'activité. La consommation médicale n'est plus considérée comme un facteur de dynamisme : elle apparaît comme un poids sur le reste de l'économie, dès lors que les prélèvements obligatoires ont dépassé un certain niveau.

– Pourquoi l'assurance et la solidarité ont-elles tendance à se dissocier ?

– La connaissance plus grande des situations sociales et médicales change les rapports que la société entretient avec la solidarité ou la justice. Désormais, chaque catégorie, chaque profession sait avec précision si elle est gagnante ou perdante. D'où la tentation vers un repli mutualiste. Car il y a deux visions très différentes de la solidarité : celle du groupe homogène et celle de la nation hétérogène. La solidarité primitive, c'est celle du groupe homogène : la famille, la corporation, le métier. La solidarité moderne, qu'on peut qualifier de solidarité démocratique, c'est celle du groupe hétérogène. Pour Pierre Laroque, le fondateur de la Sécurité sociale en France en 1945, la sécurité sociale était le pendant de l'idée de citoyenneté. C'était la citoyenneté en actes.



PIERRE LEGUÉ

PIERRE ROSANVALLON

– La santé n'a pas de prix, selon les uns. Elle sera inévitablement rationnée, selon les autres...

– Le slogan « La santé n'a pas de prix » est moralement juste mais économiquement illusoire. L'Etat-providence ne peut être un îlot d'abondance et d'égalité dans une société de limites et d'inégalités. Il ne faut pas se bercer d'illusions : nous n'éviterons pas un rationnement des dépenses de santé. Sinon, ce serait insidieusement ouvrir la voie à une médecine à deux vitesses, à l'américaine.

– Pour sauver l'assurance-maladie, êtes-vous favorable à une privatisation, au moins partielle ?

– Dès la fin des années 70, certains – comme Simon Nora dans un rapport remis à Raymond Barre – ont suggéré que l'on dissocie la médecine de ville, légère, et la médecin hospitalière, lourde. La première pourrait être couverte par un financement privé, la seconde relevant toujours d'un financement collectif. L'idée est séduisante mais impraticable. On s'aperçoit qu'il est difficile, voire impossible, de faire cette distinction. Croire ensuite que l'on peut faire de la santé un secteur économique libre est une idée funeste. Je ne suis pas favorable à une assurance privée. Il faut tenir ferme, se battre si nécessaire, pour maintenir l'idée sociale de l'assurance-maladie, ce qui ne sera pas nécessairement facile dans le climat actuel. Mais, parallèlement, il faut réguler l'offre et organiser une maîtrise des dépenses de santé par des formes de disciplines collectives, tant du côté des prescripteurs que des consommateurs. La responsabilisation des acteurs doit être d'autant plus forte que la dépense est socialisée.

– Et pour la retraite ?

– C'est tout autre chose, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'un aléa : la responsabilité de chaque individu est partiellement engagée. A l'origine, il s'agissait de prévenir la perte du revenu. C'était une logique de réparation sociale. Quand la retraite fut instituée, après la seconde guerre mondiale, l'espérance de vie d'un travailleur manuel était de 67 ans alors qu'il prenait sa retraite à 65 ans. Aujourd'hui, la même personne va prendre sa retraite à 60 ans avec une espérance de vie de 77 ans ! Le problème a changé de nature : on est passé d'une couverture de la perte de revenu à une fonction de report des revenus dans le temps. Il faudra donc inévitablement aller vers l'instauration de mécanismes comme les fonds de pension. Ne confondons pas la solidarité de base (assurée d'ailleurs par le minimum vieillesse) et la fonction de report des revenus qui implique davantage les individus. N'oublions pas aussi que, derrière les modalités de financement de la retraite, ce sont les formes de la solidarité entre les générations que l'on définit.

– L'un des grands axes de la réforme en préparation consiste à asseoir davantage le financement de la protection sociale sur l'ensemble des revenus plutôt que sur le travail, c'est-à-dire sur l'impôt plutôt que sur les cotisations. Qu'en pensez-vous ?

– Cela est tout à fait souhaitable. Mais quelles en seront les conséquences sur les institutions ? Dans notre protection sociale, nous n'avons ni les vertus du système allemand (une discipline collective, tant du côté des consommateurs que des prescripteurs), ni les vertus du système anglais (un contrôle étatique, dans lequel la maîtrise des dépenses de santé passe par un rationnement affiché). En France, nous vivons dans la fiction du paritarisme. Les caisses gestionnaires sont, certes, organisées sur des bases paritaires, mais ce ne sont ni les caisses qui décident, ni elles qui contrôlent.

– Les dépenses sociales devraient-elles être votées par le Parlement ?

– La démocratie, c'est la transparence des dépenses publiques. En France, nous avons, d'un côté, un paritarisme de façade et, de l'autre, il n'y a ni débat ni contrôle parlementaire. Faut-il se contenter de sonner le glas du paritarisme pour faire rentrer banalement les dépenses sociales dans le giron des dépenses publiques ? Un débat parlementaire serait déjà un progrès. Mais ne doit-on pas faire de ces dépenses sociales un laboratoire de nouvelles formes de démocratie et de contrôle social ? Il faudrait profiter de la sortie de l'ancien système pour expérimenter un nouveau type de démocratie économique. Pourquoi ne pas mettre en place des institutions pluralistes d'évaluation, de contrôle, de propositions ? Entre une démocratie sociale fissurée avec le déclin des syndicats, et une démocratie parlementaire souvent trop lointaine, il faut inventer un entre-deux. L'occasion est là : faisons de la réforme des institutions sociales un champ d'expérimentation démocratique et pas simplement une rationalisation technocratique. Ce qui est en jeu va bien au-delà d'une question de déficit. Le débat sur la protection sociale ramène au cœur du fonctionnement de la vie démocratique, des valeurs de la démocratie, de l'organisation sous un même toit de différentes communautés. Ce débat a lieu alors que l'on assiste à un affaiblissement de l'idée de nation, à une tendance à la « désolidarité » sociale, à la recherche de solidarités à l'intérieur de groupes homogènes plutôt qu'au sein d'une société hétérogène. C'est l'un des fondements de la sécurité sociale qui est ainsi remis en cause. Il y a là un réel danger. Même si la Sécurité sociale n'était pas en déficit, il faudrait la réformer.

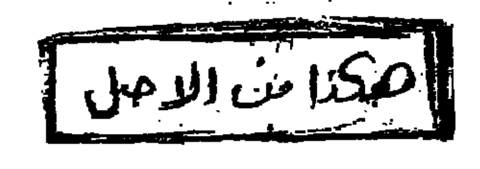
« Faisons de la réforme des institutions sociales un champ d'expérimentation démocratique et pas simplement une rationalisation technocratique »

– Les pays de l'Union européenne sont-ils appelés à avoir une organisation unique de la protection sociale ?

– Nous avons des systèmes de protection très différents. Dans l'avenir, je suis convaincu que l'on aura une Europe de la défense, une Europe politique, mais que la protection sociale restera pour très longtemps encore ce qui est de plus spécifiquement national. Elle exprime, en effet, la véritable contrepartie de l'idée nationale. Si, un jour, Flamands et Wallons se dotent de deux systèmes de protection sociale séparés, il n'y aura plus de Belgique. L'Etat-providence est au coeur de l'idée de nation. Il incarne le principe de solidarité. Faire partie d'une même nation, c'est accepter des différences de comportements.

C'est pour cette raison que la solidarité nationale est plus exigeante qu'une simple solidarité professionnelle : elle implique la reconnaissance de la légitimité des différences, elle est fondée sur l'acceptation d'une interdépendance. On peut dire que c'est une manière d'expérimenter de façon limitée un certain universalisme. Le jour où l'on aura une sécurité sociale européenne, il y aura déjà une nation européenne. »

Propos recueillis par
Erik Izraelewicz et Robert Solé



Le Monde

L'Amérique d'« O. J. »

TOUT était réuni pour l'un de ces grands psychodrames dont l'Amérique a le secret, une de ces tragi-comédies, évidemment télévisées, qui révèlent quelques-unes des plus persistantes lignes de fracture des Etats-Unis : Noirs contre Blancs, riches contre pauvres, hommes contre femmes. Et, comme souvent, c'est la salle d'audience d'un tribunal qui a accueilli ce grand débat à l'américaine, à Los Angeles où, comme dans un circuit fermé bien huilé, Hollywood va dorénavant s'attacher à faire un film de *« l'affaire O. J. Simpson »*.

D'un côté, donc, Orenthal James (O. J.) Simpson, Noir, ancienne gloire du football américain, richissime, reconverti dans la télévision, accusé du meurtre de sa femme, Nicole, blonde, blanche, belle, sauvagement assassinée il y a quinze mois ; de l'autre, un jury populaire dont neuf des douze membres sont des Noirs ; et, au milieu, présidant les débats, l'impavide et austère juge Lance Ito, d'origine japonaise. Filmés et retransmis en direct, les neuf mois d'audience eurent souvent l'allure d'un gigantesque cirque médiatique, pour déboucher, mardi 3 octobre, sur un verdict d'innocence qui divise l'Amérique.

On vit l'accusation et la défense rivaliser d'effets de manches à destination des caméras, avec, parfois, l'évidente intention de faire peser sur les jurés le poids de l'opinion publique – d'un côté, la communauté noire ; de l'autre, la majorité blanche. Oscillant entre le drame et la pantalonnade, nombre d'audiences ont largement donné de quoi nourrir *« plusieurs procès dans le procès »* : celui de la présence des caméras dans le prétoire, celui du rôle de l'argent dans la justice (coût estimé pour la défense : de 80 000 à 160 000 francs par jour), voire celui des verdicts rendus par un jury populaire. Mais l'essentiel, la leçon principale du procès Simpson, n'est sans doute pas là, pas plus que dans la manière dont le procès d'une affaire tragique a pu être converti en feuilleton télévisé mondial.

L'essentiel tient en deux chiffres : très vite, quelque 70 % des Américains blancs se sont déclarés persuadés qu'O. J. Simpson était coupable, cependant que la même proportion d'Américains noirs le disaient innocent. Quels que soient les faits. Car il a suffi que la défense prouve, sans aucun mal, qu'une des pièces à conviction – incontestée – de l'accusation avait été procurée par un policier blanc ouvertement raciste pour que l'impressionnante quantité de faits accumulés à l'encontre d'O. J. Simpson s'effondre. A ce moment-là, l'affaire Simpson s'est transformée. Majoritairement noir, le jury ne faisait plus le procès d'une affaire criminelle ; il faisait le procès d'une police dont l'affaire Rodney King avait déjà révélé les tendances au racisme ; il faisait le procès d'une histoire judiciaire américaine qui, trop longtemps, fut celle de la justice des Blancs.

On sortait du fait divers pour entrer en politique. On quittait Hollywood pour en revenir à une constatation brutale : la permanence de la fracture raciale.

L'honneur de la politique

LES « affaires » n'en finissent pas de revenir sur la scène politique. Alors que s'achève à Lyon le procès d'Alain Carignon, contre lequel le procureur a requis une peine de quatre à cinq ans de prison pour corruption passive, recel d'abus de biens sociaux et subornation de témoins, et que l'enquête continue sur les ressources occultes du Parti républicain, dont l'ancien président, Gérard Longuet, vient d'être une nouvelle fois entendu par le juge Mireille Filippini, la polémique rebondit sur les méthodes de financement du PS : un de ses anciens porte-parole, Jean-Pierre Destrade, l'accuse d'avoir bénéficié de commissions versées illégalement par plusieurs grands groupes de distribution en échange d'interventions en leur faveur.

Ces trois affaires sont certes différentes l'une de l'autre. Dans un cas – celui d'Alain Carignon –, il s'agissait pour l'essentiel d'asseoir le pouvoir d'un homme sur sa ville, son département, sa région en tissant un réseau politico-financier qui assure solidement sa prééminence. Dans un autre – celui du PS –, la primauté était donnée au financement du parti, même si, au passage, quelques intermédiaires y trouvaient sans doute un profit personnel. Dans le troisième – celui de Gérard Longuet –, le doute persiste sur la destination des fonds dont on se demande s'ils servaient seulement à alimenter la trésorerie du Parti républicain.

Au-delà de ces différences, ce qui est reproché aux responsables politiques incriminés, c'est d'avoir abusé de leurs fonctions pour obtenir des avantages, à leur bénéfice propre ou à celui de leur parti, dans des conditions qui échappent à la loi d'amnistie de 1990 – soit que les faits relèvent de la corruption, explicitement exclue par la loi, soit qu'ils soient postérieurs au 15 juin 1989, date fixée par le législateur.

Aujourd'hui, chacun convient qu'avant la loi de 1990 nombreuses étaient les entreprises qui offraient aux hommes politiques des services appréciés. *« Dans la dernière décennie,* a ainsi déclaré Alain Carignon au terme de son procès, *il n'y a pas un homme politique qui n'ait pas utilisé des avions privés, des bureaux à Paris, ou qui n'ait pas tenté d'influencer un journal, mais aucun d'entre eux ne s'est senti lié par une contrepartie. »* On comprend que l'ancien maire de Grenoble se défende d'avoir jamais accordé aucune *« contrepartie »* à ses bienfaiteurs en échange de leurs faveurs et que, dans un élan de générosité, il blanchisse aussi l'ensemble de la classe politique. Mais la question est bien de savoir si les dirigeants politiques ont été capables de s'abstraire des intérêts particuliers auxquels ils étaient liés pour ne se dévouer qu'à l'intérêt général.

Comme l'a dit Henri Emmanuelli, *« c'est à la justice de faire le tri entre ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas »*. La connaissance de la vérité est indispensable pour rendre à la politique son crédit et son honneur.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

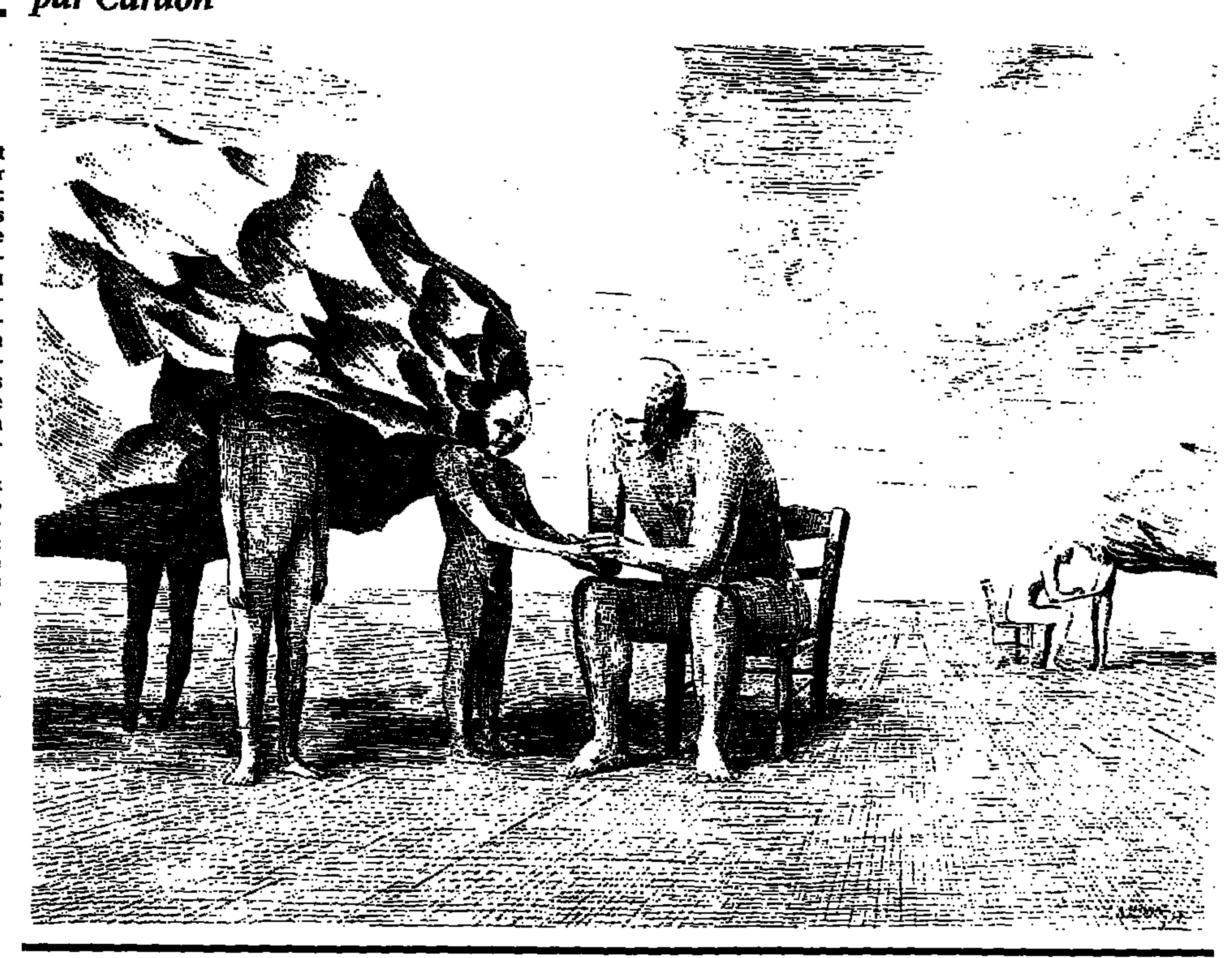
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 585 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Parole

par Cardon



Le futur précaire de la Bosnie

Suite de la première page

A chaque étape que franchit le médiateur américain apparaît un peu plus nettement ce qui séparera ces deux entités (par exemple la possibilité pour chacune d'entretenir des *« liens spécifiques »* avec la République voisine, Croatie d'un côté, Serbie de l'autre), tandis que paraît de plus en plus fragile ce qui est supposé les unir, en particulier les institutions centrales du futur Etat.

Le document agréé par les parties à New York la semaine dernière prévoit certes que les deux entités auront en commun un Parlement et une présidence. Mais, outre que les Serbes y disposeront d'un droit de veto, ces institutions ne seront pas dotées, il s'en faut, des attributions qui reviennent normalement aux autorités centrales, même dans un Etat fédéral. Le texte de New York indique que la politique étrangère sera du ressort des institutions centrales, mais pas plus : les Serbes s'opposent à ce que toute autre prérogative leur revienne. A Washington on indique que *« le gouvernement central n'aura pas de prérogatives en matière de défense »*. *« Chaque entité maintiendra son armée »*, précise un haut responsable du département d'Etat.

« UN ENGAGEMENT FORT »

A partir de tels ingrédients, a-t-on quelque chance de maintenir l'unité de la Bosnie ? L'un des responsables du dossier bosniaque à Paris fait valoir que le pari n'est pas absurde, que *« plus les structures centrales du futur Etat seront minces, moins certains s'acharneront à les détruire »*. *« Si la guerre prend fin et si le plan de reconstruction est assez attrayant, ce seront des incitations fortes,* ajoute-t-il. *Mais il ne faut pas croire que ce sera un accord stable. Il y faudra un engagement très fort des grandes puissances. Il faudra que ce bébé soit sous couveuse pendant très longtemps. »*

L'idée est que les différentes communautés sont lasses de la guerre et que, sous la protection d'une force d'interposition musclée et véritablement dissuasive, des élections pourraient faire émerger une représentation politique modérée ; celle-ci ferait fonctionner les institutions le temps que les Bosniaques de toutes origines réapprennent, s'ils le peuvent, à vivre ensemble. Une participation importante des Américains à la force multinationale qui sera chargée de faire appliquer l'accord paraît à peu près acquise, même si Washington souhaite la limiter à une durée d'un an. *« Cette force pourrait être à pied d'œuvre en quelques semaines après un accord de paix »*, affirme un diplomate américain. Les Européens travaillent de leur côté à un plan d'aide à la reconstruction pour lequel Washington leur laisse bien volontiers l'essentiel des responsabilités.

Mais des élections ne pourront être organisées moins de six mois ou un an après la signature d'un accord de paix, vu les conditions mises par les Bosniaques, qui portent en particulier sur la réinstallation préalable des personnes déplacées dans les territoires reconquis. Reste à savoir, enfin, si pourront réellement émerger dans ce pays des secteurs démocratiques de l'opinion, nostalgiques de la Bosnie ancienne manière, qui n'ont le pouvoir actuellement dans aucune des trois communautés. *« Evidemment, les choses peuvent évoluer autrement, vers la séparation,* reconnaît un responsable américain, *mais si cela se fait pacifiquement, ce sera déjà un moindre mal. »* Ainsi l'accord auquel travaille M. Holbrooke aurait au moins la vertu d'arrêter la guerre, même s'il n'a pas celle de sauver la Bosnie de l'éclatement. Les Occidentaux ont cependant tiré des leçons de ces trois dernières années : ils ont appris, en particulier, que les déséquilibres militaires entre les communautés sont des incitations à la guerre. Ils entendent donc préparer une éventuelle évolution vers la dislocation de la République – et en même temps la prévenir – en armant la plus faible des trois communautés : les Musulmans bosniaques.

LES APPÉTITS DE ZAGREB

Un règlement global devra s'accompagner, dit-on à Washington, d'une levée de tous les embargos qui frappent l'ex-Yougoslavie, c'est-à-dire non seulement l'embargo économique imposé à la Serbie mais aussi l'embargo sur les armes en Bosnie. *« Il faudra lever l'embargo sur les armes et dispenser une formation aux cadres de l'armée bosniaque »*, affirme un conseiller du président Bill Clinton. *« Nous devrons nous assurer,* ajoute-t-il, *que les Bosniaques* [les Musulmans] *pourront renforcer leurs moyens de se défendre seuls »*, c'est-à-dire sans avoir à compter sur l'appui de Croates dont ils ont de bonnes raisons de se méfier.

Zagreb dissimule à peine ses appétits envers la communauté musulmane de Bosnie et le président Franjo Tudjman n'a jamais caché que la meilleure formule de règlement serait, à ses yeux, la division en deux de la Bosnie, avec intégration de sa partie musulmane à la Croatie. Si division il doit y avoir, elle se fera en trois parties, pas en deux, lui répondent en quelque sorte les Occidentaux. Leur projet d'armer la Bosnie est aussi une façon d'inciter Zagreb à adhérer sans arrières-pensées au plan de paix occidental : le président Tudjman est en effet aussi peu désireux que les Serbes de voir s'installer à ses portes un petit Etat musulman irrédentiste.

Les Musulmans bosniaques, du moins leurs dirigeants, semblent nourrir pour l'instant de plus grandes ambitions. Ils rêvent de *« libérer »* la Bosnie toute entière, c'est-à-dire en fait d'y établir leur contrôle, sur les Serbes en particulier, de couper leur territoire en deux. Mais il leur faudrait pour cela un appui militaire des Croates qui leur est aujourd'hui refusé. M. Tudjman leur a fait savoir que, pour lui, l'heure de la négociation est venue. Il le leur redira sans doute plus clairement encore s'il se confirme que son principal problème – celui de la Slavonie orientale – est en voie de règlement.

Claire Tréan

RECTIFICATIF

ELECTIONS SÉNATORIALES

Deux erreurs se sont glissées dans les résultats des élections sénatoriales (*Le Monde* du 26 septembre). La première concerne le Tarn-et-Garonne où, contrairement à ce que nous indiquions dans notre commentaire, l'accord passé entre Radical – dont les candidats, Jean-Michel Baylet et Yvon Collin, ont été élus au premier tour de scrutin – et le Parti socialiste, dont sont membres les deux suppléants, n'englobe pas la préparation des élections législatives de 1998. La seconde concerne l'Essonne où Max Marest, RPR, réélu sénateur, n'est plus maire de Breuillet.

AU FIL DES PAGES/Société

Un ministre en larmes

LE malheur se fiche bien de nos positions sociales. Il frappe qui il veut, quand il veut, de préférence sans s'annoncer. Vous êtes juriste de formation, mère de sept enfants. Le chef de l'Etat, qui se prénomme Valéry – nous sommes en 1978 –, vous a fait l'honneur de vous nommer ministre de la condition féminine. Votre mari, un cadre dynamique, qui a tout réussi dans la vie, à commencer par son couple et sa famille, dirige l'une des plus grandes banques françaises. La veille de Noël, atteint d'un malaise consécutif à une thrombose, il est hospitalisé d'urgence et sombre dans un coma profond : hémiplégie aphasique. La médecine ne lui accorde aucune chance de survie, ou alors avec d'effrayantes séquelles. Et le ministre que vous êtes n'y peut rien, malgré tous les moyens gentiment mis à sa disposition. Ni les préfets de la République, ni les avions du GLAM, ni le grand ponte spécialement descendu de Paris ne sont en mesure d'effacer ce malheur qui va bouleverser votre vie.

Monique Pelletier a attendu dix-sept ans pour raconter ce drame intime. Elle le fait dans un livre d'une rare authenticité, sans jamais chercher à se donner le beau rôle. *« Je n'étais plus un ministre du gouvernement français,* raconte-t-elle, *mais une femme comme toutes les femmes. »* Une femme qui éclate en sanglots, devant ses collègues, à l'Elysée...

En sortant du coma, Jean-Marc ne sait plus parler. On dirait que quelqu'un d'autre s'est glissé dans son corps. Nul ne sait encore qu'il a une conscience aiguë de son handicap et souffre atrocement d'être réduit à *« un légume »*, selon la détestable expression en cours.

Jean-Marc Pelletier n'est pas mort : il a déserté la vie. C'est pis, d'une certaine manière. Sa femme a alors l'impression d'être *« une veuve toujours mariée »*. Devant ce drame, apparemment sans issue, elle en arrive à la plus douloureuse des situations : souhaiter la disparition de l'homme qu'elle aime. Ministre en semaine, aide-soignante le week-end, elle vit dans deux univers opposés. Son métier l'oblige à *« communiquer »* en permanence alors que toute communication semble impossible avec son compagnon de trente ans.

La médecine avait sous-estimé la volonté du malade de s'en sortir. Avec acharnement, Jean-Marc Pelletier réapprend, un à un, les gestes de la vie. Mais, comme beaucoup d'hémiplégiques aphasiques, il a tendance à se croire guéri, ce qui entraîne des malentendus et des accidents. Outre des crises d'épilepsie impressionnantes, il n'est plus – et ne sera jamais plus – le même qu'avant. Ses difficultés d'expression, par exemple, l'amènent à parler de manière brutale, sans nuances. En 1990, finalement, il pourra prononcer un premier discours en public...

Monique Pelletier a frôlé la dépression mais n'a pas quitté son poste de ministre. Et quand elle aura tiré un trait sur la politique, ce sera pour redevenir avocate, à cinquante ans passés. Une conviction intime la poussait à continuer pleinement une activité sociale. *« Peut-être Jean-Marc n'aurait-il pas triomphé de sa maladie si je lui avais sacrifié ma vie »*, constate-t-elle avec une belle lucidité.

Robert Solé

★ *La Ligne brisée*, de Monique Pelletier. Flammarion, 190 p., 89 F.

RECONVERSION Depuis cinq ans, les anciens combinats des nouveaux Länder allemands se transforment. Ils ont été fractionnés, vendus, voire détruits et reconstruits pour être adaptés à l'économie de marché. La Treuhand, office chargé de leur privatisation, a cessé de fonctionner au 31 décembre 1994. Les nouvelles installations sont entrées en phase de fonctionnement. ● A ZWICKAU, où 12 500 personnes fabriquaient les célèbres voitures Trabant dans des ateliers obsolètes, à peine 1 500 ont été embauchées par Volkswagen, qui n'a, pour l'instant, réalisé que 70 % de ses engagements dans la région. ● QUELQUE 35 000 personnes restent employées dans la chimie est-allemande, dans le « triangle d'or » entre Halle, Leipzig et Leuna, sur les 300 000 personnes qui y travaillèrent. ● L'INDUSTRIE des cinq nouveaux Länder a perdu, au total, plus des deux tiers de ses effectifs.

La mutation des anciens combinats se poursuit en ex-Allemagne de l'Est

Cinq ans après la réunification, le passage à l'économie de marché s'effectue au prix de sacrifices douloureux. Outre un taux de chômage de 13,9 %, on prévoit cette année dans les nouveaux Länder 7 500 faillites d'entreprises. Malgré ces difficultés, le processus apparaît aujourd'hui nécessaire et inéluctable

COLOGNE
correspondance

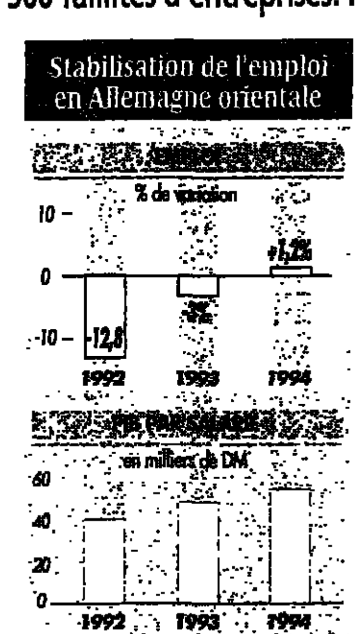
Du haut des tours du centre-ville, Iéna a des allures de champ de bataille. Les vestiges de l'ancien combinat Carl-Zeiss font la joie des bâtisseurs qui ont commencé par raser nombre d'anciens bâtiments chargés d'histoire. Avant la chute du mur, la marque, ses vingt entreprises et ses soixante-dix mille employés, ses produits réputés dans le domaine de la mécanique fine et de l'optique remplissaient de fierté les dirigeants de l'ex-RDA. A Iéna, en Thuringe, vingt-sept mille personnes étaient affectées dans les bureaux d'étude et les ateliers de l'entreprise phare, la société Carl-Zeiss. « *Elle régnait sur la ville, rien ne se faisait sans son accord* », constate Hermann Zuber, embauché en 1971, et dont la vie quotidienne, comme celle des cent mille habitants de la cité, a été modelée par l'activité de ce géant technologique à la mode communiste.

Quand, en mai 1990, le combinat cesse de fonctionner, c'est le choc. Dès juillet, la Treuhandanstalt, l'office chargé de privatiser l'économie est-allemande, prend les choses en main. Jusqu'à la fin de l'année, le personnel honore les derniers contrats passés avec les Soviétiques.

A Iéna, quelques mois après la chute du mur, l'euphorie est alors à son comble mais un monde s'écroule. Comme ailleurs en RDA, l'industrie locale est essoufflée, inadaptée aux exigences de l'économie de marché. Commence alors un long processus de reconversion, soutenu par des subventions massives et par le gouvernement du chancelier Helmut Kohl qui veut préserver certains « *noyaux industriels* » dans les nouveaux Länder.

Cinq ans après, le combinat est un vieux souvenir. L'essentiel de l'ancienne Carl-Zeiss, privatisée rapidement, a été réparti entre deux sociétés. D'une part, Carl-Zeiss Jena a hérité des produits existants avant d'être reprise par sa sœur occidentale, installée près de Stuttgart. D'autre part, Jenoptik, dirigée par l'ancien ministre-président du Bade-Wurtenberg, Lothar Späth, ambitionne de devenir un pôle technologique.

Selon les cas, lors des rachats des anciens combinats, les nouveaux venus reprennent une partie du personnel, mais la purge est de toute façon drastique : à Zwickau, où douze mille cinq cents personnes fabriquaient les célèbres voitures Trabant dans des ateliers obsolètes, à peine mille cinq cents



La privatisation de 12 000 entreprises par la Treuhand entre 1991 et fin 1994 a permis de stabiliser l'emploi.

ont été embauchées par Volkswagen, qui a investi 2,5 milliards de deutschemarks dans une unité de production ultramoderne. Sur les trois cent mille personnes qui ont fait briller le triangle d'or de la chimie est-allemande, entre Halle, Leipzig et Leuna, à peine trente-cinq mille restent employées dans la branche ! On estime que l'industrie des cinq nouveaux Länder a perdu, au total, plus des deux tiers de ses effectifs.

Malgré tout, l'arrivée d'un investisseur « de référence » a bien arrangé les affaires des régions concernées. Autour des principaux repreneurs, un tissu de petites et moyennes entreprises essaie de prospérer. « *Il y a deux types de PME, celles créées par des patrons de l'Ouest venus dans les bagages des grands groupes, et celles issues des restes de nos combinats* », explique Josef Dittrich, qui privatise ce qu'il peut de l'ancien constructeur de Trabant. « *Dans la région, nous avons suscité la naissance et l'installation de vingt-cinq entreprises, soit environ six mille emplois, après l'arrêt de la production des Trabant* », poursuit M. Dittrich. A quelques kilomètres de là, dans la nouvelle usine Volkswagen, Gunter Sandmann indique qu'une de ses « *missions est de développer un réseau d'équipementiers et d'entreprises de services indispensable à la production en flux tendu* ». De même, la nouvelle raffinerie en cours de construction à Leuna – un investissement record de 5,2 milliards de deutschemarks réalisé par la compagnie Elf et ses partenaires – doit faire vivre environ mille cent personnes, dont la moitié dans la sous-traitance.

REVERS ET PARADOXES

Paradoxe de l'unification, les grands investisseurs ont été attirés par une main-d'œuvre bon marché et compétente et les traditions locales se maintiennent. A Leuna, le phénomène est spectaculaire : la chimie, qui faisait travailler 90 % des actifs avant la chute du mur, en occupe encore entre 30 % et 40 %. La médaille a son revers : les filiales d'Allemagne de l'Est et leurs sous-traitants restent dépendantes des décisions prises à Francfort, Munich, Cologne ou... Paris. Les promesses ne sont pas toujours tenues : Volkswagen n'a, pour l'instant, réalisé qu'à peine 70 % de ses engagements dans la région de Zwickau. Certains n'apprécient pas cette tutelle « extérieure ». Un ingénieur de Zwickau regrette que « *tout ce qui est intéressant, comme les laboratoires de recherche, reste à l'Ouest. Nous sommes surtout bons à recevoir les chaînes de montage* ».

Jenoptik demeure une des rares entreprises à essayer d'inverser la tendance grâce à l'action de son médiatique patron, Lothar Späth, et au soutien actif du land de Thuringe qui détient la totalité du capital social. L'initiative est pourtant révélatrice. La société a dû d'abord réinventer sa gamme. « *Il y a quatre ans, nous n'avions pas un seul produit vendable* », explique Jörg Hettmann, le porte-parole, en évoquant les optiques pour laser, automatismes et autres outils de fabrication de puces qui commencent à faire la réputation de sa société. S'est posé ensuite un épineux problème de commercialisation : « *Nous manquons de contacts à l'Ouest et à l'étranger, les préjugés sont encore grands contre les nouveaux Länder* », commente un cadre. Jenoptik a donc racheté deux PME ouest-allemandes pour profiter de leurs réseaux de vente. Mais l'avenir est incertain. L'entreprise, qui devrait atteindre le milliard de deutschemarks de chiffre d'affaires cette année, ne peut pas encore vivre de ses innovations technologiques.

Pour les cent soixante petites et moyennes entreprises créées autour de Jenoptik, « *les principales difficultés sont à venir car les banques deviennent de plus en plus prudentes ; l'heure de vérité approche* », assure Hermann Zuber, devenu cadre à Jenoptik. Ces firmes n'ont pas pu obtenir de la Treuhand et des pouvoirs publics les mêmes garanties que les gros investisseurs et sont confrontées à des problèmes croissants de trésorerie. De plus, leurs dirigeants, parfois d'anciens cadres des entreprises d'Etat, manquent d'expérience. Selon Jürgen Rabe, « *l'esprit d'entreprise et d'innovation fait encore cruellement défaut* ». Résultat : les caisses d'épargne des nouveaux Länder prévoient cette année sept mille cinq cents faillites, soit un tiers du total de l'Allemagne. Le taux de chômage officiel atteignait 13,9 % en août dernier.

« *C'est le prix à payer pour l'unification* », commente Josef Dittrich. Dans quelques mois, cet homme aura vendu les derniers restes des usines Trabant où il a commencé sa carrière. 70 % des anciens bâtiments sont détruits, la moitié des friches rééquipées. Josef Dittrich poursuit : « *Il y a cinq ans je n'imaginais pas de changements si radicaux. Aujourd'hui, plus personne ne croit que l'on aurait dû essayer de poursuivre les vieilles productions.* »

Philippe Ricard

Vivre sans Trabant

A Zwickau, la SAQ, qui a récupéré nombre des anciens employés des usines Trabant, est un projet pilote dont la vocation est de « *reconstruire l'économie locale* ». « *Nous avons d'abord cherché à limiter les conséquences sociales de la fermeture des usines* », explique son directeur, Gunter Schmalz. L'entreprise est née en juillet 1991, à peine deux mois après l'arrêt définitif des chaînes de montage, à l'initiative des syndicats, du personnel et de la direction du constructeur automobile.

Depuis, sept mille personnes ont profité de ses services. Pour enrayer les départs (treize mille jeunes ont quitté la ville depuis la chute du mur de Berlin), une politique de formation a été mise en place. Crèches, théâtre, rénovation d'un musée de l'automobile, plus de cent projets sortent petit à petit des cartons. Près de deux mille employés se sont en outre reconvertis dans la démolition et l'assainissement : ils ont principalement détruit leur ancienne usine et libéré trois cent mille mètres carrés de terrain pour les nouveaux investisseurs.

Des vestiges à conserver

Les repreneurs, venus des anciens Länder ou de l'étranger, ont été largement soutenus par la Treuhand, soucieuse de privatiser au plus vite en subventionnant jusqu'à 30 % des investissements. A Leuna, en Sachse-Anhalt, « *plus de 80 investisseurs, comme Elf, Linde et le groupe Domo ont repris les raffineries et les usines chimiques et investi environ 8 milliards de Deutschemarks* », raconte Jürgen Dassler, chargé de privatiser ce qui a été l'un des fleurons de la chimie est-allemande.

Mais à Zwickau, même si le maire « *souhaite éviter le piège de la mono-industrie* », la diversification est timide : plus de la moitié des PME travaillent pour l'automobile. Jürgen Rabe, un des gérants de l'équipementier Sachsenring Automobiltechnik, souhaite d'ailleurs « *maintenir cette histoire centenaire dans une ville où le fondateur d'Audi a conçu ses premiers modèles* ». Sa société, qui occupe depuis deux ans une partie des anciens ateliers, a déniché plus de 400 Trabant neuves qui seront mises en vente cet automne après rénovation.

Les salariés de GEC-Alsthom au Havre réclament l'application du plan social négocié

LE HAVRE
de notre correspondant

Les salariés de l'usine GEC-Alsthom du Havre se préparent à vivre à nouveau des heures difficiles. Le conflit qui se prolonge depuis trois ans était pourtant près de trouver une issue acceptable pour toutes les parties. Le 28 septembre, à 4 h 30 du matin, à la veille de la visite du président de la République au Havre, un projet d'accord avait été conclu entre les syndicats et la direction. Il prévoyait le maintien de 210 emplois au lieu de 170 sur le site du Havre, garantissant ainsi le maintien d'une activité chaudronnerie et l'aménagement de conditions de transfert du personnel muté au Petit-Quevilly, dans la banlieue de Rouen, à 100 kilomètres du Havre.

Lundi matin 2 octobre, les salariés d'Alsthom, réunis en assemblée générale, ont eu la surprise de constater que le document final soumis à leur vote et rédigé par la direction « *revenait une nouvelle fois sur les acquis de la négociation* ». Ils ont donc refusé de l'approuver. Mardi 3 octobre, après une manifestation de deux cents d'entre eux devant la sous-préfecture du Havre, ils attendaient une médiation du directeur départemental du travail et de l'emploi, Jean-Paul Montois.

LA VISITE DE JACQUES CHIRAC

Vendredi 29 septembre, Jacques Chirac avait consacré quelques instants de sa visite havraise pour recevoir une délégation de salariés. La poignée de main du président de la République à Gérard Busson, élu emblématique de la CGT Alsthom, sous le regard du maire RPR du Havre, Antoine Rufenacht, valait approbation du plus haut niveau de l'Etat à l'engagement de toute la communauté havraise derrière les salariés d'Alsthom.

Celle-ci avait refusé d'une même voix la décision initiale du groupe franco-britannique de démanteler l'usine du Havre, où sont fabriqués des transformateurs lourds. Les défilés dans les rues du Havre qui avaient réuni, il y a deux ans, le maire communiste de l'époque, André Duroméa, et Antoine Rufenacht, alors député RPR, les journées « portes ouvertes », les délégations chez les ministres successifs de l'industrie, *pas plus que la déclaration du chef* de l'Etat affirmant dans les salons de l'hôtel de ville du Havre avoir « *entendu* » l'appel des syndicalistes, ne semblent en définitive pouvoir faire fléchir la direction d'Alsthom.

En 1993, lorsque GEC-Alsthom a décidé de transférer la fabrication des transformateurs vers ses sites de Saint-Denis et du Petit-Quevilly, l'usine havraise employait 745 salariés. Une première application du plan avait ramené l'effectif à 362 personnes en 1994. Le transfert définitif de l'activité transformateurs vers Le Petit-Quevilly a été fixé à la fin de 1998. A cette date, l'usine du Havre ne sera plus qu'une unité de chaudronnerie employant quelques dizaines de personnes.

Aussi le personnel attend maintenant la *mise en œuvre d'un plan* social solide dont les termes ne seront plus remis en question.

Etienne Banzet

L'Organisation mondiale du commerce dénonce les accords bilatéraux dans les télécommunications

DISCRÈTE jusqu'à présent sur le dossier des télécommunications, l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce (ex-GATT), vient de faire une entrée remarquée à l'occasion du Salon spécialisé de Genève. S'exprimant, mardi 3 octobre, le directeur général de l'organisation, Renato Ruggiero, a mis en garde contre les accords bilatéraux dans le secteur où des monopoles nationaux freinent encore la pleine exploitation des nouvelles technologies. Les solutions bilatérales aux problèmes commerciaux, a-t-il déclaré, peuvent paraître « *séduisantes à court terme* », mais « *leurs bénéfices s'avèrent généralement décevants et le coût politique très élevé* ». Ces accords bilatéraux échappent en outre aux mécanismes de règlement des différends prévus par l'OMC, a ajouté M. Ruggiero. De quels accords bilatéraux s'agit-il ? M. Ruggiero n'a pas donné de précisions supplémentaires. Mais cet avertissement n'est pas anodin. Il intervient à un moment critique. D'abord, France Télécom et Deutsche Telekom, soutenus par leurs gouvernements respectifs, espèrent pour janvier 1996 un feu vert définitif de la Commission européenne à leur projet Atlas, un projet dénoncé par l'américain ATT et son compatriote MCI. Ensuite, les deux opérateurs européens sont engagés dans des négociations délicates avec l'administration fédérale pour l'approbation de Phoenix, volet du projet Atlas étendu à l'américain Sprint.

Enfin, les négociations sur la déréglementation des télécommunications engagées depuis mai 1994 dans le cadre de l'OMC doivent être relancées, vendredi 6 octobre, alors que l'on attend la position de l'Europe, après celle des Etats-Unis et du Japon. Selon le président de la Commission européenne, Jacques Santer, la position européenne sera connue « *très prochainement* ». Les Américains n'ont pas renoncé à exiger une accélération de la libéralisation des télécommunications en Europe, estimant que l'échéance de 1998 risque d'être à la fois trop théorique et trop tardive. Tout cela constitue un entrelacs de niveaux d'intervention, dont personne ne sait très bien ce qui va sortir.

Côté français, François Fillon, ministre des technologies de l'information, présent à Genève, a annoncé mardi 3 octobre l'ouverture cette semaine de la consultation publique sur la future loi française des télécommunications, qui sera présentée au Parlement au printemps prochain. « *Les premières licences pourront être délivrées aux opérateurs entrant sur le marché français au printemps 1997* », a indiqué M. Fillon, pour une mise en œuvre à partir du 1er janvier 1998.

Le nombre de licences ne sera pas limité *a priori*. Les futurs opérateurs devront toutefois répondre à un certain nombre d'obligations vis-à-vis du consommateur et verser une redevance d'accès au réseau local, qui financera le service public. La future loi doit aussi déterminer le statut d'une autorité de régulation. Le ministre a par ailleurs une nouvelle fois dissocié le vote de la loi de réglementation des télécommunications du changement nécessaire de statut de l'opérateur public France Télécom.

Caroline Monnot

Les cheminots appellent à une nouvelle journée nationale de manifestation

LES SIX FÉDÉRATIONS syndicales représentatives de la maîtrise et cadres de la SNCF ont appelé leurs adhérents à une journée nationale de manifestation le 12 octobre. Les Fédérations CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et FMC (autonomes) entendent ainsi exprimer leur mécontentement face à « *une reconnaissance insuffisante des qualifications des personnels et de leur investissement, un climat social dégradé et une évolution autocratique du fonctionnement de la SNCF* ».

Cette journée nationale d'action interviendra deux jours après la grève du 10 octobre dans la fonction publique et le secteur public, à laquelle l'ensemble des cheminots sont appelés à se joindre par cinq de leurs Fédérations syndicales. Cet appel syndical est intervenu juste *après la vidéo-conférence organisée* le 3 octobre par Jean Bergougnoux, président de la SNCF, qui s'adressait par ce biais à 12 000 cheminots pour dresser le bilan des douze derniers mois d'activité et définir les perspectives de l'entreprise. Le président de la société a notamment confirmé la réduction d'un tiers des effectifs des directions des entreprises (environ 10 000 personnes), mais n'a pas apporté de précision sur le contenu du contrat de plan qui pourrait être signé avec l'Etat avant la fin de l'année, ni sur le montant de la dette dont le gouvernement pourrait décider l'apurement. Il a en revanche appelé à la mobilisation des cheminots et insisté sur les efforts auxquels l'ensemble de l'entreprise devra consentir pour revenir à l'équilibre.

La notion « *d'effort partagé* », caractéristique du « *donnant-donnant* » gouvernemental, revenant de plus en plus fréquemment et avec insistance dans les propos de la direction de la SNCF et du gouvernement, les syndicats de cheminots s'inquiètent. La fédération CGT a jugé que le président de la SNCF avait, malgré un discours rassurant, confirmé des scénarios qui « *conduisent à l'éclatement progressif mais programmé de l'entreprise, par la filialisation, la cession de patrimoine, et l'abandon de la notion de service public* ». Il aurait également « *quasiment annoncé un gel des salaires* ». Cette perspective n'est toutefois guère surprenante, le gouvernement jugeant abusive la dérive des augmentations au cours du précédent contrat de plan, estimée à 2 points au-dessus de l'inflation.

Selon la CFDT, le bilan est la « *confirmation de la poursuite de la baisse des emplois, des restructurations, la contraction du réseau ferroviaire, la pression sur les salaires et l'élagage des activités annexes* ». La fermeture de lignes (embranchements et voies annexes) et la filialisation du Sernam, le service de messagerie de la SNCF, viennent en appui des craintes syndicales.

G. Br.

صكرا من الاهل

La Banque de France est condamnée à maintenir une politique monétaire restrictive

Le franc ne parvient pas à se redresser face au deutschemark

Les remous monétaires observés en France depuis plusieurs semaines sont liés à la faiblesse persistante du dollar, aux doutes sur l'avenir de la monnaie unique et à la détérioration des finances publiques de la France. Le sommet européen de Valence n'a pas entièrement rassuré les opérateurs des marchés financiers. Cet environnement défavorable contraint la Banque de France à maintenir une politique monétaire restrictive.

LES TENSIONS monétaires ne parviennent pas à se dissiper en France. Le franc reste faible face à la monnaie allemande. Il s'échangeait mercredi matin 4 octobre à 3,45 francs pour 1 deutschemark, soit un recul de 3 centimes par rapport à ses cours atteints à la mi-août. Cette *mini-crise* se traduit également par une *remontée* des taux d'intérêt à court terme. Le mouvement de détente monétaire quasi ininterrompu observé depuis le mois de juin – les taux d'intérêt à trois mois étaient tombés au cours de cette période de 7,5 % à 5,5 % – a pris fin. Les taux à trois mois sont remontés à 6,2 %.

Les remous observés en France ont d'abord une origine externe. Ils résultent en premier lieu de la faiblesse du dollar. Les ventes massives de billets verts auxquelles procèdent les grands investisseurs internationaux profitent de façon mécanique, par un mouvement de bascule, à la monnaie allemande, en raison du rôle prédominant que joue le deutschemark sur le marché des changes (le quart des transactions, soit environ 400 milliards de dollars par jour, s'effectue sur la parité dollar-mark).

Le franc est également affaibli par les incertitudes entourant la construction de l'Union économique et monétaire européenne. Se plaçant dans l'hypothèse où la *monnaie unique* ne verrait pas le jour, certains investisseurs hésitent à détenir des devises faibles qui les exposent à un risque de change. Le sommet européen de Valence n'a pas entièrement rassuré les opérateurs des marchés financiers. L'effet apaisant des déclarations tenues en *Espagne* par les responsables allemands a vite été effacé par les propos d'Otmar Issing, économiste en chef de la Bundesbank. Il a estimé que la rédaction d'un nouveau traité serait nécessaire afin d'imposer, après le 1er janvier 1999, des règles de discipline budgétaire aux différents Etats membres.

Tensions sur les taux

en pourcentage

8,0 – 7,5 – 7,0 – 6,5 – 6,0 – 5,5 – 5,0 – 4,5

6,20

Source : Bloomberg

Les tensions monétaires se traduisent par une remontée des taux d'intérêt à court terme.

SIGNES D'ESSOUFFLEMENT

Des raisons internes contribuent aussi à expliquer la faiblesse du marché français. Le projet de budget pour 1996 n'a pas convaincu les investisseurs. Les efforts de rigueur entrepris par le gouvernement ne leur paraissent pas à la hauteur de la gravité de la situation des finances publiques de la France. En évoquant pour la décrire *« un péril national »*, le premier ministre Alain Juppé a confirmé leur propre diagnostic. Les opérateurs des marchés financiers attendent également d'en savoir plus sur le contenu des mesures destinées à réduire le déficit des comptes sociaux. Ils ne se contentent pas des promesses gouvernementales.

L'état *« calamiteux »* des comptes publics de la France est reflété par la forte dégradation du marché obligataire français. L'écart de taux d'intérêt à long terme entre la France et l'Allemagne s'est sensiblement élargi au cours des deux dernières semaines, passant de 0,74 % à 0,90 %. Les intervenants sur le compartiment des obligations sont, de tous les professionnels des marchés financiers, les plus sensibles à la situation des finances publiques. Un déficit budgétaire accru se traduit par une offre plus importante d'émissions de l'Etat, ce qui entraîne une dévalorisation mécanique des titres.

Les investisseurs craignent enfin que cet environnement international et national défavorable n'oblige la Banque de France à maintenir durablement une politique monétaire restrictive afin de tenter de préserver la parité du franc à l'égard du deutschemark. Selon leurs anticipations, reflétées par les cours des contrats à terme sur le Pibor trois mois du Matif, les taux d'intérêt à trois mois s'établiraient à 6,4 % en France à la fin du mois de décembre, soit un écart de 2,4 % par rapport à l'Allemagne. La conjugaison d'une pression fiscale accrue et de taux d'intérêt réels aussi élevés aurait de graves conséquences sur l'activité économique en France, laquelle donne pourtant des signes d'essoufflement. L'impasse serait alors totale, puisque le ralentissement de la conjoncture rendrait plus difficiles la réduction des déficits et la lutte contre le chômage.

Certains analystes font montre toutefois d'un certain optimisme. Ils estiment que la défiance des investisseurs internationaux à l'égard du marché français a aujourd'hui atteint son point culminant. Sauf crise politique ou sociale majeure, ils jugent que toutes les mauvaises nouvelles ont été données aux opérateurs des marchés financiers. Dans ce contexte, le potentiel de hausse du marché français leur paraît plus important que la marge de baisse, d'autant que les valeurs françaises sont largement sous-représentées dans les portefeuilles des gestionnaires internationaux.

Pierre-Antoine Delhommais

Remontée fragile du dollar

Le dollar s'inscrivait en hausse, mercredi matin 4 octobre. Il s'échangeait à 1,4415 mark, 101,60 yens et 4,97 francs. Les investisseurs sont convaincus que les responsables des sept pays les plus industrialisés (G7), réunis samedi 7 et dimanche 8 octobre à Washington, vont réaffirmer avec force leur engagement à faire remonter le dollar. Selon des informations parues dans la presse japonaise, l'objectif d'un dollar à 110 yens pourrait être officiellement annoncé à cette occasion.

Certains analystes se montrent plus sceptiques. Ils estiment que la faiblesse actuelle du peso mexicain face à la monnaie américaine rend délicate une intervention massive de la Réserve fédérale américaine pour soutenir le dollar. Les spécialistes de la banque Paribas jugent également que la dégradation des comptes extérieurs américains est incompatible avec une remontée durable et solide du billet vert. En particulier, le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis avec les pays asiatiques émergents ne cesse de se creuser.

L'Assemblée nationale ouvre le débat sur le Crédit lyonnais

LES PARLEMENTAIRES ont engagé le 4 octobre la discussion sur les plans de redressement du Crédit lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs (au total 150 milliards de francs) qui font, tous deux, appel aux finances publiques. La commission des finances de l'Assemblée s'est résignée à entériner l'architecture financière définie pour la banque publique par le gouvernement et approuvée par la Commission de Bruxelles. En présentant lundi 3 octobre son rapport sur les plans, Philippe Auberger, le rapporteur général de la Commission des finances (RPR, Yonne), a avoué sa double insatisfaction : *« La première est qu'il n'est pas possible, compte tenu des textes actuels, de mettre en jeu la responsabilité des dirigeants du Crédit lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs, en dehors du pénal. La seconde est que nous nous interrogeons sur le fonctionnement de la commission bancaire et de l'article 52. »* Les députés envisagent de modifier les textes actuels pour élargir la saisine de la Cour de discipline budgétaire aux dirigeants des entreprises publiques *« avec effet rétroactif »*.

DÉPÊCHES

■ **CANARY WHARF : l'immense complexe londonien de bureaux** a été racheté à ses banques créancières par un consortium comprenant le promoteur canadien Paul Reichmann, le prince Al-Walid Ben Talal Ben Abdel Aziz, neveu du roi Fahd d'Arabie saoudite, connu pour son sauvetage d'Euro Disney, Larry Tisch, qui vient de vendre la télévision américaine CBS, et l'homme d'affaires américain Michael Price. Paul Reichmann était propriétaire du géant immobilier canadien Olympia & York, qui a construit Canary Wharf à partir de 1988 avant de s'effondrer sous le poids de ses dettes en 1992, en pleine crise immobilière britannique. La transaction est estimée à environ 800 millions de livres (6 milliards de francs).

■ **NORWEB : la bataille boursière** pour le contrôle de cette compagnie britannique qui distribue l'électricité dans la région de Manchester s'est intensifiée le 3 octobre. Les groupes américains Houston Industries et South West Corp (SWC), concurrente de la firme britannique North West Water, ont augmenté leur offre. Norweb ne fait pour l'instant aucune recommandation en raison de la quasi-égalité du montant des deux offres et des incertitudes liées à leur approbation par les autorités.

■ **ARJO WIGGINS APPLETON : le groupe papetier franco-britannique** a annoncé mercredi 4 octobre l'acquisition de Graphtec, premier distributeur sud-africain de papier graphique, pour 129 millions de rands (180 millions de francs). Basée à Johannesburg, cette société affiche un chiffre d'affaires de 700 millions de rands. C'est le cinquième rachat réalisé en 1995 par AWA, qui voit son endettement atteindre plus 40 % de ses fonds propres (contre 27 % en 1994).

■ **UAP : le groupe d'assurance français** a annoncé le 3 octobre un recul de 5,5 % de son résultat semestriel (part du groupe) à 806 millions de francs. L'activité assurance contribue au résultat final à hauteur de 1,8 milliard de francs (en hausse de 7 % sur le premier semestre 1994). Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, stable par rapport au premier semestre 1994, s'est établi à 81 milliards de francs.

■ **AIR FRANCE : quatre heures de discussions** *« très constructives »* ont eu lieu entre le PDG d'Air France, Christian Blanc, et les syndicats du personnel navigant commercial (PNC) mardi 3 octobre. Les négociations avec les syndicats sur la refonte du métier des hôtesses et stewards, destinée à réaliser 30 % de gains de productivité d'ici à la fin 1996, reprendront vendredi 6 octobre.

■ **EDF-GDF : les fédérations CFDT et CFE-CGC** d'Electricité de France et de Gaz de France ont quitté le 3 octobre, une séance de consultation avec les directions de ces deux entreprises, celles-ci ayant annoncé *« leur volonté de réduire notablement le volume des mesures salariales individuelles pour 1996 »*.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Yves Haberer

A LA SUITE de l'article publié dans notre édition des 24-25 septembre, concernant le projet du rapport de la Cour des comptes sur le Crédit lyonnais, Jean-Yves Haberer, ancien président du Crédit lyonnais, nous a envoyé la lettre suivante :

« 1. – Le document dont *Le Monde* a présenté un résumé n'est pas le projet de rapport public de la Cour sur le Crédit lyonnais. C'est une version provisoire et ancienne, établie avant que ne soient engagées les procédures contradictoires, auxquelles j'ai, bien entendu, participé.

» 2. – *Le Monde* a présenté à ses lecteurs un résumé d'un document qui n'intégrait pas encore les modifications issues des procédures contradictoires et des auditions de la Cour auxquelles elle a procédé. C'est ainsi que, dans sa version définitive, le rapport ne fait pas état, *« dès 1988, de nombreux indicateurs d'alerte laissant entrevoir l'évolution dangereuse des comptes du Crédit lyonnais »*. De même, la prétendue citation selon laquelle *« entre 1988 et 1993, le Crédit lyonnais a ainsi vécu en puisant de manière croissante dans les richesses accumulées au cours des années antérieures »* ne figure pas dans le projet de rapport public. Il en est de même pour les prétendus extraits du rapport rassemblés sans commentaires dans une rubrique spéciale : la formulation du projet de rapport de la Cour est différente.

» 3. – Plus grave encore, le sommaire de l'article et son sous-titre qui prétendent que *« l'institution présidée par Pierre Joxe est sévère à l'égard de M. Haberer, auquel elle impute la responsabilité des pertes »* sont parfaitement inexacts. Le projet de rapport public de la Cour ne mentionne le nom d'aucune personne et ne comporte aucune phrase qui ressemble de près ou de loin à la fausse citation rapportée par *Le Monde*.

» 4. – Il est regrettable que *Le Monde* ne se soit pas préoccupé de la teneur de ma réponse au rapport de la Cour. Le statut de la Cour des comptes prévoit en effet sagement qu'afin que soient respectés les droits de la défense, soient publiées dans le *Journal officiel*, en même temps que le rapport public de la Cour, les réponses qu'elles a obtenues des personnes ou institutions qu'elle a entendues dans le cadre de ces procédures contradictoires. »

[En réponse au courrier de M. Haberer :

1. – *Nous avons tenu compte des « procédures contradictoires »* qui peuvent modifier la rédaction du rapport de la Cour des comptes, en précisant, dès la première phrase de l'article mis en cause par M. Haberer, que *« la Cour des comptes mettait la dernière main au rapport sur les comptes du Crédit lyonnais »*.

2. – *Nous nous sommes assurés que les modifications apportées au rapport portaient sur la « formulation » et non sur le fond.*

3. – Le titre et le sous-titre de l'article résumant le projet du rapport de la Cour des comptes ne sont pas des citations tirées du rapport.

4. – Nous avons demandé à M. Haberer de nous transmettre sa réponse à la Cour des comptes. Il a refusé, préférant attendre la publication du rapport et de sa réponse au *Journal officiel*. – Ba. S.]

■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du mercredi 4 octobre quasiment inchangée, l'indice Nikkei clôturant avec un gain de +0,01 % à 18 145,08 points.**

■ **LA BOURSE DE MEXICO a terminé en baisse de 0,65 % mardi, son indice principal perdant en clôture 14,88 points à 2 277,08 points, après avoir lâché jusqu'à 74,48 points.**

■ **WALL STREET a perdu du terrain mardi pour la deuxième séance consécutive. L'indice Dow Jones a cédé en clôture 11,56 points (– 0,24 %) à 4 749,70 points.**

■ **LE DOLLAR s'échangeait à 101,43 yens mercredi à Tokyo, en hausse par rapport à son niveau de mardi à Tokyo (100,22 yens) et en léger recul par rapport à celui de New York.**

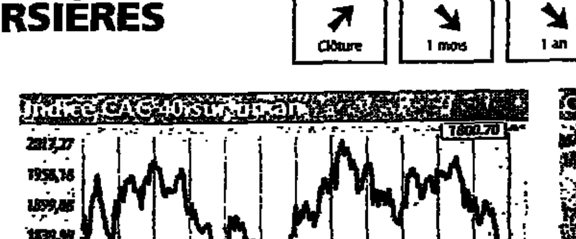
■ **L'OR a ouvert en hausse mercredi 4 octobre sur le marché international de Hongkong, à 382,40 dollars l'once, contre 382,20 dollars l'once mardi 3 octobre en clôture.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT → DAX 30

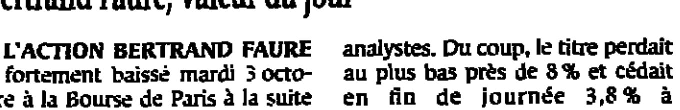
Paris s'effrite



APRÈS UN DÉBUT de séance bien orienté, la Bourse de Paris perdait un peu de terrain mercredi 4 octobre dans le sillage du marché obligataire français, qui ne profite pas de la nouvelle détente des taux d'intérêt en Allemagne. En hausse de 0,36 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte de 0,12 % à 1 798,02 points. La veille, cet indice avait réussi à repasser au-dessus du seuil des 1 800 points après une hausse de 1,12 %.

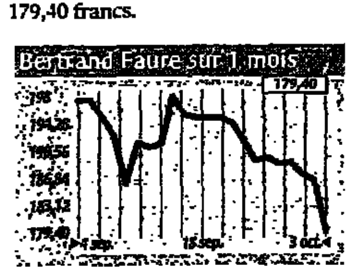
Le Matif, qui avait ouvert sur une note ferme (+ 0,08 %), cédait mercredi 0,12 % à 115,40. Le Bund allemand progressait de 0,09 % à la suite du nouveau geste de la Bundesbank lors de sa prise en pension. Elle a alloué des liquidités au taux marginal de 4,05 %, en baisse de quatre centièmes de point.

En France, les milieux financiers restent sur leurs gardes avant la grève des fonctionnaires de mardi prochain. Les résultats semestriels continuent de rythmer la vie du marché. La grande déception sur les résultats de Sommer Allibert (+1,4 %) provoque une baisse de 13 % du titre. Dans son sillage, Plastic Omnium abandonne 6,70 %. Recul de 7,5 % de Radiotechnique et de 4,7 % de CCMX. Le GAN est en baisse de 4,5 %.



Bertrand Faure, valeur du jour

L'ACTION BERTRAND FAURE a fortement baissé mardi 3 octobre à la Bourse de Paris à la suite de déclarations du président du groupe Daniel Dewavrin, devant les analystes financiers. M. Dewavrin a notamment souligné que les mesures en faveur de l'automobile auront un effet relativement limité sur les performances de l'équipementier. Un discours qui a refroidi brutalement l'enthousiasme autour d'une valeur récemment recommandée par de nombreux analystes. Du coup, le titre perdait au plus bas près de 8 % et cédait en fin de journée 3,8 % à 179,40 francs.



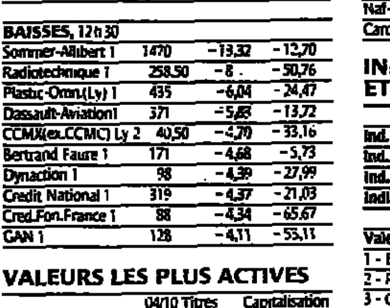
Tokyo fait du surplace

LA BOURSE DE TOKYO a terminé sans grand changement mercredi, après avoir effacé ses gains en fin de séance. L'indice Nikkei 225 a fini sur un gain modique de 0,01 %, à 18 145,08 points, après avoir évolué dans une marge de 18 056,20 à 18 346,55 points.

« Il est difficile de faire un commentaire sur les mouvements irréguliers d'aujourd'hui. Comme beaucoup s'attendaient à ce que le marché se replie cette semaine avec un Nikkei à 17 500 points, voire moins, la hausse des derniers jours rend perplexe », indique Kazuhiko Nagami, d'Okasan Securities. Le Nikkei avait bondi de 2,27 % mardi.

Pour sa part, Wall Street a broyé du noir mardi pour la deuxième journée consécutive, les investisseurs hésitant à s'engager avant la publication des résultats financiers des entreprises américaines au troisième trimestre, qui seront communiqués à partir de la semaine prochaine. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 11,56 points (- 0,24 % à 4 749,70 points). Les valeurs en hausse ont été nettement moins nombreuses que celles en baisse : 918 contre 1 324, 777 actions sont restées inchangées.

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



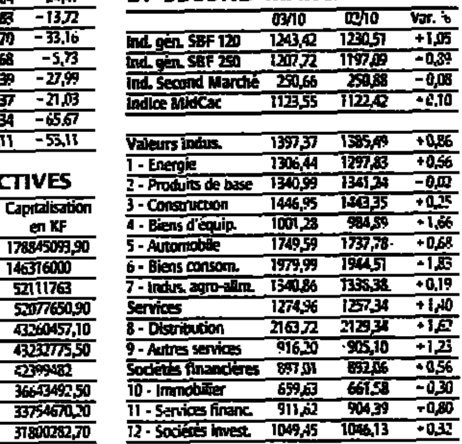
HAUSSES, 12h30	Cours au 04/10	Var. % 03/10	Var. % 31/12
Remy Cointreau 1	132	+4,67	–33,33
Sidel 1	1598	+3,90	+61,28
De Dietrich 1	2580	+3,61	–9,79
Degremont 1	458	+3,61	+13,08
UAP 1	115,20	+3,41	–16,40
Comptoir Entrep. 1	7,85	+3,28	–96,47
Gr.Zannier #(Ly) 1	60	+2,91	–58,01
Moulinex 1	107	+2,88	+6,46
Synthelabo 1	308	+2,49	+42,59
Roussel Uclaf 1	791	+2,46	+23,78

BAISSES, 12h30	Cours au 04/10	Var. % 03/10	Var. % 31/12
Sommer-Allibert 1	1470	–13,32	–12,70
Radiotechnique 1	258,50	–8	–50,76
Plastic-Omn.(Ly) 1	435	–6,04	–24,47
Dassault-Aviation1	371	–5,83	–13,72
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	40,50	–4,70	–33,16
Bertrand Faure 1	171	–4,68	–5,73
Dynaction 1	98	–4,39	–27,99
Credit National 1	319	–4,37	–21,03
Cred.Fon.France 1	88	–4,34	–65,67
GAN 1	128	–4,11	–55,11

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	04/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Alcatel Alsthom 1	401839	178845093,90
Ugine S.A 1	365790	146316000
Carrefour 1	18040	52111763
Elf Aquitaine 1	154113	52077650,90
Paribas 1	162819	43260457,10
Eaux (Gle des) 1	92051	43232775,50
Pinault-Prin.Red.1	39500	42399482
Valeo 1	157073	36643492,50
UAP 1	294944	33754670,20
Michelin 1	147100	31800282,70

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

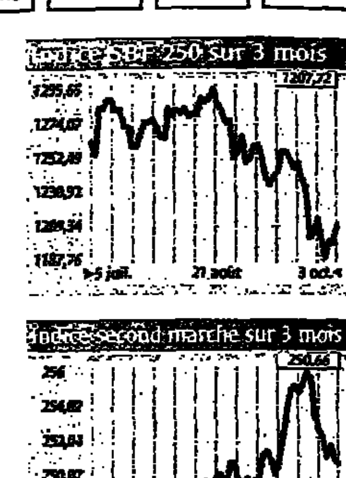


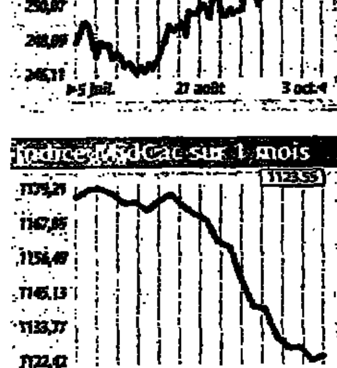
HAUSSES, 12h30	Cours au 04/10	Var. % 03/10	Var. % 31/12
Hurel Dubois	327,80	+4,99	–23,76
Immob.Hotel. 2 #	82,90	+4,93	–55,18
Supervox # (B)	83,50	+4,76	–52,01
Frankoparis 2#	80	+4,57	–13,04
Darnal Expansion#2	50,50	+4,33	–11,40

BAISSES, 12h30	Cours au 04/10	Var. % 03/10	Var. % 31/12
Tasq	8	–20	–39,84
Deville	69,95	–10,32	–32,67
GPRI	160	–7,53	–15,78
Naf-Naf 1#	52	–7,47	–75,23
Cardif SA 1	495	–5,53	–29,33

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	03/10	02/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1243,42	1230,51	+1,05
Ind. gén. SBF 250	1207,72	1197,09	+0,89
Ind. Second Marché	250,66	250,88	–0,08
Indice MidCac	1123,55	1122,42	+0,10
Valeurs indus.	1397,37	1385,49	+0,86
1 - Energie	1306,44	1297,83	+0,66
2 - Produits de base	1340,99	1341,24	–0,02
3 - Construction	1446,95	1443,35	+0,25
4 - Biens d'équip.	1001,28	984,89	+1,66
5 - Automobile	1749,59	1737,78	+0,68
6 - Biens consom.	1979,99	1944,51	+1,83
7 - Indus. agro-alim.	1340,86	1338,38	+0,19
Services	1274,96	1257,34	+1,40
8 - Distribution	2163,72	2129,34	+1,62
9 - Autres services	916,20	905,10	+1,23
Sociétés financières	897,01	892,06	+0,56
10 - Immobilier	659,63	661,58	–0,30
11 - Services financ.	911,62	904,39	+0,80
12 - Sociétés invest.	1049,45	1046,13	+0,32





INDICES MONDIAUX

	Cours au 03/10	Cours au 02/10	Var. en %
Paris CAC 40	1800,70	1780,71	+1,11
New-York/DJ indus.	4732,72	4761,26	–0,60
Tokyo/Nikkei	18143	17739,80	+2,22
Londres/FT100	3524,20	3520,20	+0,11
Francfort/Dax 30	2205,02	2205,02	—
Frankfort/Commer.	807,47	807,47	—
Bruxelles/Bel 20	1695,09	1697,35	–0,13
Bruxelles/Général	1461,94	1464,30	–0,16
Milan/MIB 30	985	989	–0,41
Amsterdam/Gé. Cbs	305	305,40	–0,13
Madrid/Ibex 35	302,48	304,39	–0,63
Stockholm/Affarsal	1442,55	1451,16	–0,60
Londres FT30	2613,90	2607,70	+0,24
Hong Kong/Hang S.	9805,46	9724,98	+0,82
Singapour/Strait t	2110,40	2120,19	–0,46

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

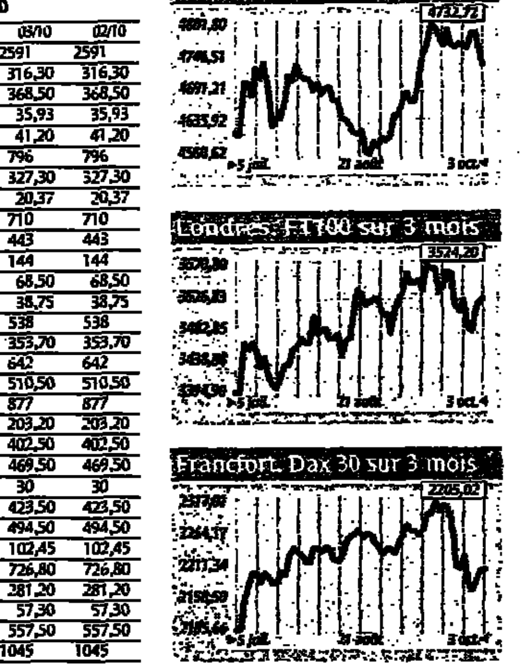
	03/10	02/10
Alcoa	50,50	52,37
American Express	43,87	44
Allied Signal	43,12	43,62
AT & T	63,87	64,75
Bethlehem	14,12	14,12
Boeing Co	65,62	67,12
Caterpillar Inc.	55,37	55,25
Chevron Corp.	48,87	48,62
Coca-Cola Co	70,62	69,12
Disney Corp.	56,87	57
Du Pont Nemours&Co	66	67,25
Eastman Kodak Co	60,50	60,62
Exxon Corp.	72,37	71,87
Gen. Motors Corp.H	45	45,50
Gén. Electric Co	63,25	63,50
Goodyear T & Rubbe	39,37	39,62
IBM	94,87	93,37
Intl Paper	40,12	41,12
J.P. Morgan Co	78	77,25
Mc Don Dougl	80,62	81,37
Merck & Co.Inc.	58	57
Minnesota Mng.&Mfg	57,12	57
Philip Moris	83,12	83,25
Procter & Gamble C	78,25	77,25
Sears Roebuck & Co	36,25	35,87
Texaco	64,37	64,50
Union Carb.	38,37	39,62
Utd Technol	85,75	86,75
Westingh. Electric	15	15,12
Woolworth	15,75	15,75

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	03/10	02/10
Allied Lyons	5,36	5,38
Barclays Bank	7,47	7,50
B.A.T. industries	5,29	5,28
British Aerospace	7,47	7,37
British Airways	4,72	4,51
British Gas	2,63	2,64
British Petroleum	4,76	4,75
British Telecom	3,95	3,96
B.T.R.	3,28	3,29
Cadbury Schweppes	4,80	4,81
Eurotunnel	0,97	0,95
Glaxo	7,67	7,67
Grand Metropolitan	4,40	4,41
Guinness	5,21	5,19
Hanson Plc	1,99	2,03
Great Ic	6,06	6,05
H.S.B.C.	8,87	8,87
Impérial Chemical	8,20	8,09
Lloyds Bank	6,93	6,95
Marks and Spencer	4,29	4,33
National Westminst	6,26	6,27
Peninsular Orienta	4,90	4,85
Reuters	5,51	5,55
Saatchi and Saatch	1,07	1,05
Shell Transport	7,48	7,43
Smithkline Beecham	6,45	6,45
Tate and Lyle	4,48	4,51
Univeler Ltd	12,57	12,61
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	11,65	11,75

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	03/10	02/10
Allianz Holding N	2591	2591
Basf AG	316,30	316,30
Bayer AG	368,50	368,50
Bay hyp&Wechselbk	35,93	35,93
Bayer Vereinsbank	41,20	41,20
BMW	796	796
Commerzbank	327,30	327,30
Continental AG	20,37	20,37
Daimler-Benz AG	710	710
Degussa	443	443
Deutsche Babcock A	144	144
Deutsche Bank AG	68,50	68,50
Dresdner BK AG FR	38,75	38,75
Henkel VZ	538	538
Hoechst AG	353,70	353,70
Karstadt AG	642	642
Kaufhof Holding	510,50	510,50
Linde AG	877	877
DT. Lufthansa AG	203,20	203,20
Man AG	402,50	402,50
Mannesmann AG	469,50	469,50
Mettaliges AG	30	30
Preussag AG	423,50	423,50
Rwe	494,50	494,50
Schering AG	102,45	102,45
Siemens AG	726,80	726,80
Thyssen	281,20	281,20
Veba AG	57,30	57,30
Viag	557,50	557,50
Wellag AG	1045	1045



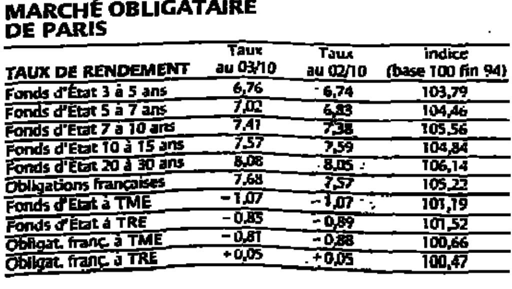
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT → Bunds 10 ans

Légère baisse des taux de la Bundesbank

LA BUNDESBANK a annoncé, mercredi matin 4 octobre, une nouvelle baisse du taux de ses prises en pension. Celui-ci a été ramené de 4,08 % à 4,05 %. De son côté, le contrat notionnel du Matif – le contrat à terme sur les obligations d'Etat françaises – a ouvert en hausse. L'échéance décembre gagnait 8 centièmes à 115,60 après quelques minutes de transactions. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor à dix ans s'inscrivait à 7,43 %, soit un écart de 0,89 % par rapport aux titres d'Etat allemands de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé en hausse. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans s'était détendu à 6,46 %.

Malgré la faiblesse persistante du franc, les taux d'intérêt à court terme se détendaient légèrement. Le contrat Pibor 3 mois du Matif était en hausse de 6 centièmes.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 03/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,50	7,44	8,09	1,90
Allemagne	4	6,56	7,35	1,90
Grande-Bretagne	6,75	8,10	8,50	2,60
Italie	10,31	11,8	11,6	3,80
Japon	2,20	2,89	4,75	0,20
États-Unis	6,31	6,20	6,52	2,60

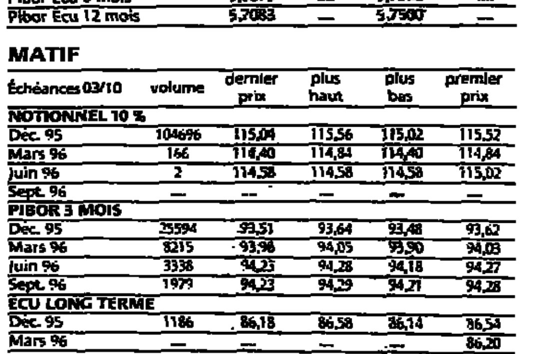
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 03/10	Taux au 02/10	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	6,76	6,74	103,79
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,02	6,83	104,46
Fonds d'État 7 à 10 ans	7,41	7,38	105,56
Fonds d'État 10 à 15 ans	7,57	7,59	104,84
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,08	8,05	106,14
Obligations françaises	7,68	7,57	105,22
Fonds d'État à TME	–1,07	–1,07	101,19
Fonds d'État à TRE	–0,85	–0,89	101,52
Obligat. franç. à TME	–0,81	–0,88	100,66
Obligat. franç. à TRE	+0,05	+0,05	100,47

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,25 %)

	Achat 03/10	Vente 03/10	Achat 02/10	Vente 02/10
Jour le jour	5,5625	—	5,5625	—
1 mois	6,05	6,20	6,15	6,30
3 mois	6,20	6,45	6,30	6,45
6 mois	6,30	6,50	6,35	6,50
1 an	6,15	6,30	6,18	6,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	6,0742	—	6,2500	—
Pibor Francs 3 mois	6,2891	—	6,4375	—
Pibor Francs 6 mois	6,3906	—	6,5117	—
Pibor Francs 9 mois	6,3359	—	6,4375	—
Pibor Francs 12 mois	6,2520	—	6,3750	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	5,6823	—	5,7344	—
Pibor Écu 6 mois	5,6875	—	5,7396	—
Pibor Écu 12 mois	5,7083	—	5,7500	—

MATIF



Échéances 03/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	104696	115,04	115,56	115,02	115,52
Mars 96	166	114,40	114,84	114,40	114,84
Juin 96	2	114,58	114,58	114,58	115,02
Sept. 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	25594	93,51	93,64	93,48	93,62
Mars 96	8215	93,98	94,05	93,90	94,03
Juin 96	3338	94,23	94,28	94,18	94,27
Sept. 96	1979	94,23	94,29	94,21	94,28
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	1186	86,18	86,58	86,14	86,54
Mars 96	—	—	—	—	86,20

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 03/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 95	16649	1776	1814	1776	1811
Nov. 95	129	1785,50	1816,50	1785,50	1819,50
Déc. 95	441	1795,50	1830	1794	1829,50
Mars 96	—	—	—	—	1856

LES MONNAIES

US/F ↗ 4,9555 | US/DM ↗ 1,4370 | US/Y ↗ 101,2000 | DM/F ↗ 3,4521 | £/F ↗ 7,8620

Reprise du dollar

LE BILLET VERT était en hausse, mercredi matin 4 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,44 mark, 101,15 yens et 4,9670 francs. L'approche de la réunion du G7 incite les investisseurs à la prudence. Ces derniers préfèrent solder les positions à la baisse sur le dollar qu'ils ont prises au cours des dernières semaines. Le sommet du G7 pourrait en effet se traduire prochainement par des interventions concertées des banques centrales pour faire remonter la devise américaine.

Malgré le rebond du dollar, le franc restait faible, mercredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,45 francs pour 1 deutschemark. Les doutes entourant la construction de l'union économique et monétaire européenne continuent à profiter au deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 03/10	% 02/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	345,2100	+0,22	331	355
Ecu	6,3960	+0,09	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	4,9555	+0,32	4,6200	5,2200
Belgique (100 F)	16,7900	+0,22	16,1500	17,2500
Pays-Bas (100 fl)	308,3100	+0,21	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,0560	–0,39	2,8100	3,3100
Danemark (100 krd)	89,0300	+0,15	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	8,0150	+0,41	7,6200	8,3200
Gde-Bretagne (1 L)	7,8620	+0,48	7,3300	8,1800
Grèce (100 drach.)	2,1190	+0,02	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	71,1900	+0,20	65	75
Suisse (100 F)	428,3100	+0,13	415	439
Norvège (100 k)	78,6100	+0,09	73	82
Autriche (100 sch)	49,0550	+0,27	47	50,1000
Espagne (100 pes.)	3,9950	–0,10	3,6700	4,2700
Portugal (100 esc.	3,2950	[illegible]	2,9000	3,8000
Canada 1 dollar ca	3,7232	+0,88	3,3500	3,9500
Japon (100 yens)	4,8992	–0,19	4,7200	5,0700
Finlande (mark)	115,1900	+0,09	109	120

PARITÉS DU DOLLAR	04/10	03/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4370	1,4300	+0,49
TOKYO : USD/Yens	101,2000	100,5200	+0,67

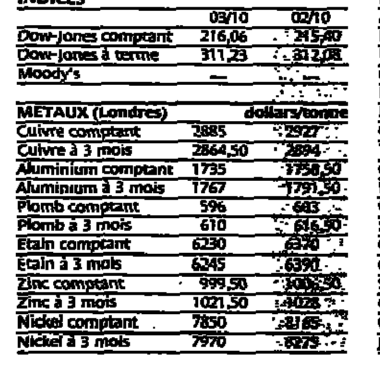
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	4,9420	4,9380	4,8943	4,8943
Yen (100)	4,9337	4,9258	4,9850	4,9886
Deutschemark	3,4478	3,4473	3,4552	3,4552
Franc Suisse	4,2589	4,2518	4,2948	4,2948
Lire ital. (1000)	3,0586	3,0583	3,0418	3,0418
Livre sterling	7,7921	7,7808	7,7354	7,7350
Peseta (100)	3,9218	3,9839	3,9866	3,9866
Franc Belge	16,758	16,339	16,802	16,803

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	6,18	6,37	6,43
Eurodollar	5,81	5,87	5,87
Eurolivre	6,68	6,75	6,75
Eurodeutschemark	4,02	4,08	4,03

L'OR

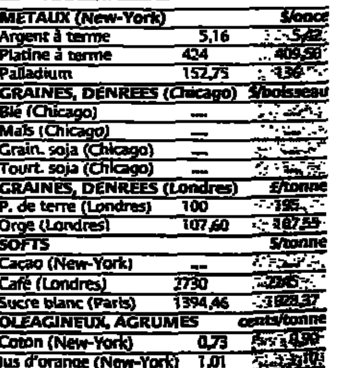


	cours 03/10	cours 02/10
Or fin (k. barre)	60500	60250
Or fin (en lingot)	61450	61100
Once d'Or Londres	383,25	382,20
Pièce française(20f)	351	351
Pièce suisse (20f)	350	353
Piece Union lat(20f)	353	350
Pièce 20 dollars us	2405	2360
Pièce 10 dollars us	1250	1252,50
Pièce 50 pesos mex.	2270	2265

LE PÉTROLE

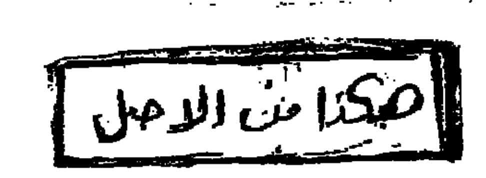
En dollars	cours 03/10	cours 02/10
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	17,30	17,32
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	03/10	02/10
Dow-Jones comptant	216,06	215,40
Dow-Jones à terme	311,23	312,08
Moody's	—	—
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2885	2927
Cuivre à 3 mois	2864,50	2894
Aluminium comptant	1735	1758,50
Aluminium à 3 mois	1767	1791,50
Plomb comptant	596	603
Plomb à 3 mois	610	616,50
Etain comptant	6230	6370
Etain à 3 mois	6245	6390
Zinc comptant	999,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1021,50	1028
Nickel comptant	7850	8165
Nickel à 3 mois	7970	8275

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,16	5,42
Platine à terme	424	409,50
Palladium	152,75	136
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	—	[illegible]
Maïs (Chicago)	—	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	100	195
Orge (Londres)	107,60	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	—	[illegible]
Café (Londres)	2730	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1394,46	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,01	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 4 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 6,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS −0,22 %
CAC 40 : 1796,74

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7520	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P. (T.P)	960	[illegible]	− 0,31	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	870	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1931	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2036	[illegible]	− 0,04	01/10/95
Saint Gobain(T.P.)	1136	[illegible]	+ 0,35	15/07/95
Thomson S.A (T.P)	1088	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Accor 1	598	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Air Liquide 1	791	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Alcatel Alsthom 1	441,60	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Alcatel Cable	277	[illegible]	+ 1,44	[illegible]
Alspi	307	[illegible]	+ 2,44	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	135,20	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Axa 1	267,80	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Bail Invest. 1	820	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Bancaire (Cie) 1	464,60	[illegible]	− 1,20	[illegible]
Bazar Hot. Ville 2	450	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
Bertrand Faure 1	179,40	[illegible]	− 4,68	[illegible]
BIC 1	458	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
BIS 1	497	[illegible]	+ 2,01	[illegible]
B.N.P. 1	191	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Bollore Techno.1	464	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Bongrain 1	2600	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Bouygues 1	557	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Canal + 1	849	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Cap Gemini Sogeti1	145,70	[illegible]	− 1,78	[illegible]
Carnaudmetalbox 1	208,80	[illegible]	—	[illegible]
Carrefour 1	2881	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Casino Guichard 1	149,30	[illegible]	− 1,60	[illegible]
Casino Guich.ADP 1	113,10	[illegible]	+ 0,61	[illegible]
Castorama Dl (Li)1	820	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
C.C.F. 1	214,70	[illegible]	− 0,32	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	42,50	[illegible]	− 4,70	[illegible]
Cegid (Ly) 1	375,10	[illegible]	—	[illegible]
CEP Communication1	520	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Cerus Europ.Reun 1	71,10	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Cetelem 1	789	[illegible]	− 0,76	[illegible]
CGIP 1	965	[illegible]	− 1,03	[illegible]
Chargeurs 1	1026	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Christian Dior 1	454	[illegible]	+ 1,82	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	189	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
Clarins 1	420	[illegible]	− 0,71	[illegible]
Club Mediterranee1	475	[illegible]	—	[illegible]
Coflexip	149	[illegible]	− 1,34	[illegible]
Colas 1	848	[illegible]	− 0,94	[illegible]
Comptoir Entrep. 1	7,60	[illegible]	+ 3,28	[illegible]
Comptoir Moder. 1	1627	[illegible]	− 0,12	[illegible]
CPR 1	333,90	[illegible]	+ 0,62	[illegible]

Cred.Fon.France 1	92	88	− 4,34	16/06/95
Credit Local Fce 1	401,20	403,50	+ 0,57	15/06/95
Credit Lyonn.CIP 1	298,40	296	− 0,80	01/07/93
Credit National 1	333,60	319	− 4,37	01/06/95
CS(ex.CSEE)1	240	238	− 0,83	27/07/95
Damart 1	5030	5010	− 0,39	22/12/94
Danone 1	804	805	+ 0,12	15/05/95
Dassault-Aviation1	394	371	− 5,83	16/06/95
Dassault Electro 1	183,80	183	− 0,43	27/06/95
De Dietrich 1	2490	2580	+ 3,61	16/06/95
Degremont 1	442	458	+ 3,61	08/06/95
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	48	49	+ 2,08	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)1	258	255	− 1,16	19/06/95
Docks France 1	757	760	+ 0,39	01/06/95
Dynaction 1	102,50	98	− 4,39	10/07/92
Eaux (Gle des) 1	478	468,40	− 2	08/07/95
Ecco 1	850	850	—	03/07/95
Eiffage 1	798	798	—	30/06/95
Elf Aquitaine 1	337	337,50	+ 0,14	12/07/95
ERAMET 2	371	373	+ 0,53	31/07/95
Eridania Beghin 1	751	754	+ 0,39	12/07/95
Essilor Intl 1	854	865	+ 1,28	04/07/95
Essilor Intl ADP 1	590	590	—	04/07/95
Esso 1	564	560	− 0,70	27/06/95
Eurafrance 1	1465	1465	—	21/12/94
Euro Disney 1	16	16,20	+ 1,25	23/03/93
Euro RSCG W.W 1	480	471	− 1,87	[illegible]
Europe 1-1	1080	1070	− 0,92	04/04/95
Eurotunnel 1	8	7,70	− 3,75	—
Filipacchi Medias1	624	618	− 0,96	21/06/95
Finextel 1	66,30	65,60	− 1,05	22/06/95
Fives-Lille 1	383	382	− 0,26	12/07/95
Fromageries Bel 1	4478	4478	—	27/07/95
Galeries Lafayet.1	1610	1610	—	05/07/95
GAN 1	133,50	128	− 4,11	05/07/94
Gascogne (B) 1	481	485	+ 0,83	19/06/95
Gaz et Eaux 1	1880	1888	+ 0,42	27/06/95
Geophysique 1	202,70	204	+ 0,64	12/07/93
G.F.C. 1	342	341	− 0,29	26/07/95
Groupe Andre S.A.1	392	393	+ 0,25	14/02/95
Groupe De La Cite1	781	785	+ 0,51	19/06/95
Gr.Zannier #(Ly) 1	58,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GTM-Entrepose 1	326,40	338	[illegible]	[illegible]
Guilbert 1	520	526	[illegible]	[illegible]
Guyenne Gascogne 1	1346	1368	[illegible]	[illegible]
Havas 1	373	374,30	[illegible]	[illegible]
I.D.I.A 1	121	120,90	[illegible]	[illegible]
Imetal 1	597	603	[illegible]	[illegible]
Immeubl.France 1	207,10	200,10	[illegible]	[illegible]
Ingenico 1	31,20	31	[illegible]	[illegible]
Interbail 1	329	325	[illegible]	[illegible]
Intertechnique 1	521	522	[illegible]	[illegible]
Jean Lefebvre 1	354	352	[illegible]	[illegible]
Klepierre 1	581	580	[illegible]	[illegible]
Labinal 1	683	680	[illegible]	[illegible]
Lafarge 1	315,50	317	[illegible]	[illegible]
Lagardere (MMB) 1	89,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre 1	266,50	265	[illegible]	[illegible]
Lebon 2	210	210	[illegible]	[illegible]
Legrand 1	782	789	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP 1	482,40	487	[illegible]	[illegible]
Legris Indust. 1	161,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus 1	776	780	[illegible]	[illegible]
L'Oreal 1	1245	1248	[illegible]	[illegible]
LVMH Moet Vuitton1	930	926	[illegible]	[illegible]

Lyonnaise Eaux 1	449	450,30	+ 0,28	31/07/95	UAP 1	111,40	115,30	+ 3,41	09/08/95
Marine Wendel 1	394	395	+ 0,25	30/11/94	UFB Locabail 1	381	375	− 1,57	30/03/92
Matra-Hachette 1	90	87,40	− 2,88	04/02/95	UGC DA (M) 1	217	217	—	01/08/95
Metaleurop 1	58,60	59	+ 0,68	04/07/90	Ugine S.A 1	400	400	—	31/05/95
Metrologie Inter.1	17	17	—	—	UIC 1	61,90	60,50	− 2,26	05/07/93
Michelin 1	215,60	217,20	+ 0,74	10/07/95	UIF 1	417,50	412	− 1,31	31/07/95
Moulinex 1	104	107	+ 2,88	14/09/92	UIS 2	136	137,90	+ 1,39	04/07/95
Navigation Mixte 1	730	729	− 0,13	10/08/95	Uniball 1	463	461	− 0,43	12/06/95
Nord-Est 1	119,80	118,90	− 0,75	15/06/95	Union Assur.Fdal 1	513	506	− 1,36	15/06/95
Nordon (Ny) 2	379,90	370	− 2,60	—	Usinor Sacilor 1	85,35	85,35	—	—

I.B.M 1#	469,50	472,50	+ 0,63	09/09/95
I.C.I 1#	67	—	—	26/04/95
I.T.T. 1#	605	606	+ 0,16	01/07/95
Ito Yokado 1#	264,50	265,30	+ 0,30	—
Matsushita 1#	74,20	74,55	+ 0,47	—
Mc Donald's 1#	189	192	+ 1,58	15/09/95
Merck and Co 1#	284	287,50	+ 1,23	02/10/95
Minnesota Mg 1#	281,90	282,40	+ 0,17	12/09/95
Mitsubishi Corp.1#	53,75	—	—	—
Mobil Corporat.1#	490	494,50	+ 0,91	11/09/95
Morgan J.P. 1#	383,10	385,90	+ 0,73	13/10/95
Vaal Reefs 1	319,80	320	+ 0,06	15/09/95
Volkswagen A.G 1#	1629	1623	− 0,36	02/06/95
Volvo (act.B) 1#	119,20	119,20	—	02/05/95
Western Deep 1	166	171,50	+ 2,08	15/09/95
Yamanouchi 1#	106	107	+ 0,94	—
Zambia Copper 1	2,22	2,24	+ 0,90	—

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 4 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	108,60	8,236
CEPME 8,5% 88-97CA	103,31	3,205
CEPME 9% 89-99 CA#	107,20	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	107,16	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	112,56	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	107,56	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	108,03	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,52	0,825
CFF 10,25%90-01CB#	—	5,885
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,50	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	105,44	6,048
CNA 9% 4/92-07	109,06	5,762
CRH 8,6% 92/94-03	105,90	2,279
CRH 8,5% 10/87-88#	105,31	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	106,30	6,443
EDF 8,6% 92 CA#	107,46	[illegible]
Em.Etat10,26%86-96	—	[illegible]
Emp.Etat 6%7/93-97	99,72	[illegible]
Finansder 9%91CB#	109,06	7,093
Finansd.8,6%92 CA#	106,24	5,890

Floral9,75% 90 CA#	—	[illegible]
OAT 9,8%1/86-96CA#	101,10	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	103,75	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	107,33	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	101	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	98,15	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	107,73	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,65	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,20	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	135,50	135,50
Commerzbank AG	1118	1130
Fiat Ord.	18	18
Gevaert	275	262,20
Gold Fields South	122,10	122,10
Kubota Corp.	29	29,10
Montedison act.ep.	4,80	7,282 d
Olympus Optical	44,30	45
Ottomane(cie Fin.)	185	182,40
Robeco	341,40	342
Rodamco N.V.	138,80	137
Rolinco	361,80	364,20
Solvay SA	2591	2591
Wagons Lit	1550	1550

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 4 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		68,50	68
AFE 2 #		485	480
Aigle 2 #		205,50	205,50
Albert S.A (Ns)	◆	118	118
Altran Techno 1 #		686	686
Montaignes P.Gest.	◆	455	[illegible]
Axime (ex.Segin)		365	367
B.A.C.	◆	23,70	23,70
Bque Picardie (Li)	◆	560	[illegible]
Bque Sofirec (M)	◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#		185	184,90
Bque Vernes		625	[illegible]
Beneteau #		345	345
B I M P		67	67
Boiron (Ly) 1 #		499	498,50
Boisset (Ly)#		236,20	236,20
Bct S.A. 1	◆	1290	1290
Cardif SA 1		524	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 4 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde	◆	150,10	165,10
Nobel	◆	153	153
Mumm	◆	927	927
Générale Occidentale	◆	46,10	41,60

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 3 octobre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C		35880,96	35880,96
Actimonétaire D		32187,35	32187,35
Agipi Ambition (Axa)		112,68	107,31
Amplia	◇	112498,88	112498,88
Amplitude Monde D		705,78	685,22
Antigone Trésorerie		828671	828671
Arbitr. Court Terme		9199,20	9159,20
Arbitr. Première		8353,62	8270,91
Arbitr. Sécurité		16741,84	16658,55
Asie 2000		638,17	609,56
Associa Première		36648,41	36648,41
[illegible]		1130,54	1130,54

Uni-Foncier	1149,42	1121,39
Unifrance	575,85	561,80
Uni-Garantie C	1547,21	1518,36
Uni-Garantie D	1343,08	1317,99
Uni Régions	1431,37	1396,46
Univar	291,65	291,65
Univers Actions	1621,62	1582,07
Univers Obligations	2094,35	2055,30
Valorg ◆	2397,62	2395,22
Valrea	33538,93	33522,17
Winterthur St-Honoré	250,50	239,14

SYMBOLES

∴ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

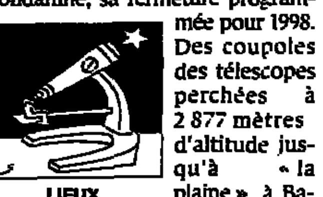
SCIENCES

ASTRONOMIE Victime des restrictions budgétaires et de la concurrence d'autres sites que la France exploite sous des cieux plus cléments en coopération avec d'autres pays, l'observatoire du pic du Midi est menacé de fermeture. ● CRÉÉ EN 1880 par deux passionnés, le général de Nansouty et l'ingénieur Vaussenat, ce nid d'aigle, dédié à l'astronomie et perché à près de 3 000 mètres d'altitude, a toujours eu beaucoup de difficultés à trouver les crédits nécessaires à son fonctionnement. ● EN DÉPIT d'une histoire mouvementée, il a pourtant été à l'origine de réussites scientifiques. ● UN PLAN de sauvetage d'environ 100 millions de francs, financé par les collectivités, l'Union européenne et des fonds privés qui restent à trouver, prévoit la création sur ce site d'une « plateforme touristique et culturelle » qui pourrait accueillir 60 000 touristes par an.

Le sauvetage de l'observatoire du pic du Midi dépend du tourisme

Menacé de fermeture, le plus célèbre site astronomique français pourrait survivre grâce à un savant montage financier mêlant astronomie et développement régional. Ce nid d'aigle dédié à la science a été inauguré le 30 juillet 1880

LA NOUVELLE éclata par un beau jour d'avril 1993, terrible, comme un coup de tonnerre dans le ciel pyrénéen : « le Pic » est condamné, sa fermeture programmée pour 1998. Des coupoles des télescopes perchées à 2 877 mètres d'altitude jusqu'à « la plaine », à Bagnères-de-Bigorre, à Tarbes et à Toulouse, la mobilisation fut immédiate et *« sans précédent »*, raconte l'un de ses acteurs. Toute la région, élus en tête, fit front aux *« autorités parisiennes »* pour défendre *« l'un des plus beaux fleurons nationaux de la recherche scientifique »*. Aujourd'hui, si l'on en croit ses défenseurs, le plus célèbre observatoire astronomique français semble sorti de la tourmente. Sauvé, provisoirement, grâce à un savant montage financier mêlant science, tourisme et développement régional.



LIEUX DE SCIENCES

Un miracle de plus dans une histoire qui en compte déjà beaucoup. Un simple coup d'œil suffit, en effet, pour s'en convaincre : l'observatoire du pic du Midi de Bigorre est un défi au bon sens et à la nature. Un ensemble de bunkers sur six niveaux, agrippés au rocher occupent le moindre espace libre au sommet, arasé, de l'un des géants de la chaîne pyrénéenne. Dehors, l'hiver, la température peut descendre à – 30o, et les vents atteindre près de 300 km/h... Cet énorme « sous-marin » de béton parcouru par trois kilomètres de couloirs peut héberger en permanence une trentaine d'astronomes, servis par trois cuisiniers, trois ouvriers chargés de la maintenance et trois techniciens pour l'entretien des télescopes. Ce nid d'aigle dédié à la science est desservi aujourd'hui par un téléphérique (depuis la station de ski de La Mongie) et par une méchante route caillouteuse à peine carrossable, partant du col du Tourmalet et praticable seulement l'été. Jusqu'au début des années 50, on ne pouvait s'y rendre qu'à dos de mulet l'été et à peau de phoque l'hiver.

A l'origine du projet, une forte tête : le général Charles Marie Etienne Champion du Bois de Nansouty. Héros de Reischoffen tombé en disgrâce, il s'installe à Bagnères-de-Bigorre à cinquante-six ans. Membre fondateur d'une société savante locale – la société Ramond –, il entame une nouvelle carrière dans les sciences de la nature et, avec l'ingénieur Célestin-Xavier Vaussenat, se bat pour faire édifier au sommet du pic du Midi un bâtiment destiné à abriter un observatoire... météorologique. Pour convaincre, il paie de sa personne, allant jusqu'à hiverner, avec deux aides, dans une petite cabane à 600 mètres sous le sommet. Une violente tempête écourtera le séjour des trois hommes qui échapperont de justesse à la mort en redescendant à pied à Bagnères, dans 1,80 mètre de neige fraîche. Mais le récit de leur exploit assure la réussite de la souscription lancée par la société Ramond. L'observatoire – un simple bâtiment en pierre de deux étages – est inauguré le 30 juillet 1880.

De Nansouty et la société Ramond avaient vu un peu grand : deux ans plus tard, ils cèdent l'établissement à l'Etat, en échange d'un apurement de leurs dettes et de la promesse que le fonctionnement en sera assuré. Cette première crise surmontée, l'observatoire se développe doucement. Un second bâtiment est construit en 1885. En 1908, la première coupole entre en service. En 1926 et 1927, deux grandes antennes de TSF – précurseurs du relais de télévision exploité aujourd'hui par TDF – sont érigées.

> Pour la NASA, les astronomes du pic ont dressé une carte de la Lune en vue de l'alunissage des cosmonautes d'Apollo en 1968

Mais la grande époque du pic du Midi ne débutera vraiment qu'en 1935, quand l'astronome Bernard Lyot y installe l'appareil qu'il vient d'inventer : le coronographe, qui permet d'observer la couronne solaire à l'aide d'un télescope en masquant le Soleil avec un disque pour provoquer une sorte d'éclipse artificielle. En plaine, le filtre de l'atmosphère rend pratiquement impossible l'emploi d'un tel instrument. Le pic, en revanche, représente un site idéal pour ce genre d'observation en raison de l'altitude et, surtout, de la très grande pureté du ciel. Situé à l'écart des autres sommets de la chaîne pyrénéenne, il échappe à l'agitation atmosphérique occasionnée par le rayonnement thermique du sol et subit en outre l'influence bénéfique des vents dépourvus de poussières et d'aérosols, venus de l'océan tout proche.

Ces qualités exceptionnelles sont à l'origine de quelques exploits. A la demande de la NASA, les astronomes du pic ont dressé, dans les années 60, une carte au millionième du relief de la Lune en vue de l'alunissage des cosmonautes d'Apollo en 1968. Richard Muller, directeur de l'unité de recherche du pic du Midi, y obtient actuellement des photos de la surface du Soleil qui ne sont, selon lui, réalisables que là. On y distingue parfaitement la « granulation » causée par les bulles de gaz à 6 000 degrés, de la taille de la France, s'échappant des profondeurs de notre étoile.

« Nous avons réussi ici de remarquables images de la collision de la comète Shoemaker-Levy avec Jupiter l'an dernier », affirme Jean Lecacheux, planétologue à l'observatoire de Paris-Meudon et « pilier » du pic. Il y réalise actuellement des clichés de Jupiter qui serviront de référence aux experts de la NASA pour guider l'approche finale de la sonde Galileo qui entreprendra, en décembre prochain, une exploration détaillée de cette planète et de ses lunes.

« Le pic est probablement le meilleur site du monde en performance de pointe, quand toutes les conditions météorologiques favorables sont réunies », assure Jean Lecacheux. Le problème, c'est que cela ne se produit que *« quelques nuits par mois »*. C'est sans doute la raison pour laquelle, en dépit de ses qualités, l'observatoire fut toujours mal aimé des autorités scientifiques dispensatrices de crédits. Comment, dans ces conditions, alors que l'argent est rare, rivaliser avec les observatoires que la France exploite sous des cieux nettement plus cléments, à Hawaï et au Chili, en coopération avec d'autres pays européens ?

Depuis de nombreuses années, les rumeurs de fermeture reviennent périodiquement. *« Sans les travaux réalisés pour la NASA, nous aurions peut-être déjà disparu »*, reconnaît Richard Muller. Il y a quarante ans déjà, c'est la physique des particules qui avait sauvé le pic. Pour qu'une équipe importante de l'Ecole polytechnique puisse y étudier les gerbes de rayons cosmiques découvertes dans les années 30 par Pierre Auger et ses collaborateurs, une ligne à haute tension, le téléphone et un téléphérique avaient été installés à l'observatoire au début des années 50. Hélas, cette période faste n'a duré qu'une décennie. Aujourd'hui, la physique des particules se pratique dans les grands accélérateurs. Les bâtiments du pic auraient besoin d'un sérieux ravalement. Engagé dans de coûteux programmes internationaux au Chili et aux Canaries, le CNRS ne veut plus payer.

A défaut de physiciens, les défenseurs de l'observatoire misent désormais sur les touristes, déjà nombreux à s'y rendre l'été. Les autorités locales et régionales espèrent porter leur nombre à 60 000 par an, grâce aux aménagements qu'elles vont financer avec l'aide de la Commission européenne et d'investisseurs privés.

Jean-Paul Dufour

Le plan de la dernière chance

AU TOTAL, le sauvetage de l'observatoire du pic du Midi devrait coûter, au total, 80 à 100 millions de francs, dont 40 MF de deniers publics fournis à parité par les communautés régionale et locales et par le Fonds européen pour le développement des régions. Le reste sera apporté par un ou plusieurs investisseurs privés encore à trouver. Ces crédits permettront la réfection des bâtiments, l'augmentation de la capacité du téléphérique, l'aménagement des accès routiers et des abords et la construction d'une *« plate-forme touristique et culturelle »* pour laquelle l'observatoire dégagera, au sommet, 3 000 mètres carrés de surface bâtie.

Aux termes du plan, élaboré par les autorités locales et accepté à l'époque par le ministère de la recherche, l'Etat reste propriétaire du site qui continuera à être géré, pour sa partie scientifique, par l'observatoire Midi-Pyrénées (université Paul-Sabatier de Toulouse) dont dépend le pic du Midi. En revanche, les activités de restauration et d'hébergement (y compris pour les chercheurs) et l'animation culturelle et touristique seront confiées à un (ou plusieurs) opérateurs privés, placés sous la tutelle d'un syndicat mixte comprenant la région Midi-Pyrénées, le département des Hautes-Pyrénées et les communes proches du site.

Ce montage devrait permettre à l'Institut des sciences de l'univers (INSU) du CNRS – qui fournit le personnel et finance l'entretien des télescopes – de diminuer immédiatement ses frais d'exploitation. Une partie du personnel travaillant pour le pic du Midi (au sommet ou en plaine) sera redéployé dans la région. Il est prévu, notamment, de créer à Toulouse un *« pôle d'instrumentation »* où seront mis au point des détecteurs et des systèmes électroniques destinés aux télescopes de 2 mètres. Par ailleurs, une base de données solaires destinée à recueillir la production des télescopes spatiaux et terrestres étudiant le Soleil devrait être installée à Bagnères-de-Bigorre ou à Toulouse.

DÉSENGAGEMENT PROGRESSIF

L'INSU n'en a pas abandonné pour autant son intention de se désengager totalement de l'observatoire du pic du Midi. *« Obligés d'assurer l'aboutissement de grands projets internationaux à effectifs et budget constants, nous devons économiser sur les structures existantes »*, explique Gérard Lelièvre, directeur adjoint de l'INSU. Le plan des autorités locales permet cependant d'étaler ce retrait dans le temps ; de reculer à 2001 (voire 2002 ou 2004, espèrent certains) l'échéance prévue pour 1998, sans dépense supplémentaire pour l'INSU.

Tout dépendra ensuite du nombre de touristes, voire des succès scientifiques obtenus par les astronomes du pic. On peut aussi rêver d'une amélioration de la conjoncture financière, donc des crédits publics à la recherche. Michel Blanc, directeur de l'observatoire Midi-Pyrénées se veut confiant : *« Le problème n'est plus, désormais, de fermer le pic, mais de voir combien de temps il pourra vivre sans crédits publics. »*

J.-P. D.

Netscape impose son logiciel pour naviguer sur Internet

LE TÉLÉPHONE transmet la voix. Internet achemine les données informatiques. Pour Jim Clark, le président de la société américaine Netscape, *« la navigation sur le réseau va devenir un outil aussi indispensable que le téléphone »*. Si l'usage de ce dernier, dont l'invention remonte à 1876, a mis près d'un siècle à se généraliser en France, celui de la communication informatique pourrait bien se répandre beaucoup plus rapidement. En partie, d'ailleurs, grâce au réseau téléphonique que les ordinateurs empruntent pour communiquer.

Mais l'infrastructure ne suffit pas. L'informatique requiert également du matériel (ordinateur, modem...) et un logiciel de navigation (*browser* en anglais). Véritable sésame d'Internet, cet outil sert à choisir, à localiser et à contacter l'un des ordinateurs reliés au réseau international. Ensuite, il visualise les données recueillies. A ce titre, il est aussi indispensable pour « surfer sur le Net » que la carte, la boussole et le sextant pour naviguer sur les mers...

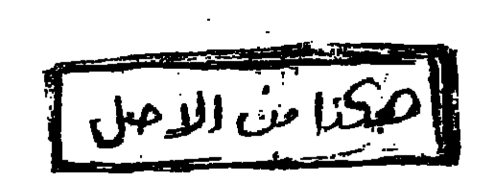
Le développement considérable auquel semble promis le réseau Internet pourrait propulser les logiciels de navigation au même niveau d'« indispensabilité » que le trio traitement de texte - tableur - gestionnaire de base de données. Et, si Word, Excell et Access, trois produits de Microsoft, règnent aujourd'hui sur la bureautique, Netscape Navigator est bien parti pour s'imposer sur Internet. *« Nous estimons notre part du marché mondial des logiciels de navigation à 75 % »*, déclare Jim Clark. Il note également que le « site » de l'entreprise sur Internet (http : //www. netscape.com) est visité quinze millions de fois... par jour. Il faut dire que l'entreprise offre des copies gratuites de son logiciel pour évaluation.

Forte de ce succès, Netscape se prépare à lancer sur le marché une version fortement améliorée de son logiciel vedette. Navigator 2 doit être commercialisé en décembre prochain. Des versions anglaise, japonaise, allemande et française seront disponibles dès le lancement du produit, qui coûtera 49 dollars (environ 250 francs).

Par rapport à la première mouture, Navigator 2 apporte de réels progrès. Au lieu du défilement continu des documents à l'écran, il sera possible d'afficher plusieurs fenêtres simultanément. Dans certaines le texte restera fixe, tandis que d'autres permettront de le faire défiler. Ainsi, un sommaire restera en permanence visible pendant que l'on pourra parcourir l'une des parties d'un ouvrage. Pour changer de chapitre, il suffira de cliquer dans la fenêtre fixe. D'où un confort de navigation incomparable.

De plus, Navigator 2 sera compatible avec de nouveaux formats d'images (PDF). Les maquettes des journaux en ligne pourront ainsi s'afficher dans leur forme originale. Ce sera le cas de celle du *Wall Street Journal* début 1996. De même, le nouveau Navigator acceptera les séquences vidéo. Internet sortira alors de son état figé actuel. Il accédera à la même animation que celle que l'on trouve sur les CD-ROM. Enfin, Netscape intègre à Navigator 2 la fonction de courrier électronique qui est assurée aujourd'hui par d'autres logiciels tels qu'Eudora. De quoi accroître encore la suprématie de cette entreprise que l'on présente parfois comme un Microsoft en herbe.

Michel Alberganti



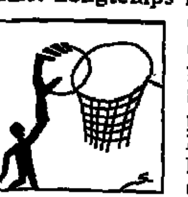
L'élan béarnais Pau-Orthez donne l'exemple au basket français

Le club vice-champion de France veut allier rigueur budgétaire et résultats

L'Elan béarnais Pau-Orthez *rencontre* les Slovènes de Ljubljana, jeudi 5 octobre, en match retour du deuxième tour préliminaire du championnat d'Europe de basket-ball. Forts d'un avantage de 25 *points* acquis à l'aller, les Béarnais, également en tête du championnat de France, ont de bonnes chances de se qualifier et de confirmer ainsi leur nouveau statut de chefs de file d'un basket français déboussolé.

PAU
de notre envoyé spécial

L'heure de la reconnaissance a peut-être sonné *pour* l'Elan béarnais. Longtemps regardé avec condescendance par ses pairs *plus* titrés du championnat de France pro-A, le club de Pau-Orthez impose son basket dans un début de saison aussi tonitruant que les *bandas*, ses fanfares de supporters. En tête du championnat de France *pro-A*, les joueurs de Pau-Orthez sont allés chercher une victoire difficile à Cholet, samedi 30 septembre.


BASKET

Fort d'une avance de 25 points glanés sur son parquet, le 28 septembre face à l'équipe cotée de Ljubljana, l'Elan béarnais se prépare également à un match-retour sans grand péril, jeudi 5 octobre en Slovénie. En passant *ce deuxième* tour préliminaire, Pau-Orthez devrait se retrouver parmi les seize grands clubs du championnat d'Europe. Avec l'objectif affiché d'être présent au Palais omnisports de Paris-Bercy, en mai prochain, pour un *tournoi* à *quatre qui décidera* du titre européen. Car l'Elan béarnais se sent cette année les moyens de participer à la dernière phase d'une compétition dont il n'avait atteint que les quarts de finale en 1993.

Battu en *play-off* par Antibes à la fin de la dernière saison pour le titre de champion de France, dans l'ombre du succès européen de Limoges en 1993, ce club qu'on surnommait parfois « le petit Poucet des Pyrénées » est tout d'un coup chargé de tous les espoirs et de toutes les ambitions. Montré en exemple, il se voit de surcroît confier une lourde responsabilité : celle de montrer le chemin du renouveau à un basket français un peu déboussolé.

« Le budget d'un club doit être géré comme celui d'une famille »

La non-qualification de *l'équipe* de France pour les Jeux olympiques d'Atlanta, à l'issue des championnats d'Europe d'Athènes *en juillet*, reste un traumatisme pour le basket national. Ses dirigeants ont *ainsi vu* échapper une chance d'officialiser la place d'un jeu en vogue dans le paysage sportif français. Une grave crise financière affecte Limoges et Antibes, les deux clubs phares du basket professionnel (*Le Monde* du 9 septembre). La réélection triomphale de Pierre Seillant, le président de l'Elan béarnais, au bureau de la Ligue nationale de basket-ball, vient de montrer que ses collègues avaient décidé de saluer ses méthodes. Une façon également de prendre au sérieux ses *mises* en garde contre les dérives dans la gestion des grands clubs.

« J'ai toujours dit que gagner des titres à crédit est à la portée de tout le monde, rappelle Pierre Seillant, *alors que le budget d'un club doit être géré comme celui d'une famille. Il ne faut pas dépenser plus qu'on ne gagne. Les moyens et les objectifs de notre équipe ont toujours été fixés en fonction de nos recettes. A Pau, les livres de comptes sont ouverts et clairs comme ils auraient dû l'être ailleurs.* » Contrairement à ces clubs qui vivaient du soutien souvent inconsidéré des collectivités locales, l'Elan béarnais se targue aussi de ne compter que sur 9 millions de francs de subvention de la ville de Pau pour un budget annuel de 40 millions. Le reste des recettes provient en partie des droits de télévision, ainsi *que* des 12 millions de francs de parrainage et de la commercialisation de l'image du club.

Mais la fierté de Pierre Seillant, ce sont ces 15 à 16 millions de *francs* de billetterie. Confortablement accueillis dans un Palais des sports intelligemment construit pour le basket par la ville de Pau, les abonnés de l'Elan béarnais sont aujourd'hui 3 500. Ils constituent plus de la moitié de l'assistance moyenne des matches *du* club en championnat de France. Chaleureux et connaisseur, ce public rassemble des familles et de *plus* en plus de femmes. Ce sont elles qui ont fait de la « culture basket » un des points forts de la vie sociale dans tout le Béarn. Au détriment du football et du rugby.

« Notre public veut de la générosité, de l'engagement et de la volonté, explique Didier Gadou, le capitaine de l'équipe. *Ici, on ne s'enthousiasme pas uniquement pour les exploits individuels. Les spectateurs apprécient le jeu de passes, la fluidité dans les contre-attaques.* » Cet esprit d'équipe est forgé depuis six ans par Michel Gomez.

L'entraîneur, qui avait déjà fait de Limoges un club dominateur du basket français, cherche une maison dans la belle campagne béarnaise pour poser définitivement ses valises. Il s'attache à donner avec passion aux joueurs sa conception du beau *jeu* : *disponibilité* et attention aux autres, effacement au profit d'un joueur mieux *placé pour faire aboutir une offensive*. *« Je leur ai appris qu'il y a autre chose que les « dunks » pour faire plaisir au public. C'est au contraire à des sports collectifs comme le basket de montrer que la solidarité entre les hommes peut faire avancer les choses.* »

Dans une équipe qui n'a gardé que quatre des dix joueurs de la saison passée, Michel Gomez mêle avec habileté la jeunesse d'Antoine Rigaudeau et de Fabien Dubos à l'expérience des frères Gadou. Il sait également démarrer la saison en fanfare avec un intérimaire de luxe de la NBA : l'impressionnant Gheorge Muresan, un Roumain de 2,31 mètres qui a su se souvenir qu'il avait été formé à Pau avant de rejoindre les Washington Bullets. Revenu à trente-cinq ans dans un club où il avait joué douze ans avant de passer cinq saisons sous d'autres cieux, Frédéric Hufnagel ne dit-il pas de son côté : *« Il y a toujours eu un cœur et une âme à l'Elan béarnais.* » ?

Christophe de Chenay

Les abonnés du Toulouse FC sont « satisfaits ou remboursés »

Ils bénéficient d'une place gratuite chaque fois que leurs footballeurs ne gagnent pas à domicile

TOULOUSE
correspondance

C'est devenu un sujet de boutade sur les bords de la Garonne : les footballeurs du « Téfécé » gagnent à l'extérieur mais perdent à Toulouse. L'histoire est cruelle quand on sait que les dirigeants du TFC inaugurent une formule inédite : *en cas de défaite ou de* match nul à domicile, les 2 658 abonnés reçoivent une place gratuite *pour la rencontre suivante au* Stadium, qu'ils donnent à un proche. *« Comme nous ne sommes pas remontés en première division, nous avons voulu innover pour lancer la campagne d'abonnement »*, explique André Labatut, président du TFC depuis mai 1992. L'ennui, c'est que le club n'a remporté que trois des sept rencontres disputées dans la Ville rose.

Heureusement, cela va mieux à l'extérieur. Les joueurs de Rolland Courbis ont aligné trois victoires pour une seule défaite. Le match gagné, samedi 30 septembre, à Charleville-Mézières *a quelque* peu rassuré l'ex-entraîneur de Bordeaux. Venu à Toulouse en 1994 *pour faire remonter le TFC* en première division, Rolland Courbis menaçait il y a quinze jours de démissionner si ses joueurs n'avaient pas un sursaut d'orgueil. *« Nous devrions être plus généreux devant notre public qu'à l'extérieur... Mais quand nous jouons, nous ne pensons pas aux places gratuites... »*, dit Courbis. *« Ce système ne nous a pas porté bonheur ! C'est une motivation supplémentaire pour les visiteurs, car cela fait un peu prétentieux »*, ajoute François Calderaro. Auteur de quatre buts, l'ancien avant-*centre de Metz n'a pas autant de* réussite que l'an passé. Il avait marqué vingt-cinq fois et terminé deuxième buteur de la D 2. Il avait pensé *se retrouver en* D 1 avec Toulouse, mais une défaite en fin de parcours contre Châteauroux à *domicile – déjà ! – en avait décidé* autrement. Le TFC a fini quatrième, juste derrière les trois qualifiés pour *l'élite*.

Vexés, les dirigeants ont voulu donner une assurance aux abonnés en offrant une place pour chaque match non victorieux. Chose promise, chose due : les supporters sont déjà passés quatre fois à la caisse depuis le 19 juillet. Le système fonctionne bien. *« Après la défaite contre Caen, 2 300 abonnés ont réclamé une entrée gratuite »*, note André Labatut. Le manque à gagner est important ; les dirigeants *estiment* que 30 % des places offertes sont données à des personnes qui auraient assisté aux matches. *« Mais cela permet à d'autres gens de découvrir le foot »*, se console le président. Surtout, la campagne publicitaire menée sur le thème de « Satisfait ou remboursé » a porté ses fruits. Le TFC a 10 % d'abonnés de plus qu'en 1994, alors que le public toulousain commence à se lasser de voir son équipe naviguer depuis sept ans en fin de D 1 ou en D 2. A chaque match, 9 000 spectateurs en moyenne se rendent au Stadium cette année contre 10 000 la saison dernière.

Laurent Marcaillou

Pour faire oublier les trafics de drogue, la Colombie mise sur les championnats du monde de cyclisme

PAIPA
de notre envoyé spécial

Il n'est pas exagéré de dire que l'organisation des championnats du monde cyclistes est perçue comme un moment d'anthologie en Colombie. Le département du Boyaca n'avait jamais accueilli pareil événement depuis le *25 juillet 1819. Ce jour-là, les* troupes de Simon Bolivar avaient remporté une bataille décisive contre les Espagnols, conduisant à l'indépendance du pays. Un autre combat d'importance se joue aujourd'hui dans le magnifique cadre de la cordillère des Andes : la réhabilitation d'un pays mis au ban de la planète. Chaque discussion démontre à l'envi *combien les Colombiens sont* profondément blessés de cette avanie collective.

Alors, même s'ils ne seront pas nécessairement les mieux organisés de l'histoire, ses championnats seront sans conteste ceux qui auront suscité la *plus grande* ferveur populaire. Pas une maison de Paipa, Duitama ou Tunja qui ne soit pavoisée de drapeaux colombiens. *Toutes* les façades ont été fraîchement repeintes et les retardataires s'activaient encore avec leur pinceau, mardi 3 octobre, à la veille de l'épreuve du contre-la-montre. Sur le parcours, des jardiniers ont ajouté par camions entiers *des carrés de gazon* sur les bas-côtés, aux endroits où la terre était à nu. Rien d'inesthétique ne doit venir souiller le champ des caméras.

Le pays veut soigner son image et avant tout éviter tout incident. Les *forces de sécurité ont été* renforcées dans ce but (*Le Monde* du jeudi 28 septembre). Lors de leurs sorties d'entraînement, les équipes sont chacune précédées d'un policier à moto, armé d'un *fusil et d'un drapeau rouge*. Les chauffards sont la hantise des autorités sur des routes où le mode de conduite ne manque pas de témérité. Depuis un mois, des spots publicitaires incitent les automobilistes à la prudence quand ils *rencontrent des coureurs*. Voir les Colombiens lever ostensiblement le pied en apercevant un vélo n'est pas le moindre symbole de leur envie de bien faire.

DES RADIOS OMNIPOTENTES

Les médias nationaux se sont mis au diapason de l'effervescence générale. Six cents journalistes et techniciens colombiens *ont été accrédités*. La télévision suit évidemment toutes les épreuves en direct. Les deux principales radios, omnipotentes dans le pays, se sont lancées dans une folle surenchère. Radio Caracol diffuse douze heures de cyclisme *quotidiennes. RCN tient* l'antenne vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Selon certaines études d'audience, près de quinze millions d'auditeurs auraient suivi les épreuves sur piste qui se sont disputées à Bogota. Entre vingt et *vingt-cinq millions sont attendus* derrière leurs transistors lors des courses sur route (la population *totale* est de 35 millions d'habitants). Même les 200 000 spectateurs attendus sur le circuit de Duitama devraient être équipés *de cette prothèse auditive* qui semble indispensable à la survie d'un Colombien.

Alors rien n'est de trop. *Les* sorties d'entraînement des favoris sont commentées en direct à partir de camionnettes munies d'antennes satellites. A l'occasion, les champions interviennent depuis leur vélo pour commenter les passages *difficiles*. Miguel Indurain est bien sûr l'objet de toutes les attentions, et le cortège qui accompagne ses pédalées quotidiennes n'a rien à envier à celui de Jacques Chirac un soir d'élection présidentielle. Quant à l'équipe colombienne, *on ne sait si elle* peut encore arriver à se concentrer !

Les coureurs ont le droit de se reposer, mais *pas* les journalistes de ce pays, car il leur faut parfois « meubler » à l'antenne. Comme tous les autres, Hector Urrego Caballero, l'animateur vedette de RCN, fait donc intervenir à l'antenne des étrangers, confrères, encadrements d'équipe, et leur demande leur opinion sur ces championnats. Immanquablement revient *alors* la même question : *« Repartirez-vous avec la même opinion de notre pays ?* » Les auditeurs ne semblent pas se lasser d'entendre la terre entière venir devant le micro leur adresser des louanges.

Il y a quelque chose de pathétique dans ce besoin de reconnaissance. La presse ne reste pas à l'écart de cette entreprise *rédemptrice*. Les articles d'autocongratulation d'*El Tiempo* et d'*El Espectador*, les deux principaux quotidiens du pays, vantant l'excellence de l'organisation, tiennent de la méthode Coué. Les assassinats et les narcotrafiquants *passent* un temps au second plan. La Colombie voulait démontrer au monde qu'elle n'était pas seulement cela. *Sans doute avait-elle* également besoin de se le prouver à elle-même.

Benoît Hopquin

RÉSULTATS

BASKET

COUPE D'EUROPE DES CLUBS

2e tour préliminaire retour

Limoges - Porto (Por.)	77-72 (95-52)
Limoges qualifié	

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE D1

12e journée (match avancé)

Nantes - Monaco	2-2

■ *FOOTBALL : le retour d'Eric* **Cantona** n'a pas suffi à Manchester United pour éviter de se faire éliminer de la Coupe de la Ligue anglaise par York, *une modeste* équipe de troisième division. Battus 3-0 à domicile au match aller, les joueurs de Manchester n'ont réussi à s'imposer à *l'extérieur* que sur le score de 3-1, mardi 3 octobre. Pour Manchester United, cette déconvenue s'ajoute à l'élimination récente de la Coupe de l'UEFA par les Russes de Volgograd.

■ **Jean-Claude Perrin**, préparateur physique de la Fédération française de tennis (FFT) et ancien entraîneur des perchistes français, a été engagé à mi-temps pour trois *mois par le Paris-SG pour s'occuper* de la préparation des joueurs blessés (Raï, Bernard Lama, Alain Roche et Dely Valdes).

Le Monde
IMMOBILIER
POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

LE RENDEZ-VOUS DU NEUF
Les opportunités pour acheter, investir...

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

Toute personne qui fait l'acquisition d'un logement neuf
en vue de le louer bénéficie actuellement des avantages fiscaux suivants :

1/ Elle a droit à une **réduction d'impôt égale à 10 % du prix du logement**, dans la limite de 60.000 F pour un couple marié (30.000 F pour une personne seule). Cette réduction est répartie sur deux années fiscales.

Elle peut atteindre 15 % du prix pour les logements dits intermédiaires, pour lesquels le loyer demandé et les ressources du locataire n'excèdent pas certains montants. Dans ce cas, elle est répartie sur 4 années fiscales.

L'acquéreur ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette réduction d'impôt, entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1997.

2/ Au titre des charges déductibles du revenu brut foncier, cette personne bénéficie de la **déduction forfaitaire à taux majoré** (qui est de 25 %, contre 13 % pour un logement ancien).

3/ Elle peut, enfin, **imputer son déficit foncier**, à savoir l'excédent éventuel de ses charges sur ses revenus fonciers, **sur son revenu global**. Cet excédent est imputable, sous certaines conditions, dans la limite de 70.000 F par exercice fiscal.

PARIS, RIVE DROITE

10e arrondissement

Résidence Saint-Louis 1bis 3, rue de l'Hôpital St-Louis A proximité du Canal Saint-Martin. NOUVEAU PROGRAMME 27 appartements disponibles. Du studio au 5 pièces. Prix à partir de 21.500 F le m² hors parking.	Réalisation : **FRANCE CONSTRUCTION** **Groupe Bouygues Immobilier** 42/44, rue de Bellevue 92100 BOULOGNE **Tél.: 46.03.22.00.**	**Profitez ce mois-ci des mois "TVA" (Totalement Voués à l'Aménagement) = 2 % d'aménagements supplémentaires offerts. Conditions de validité sur nos bureaux de vente.** Petite résidence de standing, sur une rue calme et aux prestations soignées. Belles terrasses jusqu'à 27 m², vidéophone, hall décoré, chapes acoustiques, Labels Promotelec et Confort Plus. Bureau de vente: angle Quai de Jemmapes et rue Bichat, ouvert lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Renseignements et vente 7 jours sur 7 de 9 h à 19 h au 46.03.22.00.	

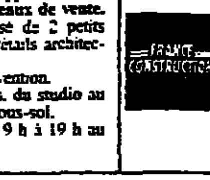
PARIS, RIVE GAUCHE

14e arrondissement

Le Jardin des Lumières 1, rue Pierre Larousse. 94, rue Didot. Studio à partir de 850.000 F 3 Pièces à partir de 2.250.000 F	Réalisation : **Groupe SOFAP-HELVIM** 66, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET **Tél.: 41.05.79.00.**	Une résidence de haut standing avec un jardin intérieur de 2.000 m². Appartements, studios, 2 pièces, 3 pièces et 5 pièces disponibles immédiatement. Idéal investisseurs (lois Quilès/Méhaignerie), bonne rentabilité locative, recherche du 1er locataire. Sur cette résidence, exonération des droits de première mutation à titre gratuit (jusqu'au 31/12/95). Bureau de Vente sur place 94, rue Didot, ouvert du mardi au vendredi de 15 h à 19 h. Samedi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél.: 45.42.25.25.	
Closerie Montparnasse Rue Froidevaux. 22 appartements disponibles. Du studio au 5 pièces, quelques Duplex. Prix : nous consulter.	Réalisation : **FONCIÈRE SATIS** **Groupe BANQUE INDOSUEZ** 89, rue de la Faisanderie 75116 PARIS **Tél.: 45.03.78.78.**	**Livraison : 1er trimestre 1997.** Une des rues les plus cotées de Montparnasse. Quelques appartements ont une vue dégagée sur tout Paris. Renseignements et vente : Tél.: 45.03.78.78.	

PARIS, RIVE GAUCHE (suite)

[illegible]

Villa Marmontel 107/109, rue de l'Abbé Groult. **NOUVEAU PROGRAMME RÉSIDENTIEL.** Prix de lancement.	Réalisation : **FRANCE CONSTRUCTION** **Groupe Bouygues Immobilier** 42/44, rue de Bellevue 92100 BOULOGNE **Tél.: 46.03.22.00.**	**Profitez ce mois-ci des mois "TVA" (Totalement Voués à l'Aménagement) = 2 % d'aménagements supplémentaires offerts. Conditions de validité sur nos bureaux de vente.** Programme de très grand standing composé de 2 petits immeubles et de 6 maisons individuelles. Détails architecturaux très soignés, jardin paysager intérieur. A proximité des commerces et du métro Convention. 52 appartements et 6 maisons individuelles, du studio au 5 pièces-duplex avec parkings et caves en sous-sol. Renseignements et vente 7 jours sur 7 de 9 h à 19 h au 46.03.22.00.	

A V A N T - P R E M I E R E

COGEDIM

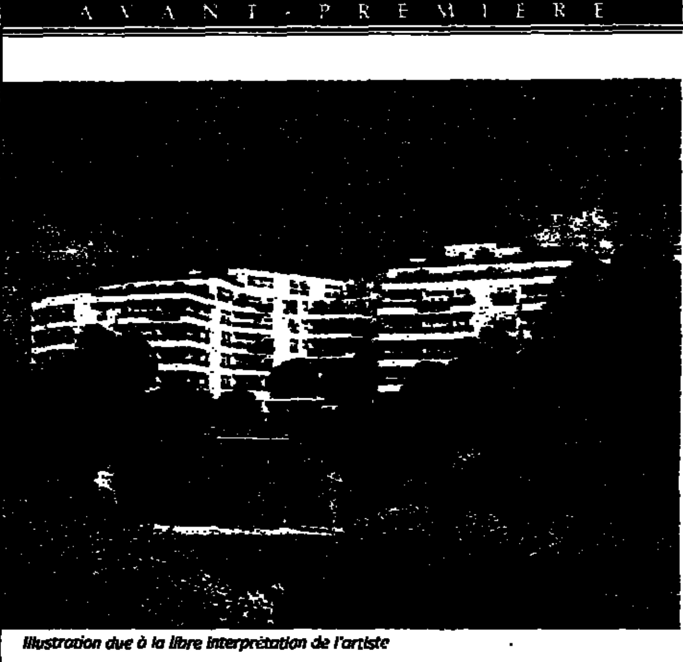


Illustration due à la libre interprétation de l'artiste

Dans un site unique à Paris,

sur 14 hectares d'espaces verts, la dernière résidence construite sur le Parc André Citroën, face à la Seine.

Grand Parc
XVe sur Seine

Tel. (1) 41 05 30 30
75835 Paris Cedex 17

RÉGION PARISIENNE

92 Asnières

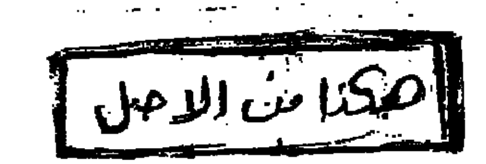
50, rue de Prony et 79, bd Voltaire A 200 m. du métro 20 appartements disponibles. Du studio au 4 pièces. Prix à partir de 13.500 F le m².	**SINVIM** 44, rue Jacques Ibert, Levallois. Adresse postale : 75835 Paris Cedex 17. **Tél.: 41.05.31.31.** Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.	**Livraison : immédiate.** Immeuble à taille humaine. Toutes facilités à proximité. Façade habillée en pierre de taille. Garantie de rachat, garantie locative et location-vente possibles. Soumises à conditions particulières. Appartement décoré et Bureau de Vente sur place ouverts tous les jours (WE compris), sauf mardi et mercredi, de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Lundi ouverture à 14 h. Tél.: 40.86.24.66.	

92 Suresnes

Fontaine Val d'Or 29, 39, rue J.-J. Rousseau. **Touchant Saint-Cloud.** **Face à Paris.** 42 appartements disponibles. Du studio au 6 pièces. 2 pièces : 799.000 F.	Réalisation: **SINVIM** 44, rue Jacques Ibert, Levallois. Adresse postale : 75835 Paris Cedex 17. **Tél.: 41.05.31.31.** Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.	**Livraison : 2e trimestre 1996.** Lisière de Saint-Cloud, face à Paris. Entrée majestueuse, fontaine dans jardin. Qualité de l'architecture et des plans à la hauteur du site. Garantie de rachat et garantie locative possibles. Soumises à conditions particulières. Bureau de Vente et appartement décoré sur place, ouverts tous les jours (WE compris), sauf mardi et mercredi de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. lundi à 14 h. Tél.: 42.04.01.85.	

92 Issy-les-Moulineaux

Résidence Ronsard Angle rue J.-P. Timbaud et rue du Viaduc. 2 Pièces à partir de 900.000 F hors parking.	Réalisation : **Groupe SOFAP-HELVIM** 66, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET **Tél.: 41.05.79.00.**	Dans un environnement de verdure, une résidence à l'architecture élégante et contemporaine. Des appartements avec balcons ou terrasses, du studio au 4 pièces disponibles immédiatement. Possibilité de taux 0 %. Avantages fiscaux, lois Quilès/Méhaignerie et exonération des droits de première mutation à titre gratuit (jusqu'au 31/12/95). Bureau de Vente sur place ouvert tous les jours de 14 h à 19 h (sauf mardi et mercredi). Samedi et dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél.: 47.36.85.03.	



Le Monde

IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER PARIS – ILE-DE-FRANCE



SYNDIC : UN PLUS

La FNAIM vient de signer avec plusieurs organisations de consommateurs un protocole relatif au fonctionnement de la copropriété. Il constitue un progrès et une amélioration des prestations que le syndic doit fournir à ses copropriétaires. C'est ainsi que le problème des ristournes, dont on a beaucoup parlé, y est abordé et le principe de leur interdiction réaffirmé.

Mais la Chambre de Paris-Ile-de-France, compte tenu de nouvelles et récentes dispositions légales et réglementaires de juin 1994 et mars 1995, estime qu'il faut aller plus loin en utilisant ce processus, savoir l'établissement d'un référentiel par un organisme indépendant après concertation des organisations de consommateurs, de professionnels et des administrations concernées.

Ce référentiel définit les caractéristiques que doit présenter le service rendu ainsi que les modalités de contrôle de la conformité du service et tout cabinet pourra demander la certification qui consistera en un audit afin de vérifier que ses services sont conforme au référentiel. Dans la négative, la sanction sera le retrait de la certification par l'organisme certificateur. L'innovation, c'est l'intervention d'un organisme extérieur à la profession qui ne pourra être taxé de partialité.

Dans le même temps, la création d'une commission de conciliation chargée de prévenir et régler à l'amiable les litiges de copropriété permettra à toutes les parties de jouer un rôle actif et de rester en phase avec la réalité du quotidien.

La FNAIM Paris-Ile-de-France ne peut rester en dehors de ce nouveau système qui doit permettre une amélioration de la qualité du service et un renforcement du professionnalisme.

Jacques LAPORTE,
Président de la chambre FNAIM Paris-Ile-de-France

Ventes

1er arrondt

R. ST-HONORÉ imm. rénové asc. Du studio au 3\4 P. MEL 43-25-32-56

3e arrondt

DANS HOTEL PARTICULIER Duplex de charme, terrasse, 2 bains. Tél. 42-78-64-33

5e arrondt

Jussieu imm. caract. studio entr. bns wc. Parfait état, poutres appor sud 540 000. 43-25-97-16

Luxembourg p. de t., gd studio, cuis. bns wc. Et. élevé, soleil, calme 690 000. 43-25-97-16

Luxembourg p. de t., 3 P., cuis. bns wc balc. dressing prof. lib. poss. 1 470 000. 43-25-97-16

2\3 P. PORT ROYAL GOBELINS cuisine bains 3e ét. Qualité 43-36-17-36

7e arrondt

RUE DE VERNEUIL 3 P. 80 m²? 1er ét. sans asc. Px 1 270 000. 42-22-70-63

8e arrondt

Voie arborée. Superbe 144 m², volume 3,80 m, 2 bains, cour, jardin, parking, calme, soleil Tél. : 42-78-64-33

14e arrondt

ALESIA, sdg, asc., magnif. sud. cuis., sép., fen., bns, WC, 29 m², ét. park. 570 000 F. 43-35-18-36

ALESIA, p.-de-t., asc., 2 P. cuis., bns, WC sép., 50 m², env. bon plan, calme. Urgt. 43-35-18-36

Pr. Denfert, st. rue et jard. 5\5 P., 120 m², gde cuis. 2 bns calme, sol., park. 43-35-18-36

DENFERT p. de t., asc. 3\4 P. 79 m², rue et jard. chf. gaz, à rafr. urgt. 43-35-18-36

MONTPARNASSE 2\3 P. clair, calme, prévoir trava. 100 000. Mel. 43-25-32-56

17e arrondt

2 P., LEGENDRE, 3e étage, confort, 40 m², 550 000 F. Syndic. 40-47-67-82

78 Yvelines

VERSAILLES Notre-Dame, 4e ét., asc., vue, sud, 100 m², séjour, 3 chbres, parking ss-sol, 1 850 000 F Dano 39-51-34-45

92 Hauts-de-Seine

COURBEVOIE Ch Charcot (pr. Asnières). 3 P., 70 m² 4e sur jardins. Vue except., pos. park. 920 000 F. 43-20-77-47

CLAMART Studio 40 m² avec terrasse, confort, en bordure de Châtillon. Vue et verdure. RARE. 480 000 F gérant 43-20-77-47

NEUILLY BOIS 140 m² + 22 m² contigus, gd stand. Et. élevé. 40-54-89-31

16e MIRABEAU, beau 4 P., 100 m², parfait état, 9 000 H. ch. PARTENA. 42-66-36-53

16e H. MARTIN, 220 m² galerie dble récept, 4 chbres, 4 bains, balcons, 25 000 H ch. PARTENA. 42-66-36-53

Locations offres

STUDIOS, 2 PIÈCES ET PLUS près cimet. Montmartre de Maistre - 42-52-14-14

Studio, 1er arrdt proche Châtelet, bon état 3 300 CC. 42-36-18-42

2/3 P., 5e arrdt Panthéon double liv + chambre 6 500 CC - 42-36-18-32

Loc. com., 16e, 150 m² Mo Rue de la Pompe 20 000 HC. 42-36-18-32

2 P., meublé, Paris 8e sur cour, bon état 4 500 CC. 42-36-18-32

LE PECQ CENTRE, 5 P. 120 m², standing, 7 765 F SEFIGESTION. 44-90-60-23

15e VAUGIRARD 2 P., 50 m², park, 4 980 F CC SEFIGT. 44-90-60-23

20e GAMBETTA, 4 P., tout confort loggia, parking, 7 455 F SEFIGESTION; 44-90-60-23

15e BIR-HAKEIM, 5 pièces refait neuf, 11 100 F SEFIGESTION. 44-90-60-23

15e Proche MONTPARNASSE studio, 36 m², park, 4 200 F CC SEFIGESTION. 44-90-60-23

19e proche BUTTES-CHAUMONT 4 P., 86 m², 7 078 F CC SEFIGESTION. 44-90-60-23

5e rue Charles-V, 2 P caractère, cheminée, poutres. Refait. 7 578 F SEFIGESTION. 44-90-60-23.

11e rue Amelot, 5 P. 105 m², 9 604 F CC. SEFIGESTION. 44-90-60-23

12e Nation, 3 P., 76 m², calme, 7 100 F SEFIGESTION. 44-90-60-23

SURESNES centre, 4 P. 91 m², park., 7 566 F CC SEFIGESTION. 44-90-60-23

NEUILLY BINEAU, studio cuis., bains sép., 3 775 ch. comp., 1/2 hon. 3 075 GIMCO. 39-18-29-20

16e bd BEAUSEJOUR & voie privée, bel immeuble, appt 253 m², 3e étage, asc., entrée dble séjour + s. à m., 3 ch, cuisine. bcndr., 2 sdb, wc, 2 ch. sce, dble cave, station. pos. voie privée. loyer HC 23 000 F ch. 3 300 F. Visites S/RV. Buser. Tél : 42-94-95-95 réf. HR

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM (2,23 F/mn.)

appartements ventes

1er arrondt

PALAIS-ROYAL, immeu. XVIIe beau 130 m², clair, charme volumes, jolie vue, box 3 800 000. 40-26-44-31

7 RUE DU MAIL **60 M². TERRASSE** 1 900 000 s/pl. JEUDI 12 h à 15 h 47-27-48-38

PLACE DES 2 ECUS jolie vue, dégagée, 2e ét. Imm. XVIIe, beaux volumes appart. 10 P., 280 m² env. A rénover. 4 950 000 F Possibilité créer 3 lots **AIM. 42-78-40-04**

3e arrondt

PLACE DES VOSGES, vue exception. 200 m² env., à rafraîchir 7 500 000 F. 40-26-44-31

DUPLEX, ARTS-ET-MÉTIERS, 85 m², balc. vérandas, poutres 1 490 000 F. Tél. : 42-52-14-14

4e arrondt

CHATELET, 42 m² env. DUPLEX 2 P., bon état. Vue 780 000. AIM. 42-78-40-04

PROX. BD HENRI-IV, 2 P., 48 m² env., 3e ét., sud 875 000 AIM. 42-78-40-04

FACE ÎLE ST-LOUIS STUDIO gd standing, 36 m² 930 000 AIM. 42-78-40-04

5e arrondt

Vue s/Seine (5e), ad. volume 3,80 m ss plafond. 1 800 000 F. Fleurus. 45-44-22-36

R. MAITRE-ALBERT 80 m², s/jardins, bel imm. 18e, 2e ét., asc., soleil calme gd charme. 45-32-76-73

6e arrondt

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (6e) 6 pièces + service, 195 m² Fleurus. 45-44-22-36

CŒUR ST-GERMAIN charme, séj., 3 chbres, 3 s. de bains, très bon état, 4e, asc., 4 500 000 F. 45-71-01-40

7e arrondt

VANEAU (7e) imm. p.-de-t. 5 P. + 2 services 3 200 000 F Fleurus. 45-44-22-36

8e arrondt

CHAMPS-ELYSEES Av. George-V, ancien, pierre de taille gd stand. beau volume, 3e ét., 386 m², travaux possib. prof. 5e ét., 190 m² **NOTAIRE** 42-36-91-00

MADELEINE, 160 m² réception, 70 m², 3 chbres 4e ét., asc., 3 200 000 F Partena. 42-66-36-53

11e arrondt

BASTILLE R. AMELOT 2 P., 44 m² env. à rénover bon imm. ravalé, 4e sur rue 660 000. AIM. 42-78-40-04

MAISON 110 m² refait architecte, séjour, bureau, 2 chambres, gde cuis. 1 430 000 F - 48-06-63-69

FAIDHERBE 128 m² ancien, rénové, liv. 46 m² vaste cuis., 3 chbres, 2 bains état parfait. 2 400 000 F avec parking. 47-00-77-27

12e arrondt

BASTILLE TERRASSES neuf., 5 ch., 5 s. d'eau, parkings 6 800 000 F. Part. 43-44-01-90

Pl. Nation, 1 390 000 F **3/4 Pces, 5e ét.** Pierre-de-t. 43-44-03-43

13e arrondt

BOBILLOT. 4 P. 89 m², récent, terrasse/jardin, soleil. Century 21. Tél. : 44-08-61-21

PARIS 13e 2 MAISONS INDÉP. en 1 lot, 85 m² + grenier + caves aména. 120 m² + 100 m² de jard. + atelier 15 m², charme. t. bon état. Prix : 4 600 000 F. T. 43-55-00-22 (fr) 44-24-81-43 (soir)

Près PLACE D'ITALIE beau studio 26m², parking FRAIS RÉDUITS. STANDING Century 21. Tél. : 44-08-61-21

Métro CHEVALERET (50 m) 2 pces, beau plan, 4e ét., asc. bel imm. ancien. 660 000 F Syndic. 40-47-67-82

R. DELAMBRE, 2 P., 4e ét., IMPECCABLE 735 000 F. 43-20-32-71

DENFERT S/JARDIN 3 P., balc., soleil, imm. récent parking - 43-20-32-71

15e arrondt

BEL ANCIEN, 3 P. 61 m², asc., BON PLAN 1 100 000 F. 43-20-32-71

STUDIO à DUPLEIX volume 3e ét., bel immeuble ancien 450 000 F. Syndic. 40-47-67-82

16e arrondt

VICTOR-HUGO CAUSE SUCCESSION **8 PIECES, 370 m²** prof. lib. 45-04-49-13

POMPE, 2/3 P., 1 170 000 F gd liv., 3 fenêtres, chbre s/ jard., tt cft, pierre-de-t., asc. jeudi, vendredi, samedi 9, Gustave-Courbet, 13/16 h. Exclusif. Viou. 45-08-53-84

TROCADERO sup. 5 P d'angle, 185 m² + 3 chbres serv., 4e ét., p.-d.-t., 5 800 000 F. Partena. 42-66-36-53

17e arrondt

ÉTOILE ancien stand. 7 P. princip., beau volume, 330 m² env. 6 400 000 F NOTAIRE. 42-36-91-00

Rue de COURCELLES, petit 2 P. 3e ét., bon état. 500 000 F Gérant. 40-47-67-82

2 P., LEGENDRE, 3e étage, confort, 40 m², 550 000 F. Syndic. 40-47-67-82

18e arrondt

31 m², 340 000 F J. Joffrin, 2 P., refait neuf Immo. Marcadet. 42-51-51-51

78 Yvelines

ST-GERMAIN-EN-LAYE, place Marell, imm. récent, stand. 4 P. + jard. privé, 2 100 000 F 4 P. + terras. 8e, asc. 2 500 000 F. Fancia. 34-51-62-59

VERSAILLES, belle propriété divisée, appt 106 m², jard. priv. 134 m², séjour, grande cuisine équipée, 3 chambres. Prix : 1 750 000 F. DANO. 39-51-34-45

VERSAILLES, Notre-Dame, 4e ét., asc., vue, sud, 100 m², séjour, 3 chbres, parking ss-sol, 1 850 000 F Dano. 39-51-34-45

92 Hauts-de-Seine

Villeneuve-la-Garenne Immeuble standing, impeccable, 3 pièces, tt cft, park. 675 000 F. Tél. : 40-08-05-51

NEUILLY/ST-JAMES, récent, 65 m², env. 3 P, 3e ét., asc. park. 1 550 000 F. DM. 44-18-07-07

VILLE D'AVRAY CENTRE dans résid. std, bel appart. 4-5 P., 128 m², exc. état, living 40 m², sur terrasses, est et sud 100 m², cuis., équip., box, cave, 2 580 000 F. Excl. BRANCAS - 45-34-66-60

COURBEVOIE ch Charcot (p. Asnières), 3 P., 70 m², 4e sur jardin, vue except. pos. park. 920 000 F. 43-20-77-47

CLAMART studio, 40 m², avec terrasse, confort en bordure de Châtillon. Vue et verdure. RARE, 480 000 F, gérant. 43-20-77-47

BOULOGNE, J. Jaurès, 2 P., park., cave, imm. stand. 1 100 000. MBI. 41-38-02-34

NEUILLY BOIS 140 m² + 22 m² contigus, gd stand., ét. élevé. 40-54-89-31

94 Val-de-Marne

GENTILLY (94) près CITÉ UNIVERSITAIRE 2 ateliers de peintre (139 + 118 m²) 1 atelier (84 m²) 1 maison (133 m²) ex-bureaux 474 m² bâtis avec chauffage central, eau, électricité + 2 courettes d'intérieur (16 et 50 m²), le tout proposé à 3 000 000 F, soit 6 300 F/m² Prévoir travaux pour habiter FIX immo. 46-65-80-90

ST-MAUR 3-4 p., 80 m², imm. bon stand., gard., asc., interph., 1 080 000 F. 42-33-61-73

14e arrondt

VENTE PARIS 14e Entre Alésia et porte d'Orléans dans immeuble neuf façades pierre au 7e étage, calme, orienté ouest, un 3 pièces de 87 m² + 8 m² de terrasses. Séjour de 32 m² frais de notaire réduits : 2 500 000 F parking et cave compris visite 7 jours sur 7 sur rendez-vous Richard Ellis 40 89 00 00

propriétés

Superbe demeure sur 2 ha 1 100 m², habitables, piscine intérieure, tennis maison gardien, dépendances parc clos, étang, 28 km de Paris Tél. : 48-00-91-00

PAYS BASQUE propriété 25 ha env. 30' aéroport Biarritz, superbe mais. basque, charpente apparente, écurie, manège, boxes Rens. (16) 59-37-07-91, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

A SAISIR vd cause décès, à 70 mn de Paris, direct A6 MONTARGIS sud, ancienne DEMEURE · récept. séj rust. 70 m², chamn. + sal. 50 m², cuis., 4 chbres, bns, WC tt cft beau grenier aménag. + en retour boxes chevaux + 4 P. + dépendances + pisc. S/TERRAIN av. source **15 HECTARES** PX TOTAL 1 290 000 F Crédit 90 %. Taux 7,90 (16) 38-85-22-92, 24 h/24

maison individuelle

SAINT-MAUR (94) 2 mn RER, le parc et commerces. Maison 1890, extension et rénovation en 1990, 160 m² habitables : séjour 50 m², 4 grandes chambres, 2 salles de bains, 3 wc, garage, terrasse. Calme et emplacement privilégié. Urgent, cause mutation professionnelle 2 700 000 F: Plans et photos sur demande. (1) 48-89-96-50.

Domaine

SUD BRETAGNE GDE MAISON **DOMAINE DE 40 HA** Terre, bois, étang, ruisseau · Tél. : (16) 98-57-82-01

Viager

FONTENAY LE-FLEURY (78) studio 41 m², occ. 70 ans, 5e asc. balcon 7 m², soleil, imm. p.d.t. 90 000 F + 1 200 F/mois France Viager : 43-66-65-65

12e Mairie, résid., 3e étage Arcadie 30 m² + balcon 35 000 + 1 500 F/mois Fme 66 ans, acheté 900 000 Viager Thomassian. 42-30-57-57

16e, Mo KENNEDY, 3 P., balc. bel imm., p.-de-t occupé Fmes 81/79 ans, 180 000 F + 5 000 F/mois. 42-30-57-57 Viager Thomassian

VANVES, près gare Vanves libre 3 P., 60 m², + park. 400 000 F + 4 176 F/mois 74-72 ans. 42-30-57-57 Viager Thomassian

Libre Vaucresson (gare) maison caractère à renover gar., jard., fme 74 ans 550 000 F + 1 000/mois Viagers Cruz. 42-66-19-00

maison

FONTENAY/S/BOIS MAISONS NEUVES 5 P., entrée, cuis., bains + combles, jardin, parking. Livrées avec ou sans travaux finition. 1 050 000 prêt 0 % possib. constructeur. 42-65-11-66

immobilier d'entreprise

VOTRE SIEGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services, 43-55-17-50

93 MAIRIE DE MONTREUIL atelier de caractère de 75 m² 6 500 F CC. IP. 48-85-13-33

hôtel particulier

A louer **XVIe RESIDENTIEL** sur terrain 580 m² clos, rdc + 2 étages 522 m² + 176 m², ss + jardin + garage Gobelins Immobilier Tél : 43-37-50-25

NEUILLY, hôtel particulier 400 m², env + jardin charme, trav. 40-26-44-31

bureaux

PROCHE GOBELINS - 56 m² bureau/boutique exceptionnel ; - 800 m² divisible, très clairs, très calmes. - Gobelins immobilier Tél · 43-37-50-25

Fonds de commerce

St-Denis 93 bon emplacement proche centre, 300 m métro Basilique, face station trans. vends local commercial (fonds ts commerces) actuellement garage) surface au sol 630 m², avec 2 entrées sur 2 rues différentes. Pour contact Tél. : (1) 48-22-29-24 hres bur

VDS FONDS DE COMMERCE NORMANDIE (76) boissons TB rentabilité personnel qualifié en place résultat 160 u/an crédit vendeur possible, discrétion assurée. Ecrire au Monde Publicité Réf 8923 133, av des Champs-Elysées. 75409 Paris Cedex 08

Part. vd hôtel ★★★ 24 chbres a Québec. Affaire très saine Idéal pr qui veut s'expatrier. Fax 19 1418 649 7553, de 8 h a 16 h, du lundi au vendredi.

SPÉCIAL 78, 92, 94.

locations offres

Paris

Studio 1er arrdt., proche Châtelet, bon état. 3 300 CC – 42-36-18-32

Paris 11e, RARE APPART. de caractère, 130 m² + 80 m² de terrasse, 15 000 F CC. IP - 48-85-13-33

MADELEINE LUXUEUX Studio neuf, cuis. équipée, imm. gd standing, 3 900 H. Ch. PARTENA – 42-66-36-53

CONVENTION 2/3 P. 65 M² 2e étg., asc., clair, calme. 5 800 H Ch 42-66-36-53

CHATELET 2 P., 37 M². Charme, poutres, refait nf. 3 600 H. Ch. 42-66-36-53

16e, 17, av. V.-Hugo, 35 m² Séjour, 4e, asc., 2 P. cuis.-sdb 4 000 F ch. c. - 47-22-26-63

20e Gambetta 4 pièces tout conf. Loggia. Parking. 7 455 F. Sefi Gestion. – 44-90-60-23

Faubourg St-Martin 10e, Bb 24-10, 3 P., 4e ét sur rue, sans asc., ch. ind. élect., cuisine-salle d'eau + prov. ch. = 4 095 F Tél. : 40-09-02-05 - Cab. FRENEHARD

Faubourg St-Martin 10e, Bb. 5-11, studio 4e ét. sur cour, sans asc., ch ind. élect. Entrée-cuis.-salle d'eau avec WC Loyer mensuel : + prov ch. = 3 070 F Tél 40-09-02-05 - Cab. FRENEHARD

Faubourg St-Martin 10e, studio 5e ét. s/cour, s. asc., ch. ind. élect. Entrée-cuisine-salle d'eau avec WC Loyer mensuel + prov. ch. = 2 870 F Tél. : 40-09-02-05 - Cab. FRENEHARD

12e. Nation. 3 p., 76 m². Calme. 7 100 F. Sefi Gestion. – 44-90-60-23

15e Vaugirard. 2 p., 50 m². Park. 4 980 F CC. Sefi Gestion. – 44-90-60-23

Banlieue

NEUILLY 3/4 P., 125 m² C LAFITTE. Vue jard. 11 000 H. Ch. PARTENA – 42-66-36-53

94 VINCENNES Georges Huchon Bon Immeuble. 2 pièces tt. ch., refait neuf, 3 900 CC. Tél. 40-08-05-51

J F souhaite partager beau 3 P. avec étudiante non fumeuse, proche banlieue Sud/Ouest à 10 mn de Montparnasse, 2 500 F tt. compris. Tél · 46-26-88-94 (ap. 19 H)

92 Suresnes. Centre 4 pièces 91 m². Park. 7 566 F. Sefi Gestion. – 44-90-60-23

Neuilly Bineau Studio, cuis., bains. Sep. 3 775 ch. comp. 1/2 hon. 3 075. GIMCO. – 39-18-29-20

78. Le Pecq centre 5 pièces. 120 m². Standing. 7 765 F. Sefi Gestion – 44-90-60-23

JF souhaite partager beau 3 P avec étudiante non fumeuse proche banlieue sud/14 à 10 mn de Montparnasse, 2 500 F tt compr. Tél 46-26-88-94 (ap. 19 h)

92 ASNIÈRES RUE MONTAIGNE 3 P. 50 m² env. au 2e ét. s. asc., cuis., sal. d'eau, WC, chauf. col. Loyer mens. + pr. ch. = 3 650 F Tél. : 40-09-02-05 - Cab. FRENEHARD

ST-MANDE · RUE JOLLY Studio, rdc s/jardin, ch. ind. elect. Loyer mensuel + prov. ch. = 2 650 F Tél. : 40-09-02-05 · Cab FRENEHARD

92 loue 4 p., 120 m², 1er ét. 2 parkings, chauffage central a 10 000 F c.c. Tél. : 45-96-03-07

NEUILLY 200 M² 7 p., gd st., 3 m sous plaf. 20 000 h ch PARTENA 42-66-36-53

locations recherche

INTER-PROJETS recherche SUR PARIS ET EST PARISIEN grands appartements, duplex, lofts, ateliers d'artiste, maisons caractère, produits originaux, à louer ou a vendre. IP 42-83-46-46

locations demandes

EMBASSY SERVICE 43, avenue Marceau, 75008 Rech pour CLIENTS ETRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLES GESTION POSSIBLE **(1) 47-20-30-05**

DIPLOMATE FRANÇAIS cherche 2/3 pces meublé (min. 50 m²), oct nov centre Paris Tél · (1) 43-40-63-84.

INTER-PROJETS recherche SUR PARIS ET EST PARISIEN grands appartements, duplex, lofts, ateliers d'artiste, maisons caractère, produits originaux, à louer ou à vendre. IP 42-83-46-46

COLLABORATRICE JOURNAL RECHERCHE 3/4 pièces. Paris 1, 2, 3, 4e arrondt, loyer modéré. Tél. : 42-00-46-94 (rép.)

ATTIQUE Recherche pour clients étrangers appartements et maisons vides ou meublés à louer Paris banlieue Ouest gestion possible **(1) 45-07-19-67**

immobilier étranger

ARGENTINE Propriété de 2 100 ha nord de Cordoba (150 km). Bâtiment ancien rénové et meublé. Téléphone, piscine, tennis, box à chevaux. Grand parc arboisé, situé à 800 m d'une petite ville de 25 000 habit. Convient pour élevage et tourisme. Prix : US$ 700 000. Eventuellement échange partiel contre appartement bord de mer. Prix à discuter. Ecrire sous chiffre no 018-815-942. Publicitas. Case postale 3575 CH-1211 Genève.

Chalet 5/6 personnes, Villars-s-Ollon en Suisse, tout confort, 1 300 FS par semaine. Tél. : 19 41-22-774-21-52

SÉCURITÉ ET STABILITÉ

Une adresse commerciale **en Suisse, près de Montreux,** dans un site magnifique, à 100 mètres du Lac et face aux Alpes.



A une heure de l'aéroport de Genève et 5 minutes de l'autoroute, à vendre **CASTEL**, 1 166 m² habitables, pour multiples usages, garage 15 places, parc arborisé 15 000 m².

Renseignements : REGIE DUBOUX SA / SUISSE Tél. : 41-21-320-35-65 – Fax : 41-21-323-90-69

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire – 48-73-48-07.

Jeune couple rech. 2 pces Paris 11e, 12e, 20e, sur rue principale, quartier tous commerces. Tél. · 40-33-11-07 (répondeur).

Pluie à l'est éclaircies à l'ouest

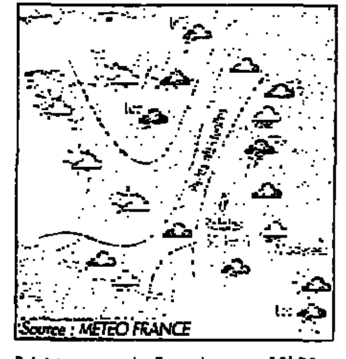
LA FRANCE reste soumise à un courant océanique commandé par un minimum dépressionnaire centré au nord des îles Britanniques. Jeudi, une perturbation se situera sur le flanc est du pays avec des pluies soutenues sur le Sud-Est, alors que les régions de l'ouest retrouveront un ciel variable agrémenté d'éclaircies.

Jeudi matin, il pleuvra modérément de l'Alsace et de la Lorraine à la Bourgogne, la Franche-Comté, la région Rhône-Alpes et le littoral méditerranéen. Les pluies pourront avoir un caractère orageux et être localement fortes, notamment sur les versants sud des montagnes. Seule la Corse sera plus favorisée avec simplement des passages nuageux. Des Pyrénées à l'ouest du Massif central et à la région Champagne-Ardenne, les nuages occuperont encore le *ciel mais les pluies se raréfieront.* Plus à l'ouest, des éclaircies assez belles se dessineront du littoral atlantique aux côtes de la Manche en passant par le Poitou, la Touraine, la région parisienne et le Nord. Cependant, celles-ci seront entrecoupées de quelques averses dès le matin sur la Manche occidentale et la façade atlantique.

Jeudi après-midi, les éclaircies gagneront du terrain vers la Champagne et les Ardennes, le Berry, le Massif central, le Bassin aquitain, a l'exception de la chaîne pyrénéenne qui restera très nuageuse, ainsi que du Roussillon à l'ouest du Languedoc. La Lorraine et la Bourgogne verront également le ciel s'éclaircir dans l'après-midi. Le risque d'averse se déplacera *pour se situer plutôt sur la* Haute-Normandie, la Picardie et le Nord - Pas-de-Calais. Sur les régions de l'est, la pluie s'attardera sur la Provence, le massif alpin, alors que sur la Franche-Comté et l'Alsace, les précipitations s'atténueront pour disparaître en fin de journée. La Corse sera sous l'emprise d'un ciel menaçant où les courtes éclaircies seront interrompues par des ondées orageuses.

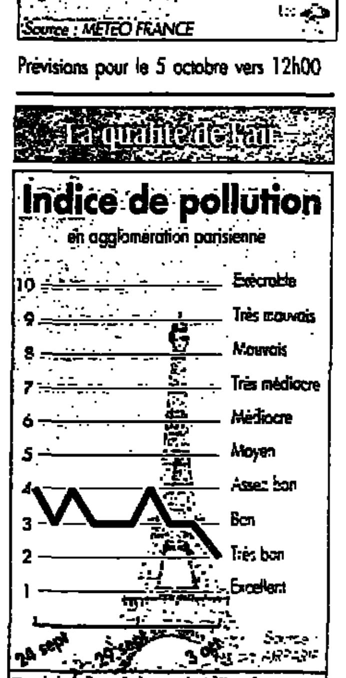
Les températures minimales seront douces avec 12 à 16 degrés sur la moitié nord et 16 à 18 degrés plus au sud. L'après-midi, le mercure atteindra 16 à 18 degrés sur la moitié nord, 18 à 20 degrés du Sud-Ouest aux Alpes et 20 à 24 degrés au bord de la Méditerranée.

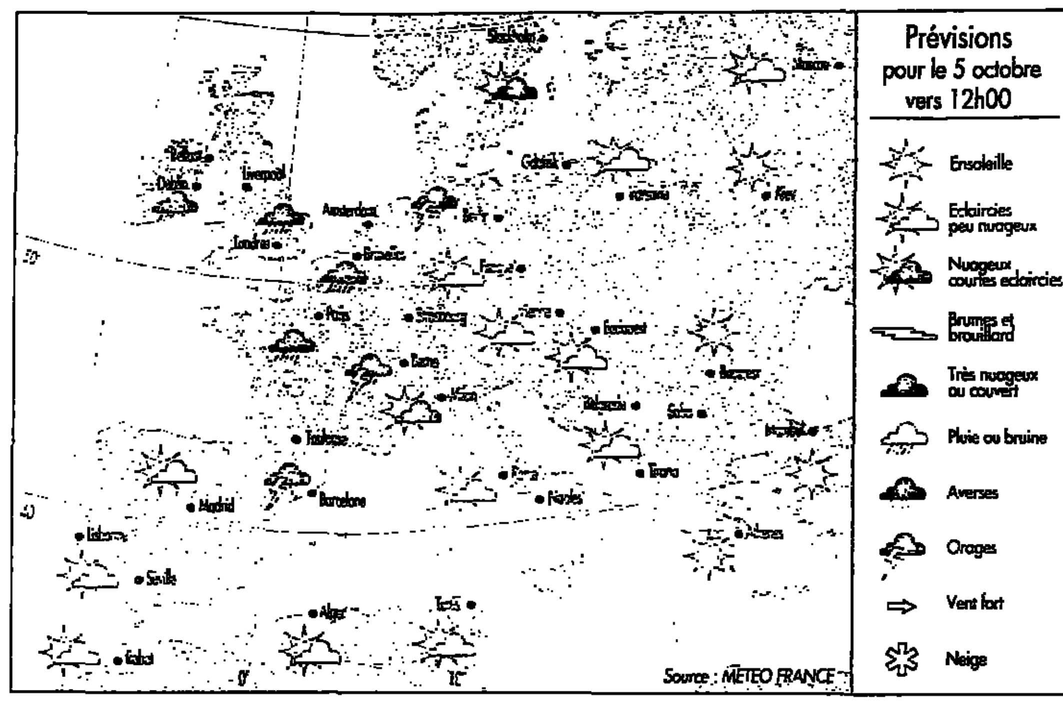
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 5 octobre vers 12h00

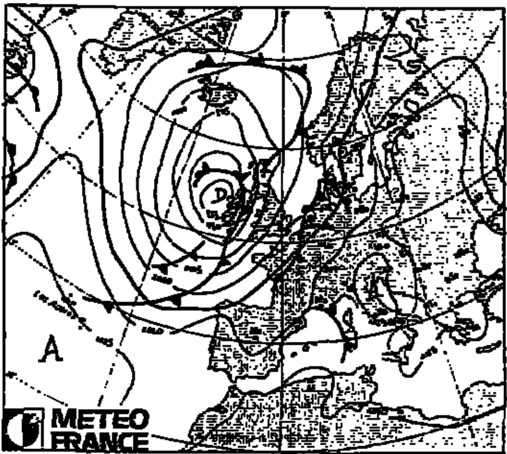
La qualité de l'air



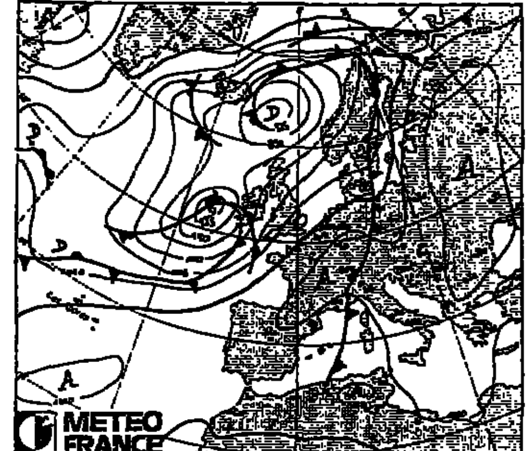


TEMPÉRATURES du 3 oct. 1995 maxima/minima

Ville	Max/Min
FRANCE	
AJACCIO	24/16
BIARRITZ	29/16
BORDEAUX	25/17
BOURGES	24/14
BREST	17/15
CAEN	20/15
CHERBOURG	17/15
CLERMONT-F.	24/16
DIJON	22/14
FORT-DE-FR.	30/23
GRENOBLE	20/15
LILLE	20/15
LIMOGES	22/14
LYON, BRON	21/17
MARSEILLE	25/19
NANCY	21/15
NANTES	20/15
NICE	22/17
PARIS	21/15
PAU	28/13
PERPIGNAN	23/14
POINTE-A-PIT.	32/23
RENNES	21/16
ST-DENIS-REUNION	26/19
ST-ÉTIENNE	21/16
STRASBOURG	18/14
TOULOUSE	23/18
TOURS	20/15
ÉTRANGER	
ALGER	29/18
AMSTERDAM	19/14
ATHÈNES	24/15
BANGKOK	34/23
BARCELONE	24/17
BELGRADE	24/14
BERLIN	21/14
BOMBAY	32/25
BRASILIA	32/24
BRUXELLES	20/16
BUCAREST	19/2
BUDAPEST	18/9
BUENOS-AIRES	17/14
CARACAS	24/21
CHICAGO	26/11
COPENHAGUE	13/12
DAKAR	33/27
DJAKARTA	27/25
DUBAI	37/25
DUBLIN	17/12
FRANCFORT	16/15
GENÈVE	21/15
HANOÏ	34/25
HELSINKI	9/9
HONGKONG	28/25
ISTANBUL	18/10
JÉRUSALEM	27/15
KIEV	13/4
KINSHASA	-/-
LE CAIRE	28/18
LIMA	17/15
LISBONNE	24/15
LONDRES	19/15
LOS ANGELES	34/17
LUXEMBOURG	20/13
MADRID	28/12
MARRAKECH	31/17
MEXICO	24/13
MILAN	19/14
MONTREAL	23/10
MOSCOU	10/1
MUNICH	22/11
NAIROBI	22/14
NEW DELHI	37/24
NEW YORK	26/18
PALMA DE MAJ.	26/14
PÉKIN	22/12
PRAGUE	20/10
PRETORIA	29/19
RABAT	25/15
RIO DE JAN.	25/21
ROME	24/14
SAN FRANC.	22/13
SANTIAGO	16/9
SÉVILLE	30/17
ST-PETERS.	12/10
STOCKHOLM	16/8
SYDNEY	18/12
TENERIFE	27/21
TOKYO	27/22
TUNIS	30/21
VARSOVIE	18/7
VENISE	21/16
VIENNE	15/9



Situation le 4 octobre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 6 octobre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Joseph Darnand condamné à mort

PUISQUE, contre toute attente, il s'est trouvé un nombre suffisant de jurés pour que la Haute Cour de justice pût se réunir en cette période électorale, le procès de Pierre Laval commence aujourd'hui même, celui de Joseph Darnand ayant eu lieu dès hier.

Une audience a permis, en effet, de régler le sort de celui qui fut secrétaire général au maintien de l'ordre et secrétaire d'Etat à l'intérieur dans les derniers mois du gouvernement de Vichy, mais dont le nom restera surtout lié à celui de la milice exécrée, au souvenir de sa honte et de ses abominables forfaits ; de celui qui fut aussi le premier Waffen SS et le premier à prêter serment à Hitler.

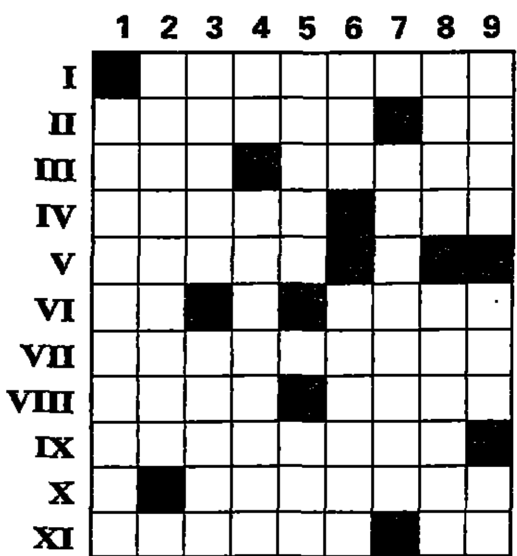
Comme devait le dire l'avocat général Carrive, les faits sont *« constants, flagrants et reconnus »*. Pour avoir entretenu des intelligences avec l'Allemagne, entrepris de démoraliser la nation et s'être rendu coupable de vols qualifiés, Joseph Darnand a été condamné à la peine de mort, à la dégradation nationale, à la confiscation de ses biens et à la radiation de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

L'accusation n'avait cité aucun témoin. La défense non plus, mais le R.P. dominicain Bruckberger a demandé à déposer. Ce religieux a servi dans le corps franc de Darnand, dont le prestige était immense ; il raconte les faits d'armes de ce dernier, qui alla près de Forbach rechercher le cadavre d'un camarade dans les lignes allemandes. D'après lui, l'accusé était, après l'armistice, dans *« les meilleures dispositions de revanche »*. Mais, sans culture, ayant besoin de gens qui pensent pour lui, Darnand a subi l'influence d'un entourage maurrassien et surtout celle de Pétain. *« Jamais,* s'écrie le R.P. Bruckberger, *je ne pardonnerai à ceux qui ont signé l'armistice d'avoir privé la Résistance de ce splendide compagnon d'armes. »*

(5 octobre 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6663



HORIZONTALEMENT

I. Des gens qui font parfois des repas froids. – II. Fit du plat. Devint vraiment bête. – III. Cri dans un combat. Du vent ! – IV. Un château en Dordogne. Un point. – V. Utile en cas d'embarras. – VI. Elément de jupe. Les faux dieux dans la Bible. – VII. Quand il est majeur, peut être mis en tutelle. – VIII. Apporte une protection. Coule en Bretagne. – IX. Traverse des *régions froides.* – X. *On pouvait* y *mettre* un oignon. – XI. Pas ramassé. Qui est bien rentré.

VERTICALEMENT

1. Un livre à consulter pour bien connaître les quartiers. – 2. Pas loué. – 3. Dans la banlieue de Bruxelles. Danse à Cuba. – 4. Quartier de Vienne. On saute dessus pour la saisir. – 5. Prit sur le champ. Ce qu'il y a de meilleur. – 6. Se précipite quand la chasse est ouverte. Peut être attendue par un joueur. – 7. Qui peuvent être défendus. – 8. Sur des côtes bretonnes. Viennent après les parents. – 9. D'un auxiliaire. Héros dans le Sud. Pas annoncé.

SOLUTION DU N° 6662

HORIZONTALEMEI

I. Vibrisse. – II. Pétrolier. – III. Arioso. Ré. – IV. Nuitée. – V. Miettes. – VI. INRI. CIA. – VII. Alcools. – VIII. Epileur. – IX. Dorer. Tri. – X. Eté. Nuées. - XI. Se. Sensée.

VERTICALEMENT

1. Palmipèdes. – 2. Ver. In. Pote. – 3. Itinéraire. – 4. Broutille. - 5. Rosit. Cerne. – 6. Ilote. Ou. Un. – 7. Si. Escortés. – 8. Séré. Il. Rée. – 9. Ere. Rassise.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PARIS.** Au cours du premier semestre la croissance du nombre des passagers dans les aéroports parisiens n'a été que de 1,5 % en raison d'une faible hausse du trafic international (+ 2,8 %), imputable à la concurrence des trains Eurostar sur Paris-Londres, et d'un recul du trafic national (– 1,1 %), qui s'explique par la concurrence accrue des TGV. – *(Reuter.)*

■ **SUISSE.** La banque nationale suisse va émettre d'ici à 1998 six nouveaux billets (10, 20, 50, 100, 200 et 1000 francs suisses). La nouvelle coupure de 50 FS, mise en circulation mardi 3 octobre, est frappée à l'effigie d'une femme, Sophie Taeuber-Arp, une artiste dadaïste zurichoise. – *(AFP.)*

■ ***STRASBOURG.*** *Air Liberté a mis* en service, lundi 2 octobre, sa nouvelle liaison Paris-Strasbourg, avec quatre vols quotidiens dans les deux sens. A partir du 28 octobre, la compagnie en proposera un de plus. – *(AFP.)*

ÉCHECS

Championnat du monde : Kasparov gagne la quatorzième partie

« LA LUTTE pour le titre est terminée », a déclaré Garry Kasparov, mardi 3 octobre, après sa victoire dans la quatorzième partie du championnat du monde qui l'oppose à l'Indien Vishwanathan Anand. Le Russe mène désormais sur le score de 8,5 points à 5,5, et il lui suffit de 1,5 point – soit trois nulles – sur les six dernières parties, pour conserver son titre.

Le grand maître de Madras, avec les Noirs, a pourtant tenté, mardi, de déstabiliser le champion du monde en exhumant la défense scandinave, inusitée à ce niveau. *Mais il fallait* plus pour désarçonner un Kasparov sûr de son ascendant psychologique, qui proposa la nulle au 16e coup. Anand avait une position solide et refusa.

L'Indien s'empara ensuite du contrôle de la colonne. Tout allait donc à peu près bien pour lui. Jusqu'au 27e coup. Le Russe proposa alors un sacrifice de cavalier hautement spéculatif, un de ces coups de bluff que lui seul peut se permettre. *Les exclamations et les ap*plaudissements des spectateurs fusèrent et traversèrent même les parois de la cage de verre censée être insonorisée. Anand flaira le piège, déclina l'offre... et tomba dans le piège, comme l'assura Kasparov après la rencontre : cette fois-ci, dit-il, il fallait prendre.

Le Russe réussit ensuite à faire « monter » une tour sur la septième rangée, au cœur de la défense noire. Les deux hommes, qui couraient après la pendule pour arriver au contrôle de temps du 40e coup (deux heures par joueur), échangèrent plusieurs pièces dont la dame, ce qui ne pouvait qu'avantager Kasparov, plus à l'aise dans la position. Anand se retrouva alors à court de « bons coups », perdit un pion au 41e coup et abandonna aussitôt. Prochaine partie jeudi 5 octobre.

CHAMPIONNAT DU MONDE (New York, 1995)
Blancs : Kasparov.
Noirs : Anand.
Quatorzième partie.
Défense scandinave.

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. e4	d5	22. ç4	Df7
2. exd5	Dxd5	23. a5	Ff8
3. Cç3	Da5	24. çxd5	çxd5
4. d4	Cf6	25. Fb4	Cd6
5. Cf3	ç6	26. a6	b6
6. Ce5	Fe6	27. Ce5	De6
7. Fd3	Cbd7	28. g4	bxg4
8. f4	g6	29. Cxg4	Fg7
9. 0-0	Fg7	30. Tç7	Ce4
10. Rh1	Ff5	31. Ce3	Fh8
11. Fç4	e6	32. Tç1	g5
12. Fe2	h5	33. Fg4	Fxg4
13. Fe3	Td8	34. Dxg4	Dxg4
14. Fg1	0-0	35. Txg4	Cd6
15. Ff3	Cd5	36. Ff2	Cb5
16. Cxd5	exd5	37. Tb7	Te4
17. Ff2	Dç7	38. f5	Txg4
18. Tç1	f6	39. Cxg4	Tç8
19. Cd3	Tfe8	40. Td7	Tç2
20. b3	Cb6	41. Txd5	Aband.
21. a4	Cç8		

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037
Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE.
Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Vendredi 6 octobre

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les objets d'art de la Renaissance, 11 h 30 ; *L'Ex-Voto* de Philippe de Champaigne, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** *(25 F + prix d'entrée), 12 h 30* (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : Courbet et Manet (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, hall d'entrée du musée (Institut culturel de Paris).

■ **LE PARC ANDRÉ-CITROËN** (50 F), 14 heures, angle de la rue Saint-Charles et de la rue Balard (Odyssée).

■ **AUTOUR DE NOTRE-DAME-*DE-LORETTE*** *: hôtels et jardins* (50 F), 14 h 30, sortie du métro Notre-Dame-de-Lorette (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **LA MAISON DU FONTAINIER** et autres curiosités du quartier d'Enfer (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, angle de l'avenue Denfert-Rochereau et de la rue Cassini (Approche de l'art).

■ **MARAIS** : sur les traces de Mme de Sévigné (55 F), 14 h 30, parvis de l'église Saint-Gervais (Frédérique Jannel).

■ **LE QUARTIER PLAISANCE** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Plaisance (S. Rojon-Kern).

■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Cité (Isabelle Hauller).

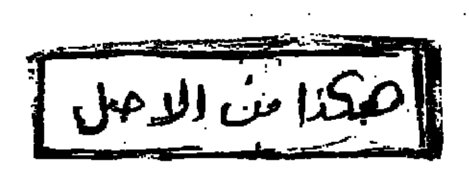
■ **LE SIÈGE DU PARTI COMMUNISTE** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Colonel- Fabien (Europ explo).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ROCH** (37 F), 15 heures, 296, rue Saint-Honoré (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul *(Résurrection du passé).*

■ **MUSÉE GUIMET** : l'art khmer (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, place d'Iéna (Paris et son histoire).

■ **PASSAGES ET GALERIES** (50 F), 15 heures, sortie du métro Palais-Royal côté place Colette (Psalmodi).



CULTURE

LE MONDE / JEUDI 5 OCTOBRE 1995

CINÉMA Pour *Land and Freedom*, un des oubliés du palmarès du dernier Festival de Cannes, Ken Loach a quitté l'Angleterre et le *présent pour l'Espagne et l'Histoire*, en reconstituant un épisode de la guerre : le sacrifice par les troupes *républicaines*, en 1937, d'autres mouvements antifranquistes, trotskistes notamment. ● LA NOSTALGIE de la solidarité et la vigueur des espoirs alors en jeu éclairent ce film dans lequel le réalisateur de *Family Life, Raining Stones* et *Ladybird*, observateur intransigeant de la société britannique, fait davantage place à sa sensibilité d'homme de gauche, adversaire déclaré du stalinisme, qu'à l'analyse politique. ● LA BRIGADE de jeunes acteurs constituée pour l'occasion porte un film dont les remous suscités lors de sa présentation en Espagne témoignent que, pour les combattants d'alors, une plaie demeure ouverte.

Ken Loach réveille les démons de la guerre d'Espagne

En évoquant un épisode tragique de 1937, le cinéaste anglais a réalisé un film, « Land and Freedom », empreint de nostalgie, histoire d'une trahison qui a marqué la fin de certaines illusions

LAND AND FREEDOM, film anglais de Ken Loach. Avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frédéric Pierrot. (1 h 49.)

Land and Freedom commence comme un film de Ken Loach. A Liverpool, un homme âgé est victime d'un malaise, une ambulance l'emporte vers l'hôpital, puis fait demi-tour. Caméra au poing, montage abrupt, rythme convulsif, ce cinéma capte la réalité et prend d'emblée à la gorge, il ne ressemble à aucun autre. Bientôt, en rangeant les papiers du défunt, qui était son grand-père, une jeune fille découvre qu'il fut, près de soixante ans auparavant, un des militants qui combattirent le franquisme, le fascisme et tous les totalitarismes. Le flash-back est amorcé, *Land and Freedom* devient un autre film, un film d'Histoire. Est-ce encore un film de Ken Loach ? Oui, mais pas le Ken Loach observateur lucide de la société britannique, ni celui qui, s'aventurant loin de ses terres d'enquête, perdait ses marques et livrait un film sans repères (*Fatherland*, 1986). Un autre Ken Loach, donc, plus secret, moins immédiat, plus nostalgique, plus sentimental aussi. De là un possible malentendu.

Un film d'histoire ou plutôt un film de mémoire. Mais d'une mémoire qui n'est ni celle du personnage qui enclenche le récit ni celle du cinéaste lui-même. Et qui n'est pas non plus vraiment celle de David Carr (Ian Hart), prolétaire anglais dont le film donne à suivre le parcours, de la projection, à Liverpool, d'un film militant sur la situation espagnole, à sa transformation en combattant de la liberté, de sa découverte des réalités de la guerre à la tragique déception qui sanctionna la fin de son aventure.

Il s'agit plutôt d'une sorte de mémoire collective, qui s'est incarnée, au fil des années, dans l'évocation des illusions perdues d'un mouvement révolutionnaire dont les idéaux ont été trahis un à un. *Land and Freedom* apparaît ainsi d'abord comme l'histoire de cette trahison originelle, conclue par l'étouffement et le massacre, par les troupes républicaines aux ordres de Moscou, des autres mouvements antifranquistes, notamment anarchistes et trotskistes, aux côtés desquels elles avaient jusque-là combattu.

Depuis 1936, il y a eu d'autres déceptions, d'autres échecs et d'autres trahisons, dont le film ne porte forcément pas mention, mais qui sont présents comme en filigrane. C'est une des raisons pour lesquelles Ken Loach n'a pas abordé frontalement l'histoire de David et de ses camarades, pour au contraire organiser un va-et-vient entre présent et passé, dont se nourrit l'imagerie offerte par le film. Car il faut sans doute parler d'imagerie, en remarquant notamment ce que les personnages peuvent présenter de lisse, au point de devenir les incarnations des idéaux dont ils sont les porteurs.

Option surprenante de la part d'un cinéaste d'ordinaire attaché à la complexité des caractères et décidé à éclairer toujours la part d'ombre de chacun. Choix logique de la part d'un militant lancé dans une entreprise dont la nostalgie le protège encore d'un cynisme qu'il a toujours su éviter, mais auquel pourrait le conduire la lucidité de son regard sur l'évolution récente du monde, et singulièrement de la société britannique. La colère, dont Loach a toujours affirmé qu'elle servait de détonateur à ses films, s'est ici en partie effacée au profit de l'émotion.

IMAGERIE

Cette émotion porte essentiellement sur la notion de solidarité, dont le cinéaste déplore qu'elle soit aujourd'hui dévalorisée, voire obsolète. Raison pour laquelle *Land and Freedom* met en avant l'idée de groupe, au détriment de l'idée de personnage. En effet, la fonction essentielle de David Carr est de servir de guide, de trait d'union entre le spectateur de 1995, représenté dans le film par la petite-fille de David, et la réalité de l'Espagne de 1936, que le film s'applique à décrire. Exaltation de la solidarité, le récit détourne ou gomme les aspérités de la vie de groupe et ne rend précisément compte que d'un conflit présentant une signification ouvertement politique, au cœur de la très longue scène, peut-être la plus belle du film, où est discutée la collectivisation des terres d'un village. Scène centrale, véritable pivot idéologique d'un film qui s'applique par ailleurs à faire l'impasse sur l'idéologie et apparaît paradoxalement comme le moins directement politique des films de Ken Loach.

La reconstitution d'époque, si attentive soit-elle, n'est pas davantage l'enjeu du film que le débat politique sur le sens de la guerre d'Espagne. Au plan historique, tout est joué avant même que le film ne commence, le réalisateur a pris parti, il n'a pas de thèse à mettre en lumière et à défendre, pas de révélations à faire, tout juste quelques vérités à rappeler et, surtout, une aventure humaine à retracer ou, mieux encore, à recréer. *Land and Freedom* puise en effet sa force dans la sobriété, presque le minimalisme, de la description des combats, escarmouches dont l'enjeu n'apparaît aux combattants que de manière fugitive et parcellaire, et surtout dans l'enthousiasme et la vitalité dont font preuve de jeunes acteurs choisis par Loach autant pour leurs qualités humaines que pour leur talent de comédiens. Leur évidente implication et leur totale adhésion à la vision du réalisateur porte *Land and Freedom*, film de mémoire collective et vivante.

Pascal Mérigeau



Trente-deux mois de guerre

● 1936
16 février : victoire du Front populaire aux élections générales
18 juillet : soulèvement militaire dans les garnisons.
29 septembre : Franco est nommé, dans la zone insurgée, « chef du gouvernement de l'Etat espagnol ».
19 octobre : début de la bataille de Madrid.
4 novembre : formation du gouvernement républicain dirigé par le socialiste Largo Caballero avec des ministres communistes et anarchistes.
● 1937
26 avril : l'aviation allemande bombarde Guernica.
3-6 mai : affrontements armés entre membres du POUM et anarchistes d'un côté, communistes et socialistes de l'autre.
octobre : chute du front nord (Pays basque, Cantabrie, Asturies).
● 1938
14 avril : les troupes de Franco atteignent la Méditerranée. Le camp républicain est coupé en deux.
Octobre : retrait des brigades internationales.
● 1939
26 janvier : Franco entre à Barcelone.
5 février : loi des « responsabilités politiques » et début de la répression.
28 mars : entrée des troupes franquistes à Madrid.
1er avril : *fin de la guerre civile.*

Persévérer dans le refus de se prendre au sérieux

IL EST sans doute le seul cinéaste qui, pour réaliser un film, rêverait de se passer de caméra. Mais le cinéma l'intéresse-t-il vraiment ? A l'en croire, pas tant que cela. S'il consent, contraint et forcé, à discuter de la question du réalisme dans les films, c'est pour affirmer aussitôt qu'il préférerait parler du rôle des syndicats dans les sociétés occidentales. Et il lui arrive souvent de dire qu'il a l'impression de passer plus de temps à parler de ses films qu'à les réaliser. Normal, alors, qu'il saisisse le moindre prétexte pour parler d'autre chose. De politique de préférence, ou alors de football.

Avant la politique, en effet, il y eut le football pour Ken Loach, dont le père était électricien dans une usine et dont l'enfance passa sans heurts, dans l'atmosphère paisible d'une petite ville des Midlands. Ce n'est qu'au début des années 60, quand il commence à travailler pour la BBC, qu'il s'intéresse à la politique, notamment sous l'influence du producteur Tony Garnett et du dramaturge Roger Smith. Dans les romans d'Alan Sillitoe (*Samedi soir, dimanche matin, La Solitude du coureur de fond*) et de John Braine (*Les Chemins de la haute ville*), il retrouve l'ambiance de la vie de province et apprend, grâce à eux, à s'intéresser aux « petites gens », aux « classes laborieuses ».

UN HUMOUR SANS RÉSERVE

Proche des trotskistes, il ne s'est jamais considéré comme un extrémiste, et le mot l'amuse toujours, mais n'a jamais fait mystère ni de son antistalinisme ni du profond mépris que lui inspirent les sociaux-démocrates, *« qui ont toujours trahi les intérêts des classes qu'ils feignent de représenter et de défendre »*. Sans illusion sur les démocraties occidentales (*« Elles n'ont à offrir que le vernis de la démocratie et en aucune façon ne permettent aux gens de décider de ce que sera leur vie »*), il ne lui viendrait pas à l'esprit de se définir comme un révolutionnaire, vocable qu'il persiste à juger *« plutôt embarrassant »*.

Il fait des films pour, dit-il, *« donner la parole à ceux qui en ont toujours été privés »* et le sujet l'intéresse en premier lieu. La technique est entièrement soumise aux acteurs, choisis pour leur capacité à transformer de manière réaliste une situation de fiction et à enrichir le film de leur personnalité. Sur sa conception du cinéma, il ne dit guère plus, affirme souhaiter seulement que ses films provoquent une prise de conscience et porte sur son propre travail un regard dépourvu d'aménité, qui le conduit à se montrer impitoyable pour le manque d'humour dont il sait s'être parfois rendu coupable. Défaut majeur, à ses yeux, de ceux de ses films qu'il juge les moins réussis.

Grâce à cet humour dont il use sans réserve au quotidien, il a su ne jamais se prendre au sérieux. Il peut ainsi prétendre que, s'il est le seul des grands cinéastes britanniques à n'avoir jamais cédé au chant des sirènes hollywoodiennes, c'est que celles-ci ne doivent pas connaître son numéro de téléphone, alors qu'il aimerait pouvoir affirmer que son intransigeance est seule responsable de cet enracinement.

Il a, certes, filmé *Land and Freedom* en Espagne, et il tournera en grande partie son prochain film, *Carla's Song*, au Nicaragua, mais il se consacrera ensuite de nouveau à la réalité anglaise, dont il considère que les cinéastes n'ont, jusque-là, fait que griffer la surface. Pour se distraire de cette réalité, selon lui de plus en plus impitoyable et sans espoir, Ken Loach ne compte évidemment pas sur le cinéma. Mais le retour d'Eric Cantona sur les terrains de football, peut-être...

P. M.

Wilebaldo Solano : « Pourquoi les communistes voulaient détruire le POUM »

IL AVAIT 18 ANS en 1936. Wilebaldo Solano était à l'époque secrétaire général de la jeunesse du Parti ouvrier d'unification marxiste (POUM). Réfugié en France après la victoire de Franco, maquisard dans le bataillon « Libertad » pendant la guerre, secrétaire général du POUM en exil jusqu'en 1976, journaliste à l'Agence France Presse, il partage aujourd'hui sa vie de retraité entre son petit appartement de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) et Barcelone. Le temps n'a pas eu d'influence sur ce presque octogénaire qui se définit toujours comme marxiste révolutionnaire indépendant (pas trotskiste : le POUM n'a jamais adhéré à la IVe Internationale), et collabore encore à de nombreuses revues.

« Le film dépeint parfaitement, dit-il, *la pureté des idéaux que nous partagions alors, tous unis dans la même espérance : renverser Franco et transformer radicalement la société espagnole. Et puis Moscou est intervenu pour briser l'unité antifranquiste, en arguant de notre radicalisme déviationniste... La vérité est que nous étions les seuls à apporter une critique idéologique et intellectuelle de gauche au stalinisme, que nous dénoncions la terreur et les procès de Moscou qui dévoyaient l'idéal socialiste. »*

L'Histoire a livré sa vérité. Les conditions exactes de la mort d'Andreu Nin sont longtemps restées une énigme. Les archives de Moscou, ouvertes au lendemain de l'effondrement du communisme, ont révélé comment ce compagnon de Lénine, de Trotski, de Boukharine, député du soviet de Moscou et un des fondateurs du POUM, fut assassiné, au printemps 1937, à 45 ans, près d'Alcala de Henares, en Castille, par les agents du général Orlov, représentant du GPU en Espagne. Ceux-ci tentèrent de cacher leur forfait, en faisant courir le bruit que Nin était détenu par les nazis à Salamanque ou à Berlin. Deux journalistes catalans ont révélé les détails de cet assassinat dans un film, *Opération Nicolaï*, diffusé sur la télévision de Barcelone en novembre 1992. Les recherches pour retrouver les restes de Nin sont toutefois restées vaines. Wilebaldo Solano et ses amis veulent maintenant obtenir de la télévision nationale espagnole, curieusement frileuse, qu'elle diffuse ce document – tourné en catalan – qui est pour eux la preuve ultime de la trahison.

J. B.

Santiago Carrillo : « Le film oublie le fascisme, Franco, Hitler et Mussolini »

LAND AND FREEDOM (Tierra y libertad *en espagnol) est sorti en Espagne au début du mois d'avril. Ce fut l'occasion pour les Espagnols de se pencher à nouveau sur les raisons qui ont poussé le Parti communiste à vouloir annihiler par tous les moyens le Parti ouvrier d'unification marxiste (POUM). L'ex-secrétaire général du PCE, Santiago Carrillo, s'est expliqué dans un article publié par le quotidien* El Pais, *le 6 avril.*

« (...) Une scène du film est particulièrement intéressante : la discussion sur la collectivisation de la terre entre les habitants d'un village libéré et les miliciens, discussion qui reflète la différence de vues entre les paysans sans terre et les petits propriétaires, tous pourtant antifascistes. C'est, pour moi, la première erreur du film, car il commence à situer ici la rupture entre révolutionnaires et non-révolutionnaires dans un conflit antifasciste où le concours de tous était nécessaire.

« Ken Loach a voulu rendre le plus concret possible l'affrontement entre ceux qui pensaient que le premier objectif devait être de gagner la guerre et ceux qui défendaient l'idée qu'il fallait d'abord faire la révolution. Mais, en le traitant de cette manière, il n'a fait que ressusciter une polémique que la défaite de la République semblait pourtant avoir tranchée.

» Le soulèvement fasciste a précipité une révolution populaire en Espagne. Mais une révolution populaire, plurielle, ne pouvait prendre forme sans que la guerre soit préalablement gagnée, et, donc, sans que soit levée une armée régulière, populaire, disciplinée, capable d'affronter un adversaire militairement puissant, appuyé par des unités italiennes et allemandes. Cette armée, c'est le Front populaire et le gouvernement de la République qui l'ont voulue. Certes, le Parti communiste en appuyait la formation, mais le film ne correspond pas à la réalité historique en attribuant au seul PC la création de cette armée – et, au-delà, à Staline.

» (...) En voulant faire la critique de Staline et du stalinisme – exagérément d'ailleurs –, le film, aussi sincère que soit l'intention de ses auteurs, oublie le fascisme, Franco, Hitler et Mussolini. En échange, il offre l'image d'une République qui ne paraît pas mériter qu'on se sacrifie pour elle.

» Je ne sais comment la pureté des idéaux révolutionnaires peut survivre à ce tableau de ce qui fut pourtant l'une des plus grandes épopées de la lutte pour la liberté de ce siècle. »

TOUS LES NOUVEAUX FILMS

LAND AND FREEDOM

Film britannique de Ken Loach.
(Voir page 27.)

LA FOLIE DU ROI GEORGE

Film britannique de Nicholas Hytner, avec Nigel Hawthorne, Helen Mirren, Ian Holm, Rupert Everett (1 h 45).

Le roi déraille, le roi est dingue. Gracieuse Majesté de l'Empire britannique supportant mal la perte des colonies américaines et les attaques d'une maladie alors indécelable (la porphyrie), George III perd les pédales, et manque de perdre sa couronne avec. Dans l'univers de la cour d'Angleterre de la fin du XVIIIe siècle, le respect des apparences et de l'étiquette est le ciment du royaume et de la hiérarchie des pouvoirs. Si le chef branle, tout l'édifice vacille, tous les ambitieux se mettent en chasse, et comme, en l'occurrence, le chef branle diantrement, c'est le bazar à Buckingham, la foire d'empoigne à la Chambre des lords et *Hellzapoppin* à Hampton Court – les malicieux y verront sans difficulté crime d'allusion à l'actuelle situation de la royale famille.

On pouvait, de semblable épisode, tirer une tragédie shakespearienne, ou un délire à la Monty Python. Nicholas Hytner, homme de théâtre qui fait ses débuts au cinéma, s'est contenté d'une transposition appliquée, où chaque thème est mentionné, chaque piste désignée, chaque ingrédient utilisé avec une mesure très sage. Le résultat, servi par quelques dignes représentants de la vaste corporation des excellents acteurs britanniques, est plaisant, ce qui n'est pas rien. Avec un peu moins de décorum et un peu plus de souffle, il aurait pu être bien davantage.

J.-M. F.

BRAVEHEART

Film américain de Mel Gibson. Avec Mel Gibson, Sophie Marceau, Patrick McGoohan, Catherine McCormack, Angus McFayden (2 h 45).

La mode est aux films d'aventures médiévaux, et les landes d'Ecosse attirent les équipes hollywoodiennes. Hier, c'était *Rob Roy*, voici qu'arrive *Braveheart*, mégaproduction aux commandes de laquelle Mel Gibson cumule les fonctions de réalisateur, de vedette et, dit-on, de scénariste. Comme il se doit, les paysages sont magnifiques et les mœurs brutales, les figurants en nombre et les batailles terribles.

L'Anglais est là encore l'ennemi à abattre, dont la morgue et les exactions provoquent la colère de William Wallace, héros national écossais dont le film s'applique à décrire la personnalité et le tragique destin. De même que Spartacus fit trembler Rome, Wallace fut bien près de faire rendre gorge à l'Angleterre, à l'aube d'un XIVe siècle dont *Braveheart* restitue la sauvagerie avec un certain éclat. Avant que ne vienne pour lui le temps de mourir, trahi par certains des siens et torturé par l'Anglais, il faut au héros (et à Mel Gibson) prendre le temps d'aimer. Ce qui ne va pas sans un sentimentalisme passablement envahissant, auquel Sophie Marceau est associée au prix de quelques fugitives apparitions.

Le rythme du film souffre cruellement de cette propension au bavardage et au badinage, qui atténue le fracas de batailles filmées avec un réalisme surprenant.

P. M.

CASPER

Film américain de Brad Silberling. Avec Christina Ricci, Bill Pulman, Cathy Moriarty, Eric Idle (1 h 40).

Casper Casper propulse au milieu d'un univers réel un personnage de dessin animé créé en 1945 pour la Paramount, Casper le gentil fantôme. On reconnaît bien là le système Spielberg (producteur du film) : réacclimater ce que fut l'imaginaire enfantin des quadragénaires pour le revendre à leurs enfants.

Casper hante ici, avec trois spectres farceurs, une vétuste propriété appartenant à une ignoble héritière flanquée d'un avocat véreux (très caricaturalement interprétés par Cathy Moriarty et Eric Idle), qui espère en reprendre possession pour y découvrir un hypothétique trésor. Casper se lie d'amitié avec la fille d'un chasseur de fantôme à la recherche de sa femme morte.

Ils viendront à bout des méchants, mais le petit fantôme devra se résigner à demeurer pour l'éternité une créature immatérielle. Comme souvent chez le réalisateur d'*E. T.*, la technologie la plus avancée (elle permet ici la cohabitation d'ectoplasmes polymorphes avec des êtres de chair et de sang) est au service des bonnes vieilles morales. Le film débouche étrangement sur deux conclusions contradictoires : le père de la petite fille est amené à accepter l'entrée dans l'adolescence de son enfant et sa découverte de la sexualité, alors que les ultimes plans semblent exalter la régression et le refus de grandir.

Jean-François Rauger

BELMONTE

Film hispano-franco-portugais de Juan S. Bollain. Avec Achero Manias, Jesus Bonilla, Lautaro Murùa, Luis Miguel Calvo (1 h 40).

Belmonte retrace en cent minutes la vie d'un des toréadors les plus talentueux et admirés (en particulier par Hemingway) du XXe siècle. Le film passe laborieusement en revue toutes les motivations secrètes qui ont déterminé le destin du personnage : sa volonté d'une promotion sociale, l'instinct du suicide, sa recherche d'une ascèse quasi spirituelle.

Soulignés très maladroitement par des dialogues parfois ridicules à force d'être explicites, les motifs cachés de la biographie de Belmonte sont malheureusement traités sans parti pris, et le scénario ne tente aucune hypothèse un peu originale. La mise en scène, platement illustrative, appliquée et anonyme, ne sait, de surcroît, pas vraiment tirer profit des rituels tauromachiques.

J.-F. R.



LES ENTRÉES À PARIS



■ **Un embouteillage de titres** ayant quelque prétention au succès a nui, cette semaine, à la fréquentation globale comme à la réussite de chacun d'eux. Aucune catastrophe, mais des résultats inférieurs à ceux auxquels auraient pu prétendre ces films.

■ **Ainsi « Desperado »** se contente d'un 60 000 dans son énorme combinaison de 40 salles, *La Fleur de mon secret* végète un peu à 54 000 dans 34 salles, Paul Newman n'attire que 21 000 supporters devant les 22 écrans d'*Un homme presque parfait*, *Jack et Sarah* ne séduisent que 15 000 spectateurs dans leurs 20 salles. Et *Cyclo* se contente d'un honorable 24 000, dans seulement 13 salles. Le seul à tirer son épingle du jeu est *La Mutante*, avec 73 000 entrées dans 29 salles.

■ **« Le Hussard sur le toit »**, qui focalise une part des espoirs économiques du cinéma français, n'obtient pas tout à fait le niveau attendu dans la capitale, avec 110 000 spectateurs en deuxième semaine, soit un total de 264 000. Mais le succès exceptionnel du film en province pourrait permettre à Jean-Paul Rappeneau de gagner son pari.

■ **Les trois grosses productions hollywoodiennes** des semaines précédentes connaissent des fortunes diverses (qui, une fois n'est pas coutume, correspondent à la qualité des films) : *Sur la route de Madison* reste vaillant en quatrième semaine avec encore 46 500 compagnons (total : 287 000) tandis que *Piège à grande vitesse* ralentit brutalement, et que *USS Alabama* est près d'être envoyé par le fond.

J.-M. F.

★ Sources des chiffres : *Le Film français*.





Une rétrospective du cinéma lettriste au Centre Pompidou

Une cinquantaine de films de 1951 à 1995 sont présentés

Dans le sillage d'Isidore Isou, l'inventeur du lettrisme qui ne fit qu'un bref détour par le grand écran, Maurice Lemaître, invente depuis quarante-cinq ans des films expérimentaux qui ont préfiguré les recherches de l'underground américain et continuent de témoigner d'une passion rebelle pour les images.

RÉTROSPECTIVE MAURICE LEMAÎTRE. Du 4 au 22 octobre au Centre Georges-Pompidou. Séances à 18 heures au cinéma du musée, 3e étage.

Au commencement, Jean-Isidore Isou Goldstein avait créé le lettrisme. L'Europe n'était que solitude et chaos : la deuxième guerre mondiale venait d'anéantir une certaine idée de l'homme. Natif de Roumanie, débarquant à Paris en 1945, Isou propose, quant à lui, l'anéantissement du vocable au profit de la lettre, comme fondement d'une nouvelle poésie phonético-musicale. La doctrine est révélée – avec l'aide d'un petit noyau d'apôtres germanopratins – au cours de quelques raids mémorables de l'année 1946, avant d'être publiée dans *Introduction à une nouvelle poésie et à une nouvelle musique* (Gallimard, 1947). Elargi en « créatique » quelques années plus tard, le lettrisme ne sera plus qu'un des aspects d'une interprétation globale du monde, à mi-chemin entre le nihilisme dada et l'eschatologie d'une « société paradisiaque ».

Dans le droit fil des avant-gardes du début de ce siècle, les « polyartistes » lettristes s'attachent à brasser les genres, n'en laissant indemne aucun. Au cinéma, Isou s'emploie ainsi à ce qu'il nomme la phase « ciselante » (déconstruction de l'art jusqu'à son principe constituant), destinée à produire *« un changement de quartier général de Hollywood vers Saint-Germain-des-Prés »*. Voici donc le film-manifeste *Traité de bave et d'éternité* (1951), attentatoire à la fois à l'image (la pellicule est griffée avec des ciseaux) et aux rapports qu'elle entretient avec le son, qui s'autonomise et devient prédominant (c'est le « montage discrépant »).

« Tu ne te feras point d'image » : telle est en effet toute la religion lettriste en matière cinématographique. D'autres membres du groupe s'y emploieront allègrement. On doit notamment à Gil J. Wolman *L'Anticoncept* (1952), soit une heure de flashs noirs et blancs projetés sur un ballon-sonde et agrémentés d'une bande sonore passablement désintégrée. Dans le même esprit, mais avec des textes (déjà) détournés, ces *Hurlements en faveur de Sade* (1952) du futur situationniste Guy-Ernest Debord. La flambée est de courte durée, même si le plasticien Roland Sabatier prend la relève dans les années 60, ou plus récemment Michel Amarger et Frédérique Devaux.

FILMS « SUPERTEMPORELS »

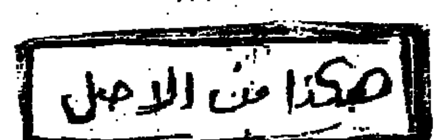
Par la constance et l'ampleur de sa production, Maurice Lemaître s'impose donc comme « le » cinéaste lettriste. Critique littéraire au journal anarchiste *Le Libertaire*, il fait la connaissance d'Isou en 1949. Assistant et monteur sur *Traité de bave et d'éternité*, il réalise la même année *Le film est déjà commencé ?* qui systématise et diversifie les procédés d'altération de l'image. Un concept nouveau y apparaît : « la séance de syncinéma ». A savoir que le film n'est plus désormais le pôle principal de l'œuvre, laquelle comprend toute une série d'interventions *in vivo*, depuis l'arrosage et le talcage de la file d'attente. La première projection de ce « cinéma en relief » a lieu le 12 novembre 1951 au ciné-club du Musée de l'homme. Il n'y en aura pas beaucoup d'autres. Dix ans plus tard, son second film, *Un soir au cinéma* (1962), amorce une activité régulière puisque sa filmographie compterait aujourd'hui une centaine d'œuvres. Elles vont du libelle économico-politique (*Le Soulèvement de la jeunesse*, 1969) à la pointe autobiographique (*Tous derrière Suzanne, jeune, dure, et pure !* 1978-1994) en passant par certains films « infinitésimaux » (n'importe quel objet ou idée tient lieu de support à un film imaginaire) ou « supertemporels » – ouverts indéfiniment à la contribution du public.

De la saturation au minimalisme, la cinquantaine de films présentés (de 1951 à 1995) par la rétrospective du Centre Pompidou restitue le fil d'une œuvre reliant les avant-gardes du début du siècle à la résurgence des années 60. Dès *Le film est déjà commencé ?*, bon nombre de procédés anticipent sur les recherches des réalisateurs expérimentaux américains (clignotement, récupération de plans, happening...). Mais ce cinéma, qui offre depuis plus de quarante ans le spectacle de sa mort annoncée, court le risque de discréditer son propre principe. Pourtant, si cet iconoclasme fasciné peut prêter au sarcasme, on peut aussi y voir plus d'amour pour les films que dans le régime de synthèse auquel ils semblent promis aujourd'hui. Au sens paradoxal où Eric Rohmer distinguait très tôt en lui le *« respectueux désir de solliciter les choses telles qu'elles sont »*.

Jacques Mandelbaum








Tout ce que vous avez entendu dire sur le Roi George est vrai
fantastique
diabolique
élégant
intelligent
grandiose
étonnant
éblouissant
exceptionnel
brillant
poignant
magique
comique
baroque
surprenant
inspiré
talentueux
derne
lirant

Le cinéma vivant d'Archaos, cirque de caractère

Pierrot Bidon et Guy Carrara sont les auteurs de « Game Over », véritable show multimédia que le second met en scène au Zénith de Marseille, en première mondiale

Finis les chapiteaux. Elle est loin cette année 1984 où des artistes bizarres, maniant la tronçonneuse et jonglant avec la ferraille, étaient regardés comme des extraterrestres venus faire du bruit dans le monde du cirque. Pour sa neuvième création, la troupe Archaos – grâce à laquelle on dit le cirque sauvé, renouvelé – choisit les mégasalles et lance sur les routes du spectacle multimédia son *Game Over*, écrit par Guy Carrara et Pierrot Bidon. Une heure et quarante minutes de spectacle total, où se mêlent des arts souvent rebelles à la cohabitation : des numéros de cirque traditionnel (contorsionnistes, jongleurs, acrobates, trapézistes, fil de fériste, clowns, sauteurs à l'élastique, trampolinistes...), une musique omniprésente et hétérodite (du baroque à la techno), *live* ou enregistrée par deux frères d'exception, Denis et Jérôme Lefdup, du cinéma (un film en 35 millimètres projeté sur un écran géant qui barre le fond de la scène), de la danse et... de la moto, sans quoi Archaos ne serait plus tout à fait Archaos.

GAME OVER, de Pierrot Bidon et Guy Carrara. Mise en scène de Guy Carrara, avec la troupe Archaos.
ZÉNITH-DÔME DE MARSEILLE, avenue de Saint-Just, 13e. Mo Saint-Just. Jusqu'au 7 octobre à 20 h 30 et le 8 à 15 h 30. Tél. : 91-39-94-00. 120 F et 150 F.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Un show, un show avant tout. *Game Over* est un show dont on aurait dit, il y a quelques années encore, qu'il était « à l'américaine » : profusion d'art et de techniques, et donc d'artistes (vingt) et de techniciens (vingt-cinq), spectacle conçu pour les grandes salles de concert, comme ici le Zénith-Dôme de Marseille qui marque, au pied du « bateau bleu », immeuble abritant les bureaux du conseil général des Bouches-du-Rhône, la frontière entre les quartiers nord et sud de la métropole phocéenne.

Quartiers nord de réputation nationale qui, ici, entrent en scène par le biais de l'écran, un film réalisé dans les murs du Théâtre du Merlan par le metteur en scène de *Game Over*, Guy Carrara, et interprété par neuf enfants choisis dans les cités pour conduire la narration de cette histoire un peu folle, un peu tarabiscotée, mais quoi qu'il en soit ambitieuse.

Première image, en phase avec l'actualité la plus chaude de ces derniers mois : dans de méchants cartons à même le sol, un petit monde s'éveille, hommes et femmes sans domicile et sans travail, sans papiers, bientôt raflés par des hommes d'ordre brutaux à la solde d'un trust audiovisuel prêt à tout : TV Infini.

TÉLÉVISION TOTALITAIRE

Tous sont alors reclus dans ce qui ressemble à un camp d'internement où ils doivent quitter leurs oripeaux ordinaires pour endosser le costume préparé pour eux, désormais prisonniers à la discrétion d'une chaîne de télévision totalitaire. Elle est dirigée par un comité de neuf sages hystériques, dont la moyenne d'âge avoisine les dix ans, vieux enfants de la manipulation par l'image, qui décident de leurs programmes en cognant sur un flipper dont le tableau vérifie sans cesse les courbes d'audience.

Cette virtuelle direction de l'information communique avec ses commensaux par l'intermédiaire de l'image – des images fixes et un film 35 millimètres projeté sur un écran géant qui barre le fond de la scène – et par un drôle de bonhomme, mi-clown d'opérette mi-Monsieur Loyal obèse et tonitruant, M. Legro (Jean-Pierre Venet, gargantuesque). Il règne sur une petite cour, dont le fou (Cyrius) est un homme-orchestre de la génération informatique. Chanteur, il s'accompagne lui-même en frappant sur des pastilles cousues dans son costume, mouvement qui déclenche par des fils reliés à la console de son, des effets et mélodies pré-enregistrées pour le seul plaisir de son maître.

Dans sa course à l'audience, TV Infini ne reculera devant aucun sacrifice, qu'il s'agisse du goût ou de l'intelligence. Les désormais vieilles recettes de la communication sont ici réunies : les bonnes nouvelles bien propres d'un pouvoir politique absolu dans la voix et le visage charmants d'un Alex Taylor (le vrai Alex Taylor) absolument complice ; un magazine sportif, puissant dérivatif aux soucis de l'actualité ; un magazine de « séduction » qui ne répugne pas au sadomasochisme ; un sujet « argent » qui s'avérera des plus frappants, manquant d'emporter ce mauvais M. Legro *ad patres* ; et, pour faire bonne mesure, un reportage sur la guerre qui s'achèvera dans une apocalypse nucléaire figurée par l'image sur l'écran et par la performance hallucinante de deux motards enfermés dans une boule d'acier de 4 mètres de diamètre pour un ballet mécanique, virtuose...

Chacune de ces séquences est l'occasion d'évolutions de cirque pur, qui rassemblent des jeunes artistes formés aux meilleures écoles – Archaos bien sûr, Châlons-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Annie Fratellini – et d'autres qui n'avaient encore jamais rien fait en grand, comme l'acrobate Benoît Belleville, vingt et un ans, ou le trampoliniste Lionel Pioline, deux fois champion du monde dans sa discipline.

TRANSITIONS DE COMÉDIE

Si tous n'ont pas encore parfaitement intégré les rythmes de *Game Over*, ses transitions de comédie ou de ballet, ils sont, chacun dans son art, de vrais phénomènes. Les contorsions de Claire Joubert et d'Ericka Maury Lascoux, le numéro de jonglage de Franck Ténot, celui de fil-de-fer de Jean-Thierry Barret, les évolutions aériennes au trapèze, à l'élastique et au tissu de cinq performers hors pair, le trio de trampolinistes emmené par Pioline qui se joue de l'apesanteur pour une partie de basket mémorable, sont autant de grands moments du show.

Sachant enfin la somme des talents réunis autour de la scène, comme les frères Lefdup pour la musique, Jean-Marie Prouvèze, nom claudélien de l'un des meilleurs concepteurs de lumières aujourd'hui en activité, on peut parier que ce *Game Over*, encore un peu vert dans ses rythmes et ses enchaînements, indubitablement naïf aussi dans l'écriture de son scénario, pas tout à fait au point non plus dans ses courtes chorégraphies, trouvera un jour très prochain sa forme définitive. D'autant que Guy Carrara, voix de velours au service d'un engagement intransigeant, a déjà réussi la prouesse de marier en scène des arts rebelles, souvent, à la cohabitation. Un bon génie paraît l'accompagner sur le chemin d'un art encore à naître, ce « cinéma vivant » qu'il poursuit en bon soldat du spectacle hors normes.

Olivier Schmitt

Onze ans d'art et de chaos

En 1984, apparaît sur la scène française d'une troupe d'ovnis aussi inattendus qu'indispensables, Archaos et son *Cirque de caractère*, premier spectacle devenu emblématique. Sous la férule de deux presque frères jumeaux, Guy Carrara et Pierrot Bidon, nés un même jour de janvier 1954, un nouveau cirque s'invente, qui mêle les arts traditionnels aux formes artistiques du moment. Par eux, et avec quelques autres, on dit le cirque sauvé, renouvelé, prêt à passer le cap du siècle. Depuis, Archaos a produit sept spectacles, réuni un peu moins de cinq millions de spectateurs sur les cinq continents, visité vingt-deux pays, produit vingt-cinq heures de programmes de télévision vus par plus de vingt-deux millions de téléspectateurs. Archaos, ce sont aussi près de cinq cents artistes, presque autant de techniciens, de vingt-huit nationalités différentes, qui ont, pour certains, créé leurs propres troupes. *Game Over* est la neuvième création d'Archaos, coproduite par le Théâtre du Merlan de Marseille, d'un coût initial de production de 4 millions de francs.

Lefdup et Lefdup, frères et maîtres de l'invention musicale

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Ils sont deux, Lefdup et Lefdup, Denis et Jérôme, ex-Maîtres du monde, groupe de performers (vidéo et musique) aujourd'hui disparu, désormais unis pour le meilleur du son et de l'image, compositeurs – tous les deux – et vidéaste (Jérôme, réalisateur méconnu d'un programme-phare de Canal Plus, *L'Œil du cyclone*, hebdo de l'image planétaire dans toutes ses anomalies et sa démence, ses inventions et sa virtualité). Tandis que la troupe d'Archaos met la dernière main à son nouveau spectacle, les deux frères, le devoir accompli, boivent et fument – trop – autour d'une méchante table de cantine à l'extérieur du Dôme, sous la caresse du soleil automnal. Le devoir, en l'occurrence, c'est une partition de plus d'une heure et trente minutes, qu'ils ont minutieusement concoctée durant plus de six mois dans l'atmosphère confinée du studio parisien dirigé par Denis Lefdup, le Snark.

Ce sera l'une des surprises les plus fortes, les plus indiscutables de *Game Over*, dont l'univers sonore est une sorte de voyage dans l'histoire de la musique, depuis son âge baroque jusqu'à aujourd'hui, techno industrielle mêlée d'une *jungle* tranquillement novatrice, fluide invisible et omniprésent de la représentation. Les deux *« siamois des oreilles »*, joli patronyme et titre de leur premier album disponible dans les bacs des bons disquaires, avaient écrit une chanson, *15 h 38*, librement inspirée d'un flash de France-Info et diffusée avec dévotion pendant un an sur Radio Nova. C'est en écoutant cette station que l'auteur-metteur en scène de *Game Over*, Guy Carrara, a connu puis rencontré les deux compositeurs.

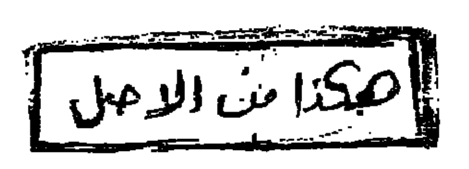
DUGBUL À ANCHE

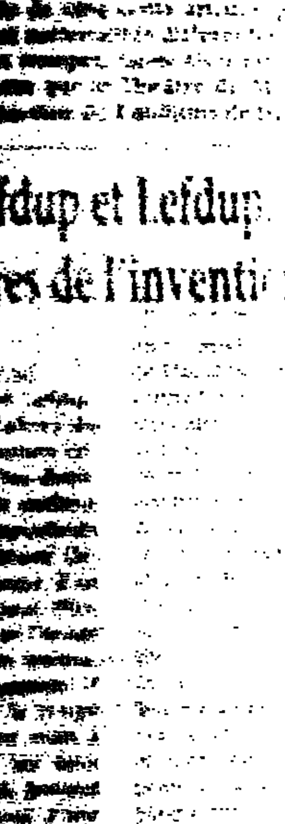
Lefdup et Lefdup jouent d'à peu près tous les instruments, Jérôme confessant une prédilection pour le dugbul à anche, tuyau de machine à laver sur lequel est fixé un embout de saxophone, qui produit un son grave d'une incroyable intensité. Leurs goûts musicaux se promènent sur toute la gamme des différents répertoires, *« de la musique ancienne à Colargol »*, avec une admiration sans borne pour Brian Eno – producteur du nouvel album de David Bowie que Jérôme Lefdup connaît bien pour avoir réalisé il y a trois ans un portrait du « maître », diffusé dans *L'Œil du cyclone*. A leurs heures perdues, ils ne détestent rien moins que d'inventer de nouveaux instruments, comme un mystérieux sifflet glozélien... Pour écrire la musique de *Game Over*, ils ont travaillé dans leur coin, sur un *storyboard* précis, et laissé libre cours à leur *sampling* virtuose. Ils ont pu vérifier l'adéquation de leur travail avec le spectacle une semaine seulement avant les premières représentations. C'est à peine s'il a fallu modifier quelques plages, comme celle du numéro des trapézistes, qui ont demandé un changement de rythme afin d'éviter tout plongeon intempestif...

Denis Lefdup a dû aussi remixer toutes les bandes en peu de temps, pour tenir compte du système définitif de diffusion sonore, soit huit sources sur le plateau et tout autour de la salle permettant de créer un relief, une épaisseur et des effets constants. Enfin, l'un des acteurs principaux de *Game Over* est Cyrius, jeune chanteur et musicien qui a composé ses propres chansons, écrit ses textes et réuni ses sons à partir du travail des frères Lefdup, mais loin d'eux. L'essentiel de ses recherches a été bien accepté par les deux compositeurs et tous se sont vite entendus sur des modifications mineures. Cyrius peut ainsi librement donner de la voix et, par une petite claque sèche sur l'un ou l'autre des « pad Midy » – petites pastilles fixées sur ses bras, son torse et ses jambes, reliées par fil à la console de sonorisation – déclencher des séquences musicales soigneusement préenregistrées.

Les frères Lefdup ont déjà signé de nombreuses musiques de spectacles et de cinéma, ils se sont plusieurs fois produits sur scène, mais le concert n'est pas leur fort car il exige qu'ils « recomposent » leurs morceaux pour de « vrais » instruments, une tâche exténuante. Ils lui préfèrent les événements ou les installations plastiques, et les spectacles évidemment, comme ce *Game Over* auquel ils ont apporté leur génie musical, leur humour aussi, et une couleur qu'un seul mot résume, Lefdup.

O. S.





Petit appel au peuple des mélomanes

Le pianiste Shura Cherkassky sera à Paris, le 5 octobre



LORSQU'IL ÉTUDIAIT la musique à Paris, le pianiste roumain Dinu Lipatti rédigeait des critiques musicales pour un grand journal de Bucarest. Dans l'une d'elles, il s'étonna qu'Emile von Sauer, le dernier élève de Franz Liszt *en activité*, ait joué devant une salle quasi vide. Le 5 octobre, Shura Cherkassky, quatre-vingt-deux ans et tous ses doigts, ouvre la saison de la Salle Gaveau. Ce prodigieux pianiste, vénéré par tous ses confrères, revient à Paris, qui l'a ignoré trop longtemps. Ses interprétations sont toujours marquées par un sens de l'improvisation admirable et une splendeur pianistique stupéfiante. Les amoureux de musique ne doivent pas manquer ce récital dont la location reste étique. Il ne faudrait pas qu'un lointain jeune collègue de Lipatti écrive pour un journal de son pays que cette grande figure de l'interprétation a malheureusement joué pour des bancs.

Bach-Liszt : *Fantaisie et fugue*. Beethoven : *Sonate pour piano op. 101*. Chopin : *Sonate pour piano « Marche funèbre »*. Tchaïkovski : *Thème et variations*. Liszt : *Paraphrase sur Faust de Gounod*.

★ Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 5 octobre. Tél. : 49-53-05-07. De 120 F à 270 F.

MUSIQUE

Une sélection de concerts de jazz, rock, chansons et musiques du monde à Paris et en Ile-de-France

JAZZ

Paris

Antoine Hervé, François Moutin, Louis Moutin
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 45, du 4 au 14 octobre, relâche dimanche et lundi. Tél. : 42-36-01-36.
Mr Jaster X
FNAC des Halles, 1, rue Pierre-Lescot, Paris 1er. Mo Halles. 17 h 30, le 5 octobre. Entrée libre.
Trio Djoe, Trio Cache-cache
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 20 heures, le 5 octobre. Tél. : 42-30-15-16. 30 F.
Océan
Théâtre Clavel, 3, rue Clavel, Paris 19e. Mo Pyrénées. 20 heures, le 5 octobre. Tél. : 40-33-44-72.
Billy Cobham Group
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 45-23-51-41. Location FNAC, Virgin. De 110 F à 130 F.
The Jazz Crusaders
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 7 octobre. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Grand Bal de la Compagnie Lubat
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, les 7 et 8 octobre. Tél. : 42-00-14-14. 100 F.
Sharon Evans
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, le 10 octobre. Tél. : 42-00-14-14. Location FNAC. 100 F.

Ile-de-France

Dee Dee Bridgewater Sextet
Montigny-le-Bretonneux (78). Théâtre de Saint-Quentin, place Georges-Pompidou. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 30-96-99-00. Location FNAC. 170 F.
Et à Rueil-Malmaison (92). Théâtre André-Malraux, place des Arts. 20 h 45, le 7 octobre. Tél. : 47-32-24-42. Location FNAC. De 150 F à 175 F.
Daunik Lazro, Joe McPhee
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 4 octobre. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.
Les Improvisateurs réunis
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, les 5 et 6 octobre. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.
Charles Gayle Trio
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 7 octobre. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.
Philippe Deschepper
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 10 octobre. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.
Hal Singer Quintet
Nanterre (92). Maison de la musique, 8, rue des Anciennes-Mairies. 20 h 45, le 7 octobre. Tél. : 41-37-94-20. De 70 F à 120 F.

ROCK

Paris

Gnawa Diffusion
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 22 h 30, du 4 au 7 octobre. Tél. : 42-36-37-27. Location FNAC, Virgin.
Supergroove
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie-II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 19 heures, le 6 octobre. Tél. : 53-79-00-11. Location FNAC. De 80 F à 100 F.
Therapy ?
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 19 heures, le 9 octobre. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC.
Death
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 19 heures, le 10 octobre. Tél. : 42-31-31-31. 126 F.
22 Pistepirkko
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 heures, le 10 octobre. Tél. : 47-00-57-59. Location FNAC. 100 F.

Ile-de-France

Les Nonnes Troppo, VV
Ivry-sur-Seine (94). Petit Chapiteau. 20 heures, le 4 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Raymonde & les Blancs Becs, les Gnomes
Ivry-sur-Seine (94). Petit Chapiteau. 20 heures, le 5 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Love Bizarre, Cry Babies
Rambouillet (78). L'Usine à chapeaux, 32, rue Gambetta. 21 heures, le 7 octobre. Tél. : 30-88-89-05. 40 F.
Skatalites
Ris-Orangis (91). Le Plan, avenue de l'Aunette. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 69-43-03-03. Location FNAC.
Raggasonic, Habeas Corpus
Saint-Germain-en-Laye (78). La Clef. 21 heures, le 7 octobre. Tél. : 39-73-38-13. Location FNAC, 70 F.

CHANSON

Paris

Les Amuses-Girls
Théâtre de la Potinière, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mo Opéra. 19 heures, du 4 au 14 octobre ; 15 heures, les 8 et 15 octobre, relâche dimanche et lundi. Tél. : 42-61-44-16. De 70 F à 90 F.
Clara Finster
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 heures, du 4 au 21 octobre, relâche dimanche et lundi. Tél. : 42-36-37-27. Location FNAC, Virgin. De 60 F à 80 F.
Michel Fugain
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Trinité. 20 h 30, du 4 octobre au 5 novembre, 17 heures, dimanche. Tél. : 49-95-99-99. Location FNAC. De 160 F à 230 F.
Robert Charlebois
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 20 h 30, du 4 au 7 octobre. Tél. : 48-06-21-11. Location FNAC.
Ute Lemper
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. 20 h 30, du 10 au 28 octobre, relâche dimanche et lundi. Tél. : 47-27-81-15. 160 F.
Guy Marchand et Christian Gaubert Group
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mos Gaîté ou Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, les 10, 11 et 12 octobre. Tél. : 43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Ile-de-France

Bernard Lavilliers
Argenteuil (95). Salle Jean-Vilar, 9, boulevard Héloïse. 21 heures, le 10 octobre. Tél. : 34-23-44-70. 130 F.
Juliette Gréco, Claude Leveillée
Cachan (92). Théâtre, 21, avenue Louis-Georgeon. 20 h 45, le 10 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
L'Affaire Louis Trio, les Colocs
Champigny-sur-Marne (94). Centre Gérard-Philipe, 54, boulevard du Château. 20 h 30, le 7 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Bill Deraime, Kevin Parent
Chevilly-Larue (94). Centre culturel communal, 102, avenue du Général-de-Gaulle. 20 h 30, le 7 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Hubert-Félix Thiéfaine
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 45-13-19-19. Location FNAC. De 70 F à 100 F.
Fabienne Thibeault, Fabienne Pralon
L'Haÿ-les Roses (94). Centre culturel Dispan-de-Floran, 11, rue des Jardins. 21 heures, le 7 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Louise Forestier, Laurent Malot
Ivry-sur-Seine (94). Théâtre, 1, rue Simon-Dereure. Mo Mairie-d'Ivry. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Gilles Vignault, Virginie Pasdeloup
Le Kremlin-Bicêtre (94). Espace culturel André-Malraux, 2, place Victor-Hugo. Mo Le Kremlin-Bicêtre. 21 heures, le 5 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Alain Chamfort
Maisons-Alfort (94). Espace culturel le Charentonneau, 107, avenue Gambetta. 20 h 45, le 7 octobre. Tél. : 45-15-07-07. Location FNAC, Virgin. De 50 F à 100 F.
Mireille
Rueil-Malmaison (92). Théâtre André-Malraux, place des Arts. 15 heures, le 8 octobre. Tél. : 47-32-24-42. Location FNAC. De 125 F à 150 F.
Renaud, les Voleurs de poules
Saint-Germain-en-Laye (78). Théâtre Alexandre-Dumas, place André-Malraux. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 30-87-07-07. Location FNAC. 165 F.
Enzo Enzo, Malika
Saint-Germain-en-Laye (78). Théâtre Alexandre-Dumas, place André-Malraux. 20 h 30, le 7 octobre. Tél. : 30-87-07-07. Location FNAC. 150 F.
Gabriel Yacoub, Danièle Martineau
Villejuif (94). MPT Gérard-Philipe, 118, rue Youri-Gagarine. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Pierre Vassiliu, Plume Latraverse
Villeneuve-le Roi (94). Centre communal Pierre-Martin, rue du Docteur-Calmette. Mo RER Villeneuve-le Roi. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Allain Leprest, Stephen Faulkner
Vitry (94). Théâtre Jean-Vilar, avenue Youri-Gagarine. 17 heures, le 8 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.

MUSIQUE DU MONDE

Paris

Jean-Pierre Jumez
Théâtre de Nesle, 8, rue de Nesle, Paris 6e. Mo Odéon. De 18 heures à 19 heures, jusqu'au 4 novembre. Tél. : 46-34-61-04. 50 F et 70 F.
Trio Esperança
La Cigale-Kanterbräu, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 heures, les 4 et 5 octobre. Tél. : 42-23-15-15. Location FNAC.
Pandit Manilal Nag, Sankha Chatterjee
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris 13e. Mo Glacière. 20 h 30, le 4 octobre. Tél. : 45-89-01-60. 90 F.
José el Toro
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, du 4 au 7 octobre. Tél. : 43-29-86-51.
Gheorghe Zamfir
Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris 1er. Mos Cité, Saint-Michel ou Châtelet. 19 heures, les 5 et 11 octobre. Tél. : 48-01-91-35. Location FNAC, Virgin. De 90 F à 150 F.
Queen Esther Marrow & the Harlem Gospel Singers
Mogador, 25, rue de Mogador, Paris 9e. Mos Trinité, Chaussée-d'Antin ou Havre-Caumartin. 20 h 30, du 6 au 29 octobre ; 15 h 30, les 7 et 8 octobre ; 15 h 30 et 20 h 30, les 14, 15, 21 et 22 octobre. Tél. : 53-32-32-00Location FNAC. De 150 F à 250 F.
Ensemble Paban Das
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris 13e. Mo Glacière. 20 h 30, le 7 octobre. Tél. : 45-89-01-60. 80 F.
Cristina Azuma
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, du 10 au 14 octobre. Tél. : 43-29-86-51.

Ile-de-France

Cheb Mami
Colombes (92). Salle des fêtes et des spectacles, 88, rue Saint-Denis. 20 h 30, le 6 octobre. Tél. : 47-81-69-02. 90 F.
Cheb Mami, Idir
Ivry-sur-Seine (94). Chapiteau, parc des Cormailles. 20 heures, le 7 octobre. Tél. : 45-15-07-07. De 50 F à 100 F.
Idir
Massy (91). Centre culturel Paul-Bailliart, 6, allée du Québec. 21 heures, le 6 octobre. Tél. : 69-20-57-04. 100 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Les premières rencontres internationales de cinéma
Créées à l'initiative de la Vidéothèque de Paris, les Rencontres internationales de cinéma offrent un premier rendez-vous annuel aux cinéastes indépendants. Trente-deux films inédits issus d'une vingtaine de pays, dont vingt longs métrages de fiction, quatre courts et huit documentaires. Le public pourra, par un vote, affirmer ses choix afin de remettre son prix. Les matinées seront consacrées à des rencontres-débats sur l'actualité du cinéma.
Vidéothèque de Paris, porte Saint-Eustache, 2, Grande galerie, Paris 1er. Mo Châtelet-Les Halles. Du 4 au 10 octobre. Matinées ouvertes au public de 11 heures à 12 h 30. Projections de 14 h 30 à 22 heures. Tél. : 44-76-62-00.

Jean-Claude Vannier
La reprise décalée d'un spectacle magique créé il y a trois ans à l'Auditorium des Halles, *Pleurez pas les filles*. Avec un orchestre féminin (piston, trompettes, saxophones, planches à repasser...), Jean-Claude Vannier se promène avec intelligence dans la chanson française. Léger, badin, tragique, celui qui fabrique des identités de stars (Gainsbourg, Maurane, etc.) joue les innocents aux côtés d'excellentes musiciennes qui bricolent sans en avoir l'air.
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mos Gaîté ou Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, les 4 et 5 octobre. Tél. : 43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Daunik Lazro, Joe McPhee
Le duo sublime d'*Elan... impulse* (In Situ), que trop de programmateurs hésitent à accueillir par méconnaissance. Leur musique est poésie, chant d'espérance, bonté. C'est immense.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 4 octobre. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

CINÉMA

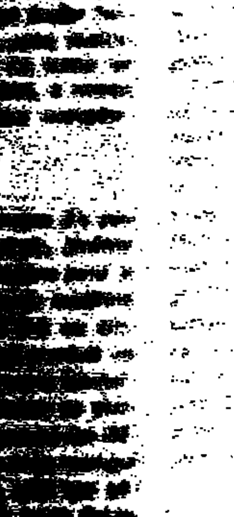
Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et les reprises

NOUVEAUX FILMS

BELMONTE
Film espagnol de Juan S. Bollaín, avec Achero Manas, Jesus Bonilla, Lautauro Murua, Monica Molina (1 h 45).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

BRAVEHEART
Film américain de Mel Gibson, avec Sophie Marceau, Mel Gibson, Patrick McGoohan, Catherine McCormack (2 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Publicis Saint-Germain, dolby, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

CASPER
Film américain de Brad Silberling, avec Christina Ricci, Bill Pullman, Cathy Moriarty (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).



LA FOLIE DU ROI GEORGE
Film britannique de Nicholas Hytner, avec Nigel Hawthorne, Helen Mirren, Ian Holm, Amanda Donohoe, Rupert Graves, Rupert Everett (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LAND AND FREEDOM
Film britannique de Ken Loach, avec Ian Hart, Rosana Pastor, Icíar Bollaín, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; L'Arlequin, dolby, 6e (36-68-48-24) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24).

SÉLECTION

BYE-BYE
de Karim Dridi,
avec Sami Bouajila, Nozha Khouadra, Philippe Ambrosini, Ouassini Embarek.
Français (1 h 45).
Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

ÇA TOURNE À MANHATTAN
de Tom Dicillo,
avec Steve Buscemi, Catherine Keener, Dermot Mulroney, Danielle von Zerneck, James Le Gros.
Américain (1 h 30).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LE COUVENT
de Manoel de Oliveira,
avec Catherine Deneuve, John Malkovich, Luis Miguel Cintra, Leonor Silveria, Duarte D'Almeida, Heloisa Miranda.
Franco-portugais (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

CYCLO (*)
de Tran Anh Hung,
avec Le Van Loc, Tony Leung-Chiu Wai, Tran Nu Yên Khê, Nguyen Nhu Quynh, Nguyen Hoang Phuc.
Franco-vietnamien (2 h).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

DIAS CONTADOS
d'Imanol Uribe,
avec Carmelo Gomez, Ruth Gabriel, Javier Bardem.
Espagnol (1 h 33).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86).

LA FLEUR DE MON SECRET
de Pedro Almodovar,
avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias, Carmen Elias, Rossy De Palma, Chus Lampreave.
Espagnol (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

FORGET PARIS
de Billy Crystal,
avec Billy Crystal, Debra Winger, Joe Mantegna, Cynthia Stevenson, Richard Masur, Julie Kavner.
Américain (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

HISTOIRES POUR PRENDRE L'AIR
dessin animé canadien (45 mn).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

LE HUSSARD SUR LE TOIT
de Jean-Paul Rappeneau,
avec Juliette Binoche, Olivier Martinez, Jean Yanne, Pierre Arditi, François Cluzet, Claudio Amendola.
Français (2 h 15).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

MEURTRE À ALCATRAZ
de Marc Rocco,
avec Christian Slater, Kevin Bacon, Gary Oldman, Embeth Davidtz, Brad Dourif, William h. Macy.
Américain (2 h 02).
VO : George-V, 8e (36-68-43-47).

NOIR COMME LE SOUVENIR
de Jean-Pierre Mocky,
avec Jane Birkin, Sabine Azéma, Benoît Régent, Jean-François Stévenin, Matthias Habich.
Français (1 h 32).
14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE REGARD D'ULYSSE
de Theo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24).

LES SABOTS EN OR
de Nouri Bouzid,
avec Hichem Rostom, Michket Krifa, Hamadi Zarouk, Fathi Heddaoui.
Franco-tunisien (1 h 44).
VO : Espace St-Michel, 5e (44-07-20-49).

SUR LA ROUTE DE MADISON
de Clint Eastwood,
avec Clint Eastwood, Meryl Streep, Annie Corley, Victor Slezak, Jim Haynie, Sara Kathryn Schmitt.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

UN HOMME PRESQUE PARFAIT
de Robert Benton,
avec Paul Newman, Jessica Tandy, Melanie Griffith, Bruce Willis, Dylan Walsh, Fruitt Taylor Vince.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

VIVE L'AMOUR
de Tsai Ming-Liang,
avec Yang Kuei-Mei, Chen Chao-Jung, Lee Kang-Sheng.
Chinois (1 h 58).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

REPRISES

FLAMMES
d'Adolfo Arrieta,
avec Caroline Loeb, Xavier Grandes, Dyonis Mascolo, Marilu Marini.
Français, 1978 (1 h 30).
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES INTRIGUES DE SYLVIA COUSKI
d'Adolfo Arrieta,
avec Howard Vernon, Michèle Moretti, Marie-France Jacky, Xavier Grandes.
Français, 1973 (1 h 30).
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE MUR
de Serge Roullet,
avec Michel Del Castillo, Denis Mahaffey, Matthieu Klossowski, Bernard Anglade, René Darmon, Anna Pacheco.
Français, 1967, noir et blanc (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA VIE PRIVÉE D'HENRY VIII
d'Alexandre Korda,
avec Charles Laughton, Robert Donat, Franklin Dyall, Miles Mander, John Loder, Merle Oberon.
Britannique, 1933, noir et blanc (1 h 36).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

Un journaliste de « Charlie Hebdo » a été agressé après l'émission de Christophe Dechavanne

PHILIPPE VAL, rédacteur en chef de l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*, a été agressé par plusieurs personnes, dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 octobre, sur le parking de la Maison de la radio, à Paris. Il venait de participer à l'émission en direct de Christophe Dechavanne « Comme un lundi », sur TF 1, qui avait pour thème « *Trop de débauche ou trop de morale ?* ». Au cours de cette émission qui met face à face deux équipes aux idées diamétralement opposées, Philippe Val avait affirmé : « *Il n'y a pas débat entre ceux qui vont à la messe et ceux qui vont aux putes parce que généralement, ceux qui vont à la messe sont ceux qui vont aux putes* », intervention qui avait provoqué un tollé dans l'assistance.

Sorti de l'hôpital Ambroise Paré, avec deux molaires en moins, séquelle de son agression, le journaliste était l'invité de l'émission de France-Inter, « Synergie ». Philippe Val a déclaré : « *Il y avait un directeur de serveur Minitel rose et, de l'autre côté, des garants de l'ordre moral, des catholiques intégristes, obsédés par le fait qu'il ne faut pas mettre des capotes malgré le sida, des commandos anti-avortement (...) Avec ces gens là, il n'y a que l'insulte, l'invective. Quand je suis sorti après l'émission, les gens du public qui étaient venus en car, pour certains de Montfermeil (Seine-Saint-Denis) dont le maire est un adepte de la secte de Villiers, c'est dire si le public est trié sur le volet – ils étaient tous d'extrême droite, dans la salle, ou intégristes –, nous attendaient. Quand j'ai essayé de m'éclipser discrètement parce que je sentais qu'ils étaient dangereux, je me suis fait attaquer par derrière. J'ai été mis à terre et frappé* ».

Philippe Val, qui a décidé de porter plainte, a fait part de sa peur face à la montée de l'extrême droite et à la place que lui accordaient les médias. « *Ça fait de l'audience, l'extrême droite. Ça fait trois fois, en une semaine, que TF 1 l'invite : deux fois Le Pen, dans une émission de clown, une autre avec Durand et là, chez Dechavanne* », a-t-il affirmé, en faisant allusion à l'émission de Patrick Sébastien « Osons ! » et à celle de Guillaume Durand « LMI ». Informé juste après l'agression, Christophe Dechavanne accompagné de quelques personnes est sorti de la Maison de la radio « *ulcéré, révolté et humainement dégouté* ». Dans un entretien accordé au *Parisien* du 4 octobre, l'animateur déclare qu'il éprouvait « *un certain sentiment de culpabilité à l'égard de Philippe Val* », a-t-il précisé. La direction de TF 1 a déclaré qu'elle se « *sentait responsable* » et a jugé « *scandaleuse* » cette agression sur l'un de ses invités. Elle a en revanche démenti vouloir prêter une tribune à l'extrême droite, remarquant que Le Pen n'avait été invité en plateau qu'à une seule émission, celle de Guillaume Durand. La direction de la « Une » avoue qu'elle surveille le public, mais qu'elle « *ne peut pas tout connaître de chacun* » et encore moins sur les personnes qui peuvent se trouver à l'extérieur.

V. Ca.

« France-Soir » obtient un sursis

Sans renoncer à l'hypothèse d'un arrêt du titre, le nouveau PDG propose d'étudier durant trois mois les moyens de relance du quotidien

YVES DE CHAISEMARTIN, numéro 2 du groupe Hersant et nouveau PDG de *France-Soir*, a accordé un sursis de trois mois au journal, délai qui devrait servir à étudier une relance du titre. Il y a une semaine, il avait créé un électrochoc en demandant au Comité intersyndical du Livre parisien CGT (le « comité inter ») de discuter des conséquences d'un éventuel arrêt de *France-Soir* (*Le Monde* du 29 septembre). Après avoir semblé imposer sa volonté aux salariés et donc au Syndicat du livre CGT, M. de Chaisemartin a relâché cette pression, mardi 3 octobre, lors du comité d'entreprise de *France-Soir*, alors que 300 ouvriers étaient présents devant le siège de *France-Soir* et du *Figaro*, à l'appel de la CGT.

Sans renoncer à l'hypothèse d'un arrêt de la parution, le PDG de *France-Soir* propose de chercher une solution de relance, et éventuellement une nouvelle formule, pour un titre qui diffuse à 186 000 exemplaires. M. de Chaisemartin se donne un délai de trois mois pour aboutir. Il n'a fourni aucune précision sur les changements rédactionnels envisagés, les moyens qu'il compte y consacrer ou les conditions de fabrication. Il n'a pas non plus évoqué de plan de réduction d'effectifs pour *France-Soir*, titre qui perd 10 millions de francs par mois.

Le groupe Hersant est en quête d'économies, afin de réduire son endettement et de régler ses échéances financières, les banques du groupe faisant preuve de moins de patience. Après la vente de ses magazines « grand public » et de journaux à l'Est, d'autres cessions sont attendues. Entretemps, le groupe se restructure dans les journaux de l'Ouest – *Presse-Océan*, *Le Courrier de l'Ouest*, *Le Maine libre* – mais aussi à *France-Soir*.

Cette recherche d'économies semble difficilement compatible avec une relance du journal, qui nécessite des moyens importants. A moins que l'éventuelle nouvelle formule de *France-Soir* ne se rapproche de l'ancien projet *Paris-Star*, un quotidien populaire mis à l'étude en 1989 par le groupe Hersant et qu'auraient réalisé une cinquantaine de journalistes et un minimum d'ouvriers du Livre. Les négociations avec le Livre n'avaient pas abouti et le projet avait dû être abandonné.

DÉBATS CRUCIAUX

Le Syndicat du livre CGT redoute que l'objectif de M. de Chaisemartin soit la suppression de l'ensemble des ouvriers du secteur de la préparation. Il estime que les ouvriers ont déjà payé leur tribut à la modernisation, – leur nombre a été réduit de 200 à 40 salariés en cinq ans –, sans enregistrer d'amélioration des résultats. Le conflit entre les deux parties s'est traduit par une grève de 24 heures dans les trois titres parisiens du groupe : *Le Figaro*, *France-Soir*, *Paris-Turf* (*Le Monde* du 22 septembre).

Mais ce conflit a lieu alors que des divisions syndicales se font de plus en plus criantes. Le « comité inter » est divisé en deux, entre les photograveurs, les typographes et les services du départ à l'imprimerie, d'une part, et les rotativistes et les correcteurs, d'autre part. Aucune position commune n'a pu être adoptée, pas plus après les déclarations brutales de M. de Chaisemartin, la semaine dernière, que mardi3 octobre, au soir.

Redoutable négociateur, M. de Chaisemartin joue de cette division. Il a proposé une réunion entre le Syndicat du livre, mercredi 4 octobre, et le Syndicat de la presse parisienne (SPP), organisation patronale des éditeurs. Pour Daniel Légerot, secrétaire général du « comité inter », l'information doit avoir lieu prioritairement devant les salariés de l'entreprise : il propose à M. de Chaisemartin de le rencontrer après la réunion d'un nouveau comité d'entreprise de *France-Soir* qui pourrait avoir lieu la semaine prochaine. Les rotativistes souhaitent rencontrer M. de Chaisemartin, dans le cadre du SPP, dès mercredi 4 octobre.

Apparemment techniques et protocolaires, ces débats sont cruciaux, non seulement pour l'avenir de *France-Soir*, mais aussi pour celui de l'ensemble des titres du groupe Hersant et de la presse parisienne. *France-Soir* a obtenu trois mois de sursis. Mais en trois mois, il peut se produire de nombreux événements – et de surprises – au sein du groupe de Robert Hersant.

Alain Salles

Un nouvel hebdomadaire pour la droite américaine

WASHINGTON
de notre correspondant

The Weekly Standard, journal de la droite conservatrice, financé par le magnat de la presse anglo-saxonne Rupert Murdoch, est paru au milieu du mois de septembre. Issu du raz-de-marée électoral des républicains en 1994 et se situant dans la perspective de l'élection présidentielle de 1996, l'hebdomadaire veut « *interpréter, guider et parler en faveur du réalignement* » de la politique américaine. Rupert Murdoch, qui n'a jamais dissimulé ses sympathies pour Margaret Thatcher et Ronald Reagan, veut ainsi élargir l'influence de son empire de presse aux Etats-Unis.

Le rédacteur en chef est William Kristol, « gourou » réputé du Parti républicain et proche de l'ex-vice-président Dan Quayle. L'équipe de direction comprend aussi John Podhoretz, ancien rédacteur des discours de Ronald Reagan, éditorialiste au *Washington Times* et au *New York Post* (autre journal de M. Murdoch), et Fred Barnes, ancien directeur de *The New Republic*.

Rupert Murdoch a déjà versé 3 millions de dollars au *Standard*. Vendu 2,95 dollars (environ 15 francs), il devra affronter la concurrence de magazines conservateurs déjà solidement installés sur le marché, comme *The Spectator* et *The National Review*, qui sont imprimés respectivement à 280 000 et 240 000 exemplaires.

Laurent Zecchini

MERCREDI 4 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.35 Club Dorothée.
17.20 Série : Premiers baisers.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50 Magazine : Unis pour vaincre.
Présenté par Jean-Pierre Pernaut. Les animaux aident les hommes à mieux vivre.
Un plaidoyer en faveur des animaux maltraités ou en voie d'extinction et un « hommage » à ceux qui aident les hommes, à l'occasion de la septième Journée mondiale des animaux.

23.05 Magazine : Grands Reportages.
Chasseurs de primes, de Christophe Weber et Jean-Xavier Delestrade.
0.10 Magazine : Formule foot.
0.45 Magazine : Ushuaïa.
Présenté par Nicolas Hulot. L'Alpe-d'Huez. Horizon vertical ; Traversée de l'Antarctique ; La Trajectoire du fou ; Gregory Riffi ; Atlantis.
1.45 Journal, Météo.
2.25 Programmes de nuit.
2.25 TF 1 nuit (et 3.30, 4.10) ; 2.35, Histoire de la vie ; 3.40, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.20, Série : Côté cœur ; 4.45, Musique

FRANCE 2

12.55 Météo (et 13.35).
12.59 Journal.
13.45 Téléfilm : Bonjour la galère [2/2].
De Caroline Huppert.
15.15 Couleur Maureen (et 16.05, 16.40).
15.20 Série : Hartley cœurs à vif.
16.10 Série : Seconde B.
17.10 Série : Les Premières Fois.
17.40 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 1 45).
19.50 Loto (et 20.45).
19.59 Journal, Météo.

20.50 Téléfilm : L'Instit.
D'une rive à l'autre, d'Edouard Niermans, avec Gérard Klein.

22.35 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. Je n'ai pas toujours été star. Avec Jacques Lanzman, Marie Laforêt, Enrico Macias.
23.45 Les Films Lumière.
23.50 Journal, Météo 2.
0.05 ▶ Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. Fin de siècle : qui en a peur ? Avec Jean-Pierre Petit, Paco Rabanne, Jean Delumeau, Druillet.
1.25 Programmes de nuit.
Histoires courtes : Quelqu'un, de Marie Vermillard, avec Antoine Chappey, Daniel Berlioux ; 2.20, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.20, Urti ; 3.45, 24 heures d'info ; 4.55, Outremers (rediff.) ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Série : Magnum.
14.30 Dessins animés.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement.
16.05 Woof.
16.35 Dessin animé.
16.45 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Train de nuit, de John Burningham.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada en collaboration avec *Télérama junior*. Banquises : l'aventure blanche. Avec Jean-Louis Etienne, Claude Lorius, Jean Malaurie, Bernard Clavel. L'épopée des pôles, de Jean-Charles Deniau.
22.30 Météo, Journal.

22.55 Un siècle d'écrivains.
Yukio Mishima, de Jean-Claude Lubtchansky.
Novembre 1970 : Yukio Mishima, âgé de quarante-cinq ans, met fin à ses jours selon le rite des samouraïs. Génie littéraire précoce, il a mis en scène sa mort comme sa vie...
23.45 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
[4/12] La Grande Migration (rediff.).
0.40 Feuilleton : Dynastie.
1.30 Musique Graffiti.
Récital Catherine Ribeiro aux Bouffes du Nord (15 min).

M 6

12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Magazine : M 6 Kid.
Les cartes de géographie. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Les Aventures de Tintin : Les Cigares du pharaon [1/2] ; 14.30 Draculito ; 15.00, 20000 lieues dans l'espace ; 15.30, Rahan ; 16.00, Highlander.
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Fanzine (et 0.40, 5.10).
La pop est-elle éternelle ? Etienne Daho ; La famille Dutronc.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Surfers détectives.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : Ecolo 6.
Sacs plastique, le mauvais procès.

20.40 Théâtre : Le Père Noël est une ordure.
Pièce de l'équipe du Splendid, avec Gérard Jugnot, Thierry Lhermitte, Anémone.
En cette veille de Noël dans les locaux de SOS Détresse-Amitié, Thérèse et Pierre sont prêts à recevoir les appels téléphoniques de correspondants en mal de réconfort.

22.30 Téléfilm : Il faut sauver Bobby.
De Ludovico Gasparini.
Un jeune garçon est atteint du syndrome ALD, une maladie rare, handicapante et incurable.
0.10 Secrets de femmes.
2.30 Rediffusions.
Culture rock ; 3.25, La Tête de l'emploi ; 3.50, Starnews ; 4.15, Qu'est-ce qui fait courir les fans ?

CANAL +

En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Documentaire : Les Babouins de la pompe à eau.
De Christine Weber et Maureen Lemire.
Dans la vallée du grand Rift, au Kenya, une anthropologue partage depuis près de vingt ans la vie d'une quarantaine de babouins.
15.15 Téléfilm : Un si joli bouquet.
De Jean-Claude Sussfeld.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Sport : Football américain.
18.05 Le Dessin animé.
En clair jusqu'à 21.00
18.40 Nulle part ailleurs.
19.30 Flash d'informations.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
Présenté par Isabelle Giordano.

21.00 Cinéma : A la folie. □
Film français de Diane Kurys (1994).
22.30 Magazine : Jour de foot.
11e journée du championnat de France de D1.

23.15 Flash d'informations.
23.20 Téléfilm : Les hommes et les femmes sont faits pour vivre heureux... mais pas ensemble.
De Philippe de Broca.
Un couple qui mène une vie sans nuage se sent menacé par l'ennui et décide de redonner du piment au train-train affectif.
1.00 Cinéma : Le Général Della Rovere. ■ ■
De Roberto Rossellini (1959, N., 127 min), avec Vittorio De Sica.

LA CINQUIÈME

11.45 Qui vive !
La Police scientifique.
12.30 Atout savoir.
13.00 Documentaire : Arctique, migration polaire.
13.30 L'Esprit du sport.
Patrick Segal.
14.30 A tous vents.
Jean du Sud : après le naufrage.
15.30 Qui vive ! Stérilité et PMA.
15.45 Allô ! La Terre. L'Espace [3/5].
16.00 La Preuve par cinq.
D'une guerre à l'autre [3/5].
16.30 Pareil, pas pareil. Séville.
17.00 Rintintin. Le Roi Arthur.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Images et sciences.
18.15 L'Œuf de Colomb. La Radio.
18.30 Le Monde des animaux.
Dingo chien sauvage.

ARTE

19.00 Série : Les Root en Europe.
De Mark Chapman [8/10].
Les Root à Palerme.
19.25 Documentaire : Bionique, les inventions de la nature.
[1/4] Notre maître, l'arbre.
De Thomas Brodbeck.
20.20 Le Dessous des cartes.
Chronique de géopolitique, de Jean-Christophe Victor. Océan Pacifique.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Documentaire : Les Mercredis de l'Histoire.
Hitler : un inventaire. [6/6] Le Criminel. De Guido Knopp et Ralf-Peter Piechoviak (v.o.).
Dernier volet de la série allemande consacrée à Hitler. Aujourd'hui : l'organisation industrielle du crime, les camps de la mort et l'extermination des juifs et des tziganes.

21.40 Soirée Musica : Le Son de Hollywood.
Documentaire de Joshua Waletzky (v.o.).
23.05 Magazine : Musicarchives.
Herbert von Karajan, d'Henri Georges Clouzot.
23.50 Entretien.
Avec Ervin Laszlo et Betty Williams.
0.40 Magazine : Velvet Jungle.
Présenté par Valli. Espagne, de Pierre Barboni ; Top Live : Fabulous Troubadors (rediff., 100 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Invitée : Bulle Ogier. 21.00 Faits divers. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Feuilleton : Emilie, fille de Caleb. Avec Marina Orsini, Roy Dupuis. 23.30 Le Prince Harfang. De Jean-Louis Frund. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.35 Le Mystèredu temple du Soleil. De Roland Theron. 20.35 Sida, paroles de familles. [1/2]. De Paule Muxel et Bertrand de Solliers. 21.20 Les Hauts Lieuxspirituels français. [9/10] François de Sales, saint et homme d'actualité. De Régis Crolard. 21.50 Nautilus. [2/5] Les Assassins du silence. D'Anita Lowenstein. 22.40 ▶ Sentimental Journey. De Noël Burch. 23.50 Monfreid. De Daniel Grandclément. 0.40 Terrorisme. [4/4] IRA, la toile d'araignée. De Peter Taylor et Stephen Walker (50 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges (et 0.45). 19.30 Stars en stock. James Stewart. 20.00 20 h Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Paris match première. 22.20 Concert : Mort Shuman. 23.20 Paris dernière. 0.15 Concert :Mother Earth (30 min).
CANAL J 17.25 L'île au trésor. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.10, Dodo, le retour ; 19.00, Cajou l'invité : Christian Clavier ; 19.30, Mission top secret.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Elvis,Good Rockin' Tonight. Sun Sessions. 20.25 Série : Route 66. La Fugue. 21.20 Série . Au cœur du temps. Les Trompettes de Jericho. 22.05 Chronique de mon canapé. 22.10 Série : Seinfeld. L'Appartement (v.f.). 22.40 Série : Les Incorruptiblesde Chicago. Hold-up au casino. 23.25 Série : Liquid Television. 23.50 Concert : Janis Joplin. Enregistré au Festival pop de Monterey (Californie), en 1967. 0.30 Nonante (60 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Série . Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). Les Cybernautes. 19.50 Série · Cher oncle Bill. Attention, on vous écoute. 20.15 Série : Skippy le kangourou. Les Echines 20.45 Série : The Thunderbirds (et 0.00) Sabotage à l'usine atomique. 21.40 Série : Les Espions. Tatia. 22.30 Série : Highlander. Péchés mortels. 0.45 Série : Mission impossible. Les Baladins de la liberté.
MCM 19 00 Zoom zoom (et 19.45). Invitée : Guesh Patti. 19.10 Mangazone (et 23.25). 19.15 Buzz Tee Vee 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. AC/DC. 22.30 Cinémascope. 22.45 Clips non-stop (et 1.00). 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove 0.00 Passion cinéma (30 min)
MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.30 Cyclisme. En direct. Championnats du monde sur route : contre-la-montre individuel féminin. Tuta-Tunja (26,8 km). En Colombie. 23.00 Formule 1 Magazine. 23.30 Moto Magazine. 0.00 Equitation. Coupe du monde de saut d'obstacles : ligue d'Europe centrale. 17e et 18e manches. A Prague et Athènes (60 min).
CINÉ CINÉFIL 18.05 Le Fil du rasoir. ■ ■ Film américain d'Edmund Goulding (1946, N., v.o.). 20.30 Falstaff. ■ ■ ■ Film espagnol d'Orson Welles (1966, N., v.o.). 22.20 Le Bois des amants. □ Film français de Claude Autant-Lara (1960, N.). 23.55 L'Implacable Ennemie. ■ Film britannique de Charles Bennett (1949, N., v.o., 95 min).
CINÉ CINÉMAS 20.00 Séquences. 20.30 Le Consul honoraire. ■ Film américain de John Mackenzie (1983). 22.10 Ça n'arrive qu'aux autres. ■ Film franco-italien de Nadine Trintignant (1973). 23.40 Ciné-Cinécourts. 0.35 Téléfilm : Les Fautives. Classé X (100 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Antipodes. Festival de Limoges ; Les résidences d'écriture des auteurs dramatiques, avec des auteurs québecois, français et africains. 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communautédes radios publiquesde langue française. Eugénio Barbas (2). 22.40 Les Nuits magnétiques. La poste du Louvre. 0.05 Du jour au lendemain. Myriam Revault d'Allones (Ce que l'homme fait à l'homme). 0.50 Musique : Coda. Jazz courtois. 3. Pleine Lune. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. En direct de Notre-Dame-du-Travail, par le Chœur de Radio-France, dir. Vladislav Tchernoutchenko . Vêpres op. 37, de Rachmaninov. 22.00 Soliste. Thomas Hampson, baryton. 22.30 Musique pluriel. Concerto grosso no 6, de Schnittke, par l'Orchestre philharmonique royal de Stockholm, dir. Guennadj Rojdestvenski ; Song of The Ch'in, de Zhou Long, par le Quatuor Shanghaï. 23.05 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes nº 23 K 590, de Mozart, par le Quatuor Amadeus ; Sonate pour piano nº 21 op. 53 Waldstein, de Beethoven ; Bedeckt mich mit Blumen, de Wolf. 0.00 Jazz vivant. Festivals de Marciac et de Vienne. La chanteuse Dee Dee Bridgewater chante Horace. Avec Stéphane Belmondo, Lionel Belmondo, Thierry Eliez, Hein Van De Geyn, André Ceccarelli. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La Damnation de Faust, de Berlioz, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano, sol. Susan Graham (Marguerite), Thomas Moser (Faust), José van Dam (Méphistophélès), Frédéric Caton (Brander). 22.45 Les Soirées... (Suite). Briséïs, 1er acte d'un opéra inachevé, de Chabrier, par le Chœur de l'Opéra d'Ecosse et l'Orchestre symphonique de la BBC Ecossaise, dir. Jean Yves Ossonce, sol. Joan Rodgers (Briséïs), Mark Padmore (Hylas) Simon Keenlyside (Le Catéchiste), Michael George (Stratoklès), Kathryn Harries (Thanastô). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Un nouvel hebdomadaire pour la droite américaine

France 3 donne à voir l'Estaque

Du petit port, proche de Marseille, où se réfugia Cézanne, Viviane Candas a tenté de retrouver les lumières et les couleurs pour « Les Cavales de la nuit »

AU DÉBOUCHÉ d'un tunnel, sur l'autoroute qui vient de l'aéroport, Marseille vu de l'Estaque. Le bleu dur de la mer bute contre les collines blanches, et les toits rouges d'un ancien village se lovent dans le béton sauvage des quartiers nord. Un viaduc qui s'envole d'un trait vers le centre, des grues, des silos et des cargos en rade : elle est loin, l'harmonie tranquille du tableau de Cézanne. *« Dans quelques années, il sera parfaitement inutile de vivre ici, mais ce qui reste est encore bien cher au cœur et à la vue »*, écrivait-il déjà, conscient de vivre les dernières années d'un village aux portes de la ville.

Il est vrai que l'Estaque (en provençal : le poteau d'amarrage) a changé. Les usines qui formaient son horizon sont en friche, les pêcheurs s'en sont allés, et l'on prévoit d'ouvrir, dans l'une des tuileries qui firent la fierté du quartier, un grand centre commercial. De ce petit port du début du siècle si fier de ses différences, il reste de succulents beignets (les *« chichis »* qui s'exportent jusque sur la Canebière), une bonne table pour la bouillabaisse, quelques bastides d'où la baie se découpe entre pins et palmiers. Et la lumière.

Une lumière si tranchante *qu'elle fait vibrer la roche. Si* violente à midi, l'été, qu'elle contraint le voyageur à plisser les yeux. Alors, quand les contours vacillent, ce paysage irisé, épuré et brouillé raconte l'histoire de la peinture contemporaine. Pas seulement parce que les visiteurs de l'Estaque furent aussi nombreux qu'illustres.



C'est vrai qu'entre 1870 et 1914 Cézanne, Renoir, Monticelli, Derain, *Braque, Dufy, Othon-Friesz, Mac*ke ou Marquet sont passés par ici.

LE DOUTE DE LA PEINTURE

Mais l'Estaque n'est pas un lieu mondain. C'est une problématique. Depuis Cézanne qui casse la perspective de la Renaissance et les fauves qui perturbent le spectre des couleurs, jusqu'aux premières expériences cubistes, l'Estaque met en scène le grand doute de la peinture, la disparition de l'objet et la décomposition de l'espace traditionnel.

Le film proposé par France 3, réalisé par Viviane Candas, relate avec beaucoup de clarté et de *talent cette révolution. Le* récit est assuré par la lecture des lettres des peintres à leurs amis de l'époque (Zola, Apollinaire, Kahnveiler...). Cézanne y est affublé d'un accent méridional prononcé, mais pourquoi pas ? On comprend mieux ainsi pourquoi le peintre d'Aix-en-Provence, réfractaire de la guerre de 1870, vient se réfugier ici plutôt qu'ailleurs. Il y retrouve un peu de ses racines.

L'illustration, elle, va et vient entre les toiles et les lieux et distingue une roche ou un éclat de vague derrière un coup de pinceau. Mieux encore, le réalisateur *qui travaille sur un* support film essaie d'établir une correspondance entre ses propres images et les tableaux. La caméra repère posément des portions de mer et de ville et multiplie ses angles d'attaque pour traiter de Cézanne. Puis elle s'envole pour donner à voir le réel en vibration de Derain. Calmée, elle se fixe enfin sur les containers du port autonome, cubes bruns et roux enchevêtrés comme chez Braque.

Malheureusement, ce dernier type de plan est pratiquement la seule concession du film à la modernité de l'Estaque. Quitte à contorsionner son objectif, la réalisatrice s'acharne à retrouver le monde tel qu'il fut avant-guerre et gomme systématiquement l'autoroute, les grues et le viaduc.

Les peintres de ce début du siècle marqués par la photo, le cinéma ou la production industrielle ne sont pas venus à l'Estaque trouver un coin de Côte d'Azur. Ils ont, tout au contraire, tourné leurs regards vers les cheminées des usines et les vapeurs des trains. Pourtant, comme le pressentait Cézanne, les mutations du paysage qu'ils pouvaient voir n'étaient rien eu égard à ce qui serait. Pulvérisée par les urbanistes, l'Estaque s'est chargée depuis de toute notre histoire. Cette réalité-là aurait mérité aussi d'être montrée.

Jean-Louis André

★ « Les Cavales de la nuit : L'Estaque », France 3 à 0 h 25.

Tous jurés !

par Luc Rosenzweig

A L'INSTAR de ce qui est maintenant devenu la règle pour les paquets de cigarettes, un avertissement solennel et obligatoire devrait être inscrit sur chaque téléviseur. Cela pourrait donner quelque chose du genre : *« L'usage abusif de cet instrument peut constituer une entrave dangereuse au bon déroulement de la justice. »*

Qu'il le veuille ou non, le téléspectateur est désormais sollicité de prendre parti dans les affaires judiciaires en cours. Il est chaque jour convoqué au grand jury de l'opinion publique, incité à lever ou à baisser le pouce. La soirée du 3 octobre était à cet égard exemplaire : le verdict de Los Angeles acquittant O. J. Simpson, le réquisitoire contre l'ancien maire de Grenoble Alain Carignon, la mise en examen de Karim Moussa, le retour sur la profanation du cimetière juif de Carpentras, faisaient le gros de la pitance du jour. Nous étions amenés à faire intrusion dans des actes judiciaires à tous les stades de la procédure, de l'instruction en cours jusqu'au jugement.

Sommes-nous pour autant armés pour jouer sereinement ce rôle de juré en fauteuil que l'on nous impose ? Evidemment non ! Depuis que les « grands médiateurs » qu'étaient les célèbres journalistes judiciaires d'antan ont fait place au traitement « news » de ce type d'actualité, on assiste à un spectacle étrange. Dans les couloirs des palais de justice, chaque soir ou presque au 20 heures, on nous offre une répétition de l'audience qui vient de se dérouler, vue du seul côté de la défense. Les avocats défilent devant les caméras pour conjuguer à tous les modes et à tous les temps la litanie de l'innocence de leur client. On ne peut certes le leur reprocher, il ne font là que leur métier même si leur intervention fait parfois songer à la justesse du vieil argot truand qui les qualifiait de « bavards ».

Mais, à de rares et controversées exceptions près, l'autre partie, celle des juges et de l'accusation, ne se permet pas de solliciter aussi ouvertement l'appui du peuple. Au contraire, on a pu voir mardi soir le juge d'instruction Laurence Le Vert faire une entrée d'accusée dans la prison-hôpital du présumé terroriste Karim Moussa, entourée d'une nuée de policiers et un manteau sur la tête pour éviter micros et caméras !

Soyons conséquents, et ouvrons alors les prétoires aux caméras !, pourrait-on conclure. Les leçons qui nous viennent des Etats-Unis devraient nous inciter à considérer cette option avec une extrême circonspection. Que les retransmissions du procès Simpson aient occupé deux fois plus de temps d'antenne que la couverture de la guerre dans l'ex-Yougoslavie n'est pas le signe d'une bonne santé de l'esprit public. Il fut un temps où, dans notre pays, le peuple se faisait une fête d'assister aux exécutions capitales publiques. Ce n'ont jamais été des périodes d'épanouissement de la démocratie et des droits de l'homme.

JEUDI 5 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.20 Série : Premiers baisers.
17.55 Série : La Philo selon Philippe.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50 Série : Le JAP.
Une petite fille, de Joël Séria, avec Carlos, Noëlla Dussart.
Boris Corton, le juge d'application des peines (Carlos) vient en aide à une adolescente dont la mère est morte accidentellement et le père, médecin, est en prison.

22.35 Magazine : Tout est possible.
Invité : Jean-Marie Bigard. Ma vie hors du commun avec l'abbé Pierre ; Les repentis avec Dominique Ferry ; Les couples pas commes les autres avec Gilbert Montagné, Mme Arafat, Evelyne Leclercq, David Copperfield, Jeane Manson.
0.00 Série : Paire d'as.
0.55 Journal, Météo.
1.05 Programmes de nuit.
Permeke ; 2.40, TF 1 nuit (et 3.40, 4.20) ; 2.50, Histoire de la vie ; 3.50, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.30, Série : Passions ; 4.55, Musique.

FRANCE 2

12.50 Météo (et 13.35).
12.55 Loto, Journal.
13.45 Série : Derrick.
14.45 Série : Soko.
15.35 Tiercé à Longchamp.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.05).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Les Premières Fois.
17.40 Série : Génération musique.
Un billet pour Hong-Kong.
18.05 Série : Le Prince de Bel-Air.
Les paris sont truqués.
18.40 Que le meilleur gagne (et 3.25).
19.15 Bonne Nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 2.05).
La Dent de lait de Nicolas.
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial.
20.50 Météo, Point route.

21.00 ▶ Magazine : Envoyé spécial.
J'ai 16 ans Monsieur le juge ; Feminielli.
22.40 Expression directe. RPR.

22.45 Cinéma : Le Môme. □
Film français d'Alain Corneau (1986).
0.20 Les Films Lumière.
0.25 Journal, Météo.
0.40 Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. Savoir boire, savoir vivre. Avec Georges Blanc, Michel Guillard, Guy Renvoisé, Dominique Picard, Alain Montandoun.
2.35 Programmes de nuit.
Naumachos, le poisson maudit ; 3.55, 24 heures d'info ; 4.05, Jeu : Pyramide ; 4.35, Jeu : Les Z'amours ; 5.45, Nuit blanche ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.35 Magazine : Si vous parliez.
14.35 Série : Les deux font la loi
15.05 Série : Simon et Simon.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Dessin animé : Félix le chat.
16.45 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Alcibiade, de Jacqueline de Romilly.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Cinéma : Crésus. ■■
Film français de Jean Giono (1960).
22.25 Météo, Journal.

22.55 Magazine : Ah ! Quels titres !
Présenté par Philippe Tesson. Quel monde pour demain ? Invités : Philippe Delmas (*Le Bel Avenir de la guerre*) ; Bernard Kouchner (*Ce que je crois*) ; Jean-François Poncet ; Yves Lacoste (*Dictionnaire de géopolitique*) ; L'événement de la rentrée : *Journal d'Italie* et *Papiers de famille*, du marquis de Sade.
23.55 Espace francophone.
Tran Anh Hung, regard sur le Vietnam.
0.25 Les Cavales de la nuit.
L'Estaque (1870-1914), de Viviane Candas.
1.20 Feuilleton : Dynastie.
2.10 Musique Graffiti.
Sonate KV 526, 1er mouvement, de Mozart, par Raphaël Oleg, violon, Gérard Wyss, piano (15 min).

M 6

12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Série : Drôles de dames.
14.20 Série : Wolff, police criminelle.
La Grande Magouille.
15.15 Boulevard des clips (et 1.15, 5.30).
17.00 Variétés : Hit Machine.
Emission présentée par Charly et Lulu.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Highlander.
A la santé du diable.
19.00 Série : Surfers détectives.
Que la fête commence.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
Présenté par Olivier Carreras.
20.35 Magazine : Passé simple.
Présenté par Marielle Fournier. 1935 : les grands paquebots.
En 1935, les paquebots, devenus de véritables villes flottantes, connaissent leurs dernières heures de gloire avant le développement de l'avion.

20.45 Cinéma : Green Card. ■
Film américain de Peter Weir (1990). Avec Gérard Depardieu, Andie MacDowell, Bebe Neuwirth.

22.45 Cinéma : Darkman. ■
Film américain de Sam Raimi (1990). Avec Liam Neeson, Frances McDormand, Colin Friels.
0.20 Magazine : Culture rock.
2.30 Rediffusions.
Rock express ; 2.55, Jazz 6 ; 3.50, Fanzine ; 4.15, Saga de la chanson française (Claude Nougaro) ; 5.05, Starnews.

CANAL +

En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Magazine : Le Journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : Drôles de fantômes. ■
Film américain de Ron Underwood (1993).
15.25 Documentaire : Tanzanie, la vallée des ancêtres.
De John Sheppard.
16.15 Surprises.
16.25 Cinéma : Hear no Evil. □
Film américain de Robert Greenwald (1992).
18.05 Le Dessin animé.
Super Zéro.
18.30 Cyberflash.
En clair jusqu'à 20.35
18.40 Nulle part ailleurs.
Présenté par Jérôme Bonaldi ; 19.10, par Philippe Gildas, Bruno Gaccio et Valérie Payet.
19.30 Flash d'informations.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
Présenté par Isabelle Giordano.

20.35 Cinéma : Shining. ■■■
Film américain de Stanley Kubrick (1980).
22.30 Flash d'informations.

22.35 Cinéma : Dans la ligne de mire. ■
Film américain de Wolfgang Petersen (1993, v.o.).
0.40 Cinéma : Cujo. ■
Film américain de Lewis Teague (1983, v.o.).
2.15 Série : Babylon 5

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Documentaire : Restauration d'art.
13.27 Le Journal du temps (et 18.57).
13.30 Arrêt sur images.
14.30 Les Grands Maîtres du cinéma.
Frank Capra.
15.30 Qui vive !
Stérilité et PMA.
15.45 Allô ! la Terre.
L'Espace [4/5].
15.55 Inventer demain.
Paul Ricœur [4/5].
16.00 La Preuve par cinq.
D'une guerre à l'autre [4/5].
16.30 Documentaire : Arctique, migration polaire.
17.00 Rintintin.
Le Marshall Higgins.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Images et sciences.
18.15 Alphabets de l'image.
18.30 Le Monde des animaux.
L'Impact de l'homme.

ARTE

19.00 Série : Les Root en Europe.
De Mark Chapman [9/10].
19.30 Documentaire : Sandino suite.
Souvenirs de la solidarité avec le Nicaragua. De Gerhard Widmer.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Mon Afrique.
Quelques points de vue très personnels.
Soirée proposée par Ute Casper.
20.41 Documentaire : Notre homme en Afrique.
D'Albrecht Reinhardt.
21.05 Documentaire : Mon combat quotidien à la télé.
De Diatou Cissé Coulibaly et Luo Leysen (v.o.).
21.40 Documentaire : La Tête dans les nuages.
De Jean-Marie Teno.
22.10 Documentaire : Noir et blanc en couleurs.
De Don Edkins (v.o.).
22.40 Documentaire : Le Roi, la vache et le bananier.
De Mweze Ngangura.
23.15 Cinéma : Touki-bouki. ■
Film sénégalais de Djibril Diop Mambety (1973, v.o.). Avec Magaye Niang.

0.45 Documentaire : News Blues.
De Moïse Matura (v.o.).
1.10 Documentaire : The First American Teenager.
James Dean, une idole à l'américaine. De Ray Conolly (v.o., rediff., 72 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Australia. ■■ Film belgo-franco-suisse de Jean-Jacques Andrien (1988). 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.30 Correspondances. 22.50 La Marche du siècle. Rediff. de France 2 du 6 septembre 1995. 0.05 Tell quel. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.10 Légendes vivantes d'outre-mer. [4/13]. De Jérome Segur. 19.40 A quoi rêvent les boxeurs ? De Frédéric Laffont. 20.35 Lonely Planet. [8/13] Iles du Pacifique. De Stephen Lennhof. 21.20 Le Mystère du temple du Soleil. De Roland Theron. 22.20 Sida, paroles de familles. [1/2]. De Paule Muxel et Bertrand de Solliers. 23.05 Les Hauts Lieux spirituels français. [9/10] François de Sales, saint et homme d'actualité. De Régis Crolard. 23.35 Nautilus. [2/5] Les Assassins du silence. D'Anita Lowenstein. 0.25 ▶ Sentimental Journey. De Noël Burch (65 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Match Première. 19.35 Stars en stock. 20.00 20h Première. 21.00 La Soif du mal. ■■■ Film américain d'Orson Welles (1958, N., v.o.). 22.35 Totalement cinéma. 23.05 Concert : Haendel. *Le Messie.* Enregistré à l'abbaye de Westminster à Londres, en 1982 (140 min).
CANAL J 17.25 *L'île au trésor.* 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, Les Aventures de Black Beauty ; 19.00, Atomes crochus ; 19.30, Mission top secret.
CANAL JIMMY 20.00 Le Bel Antonio. ■■ Film italien de Mauro Bolognini (1960, N., v.o.). 21.40 Quatre en un. 22.05 Chronique du front. 22.10 Des fraises et du sang. ■ Film américain de Stuart Hagmann (1970, v.o., 105 min). 23.55 Souvenir. Le Petit Mitchell illustré. Diffusé pour la première fois le 24 décembre 1981. 1.00 Série : Liquid Television. Episode nº 2 (25 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). *19.50 Série :* Cher oncle Bill. 20.15 Série : Skippy le kangourou. Les Lois tribales. 20.45 Série : Allô Béatrice (et 0.10). Sœur Béatrice de l'indice d'écoute. 21.40 Série : Les Espions. La Menace. 22.30 Série : Highlander. Doute légitime. 0.00 Le Club. 1.00 Série : Mission *impossible.* Le Boucher des Balkans (45 min).
MCM 19.00 Zoom zoom (et 20.15). Invités : les Infidèles. 19.10 Mangazone (et 23.25). 19.15 Passengers. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. AC/DC. 22.30 Buzz Tee Vee. 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Cinémascope. 0.15 Clips non-stop (15 min).
MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. *23.00 News at Night. 23.15 CineMatic.* 23.30 Série : Aeon Flux ! 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 19.55 Football. En direct. Championnat de France D2 : 14e journée. Nancy-Marseille. 22.00 Boxe. Poids lourds : Shannon *Briggs (E-U) / Sherman Griffin (E-U)* (60 min). 23.00 Golf. En différé. PGA européenne : masters d'Allemagne. 1er tour, au golf club de Motzener, à Berlin (120 min).
CINÉ CINÉFIL 18.35 Le Journal d'un curé de campagne. ■■■ Film français de Robert Bresson (1950, N.). Avec Claude Laydu. 20.30 Demain viendra toujours. ■■ Film américain d'Irving Pichel (1945, N., v.o.). Avec Orson Welles. 22.10 The Model and the Marriage Broker. ■ Film américain de George Cukor (1951, N., v.o.). Avec Jeanne Crain. 23.55 Le Club (75 min).
CINÉ CINÉMAS 19.05 Les Maîtresses de Dracula. ■■ Film britannique de Terence Fisher (1960). Avec Peter Cushing. 20.30 Les Collines de la terreur. ■ Film britannico-américain de Michael Winner (1972). 22.05 Le Beau Mariage. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1982). Avec Béatrice Romand. 23.45 New York, New York. ■■ Film américain de Martin Scorsese (1977, v.o., 160 min). Avec Liza Minnelli.

RADIO

FRANCE-CULTURE
20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Les jésuites et la musique, un mariage de raison. 4. Les jésuites, théoriciens de la musique. Œuvres de Zipoli, Charpentier, Victoria, Daniells, Carissimi. 20.30 Fiction. Avignon 95. Maurice Roche, poésie (2). 21.28 Poésie sur parole. Poetes d'Espagne [4]. 21.32 Profils perdus. Ernest Labrousse. 1. Le père de l'histoire économique et sociale. 22.40 Les Nuits magnétiques. Les Arbres. 0.05 Du jour au lendemain. Martin Melkonian (Les Marches du Sacré-Cœur). *0.50 Musique : Coda. Jazz courtois. 4.* Pondulum. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Festival Mahler. Donné le 14 mai au Concertgebouw d'Amsterdam, par l'Orchestre des jeunes Gustav Mahler, dir. Bernard Haitink. Symphonie nº 10 (adagio). Das Lied von der Erde, de Mahler. 22.00 Soliste. Thomas Hampson, baryton. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. L'épopée antique, de Long ; Sonatine pour piano, de Wang ; Quintette pour clarinettes et cordes, de Yun, par le Quatuor Wilanow. 23.05 Ainsi la nuit. Quatuor a cordes nº 21 K 575 Prussien, de Mozart, par le Quatuor Amadeus ; Sonate pour piano nº 23 op. 57 Appassionata, de Beethoven ; Heimweh, de Wolf. 0.00 Tapage nocturne. Steve Shehan : Percussions plurielles. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Joan Peter Salomon, violoniste et imprésario. Symphonie nº 104 Londres de Haydn, par le Quatuor Salomon, sol. Lisa Beznosiuk, flûte, Christopher Hogwood pianoforte ; Sonate nº 1 pour violon seul BWV 1001, de Bach, Christian Tetzlaff, violon ; Symphonie Wq 183 nº 1, de CPE Bach, par l'Orchestre baroque d'Amsterdam, dir. Ton Koopman ; Sérénade pour vents MK Anh 183, de Mozart, par l'Ensemble Mozzafiato ; La Création, extraits, de Haydn, par les Solistes, le Chœur du New College d'Oxford et The Academy of Ancient Music, dir. Christopher Hogwood ; Anacréon, ouverture, de Cherubini, par l'Academy of St Martin-in-the-Fields, dir. Neville Marriner ; Quatuor nº 3, de Beethoven, par le Quatuor Alban Berg. 22.40 Archives. Samson François. Concerto nº 3 pour piano, de Prokofiev, dir. Lorin Maazel (enregistrement inédit) ; Magies noires nº 2 et 3, de François ; Sonnet 123 de Pétrarque, de Liszt (enregistrement inédit) ; Ballade nº 1, de Chopin ; Concerto nº 23 pour piano K. 488, de Mozart. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde
JEUDI 5 OCTOBRE 1995

En boîte

par Pierre Georges

COMMERCE. Une innovation. Le produit d'appel, au sens premier du terme, a fait son apparition en Grande-Bretagne. Les Anglais, qui ont tout de même plus d'un tour dans leur sac à provisions lorsqu'ils ne se consacrent pas aux filatures amoureuses, viennent de s'aventurer sur un terrain vierge. Une chaîne de grands magasins a procédé à l'installation du piège absolu : sur les étalages, ont été installées des petites merveilles de boîtes parlantes chargées d'ameuter le chaland.

Achetez-mi. Achetez-moi. Le principe est fort simple. Et le prototype d'origine belge. Lorsqu'elle passe à proximité, la proie – ce malheureux et erratique pousseur de Caddie – est détectée et hélée par la boîte-sirène. *« Bonjour, bonjour. Faites plaisir à votre Félix chéri. Achetez-lui une boîte de notre merveilleux Purrfectt ! Miaouuuu. »*

Voilà, en substance, ce que susurre la divine invention. Et on ne résiste pas si facilement à l'appel mélodieux des boîtes le soir au fond des gondoles. Pour l'instant, l'expérimentation est limitée à trois secteurs : les produits pour animaux, ce qui est évidemment l'art de prendre le consommateur par les sentiments, les produits laitiers, et la boîte à yaourt en plein monologue existentiel. Et, plus curieux, les produits d'hygiène, le papier toilette notamment, qui vampe l'usager. Message merveilleux et textuel : *« Pourquoi ne me ramenez-vous pas à la maison ce week-end ? »* Pourquoi pas, en effet ? Quand tout sera dit et que nous n'aurons plus rien à nous dire, il restera toujours la ressource suprême : aller tutoyer les boîtes qui vendent les boîtes au fond des boîtes.

Commerce. Une exposition. Honoré de Balzac, s'il n'avait pas inventé la boîte à parler, fut lui-même une machine à écrire intarissable. Mais ce que l'on ignorait et qu'une exposition à la Maison Balzac raconte, c'est que le génie prolifique apprit le métier d'écrivain par le commencement. Ou par la fin, comme l'on voudra. Balzac fut d'abord éditeur, puis imprimeur, breveté, puis fondeur de caractères d'imprimerie. Comme éditeur, il but la tasse. Comme imprimeur et malgré de louables efforts pour promouvoir *« les pilules antiglaireuses de longue vie »*, sa première commande, il but le bouillon. Comme fabricant de caractères, en *« homme de lettres de plomb »*, indique l'AFP, il mangea la grenouille.

Cette succession d'avatars économiques annonçait le prodigue et le prodige. Déjà Balzac perçait sous Honoré. Il ne vivrait pas de mauvais commerce. Soit ! Alors de bonne littérature.

Commerce. Une information. Ils sont sept, sept albums de chansons à s'être vendus comme des petits pains, cette année en France. Sept disques de diamant, à un million d'exemplaires et plus. Un homme, sur ce plan, aura bien mérité de l'édition phonographique : Jean-Jacques Goldman. Un vrai cumulard ! Disque de diamant pour *Positif.* Disque de diamant pour *Rouge.* Disque de diamant, par chanteuse interposée, la Québécoise Céline Dion, pour *D'eux.* Sur sa rivière de diamants, Goldman flotte allègrement. Il n'y eut notamment pour lui tenir tête qu'un as des bouts de gondoles, Juglio Iglesias, complètement *Sentimental.* Et qu'une américaine Mariah Carey, décidée à nous ramener au propos liminaire avec son *Music Box*, sa *« boîte à musique »*.

Un millier de soldats français interviennent contre les putschistes aux Comores

Les combats ont fait plusieurs morts chez les rebelles et dans la population

MORONI
de notre envoyé spécial

A l'heure de la première prière, mercredi 4 octobre, plusieurs rafales d'armes lourdes déchirent le silence du côté de l'aéroport désaffecté d'Iconi. Sa défense avait été renforcée la veille par les putschistes : bus en travers de la piste et nids de mitrailleuses pointées sur le large. Sur le front de mer, les curieux sortent des mosquées dont les murs blancs sont parsemés de graffitis. En s'approchant de l'aéroport et de la zone des combats, dans une avenue déserte, une voiture de journalistes est prise sous des tirs croisés. Christophe Gautier, l'envoyé spécial de *VSD*, et le chauffeur sont blessés par balles. Tirés à l'abri dans une maison voisine par les passagers indemnes et un habitant, ils attendent en vain des secours pendant une demi-heure avant d'être évacués par des commandos français qui progressent lentement sur l'avenue vers le port.

Un rebelle se rend aux soldats français qui lui ordonnent de se déshabiller et l'immobilisent les mains sur la tête contre un poteau. Aux questions sur le nom de leur unité, un des commandos français répond laconiquement : *« Nous ne sommes personne. »* Au carrefour de l'Hôtel Khartala, il y a deux morts à côté d'une voiture criblée de balles et une moto couchée en travers de la route. Plusieurs officiers de la gendarmerie locale, à bord d'une voiture civile ornée de chiffons blancs, s'approchent du barrage. Les soldats français les laissent passer. Il semble que s'ouvrent des négociations dont la gendarmerie, qui a proclamé sa neutralité depuis le début du coup d'Etat, serait le médiateur. Quelques instants plus tard, les commandos se replient vers l'ambassade de France. Dans l'enceinte de l'aéroport d'Iconi, des témoins ont aperçu plusieurs tués.

Au même moment, des unités de la force d'intervention française s'emparent de l'aéroport international d'Hahaya, à 25 kilomètres au nord de la capitale, après quelques instants d'intenses combats qui font plusieurs morts et blessés, dont un mercenaire. En fin de matinée, les forces spéciales contrôlent les deux aéroports de Moroni. Dans le centre-ville, plus aucune voiture ne circule et les rebelles sont invisibles. Ils ont aussi disparu du bâtiment de la radio nationale autour duquel ils étaient présents en masse mardi, mais ils pourraient rester dissimulés aux alentours.

> « Ils vont remettre un autre président, et ça sera la même chose »

Les murs de la ville sont couverts de graffitis tracés dans la nuit et réclamant le *« départ de Bob Denard »*, dénonçant la France (soupçonnée par les rumeurs d'être derrière le coup d'Etat) : *« La première ennemie des Comores »*, ou encore *« Paris complice de Denard »*. Sur les murs, les politiciens ayant applaudi au putsch et défendu la présence des mercenaires, tels Mohamed Taki ou Saïd Ali Kemal, sont traités de *« chiens »*. *« Qu'est-ce que ça va nous apporter ? Ils vont remettre un autre président, et ça sera la même chose »*, assure un jeune homme en scooter qui n'ose pas trop s'aventurer dans les rues. Et un autre de s'exclamer : *« La solution pour les Comores, c'est d'éliminer Bob Denard »*

Joint à son domicile, le chef du parti Chuma, le prince Saïd Ali Kemal, nommé co-président par les putschistes, dénonce *« l'ingérence »* de la France et ce *« nouvel excès de colonialisme »*. *« Les diplomates de l'ambassade,* explique-t-il, *nous ont assurés que Paris veut faire signer à Djohar* [le président renversé par les putschistes] *sa démission pour le remplacer par Caambi el Yachourtu* (le premier ministre), *qui est une personne docile, ainsi faisaient jadis les gouverneurs des colonies »*. Dans la matinée, le premier ministre a annoncé la formation d'un gouvernement *« d'union nationale »* de douze membres, formé après consultation avec les partis politiques.

De son côté, dans le camp militaire de Kandani, Bob Denard reçoit enfin la presse qui le traquait sans relâche. Il se dit *« écœuré »* car *« les Comoriens n'avait pas besoin de ça »*. Il n'imaginait pas que la France lancerait cette opération et dénonce *« l'ambassade française qui héberge des escrocs qui ont mis le pays en coupe rase »*. *« J'avais une dette d'honneur ici*, ajoute-t-il. *J'avais dit à Combo* [son fidèle lieutenant qu'il avait nommé chef du comité militaire de transition) *que je reviendrai. S'ils ne l'avaient pas mis en prison et torturé, je ne serais peut-être pas là »*.

Il refuse de faire désarmer ses hommes qui se sont tous repliés sur le camp de Kandani, le quartier général du chef mercenaire depuis sept jours. Les putschistes contrôlaient toujours les abords du camp mercredi en fin de matinée. Ils y ont établi des barrages, contrôlés par des hommes très nerveux. Deux Français qui se disent coopérants ont été arrêtés à un de ces barrages *« parce qu'ils refusaient de se laisser fouiller »*, explique un soldat rebelle. Ils ont été conduits à l'intérieur du camp sous la menace d'un garde armé avant d'être relachés. Selon certains témoignages, au moins un autre Européen a été *« arrêté »* et ses gardes auraient menacé de *« tuer des coopérants »*.

Jean Hélène

Le PS réfute les accusations de M. Destrade sur son financement

« JE NE SOUHAITE PAS faire de commentaires sur une note que je n'ai pas vu, que je découvre dans la presse et sur laquelle, manifestement, j'ai beaucoup de doutes », a affirmé, mardi 3 octobre, Henri Emmanuelli, à la suite de la publication dans *Le Monde* d'une lettre de l'ancien député (PS) des Pyrénées-Atlantiques, Jean-Pierre Destrade, affirmant que le Parti socialiste a encore bénéficié de fonds occultes après la loi de 1990 sur le financement des partis politiques.

Mis en liberté après plus de huit mois de détention provisoire, M. Destrade a longuement expliqué, dans une lettre adressé au juge d'instruction chargé de son dossier, qu'il avait apporté 33 millions de francs de fonds au PS en tant qu'« intermédiaire » auprès des dirigeants de la grande distribution.

« PRESSION PSYCHOLOGIQUE »

« Je n'ai pas l'intention de commenter ces déclarations, a déclaré M. Emmanuelli sur RTL, *pas plus que je n'ai voulu commenter celles qu'il faisait hier, il y a quelques mois, lorsqu'il expliquait qu'il avait été rançonné par l'ETA pour expliquer ses difficultés financières. » « Aujourd'hui*, a ajouté le premier secrétaire du PS, *tout le monde peut regarder à livres ouverts ce que sont les comptes et la comptabilité, les ressources et les dépenses du PS, et je souhaiterais que, dans l'avenir, il en soit toujours ainsi. »*

« Jusqu'où peut aller la pression psychologique sur une personne en détention provisoire ? », s'interroge d'autre part Jean Glavany, porte-parole du PS, dans une déclaration au *Monde*, en relevant que M. Destrade s'était vu refuser une dizaine de demandes de mise en liberté durant ses huit mois de détention, sa libération ayant suivi de deux jours sa confession. *« Depuis 1990, et sous l'autorité d'Henri Emmanuelli*, conclut M. Glavany, *le PS a supprimé ses réseaux de financement parallèles, Urba* [le bureau d'études qui assurait les rentrées d'argent du parti] *a été dissous. Il a publié ses comptes et s'est mis en règle avec la loi sur le financement des partis politiques. Toutes les allégations sur l'après-1990 me paraissent sans fondements. »*

SOMMAIRE

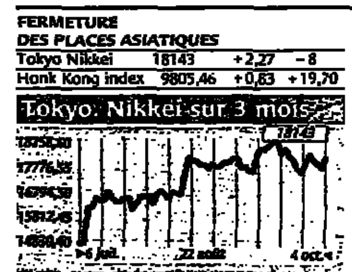
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 4 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18143	+2,27	−8
Honk Kong index	9805,46	+0,83	+19,70



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 03/10	Var. en % 02/10	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1800,70	+1,12	−4,28
Londres FT 100	3527,80	+0,22	+15,08
Zurich	—	—	+13,68
Milan MIB 30	—	—	−4,97
Francfort Dax 30	—	—	+4,67
Bruxelles	1465,45	+0,08	+5,45
Suisse SBS	—	—	+30,07
Madrid Ibex 35	—	—	+6,79
Amsterdam CBS	—	—	+9,85

DEMAIN dans « Le Monde »

« LE MONDE DES LIVRES » : à propos de Jean-Luc Godard et de ses *Histoire(s) du cinéma*, un dossier sur le thème « cinéma et histoire », avec des contributions de Giorgio Agamben, Jacques Rancière, Florence Delay, Marie-José Mondzain et Jean Narboni.

Tirage du Monde du mercredi 4 octobre : 499 876 exemplaires - 3

Paris veut mettre fin à une « agression extérieure »

« CE MATIN à l'aube, la France a engagé une opération militaire aux Comores à la demande du premier ministre de ce pays, et en application de l'accord de défense franco-comorien (de 1978) *»*. Cette intervention avait d'abord été annoncée, mercredi 4 octobre, par un communiqué du Quai d'Orsay. Ce texte rappelle que l'accord de défense prévoit *« l'assistance militaire de la France en cas d'agression extérieure »*. L'action de Bob Denard et de ses mercenaires dans le coup d'Etat est considérée comme telle.

Le communiqué souligne que *« le premier ministre comorien* [réfugié à l'ambassade de France] *a présenté la demande d'intervention »* et supplée le président Saïd Mohamed Djohar, encore détenu par les putschistes, *« en application de l'article 27 de la Constitution »* comorienne. Il n'est pas dans les intentions de la France de remettre au pouvoir l'actuel chef de l'Etat, très impopulaire, mais d'imaginer une solution de remplacement avec le premier ministre.

Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, a affirmé que les forces françaises étaient *« en train de permettre de rétablir l'ordre des choses »*. A propos de la durée de la présence aux Comores de ces troupes, il a indiqué qu'elles resteraient *« probablement entre quelques jours et quelques semaines, mais pas au-delà »*. Au sujet de Bob Denard, il a rappelé que *« sa destination normale est d'être arrêté »*, en concluant que *« les problèmes politiques aux Comores »* devront être *« réglés »* par *« les formations »* politiques locales.

OPÉRATION « AZALÉE »

Sous le commandement du général Jean-Paul Dellenbach, l'opération « Azalée » a engagé un peu moins d'un millier d'hommes. Pour la plupart, il s'agit de formations qui stationnent en permanence à Mayotte, à la Réunion et à Djibouti. Ces unités ont été renforcées par des détachements du Commandement des opérations spéciales (COS) et par des éléments du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN). Outre les forces spéciales – plus d'une centaine de commandos –, qui viennent de France, les unités engagées comprennent une compagnie de la Légion étrangère basée à Mayotte, deux compagnies d'un régiment parachutiste d'infanterie de marine stationné à la Réunion et une compagnie d'un régiment interarmes déployé à Djibouti. Ce dispositif est appuyé par des hélicoptères Puma, des avions Transall et trois bâtiments de la marine.

■ **PRESSE :** *Le Canard enchaîné*, daté 4 octobre, indique que le chef de cabinet de M. Juppé a ordonné, le 27 septembre, aux services placés sous l'autorité du premier ministre *« de ne plus acheter le moindre numéro »* du journal satirique et de ne pas renouveler les abonnements en cours. Pour l'hebdomadaire, cette décision constitue une réplique à ses révélations sur le logement de M. Juppé et de sa famille. Matignon nous a précisé que les achats ne sont pas supprimés mais *« réduits des deux tiers »* en raison des restrictions budgétaires. Les services du premier ministre, qui achetaient chaque semaine soixante-dix numéros du *Canard*, limiteront désormais leur commande à dix-huit exemplaires. Au SID, le service d'information et de diffusion du premier ministre, on indique, en revanche, que Matignon a bien demandé d'arrêter tout achat de l'hebdomadaire.

■ **CULTURE : pour les cinquante ans du Festival d'Avignon,** en 1996, l'aide de l'Etat passera de 10 à 12 millions de francs, devenant égale à celle des collectivités locales. Ces mesures, annoncées mercredi 4 octobre par le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, vont permettre à Bernard Faivre d'Arcier, directeur du festival, d'assurer la production des deux créations théâtrales de la Cour d'honneur : *Edouard II*, de Marlowe, et *La Tragédie du roi Christophe*, de Césaire. *« Je veux*, a déclaré Bernard Faivre d'Arcier, *que ce festival soit un hommage aux comédiens. »*

■ **INONDATIONS : cinq personnes menacées** par les eaux ont été évacuées et une trentaine d'autres mises en sécurité par les pompiers, à la suite d'inondations provoquées par de fortes pluies, au nord-est du département du Gard, dans la nuit du mardi 3 au mercredi 4 octobre.



